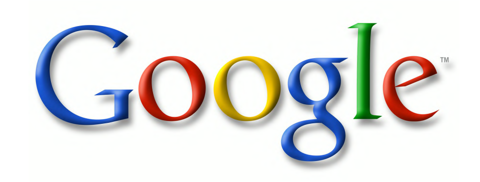
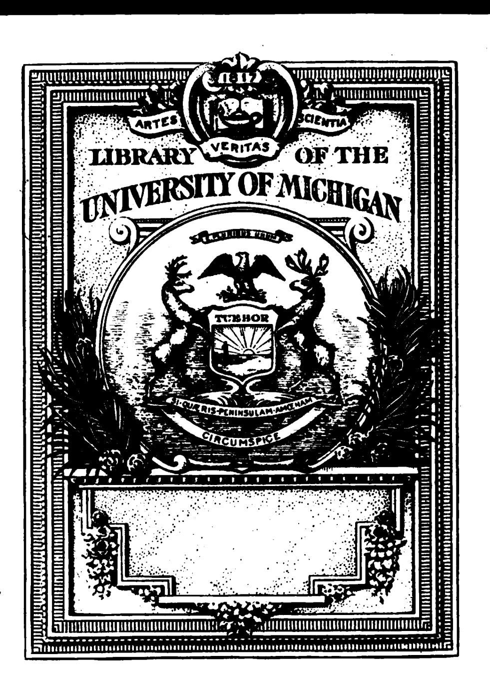

Google


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

SEPTEMBRE. 1747.



A PARIS,

Chés
La Veuve PISSOT, Quaï de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.
ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S. André.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. de Cleves d'Arnicourt, *ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.*

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



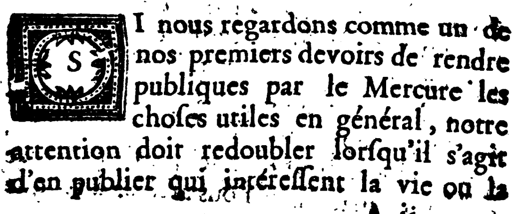
MERCURE DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

SEPTEMBRE. 1747.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

OBSERVATION sur l'usage du Sel Alkali volatil dans la morsure des viperes, faite le 26 Juillet dernier, à une des herborisations de M. de Jussieu.



SI nous regardons comme un de nos premiers devoirs de rendre publiques par le Mercure les choses utiles en général, notre attention doit redoubler lorsqu'il s'agit d'en publier qui intéressent la vie ou la

ſanté des Citoyens; voici une Obſervation ſur l'effet du Sel Alkali volatil dans la morſure des viperes, effet qui peut-être s'étendra aux piqûres de differentes bêtes venimeuſes; l'obſervation dont il s'agit eſt revêtuë de toutes les circonſtances qui peuvent la rendre inconteſtablement utile & intéreſſante; elle a été faite ſous des yeux éclairés & ſuivie par un illuſtre Médecin, que ſes grandes connoiſſances dans toutes les parties de l'Hiſtoire Naturelle rendent célebre dans toute l'Europe, mais avant que de rapporter cette obſervation qui confirme admirablement ce qui avoit été déja recommandé il y a long-tems dans la morſure des viperes, nous jugeons à propos de dire un mot ſur l'hiſtorique & de la vipere & des médicamens qui ont été employés à l'occaſion de ſes morſures, ainſi que de quelques expériences faites en differens tems par pluſieurs ſçavans que nous aurons ſoin de citer.

L'Egypte employoit dans ſes Hyérogliphes la repréſentation de la vipere pour exprimer ce qu'il y avoit de plus dangereux; elle l'adoroit en même-tems comme le Miniſtre des coleres céleſtes. *Pauſanias* nous apprend en parlant des *Arabes*, que la vipere étoit en quelque ſorte ſacrée chés eux, mais ſans nous arrêter à ce que

les anciens nous ont dit de la vipere, soit par rapport aux superstitions dont elle a été l'objet, qu'à ce qu'ils ont débité sur son histoire naturelle, nous allons passer à ce que nous trouvons dans les Auteurs modernes, qui appuyés sur l'expérience, aidés de l'anatomie & du génie de recherche, ont développé ce qui rendoit la *vipere* si fatale à ceux qui en éprouvoient les morsures. Mrs *Rédi*, *Charas* & *Hison*, nous ont donné sur la vipere beaucoup de choses dont nous allons faire usage.

La figure de la vipere est trop connue pour *s'arrêter à la décrire*; quoiqu'elle ne soit pas commune dans les environs de Paris, on en trouve quelquefois; la vipere mord, mais ses dents ne sont funestes que par la liqueur pernicieuse qui est renfermée dans de petites vésicules entre quelques-unes de ses dents, ce suc venimeux venant à se mêler au sang lorsque la vipere a mordu, en infecte bien-tôt la masse & cause les symptômes suivans. La morsure que la vipere a fait par une ou plusieurs de ses grandes dents est accompagnée bientôt d'une douleur aiguë dans la partie blessée; l'enflure succede; elle est d'abord rouge, livide ensuite, & l'enflure se propage aux lieux voisins de la morsure; le pouls bat avec célérité, quoiqu'il soit foi-

ble & intermittant, des maux de cœur surviennent, suivent ensuite des vomissemens bilieux & convulsifs, des sueurs froides, quelquefois accompagnées de douleurs à la région ombilicale; enfin si l'on n'apporte incessamment du remede, la mort suit bien-tôt, à moins que par un hazard infiniment rare les forces vitales ne surmontent un venin si dangereux.

C'est pour arrêter le cours & le progrès d'un vènin si subtil que l'on a employé les remedes qui vont être rapportés, ainsi que les expériences qui les infirment; si c'est souvent un mal de désesperer des remedes, ce n'en est souvent pas un moins dangereux que d'y compter trop, & nous exposerons fidelement ce qui se recueille de divers Auteurs.

Boile rapporte qu'un fer rouge, souffert le plus près qu'il fut possible de la morsure qu'une vipere avoit faite, à guéri devant lui un malade, & *Charas* dans un cas pareil rapporte que ce remede fut impuissant. Beaucoup d'Auteurs ont parlé d'une certaine pierre qui se trouve dans la tête d'un serpent, & ils disent que cette pierre appliquée sur la playe, en attire le venin; le célebre *Rédi* rapporte qu'il s'en est servi infructueusement en plusieurs rencontres, & *Boglivi*, en parlant de la morsure d'un

gros scorpion, dit qu'au moyen d'une de ses pierres il finit sa cure.

Charas appliquant ces pierres sur les playes faites à des pigeons par des viperes, a toujours vû mourir les pigeons qu'il avoit en expérience ; *Haners* au contraire guérit avec ces pierres un chien qui avoit été mordu & il ne resta à l'animal qu'une petite tache livide autour de la playe, mais ces pierres si fameuses paroissent être plutôt l'ouvrage de l'art que de véritables pierres, peut-être sont elles formées d'une matiere calcinée comme des os ou des arêtes ; cette matiere étant avide d'humidité, appliquée d'abord à la playe, pouvoit en attirer le sang & le venin avec lui. Ceux qui prennent les viperes préférent à tous les remedes que nous avons rapportés un dont ils font un grand secret & qu'ils cachent, mais ce n'est que de la graisse de vipere qu'ils appliquent incontinent sur la morsure & dont ils se guérissent, & ils font aussi peu de cas d'une morsure de vipere que de la plus légere piqûre.

Il faut remarquer au sujet de l'efficacité ou de l'impuissance des remedes dont nous avons parlé, que les saisons, les lieux, peut-être aussi les tempéramens des sujets qui ont été mordus, peuvent apporter de grandes differences dans les effets de ces remedes ;

les viperes dans tous les pays & dans toutes les saisons peuvent n'être pas également funestes.

Après cette reflexion passons à l'observation de M. de Jussieu, qui nous a donné l'occasion de rapporter ce que l'on a vû sur la vipere ; la voici telle qu'il l'a communiquée verbalement à l'Académie Royale des Sciences, dont il est Membre.

Un homme qui suivoit à la derniere herborisation M. de Jussieu, (*Bernard*) ayant voulu prendre une vipere, en fut mordu à la main droite d'abord, ensuite à la gauche & de nouveau encore à la main droite, parce qu'il repassoit alternativement l'animal d'une de ses mains dans l'autre ; il n'avoit d'abord pris cette *vipere* que pour une *couleuvre*, mais il fut bientôt désabusé par M. de Jussieu, qui ayant heureusement sur lui de l'Alkali volatil liquide, (c'étoit de l'eau de luce) imagina d'en faire prendre au malade dix goutes ; ses bras malgré cela enflerent jusqu'auprès de l'épaule ; on lui avoit mis des ligatures qu'il fallut lui ôter, parce qu'il en étoit trop incommodé ; le malade eut des maux de cœur ; on le conduisit à un quart de lieuë & de tems à autre des Etudians qui l'accompagnoient lui faisoient prendre de l'eau de luce ; en arrivant au cabaret on le fit coucher & il

pritum boüillon dans lequel un des Etudians fit dissoudre du Sel Alkali volatil ; de tems à autre on continua à lui en donner ; il eut un léger transport , il vomit son dîner & se trouva mieux après d'abondantes sueurs ; la poitrine & le bas ventre ne furent point attaqués ; il continua après la curation principale , qui fut complette en six heures , l'usage de l'Alkali volatil , & M. de Jussieu, pour le soulager & calmer les douleurs & les engourdissemens qu'il avoit au bras , fit encore dissoudre du Sel Ammoniac dans de l'huile d'olive & en frotta les playes & les enflures , ce qui fut continué pendant quelques jours , ainsi que l'usage intérieur du Sel Alkali volatil, que l'on peut donner sans danger dans des liquides ou du boüillon.

EPITRE.

De M. Boyer à sa Muse.

Nymphe que je chéris & qu'en ce jour j'implore,
Sous ce feüillage épais daigne voler encore ;
Sans toi les pâles soins & les mortels ennuis
Empoisonnoient mes jours & les changeoient en nuits ;
C'est par toi que mon cœur au sein de la tristesse
Retrouve l'enjoûment, les ris & l'allegresse.
Que ne te dois-je point pour prix de tes bienfaits !
Par toi je ris des maux que l'aveugle Déesse
M'apprête en son courroux, ou que l'Amour m'a faits.
Je vois d'un nouveau jour briller ma solitude ;
Ta présence m'enchante ; une facile étude
Rend la paix à mon cœur, le calme à mes esprits,
Et dégage mes sens de toute inquiétude.
Qu'un autre peu sensé, d'un faux éclat épris,
Immole un doux repos aux soins de sa fortune ;
Et qu'il aille à l'envi d'une foule importune,
Bercé d'un fol espoir, ramper sous des lambris ;
Pour moi, simple berger, le long de nos prairies,
Au sein de mon troupeau bornant tous mes plaisirs,

J'aime à cueillir encor des guirlandes fleuries.
Muse, daigne parfois occuper mes loisirs,
Daigne regler les sons de mon hautbois champêtre ;
Viens m'enyvrer encor de tes douces erreurs,
Sur un gazon fleuri l'Amour se plaît à naître,
Il offre mille appas, il ravit tous les cœurs.
Il expose à nos yeux la naïve peinture
Des tendres sentimens qu'inspire la nature.
Tel il parut jadis à nos premiers ayeux,
Dégagé des remords qu'entraîne l'imposture:
D'une Coquette aimable au cœur capricieux.
Sur l'aîle du plaisir porté sur ces rivages
Où de tendres bergers en de plus heureux âges,
Dans le sein du repos chantoient la volupté ;
Notre esprit du bonheur se forme des images
Dont on voit de nos jours peu de réalité.
Là ma Muse à son gré me peint une Bergere
Qu'on peut aimer sans estime & qui sans art sçait plaire,
Que la nature seule a pris soin d'embellir.
L'émail des tendres fleurs qu'elle vient de cueillir
A l'égal de son teint n'offre rien d'agréable ;
Un gracieux sourire, une bouche adorable ;
Des yeux où Cupidon semble aiguiser ses traits,
Ne me peignent encor que ses moindres attraits.
Que fais-tu, Muse ? Hélas ! tu me dépeins Aminte !

De ses charmes divers cette légere empreinte
A reveillé l'amour assoupi dans mon cœur ;
En vain je te fuyois, impérieux vainqueur ;
Ma foible Muse en vain m'arrachoit à moi-même ;
Le murmure des eaux, le silence des bois,
La verdure, les fleurs, qui sembloient autrefois
A mes sens enchantés offrir le bien suprême,
Ne touchent plus mon cœur ; c'est Aminte que j'aime.
Muse, à chanter les bois je bornois mes desirs ;
L'amour vient malgré moi m'arracher des soupirs ;
Trop heureux si mes vers, fruits d'un tendre délire,
Près d'Aminte portés sur l'aîle des Zéphirs
Etoient payés au moins d'un généreux sourire ;
Et plus heureux encor, si sensible à son tour,
Aminte soupiroit instruite par l'Amour !
De ce frivole espoir loin de bercer mon ame,
Muse daigne arrêter les progrès de ma flâme ;
Dépeins-moi de l'amour les dégoûts, les travers,
Au poids de la raison pese une fois tes vers.
L'amour naît par les soins, il se nourrit de larmes,
Et s'envole au moment qu'il est exempt d'allarmes;
Bien loin de le fixer l'hymen est son tombeau,
Les plaisirs sans contrainte éteignent son flambeau.
C'en est fait, de l'amour je brave les caprices,
De tes airs désormais j'en ferai mes délices,

C'en est fait, qu'ai-je dit ! mon cœur en ce moment
M'emporte vers l'objet qui cause son tourment.
Fais taire enfin l'amour dont on me fait un crime;
Rends-moi mon innocence; arrache son bandeau.
Que n'offres-tu plutôt un encens légitime
Aux sages protecteurs de mon léger troupeau.
Quoi ! ces mortels heureux qu'en mon cœur je révére,
Seroient touchés des airs d'une Muse bergere !
J'en connois un encor que je n'ose nommer,
Pour qui mon pur encens peut sans honte fumer:
Un goût fin qui s'étend sur tous les arts aimables,
Le rend des plus doux sons arbitre souverain.
S'il *approuve mes vers*, *ils seront* plus durables
Que tous les monumens qu'on grave sur l'airain.
Comblé de ses bienfaits & réduit au silence,
Je n'ai pour m'acquitter que ma reconnoissance.
Adieu, Muse; reprens ta lime & tes crayons;
Sur son *rapide char* le Dieu de la lumiere
De ce vaste horison a fourni la carriere,
Et déja dans les flots il éteint ses rayons.

BOYER.

A Lyon le 30 *Juin* 1747.

REMARQUES *sur la Dissertation inserée dans le Mercure de Mars, touchant un vers de Virgile.*

LA juste estime qui est dûë aux excellens Auteurs de l'antiquité, a souvent trop échauffé l'imagination de quelques-uns de leurs Commentateurs, ils ont oublié que ces Auteurs étoient des hommes, & que l'erreur est l'appanage de la foiblesse humaine. Leur admiration a été jusqu'à une espéce d'idolâtrie. Tel endroit obscur & inintelligible, n'est tel, selon eux, que pour des esprits communs, & si on les en croit, ils y voyent des beautés ravissantes; Cet autre est foible & plat, ou renferme une contradiction; alors ils soutiennent que c'est une interpolation, & peu s'en faut qu'ils ne nomment celui qui a osé coudre ses lambeaux au corps de la piéce, comme s'il étoit possible que dans des ouvrages de longue haleine tout y fut d'une égale clarté, d'une égale force, d'une parfaite harmonie. Nous avons d'excellens ouvrages en notre Langue dans tous les genres, mais en est-il un seul où il ne se trouve de ces taches que le judicieux Horace voyoit dans Homere &

dans d'autres bons Auteurs, sans pour cela qu'il eut moins d'estime pour eux. Mais comme il est venu depuis Horace des esprits apparemment plus pénétrans & plus fins, qui ont voulu tout diviniser dans le Poëte Grec, en dépit du bon sens & de la raison, nos Auteurs François peuvent sans doute esperer le même avantage de la postérité.

A cette manie de ne vouloir trouver rien que de parfait dans les anciens, on en a ajouté une autre qui est de ne les pas prendre dans leur sens naturel, mais d'y trouver par tout de prétendues allégories, auxquelles bien certainement ils n'ont jamais pensé. Qui sçait si un jour on ne fera pas le même honneur à la Henriade, & si quelque bel-esprit ne prétendra pas y découvrir la politique de la Chine ou le Gouvernement des Caffres ? Quelles rêveries n'a-t'on pas débité à ce sujet sur Homére en particulier ! Je suis fâché que l'érudition de M. de Warburton ne m'ait pas persuadé d'avoir une autre opinion de l'explication qu'il a donnée du sixiéme livre de l'Eneide. Jamais je ne croirai que Virgile n'ait eu dessein dans ce livre que de donner une description de l'initiation de son Héros dans les *Mystéres*, & de mettre devant les yeux de ses lecteurs

au moins une partie du *Spectacle Eleusinien*. Je n'y vois au contraire que le dessein tout simple & très-naturel de faire entrer dans un Poëme un sujet d'une poësie noble, sublime & intéressante, dont le but unique est, comme dans tout le reste de l'Eneïde, de célébrer la gloire d'Auguste & la grandeur des Romains. Je suis persuadé que le Poëte n'a pas eu plus en vûë *le Spectacle Eleusinien* que celui de nos Danseurs de corde, & que dans la description des Enfers il ne s'est attaché qu'à joindre des peintures vives & touchantes à la poësie la plus vive & la plus harmonieuse.

Mais la grande difficulté est, disent nos Commentateurs, de justifier Virgile sur la place qu'il donne aux Enfers à ceux à qui une sentence injuste a fait perdre la vie. On est choqué de les voir à côté des Suicides & l'on se donne *la torture pour sauver l'horreur d'un pareil dogme*. Mais depuis quand la Théologie Payenne est-elle devenuë si intéressante pour des Chrétiens, qu'ils croyent devoir se donner tant de peine pour en justifier les absurdités ? Son propre caractére n'est-il pas d'en être remplie ? Et cette raison qui nous inspire le plus parfait mépris pour elle, ne suffiroit-elle pas seule pour trancher la prétenduë difficulté ? Cependant si

on vient rechercher ce qui a pû introduire ce *dogme* dans la Théologie Payenne, je m'imagine qu'il est très-aisé de le faire, sans recourir à des explications forcées dont un homme de sens ne se satisfera jamais. On convient que le systême des Enfers des Payens a été bâti sur la maniere d'inhumer les morts en Egypte, surtout dans un de leurs principaux cimétieres qui étoit sur un des bords du Lac d'Acherusie dont on a fait l'Acheron. Tous n'étoient pas admis indifferemment dans ce cimétiere qui étoit dans un air pur & serein, & dans un lieu très-agréable, ce qui a donné lieu aux Champs Elysées. Quand un Egyptien étoit mort, des Juges établis pour cela s'assembloient, examinoient la vie du mort, & ne consentoient qu'on le passât de l'autre côté du Lac dans le *lieu de repos*, (c'est ce qui signifie Elysée) que lorsque sa conduite avoit été irreprochable. Tous les autres en étoient impitoyablement exclus, de quelque état & de quelque rang qu'ils fussent. Les Rois mêmes étoient comme les autres soûmis à cette loi. Ceux à qui la sentence des Juges n'étoit pas favorable étoient privés des honneurs de la sépulture, & le Batelier qu'en langue Egyptienne on nommoit *Charon* ne les passoit point de l'au-

tre côté du Lac. Voilà l'origine de cet autre dogme de la Théologie Payenne, que ceux qui n'étoient pas inhumés, étoient durement repoussés par le Nocher infernal qui ne les recevoit dans sa barque qu'après un siécle de larmes & de soupirs. Pour ceux que le Sénat Egyptien jugeoit dignes des honneurs de la sépulture, ils n'étoient pas encore indifferemment placés par tout dans le grand cimétiere.

Nec verò hæ sine sorte datæ, sine judice sedes.
Æn. l. 4. v. 431.

Les Juges marquoient à chacun son rang & sa place selon l'état & la condition du mort, & selon le plus ou le moins de bien qu'il avoit fait. Les enfans étoient inhumés sur le bord du Lac, après eux étoient ceux qui avoient été injustement condamnés à mort, ensuite les Suicides, après ceux-ci étoient les malheureuses victimes de l'amour, &c. ils étoient tous dans le même cimétiere, & par conséquent dans l'Elysée au lieu de repos, avec cette seule difference que ceux qui sont ici nommés étoient à l'entrée & que les autres étoient plus loin. Mais, dira-t'on, si cela étoit, on ne représenteroit pas les enfans, les Suicides & les victimes d'une condamnation injuste & de l'amour

dans un état de souffrance, comme ils sont représentés dans les pleurs, les gemissemens, la tristesse & la mélancolie. Ils devroient comme les autres joüir d'une paix inaltérable dans l'Elysée. Mais cet état de souffrance n'a été imaginé que long-tems après la distinction des places dans l'Elysée, distinction que les Egyptiens n'avoient sagement établie que pour conserver & animer de plus en plus parmi eux l'amour de la justice & la pratique des vertus. C'étoit pour eux le comble de la gloire de mériter une place distinguée *dans l'Elysée*, comme c'étoit le comble de l'infamie que d'être déclaré indigne de la sépulture. Ce double motif étoit l'unique but de la distinction des places & de l'exclusion de l'Elysée. L'opinion que les morts conservoient dans le *lieu de repos* les mêmes inclinations qu'ils avoient pendant leur vie, donna lieu dans la suite d'imaginer un état de souffrance pour les enfans, les Suicides, &c. & cela étoit fort naturel. Il étoit aisé de penser que les enfans étoient vivement touchés du regret de n'avoir pas rempli le tems de leur vie, & c'est ce qui donna lieu à la fable des *Ahores* Ἄωροι qui à l'entrée des Enfers pleuroient de ce qu'une mort prématurée ne leur avoit pas laissé goûter les douceurs de la vie.

Continuò auditæ voces, vagitus & ingens,
Infantumque animæ flentes in limine primo :
Quos dulcis vitæ exortes, & ab ubere raptos
Abstulit atra dies, & funere mersit acerbo.
V. 426.

La cause des cris & des larmes de ces enfans est marquée ici bien clairement, c'est le regret amer de n'avoir pas vêcu. Que l'Auteur de la Dissertation me permette de lui faire faire attention sur ces quatre vers, & particulierement sur ces expressions *dulcis vitæ*, & il verra que les anciens n'étoient point du tout indifferens pour la vie, à laquelle ils étoient pour le moins aussi attachés que nous. Je ne sçais comment M. Ricaud a pû avancer le contraire. Presque tous les écrits des anciens déposent contre son sentiment. Lucrece entre autres, liv. 3, vers la fin, prouve bien par les peines qu'il se donne pour tâcher d'inspirer le mépris de la mort, combien les hommes de son tems étoient attachés à la vie. C'étoit cet attachement qu'on s'imaginoit causer tant de chagrin aux enfans à la porte des Enfers, & par la même raison à ceux à qui une condamnation injuste avoit fait perdre la vie, comme aux Suicides. Les premiers vivement touchés de l'injustice qu'on leur avoit faite

étoient à peu près comme les enfans, & pleuroient comme eux leur triste sort. C'étoit-là toute leur peine qu'on ne regardoit pas comme un châtiment, mais comme une suite naturelle de l'opinion qu'on avoit que les ames continuoient d'être affectées après leur séparation du corps de la même maniere qu'elles l'avoient été pendant qu'elles y avoient été unies. Comment cela n'a-t'il pas été remarqué par tous ceux qui se sont trouvés si choqués des châtimens qu'ils ont cru être marqués pour les enfans à la mamelle, & ceux qui avoient été injustement condamnés à mort ? Comment n'ont-ils pas pris garde qu'ils *étoient bien loin* du Tartare, seul & affreux endroit des supplices & des châtimens ? La seule peine qu'avoient les Suicides étoit encore le regret d'avoir abregé leur vie, dont ils ne sentoient le prix que depuis qu'ils avoient fait la sottise de s'en priver eux-mêmes. Comme les Payens n'avoient pas du Suicide la juste horreur que la Religion nous inspire pour ce crime, il n'est pas étonnant qu'ils ne l'ayent point crû sujet aux supplices du Tartare, & qu'ils ayent placé ceux qui s'étoient donné la mort à côté de ceux qui avoient perdu la vie par une sentence injuste. C'est au sujet des uns & des autres qu'ils ont fait

leur fable des *Biothanates ex gr.* Βία, *vis &* θάνατος, *mors*, qu'ils supposoient pleurer à la porte des Enfers de n'y être pas reçus, parce qu'ils étoient morts de mort violente avant le terme marqué par les Destins, & qu'ils ont fait un châtiment de ce qui n'étoit pour ces ames que des impressions de chagrins & de regrets qui leur restoient de leur vie passée.

Cela ne peut-il pas suffire pour entendre l'endroit de Virgile dont il s'agit, & une explication aussi simple ôte-t'elle quelque chose à la beauté & à la magnificence de sa Poësie ?

VERS

A Mlle .... sur sa naissance.

Belle Philis, voici le jour
Où vous reçûtes la naissance ;
Dans cet heureux instant les Graces & l'Amour
Firent éclater leur puissance.
C'est ce Dieu qui forma votre bouche & vos yeux,
Qui vous donna l'heureux talent de plaire ;
Surpris de son ouvrage, en remontant aux Cieux,
Il vous trouva plus belle que sa mere,

Et pour vous admirer il convoqua les Dieux.
Pallas jalouse de sa gloire,
Voulut participer au chef-d'œuvre nouveau.
Eternisons, dit-elle, ma mémoire,
En rendant plus parfait un ouvrage si beau.
Elle vous fit présent alors de la sagesse,
Don plus divin cent fois que la beauté,
Qui ne craint point la fin de la jeunesse,
Ni les rides de la vieillesse,
Et brave les effets de la fragilité.
C'est ce don précieux en vous que l'on admire,
Plus que les appas séducteurs.
C'est elle qui, j'ose le dire,
Plus que votre beauté vous gagne tous les cœurs.
Oüi, charmante Philis, au printems de son âge
Etre tout à la fois aimable, belle & sage,
C'est surpasser l'humanité,
Et qui connoît votre humeur bienfaisante,
Affable, douce, prévenante,
Croit voir en vous une Divinité.
Célébrons donc ce jour où vous reçûtes l'être;
Je le regarderai toujours
Comme le plus beau de mes jours;
C'est vous qui m'avez fait connoître
Ce que pouvoit la vertu sur un cœur;
C'est de vous que j'apprends la charmante douceur

De joindre l'amour à l'estime,
De brûler d'un feu légitime,
Et de sçavoir joüir d'un innocent bonheur.

VERS sur le respect humain.

MObile vain des actions des hommes,
Respect humain, où nous entraînes-tu ?
Nous te devons ce que nous sommes ;
Tantôt vice, tantôt vertu,
Tu nous rends d'un moment à l'autre
Du sage ou du mechant lâches imitateurs.
Mortels, quelle erreur est la vôtre !
Un préjugé si faux doit-il changer vos cœurs ?
En homme vertueux, honnête,
Licas avoit juré de terminer ses jours ;
Le respect humain dit, arrête,
Et la sagesse envain arrive à son secours.
Au contraire Damis écoutant son caprice,
Etoit au bord du précipice,
Quand un sage respect humain
A sa passion met un frein.
Mais que dira, lui dit-il, ce bon pere ?
Que dira cette tendre mere ?
Que diront les honnêtes gens ?
Si tu n'écoutes que tes sens ;

Tu

Tu vas faire de toi parler toute la ville ;
Jusques ici sage & tranquille,
Tu n'as point donné prise à de mauvais discours.
Ah ! ne vaut-il pas mieux ainsi finir tes jours ?
Pour te déterminer à vivre en homme sage,
Damis, en faut-il davantage ?
Sage respect humain, viens donc me seconder ;
Je laisse à toi mon sort à décider,
Et le plaisir & la sagesse
De mon cœur tour à tour enlevent la tendresse :
Apprends moi ce qui doit mériter mon encens.
Mais quelle est cette voix divine,
Qui se fait entendre à mes sens ?
D'une vive clarté mon esprit s'illumine ;
Je suis frappé de ses moindres accens.
Quitte cette erreur insensée ;
Pour te guider le monde n'est point fait ;
Eleve ton cœur, ta pensée,
A Dieu, ce Créateur, ce Maître si parfait ;
Des moindres actions il doit être l'objet.
Songe pour t'arracher à ton penchant funeste,
Que tu dois rendre compte à cet Etre éternel ;
Que cet instant peut-être est le seul qui te reste ;
Songe que tu n'es qu'un mortel ;
Songe enfin que dans peu tu quitteras la vie,
Et de quel désespoir sera-t'elle suivie,
Si tu ne préviens pas la foudre qui t'attend ?

Que vois je! c'en est fait ; tu n'as plus qu'un moment ;
Tremble ; l'instant fatal approche ;
L'heure sonne ; il est tems : es-tu prêt à partir ?
Par un frivole repentir
Tu crois envain éviter le reproche
De ce Dieu, qui pour toi s'est offert à la mort ;
Il t'a laissé le maître de ton sort ;
Tu l'as sacrifié pour plaire.
Ce desir de ton ame a banni la raison,
Et le respect humain pour calmer sa colere,
N'est plus maintenant de saison.

*LETTRE de M** à M**. au sujet de* l'Alphabet Tironien.

POurquoi, Monsieur, ne pas vous adresser à l'Auteur même pour avoir les éclaircissemens que vous me demandez sur l'*Alphabet Tironien* ? Il est vrai que je suis ami de M. l'Abbé Carpentier, & que je l'ai suivi pied à pied dans ses opérations sur cet ouvrage, mais il est encore plus en état que moi de vous satisfaire, & vous le connoissez assés pour ne pas douter qu'il ne le fît avec vérité & avec simplicité. Vous avez sans doute vos raisons. Peut-être avez-vous entendu parler

diversement de ce Phénoméne litteraire ; peut-être aussi aimez-vous mieux apprendre d'un tiers qui soit au fait de la matiere, que de la partie intéressée, à quoi vous devez vous en tenir.

A ne vous rien déguiser, je crois deviner pourquoi vous me donnez aujourd'hui la préférence. Je vous ai toujours paru étonné de ce travail. Vous m'avez oüi dire plusieurs fois que je ne concevois pas comment sans aucune espece de secours mon ami avoit pû parvenir à ce déchiffrement ; que cela me paroissoit un effort d'imagination au-dessus du commun : je n'étois pas le seul qui en fût frappé. Vous vous rappellez toutes ces exclamations, lorsque peut-être vous entendez aujourd'hui parler avec moins d'emphase de cette découverte à des personnes capables de se faire croire, & qui se contentent de loüer M. l'Abbé Carpentier de ce qu'il nous a remis sur la voie ; au lieu que je pense, moi, qu'on doit lui donner l'honneur de nous l'avoir ouvert. L'amitié cependant ne m'a point aveuglé. J'en ai pour garans plusieurs Sçavans dont vous respecteriez les suffrages si je vous les nommois, qui sans aucune liaison particuliere avec mon ami, pensent & s'expriment comme moi sur son travail. Je

ne cherche point à pénétrer les motifs qui engagent les autres à parler autrement : un ouvrage perd beaucoup auprès de bien des personnes, s'il ne vient d'au-delà des mers. Tirons le rideau, & passons à ce que vous me demandez.

Vous voulez que je vous décrive exactement la route qu'a suivie M. l'Abbé Carpentier pour expliquer un chiffre dont il n'avoit nulle connoissance, & pour l'explication duquel il n'a pas usé des secours qu'il pouvoit avoir. La tâche est aisée à remplir ; je n'ai qu'à le suivre dans sa préface ; il y indique avec naïveté le chemin que je lui ai vû tenir, peut-être même avec trop peu de réserve pour lui. Je lui dois plus de justice ; je supplérai à ce qu'il n'a pas dit, mais je ne dirai que ce que je sçais avec certitude.

M. Carpentier fut consulté sur le manuscrit de la Bibliotheque du Roi. On lui demanda ce que c'étoit que les *Notes* qu'il contenoit & les piéces écrites en ces sortes de chiffres. Il répondit tout naturellement qu'il l'ignoroit ; on lui confia le manuscrit afin qu'il eût le loisir & la commodité d'en prendre une connoissance plus particuliere. Arrivé chés lui il l'examina attentivement, & se rappellant l'esquisse legére des *Notes de Tiron*, inserée par

Dom Mabillon dans sa Diplomatique d'après M. Hamon ; il confronta le manuscrit avec cette ébauche. Je le surpris dans ce moment ; nous cherchâmes ensemble s'il s'y trouvoit quelque conformité ; nous n'en apperçûmes aucune, & je doute qu'on y en trouve encore beaucoup aujourd'hui, si l'on veut être de bonne-foi, en rapprochant cette esquisse de l'échantillon du manuscrit que M. l'Abbé Carpentier a fait graver dans sa Préface, en observant toutesfois de se mettre dans la position où il étoit dans ces premiers instans. Peut-être, si la mémoire lui eût été fidelle, eut-il tiré plus de secours de ces mêmes *Notes* données par Gruter d'après un manuscrit qui y ajoute l'explication. Parmi ce grand nombre la ressemblance de quelques-unes l'auroit pû frapper plus aisément, & il eût au moins appris que c'étoit des *Notes de Tiron* qu'il avoit à lire ; ce qui l'auroit fixé. Ce ne fût qu'après l'ouvrage fini que quelqu'un l'avertir de consulter Gruter. Il le vit & se consola de n'avoir pas reçû cet avis plûtôt, persuadé qu'en cherchant dans ce cahos d'explications de quelques caractéres, il eût perdu plus de tems qu'il ne lui en avoit coûté pour la trouver par lui-même. Qu'on en fasse l'épreuve si l'on en

est curieux, on verra si c'est prévention dans M. l'Abbé Carpentier.

Les Pseautiers de la Bibliotheque du Roi & de celle de Saint Germain-des-Prez lui auroient été d'un tout autre secours, quelque difference qu'il y ait entre les termes des Pseaumes & ceux des Chartes; mais il n'eut connoissance des premiers que lorsque la gravûre des Chartes étoit presque achevée, & il ne pût avoir communication de l'autre par des raisons tout-à-fait étrangeres aux Lettres.

C'est donc dans la plus exacte vérité que j'ai avancé que M. l'Abbé Carpentier ne doit qu'à lui-même cette découverte, puisqu'indépendamment de tout secours il a retrouvé la clef de ce chiffre. Jusques-là tous les Sçavans, qui en sentoient l'importance, s'étoient bornés à des souhaits; ils desiroient que quelqu'un osât entreprendre un travail qui devoit nous conserver de précieux monumens de l'antiquité. Tels sont les vœux du Cardinal Bembe, de Tritheme, de Juste Lipse, de Scaliger & de plusieurs autres, mais personne ne l'avoit encore tenté.

Je ne croyois pas, à vous dire vrai, que mon ami pût jamais y réussir, surtout lorsqu'après trois semaines d'examen & d'un travail le plus obstiné, il m'avoüa

franchement qu'il n'étoit pas plus avancé que le premier jour. Il étoit sur le point de tout abandonner, lorsqu'il s'avisa de soupçonner que ce manuscrit pouvoit être un recueil de Chartes. Il suivit cette premiere idée, parce qu'il crut appercevoir dans plusieurs mots répandus çà & là & écrits tout au long, des termes usités dans les formules des Diplomes de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Lothaire. Ces termes étoient les seuls qui pouvoient le conduire au déchiffrement, les noms de peuples & de lieux, ou de personnes ne pouvant servir qu'à fixer le tems des piéces où ils se trouvoient. Alors commençant à esperer de son entreprise, à l'exemple de quelques Sçavans il supposa faux pour parvenir à la connoissance du vrai. Il hazarda de donner aux caractéres qui précédoient ces mots écrits en entier, le sens de ceux qui sont placés au même rang dans les Chartes imprimées. Ce procédé lui réussit, mais ce n'étoit encore que conjecturer. Il poussa ainsi son travail en tatonnant jusqu'au Capitulaire publié par M. Baluze, & pour lors il se tint presque assûré d'avoir trouvé la clef de ce chiffre. Il en fut encore plus certain lorsqu'il eût rencontré quelques Chartes (c'est-à-dire trois ou quatre) qu'il eût la

satisfaction de voir qu'il avoit interprêtées conformement à celles qui avoient été imprimées. Fortifié de ces piéces justificatives il rectifia & perfectionna l'Alphabet qu'il avoit déja dressé, & il acheva heureusement le déchiffrement du manuscrit Il fut cependant arrêté de tems en tems par des difficultés considérables dont il nous donne le détail à la fin de sa Préface moins pour faire sentir ce qu'il y a eu à surmonter, que pour suppléer conjointement avec l'Alphabet aux régles de ce chiffre qui sont perduës.

Quoiqu'à peu de chose près, je n'ai fait que copier la Préface de M. l'Abbé Carpentier pour vous rendre le compte que vous avez exigé de moi, je souhaiterois que vous ne vous crussiez pas pour cela dispensé de la lire. Vous ne la trouverez pas chargée d'une érudition étrangere au sujet ; il ne s'est permis que ce qu'il a crû y appartenir incontestablement l'étalage des recherches empruntées des autres n'est point de son goût.

Les Hieroglyphes, les Sigles, certains chiffres inventés par des Sçavans du dernier siécle lui ouvroient un beau champ il n'a point été tenté de le parcourir ; il s'est renfermé dans son objet. L'origine la nature & l'usage des *Notes de Tiron* l'on

uniquement occupé, tout le reste lui a paru inutile. Il a indiqué ce qui y avoit quelque rapport; il a tû ce qui n'y en avoit aucun.

Je me flate que la disposition de l'Alphabet vous plaira; il est distribué avec intelligence; l'œil n'y voit rien qui le choque. On en est redevable, comme de la beauté de l'édition, à celui qui a conduit la main du Graveur. Vous verrez sous chaque Lettre de l'Alphabet ordinaire les differens caractéres qui la désignent avec leur explication. Les notes des terminaisons qu'il n'est pas moins nécessaire de connoître que celle des lettres initiales & dont la position n'est point indifferente, suivent l'alphabet; les voyelles ont reglé l'ordre où on les a placées. Enfin pour ne rien negliger de tout ce qui peut faciliter l'étude ou la lecture de ces *Notes*, M. l'Abbé Carpentier a ajouté celles du verbe substantif *sum*, celles des pronoms, des prépositions, des conjonctions & des adverbes qui reviennent plus fréquemment.

Vous demandiez, Monsieur, un détail sur votre premiere question; je crois y avoir satisfait, peut-être même un peu longuement. Vous serez dédommagé de cet ennui sur la seconde: je serai fort

court ; je ne crois pas que ce soit sérieuse
ment que vous me la proposiez.

Quoi ! de bonne foi vous ne voyez pa
de quelle utilité peut être cette découver
te ? En vérité, je n'en crois rien. Les seu
les Chartes qui ont occasionné ce trava
doivent vous en montrer un grand avan
tage.. Ces monumens servent non-seule
ment à confirmer certains faits historique
sur lesquels il restoit quelque doute, ma
ils en détaillent & en développent mieu
les circonstances : ils font plus ; ils no
découvrent des faits que nos meilleurs Hi
toriens ont ignorés. Où avez-vous lû, s'
vous plaît, le nom de *Moinwinides* & d
Ranzwinides dont il est fait mention dan
la premiere piéce de ce Recueil ? Un Sça
vant qui travaille sur l'Histoire du Pay
qu'ils ont habité, (*M. Schœpflin*) a mieu
senti tout le profit qu'il en pouvoit tire
Où trouvez-vous le nombre des Eglise
bâties par Charlemagne pour les Sclavon
& laissées sans dot jusqu'à Louis le Dé
bonnaire, malgré les décisions de plusieur
Conciles qui défendoient de consacrer un
Eglise qui n'auroit pas été dotée ? Quel
sont les Historiens qui nous apprennen
les faits contenus dans la plûpart des au
tres piéces ? Les noms qu'on y lit de plu
sieurs Grands Hommes, illustres par le

services qu'ils ont rendus à l'Eglise & à l'Etat, n'étoient-ils pas demeurés jusqu'ici dans un profond oubli ? Pour abreger, souffrez, Monsieur, que je vous renvoye aux observations que M. l'Abbé Carpentier a mis à la suite des Chartes; vous y trouverez du neuf & de quoi contenter votre curiosité. En un mot tout amateur de l'Histoire regardera comme précieux un Recueil dont la plûpart des piéces, ou pour parler plus exactement, cinquante de cinquante-quatre n'ont jamais vû le jour. Que sera-ce si nous ne nous bornons pas au présent ? Il reste peut-être encore assés de livres écrits en *Notes de Tiron* pour esperer que l'utilité de cette découverte ne se terminera pas aux avantages que nous voyons aujourd'hui. Je voudrois qu'elle nous procurât ce qui nous manque de *Tite-Live*, de *Ciceron* ou de quelques autres célébres Auteurs. On seroit bien forcé alors de convenir que l'on doit beaucoup à M. l'Abbé Carpentier. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris ce premier Juillet 1747.

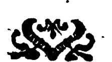
SONNET.

ARrête malheureux la fureur qui t'anime ;
Les abîmes profonds vont s'ouvrir sous tes pas
D'un Dieu juste & vengeur le courroux légiti
Te précipite enfin... mais tu ne le crains pas.

Tu crois de ton erreur orgueilleuse victime,
Que les hommes n'ont rien qui survive au trépa
Et dans ce fol espoir tu te livres au crime ;
Pour ton cœur abruti le vice a mille appas.

Cesse de te flater d'une vaine chimére ;
Tu rendras compte un jour sans fraude & sa
mystére,
De l'état de ton ame au moment de ta mort.

Si ton corps doit mourir, cette ame est immo
telle ;
Tes vices, tes vertus décideront ton sort ;
Tu peux choisir la vie ou la mort éternelle.



QUESTION DE PHYSIQUE.

Quelle espéce d'air l'eau contient dans ses pores?

L'Eau n'admet point d'air dans ses pores. Plusieurs expériences le démontrent ; plusieurs établissent qu'il ne peut la pénétrer. Ainsi par exemple on a soin d'humecter avec de l'eau cette peau dont on couvre la plaque de la machine pneumatique, afin de fermer le passage à l'air qui environne le récipient. On sçait encore de quelle utilité est l'eau pour conserver les œufs frais, pour empêcher que l'air ne les gâte.

Néanmoins un fait contraire en apparence empêche qu'on ne se détermine d'abord en faveur de ces preuves. Si on remplit un verre d'eau & qu'on le mette sous le récipient, après quelques succions il s'élance du sein des parties aqueuses un air qui se dilate, qui occupe un espace beaucoup plus grand que celui qu'il tenoit avant son évasion.

Au premier aspect cette expérience paroît opposée aux deux autres. Les Cartésiens croyent les concilier, en disant que

c'eſt un véritable air qui ſort de l'eau mais qui étoit extrêmement condenſé dan les pores de ce fluide. D'où naîtroit cett compreſſion ? Seroit-ce de l'Atmoſphere Pourquoi peſeroit-elle avec plus de forc ſur l'air qui eſt détenu entre les parois d l'eau, que ſur celui qui eſt libre ? Seroit ce de l'eau même ? Il eſt certain que trente deux pieds de ce liquide ſont en équilibr avec une colonne d'air de même baze D'ailleurs qu'on retire le verre en queſtion de deſſous le récipient, l'air ne pourra pa rentrer dans l'eau ſelon la premiere ex périence. De l'aveu même des Cartéſien il ne trouve place dans les pores de ce flui de qu'autant qu'il eſt condenſé, ainſ nulle cauſe ne le reſſerrant il ne pourr déſormais s'inſinuer dans les parois qu'i a quittés. Si néanmoins un moment aprè on remet le vaiſſeau dans la machin pneumatique, le premier phénomene ſ réitere ; il s'éleve une eſpéce d'air tel qu celui qui avoit déja paru & avec une pa reille abondance.

Les Newtoniens ont eu recours à leu attraction. Mais outre que ce n'eſt là qu'u ne qualité occulte, pourquoi cette forc qui agiroit avec tant d'efficacité ſous l récipient, s'évanouiroit-elle par tout ail leurs ?

Il faut donc chercher quelqu'autre systême, & convenir que l'eau renferme un *air* different de celui à qui on donne communément ce nom. Je suppose que ce soient des parcelles ignées & lumineuses qu'elle contienne. Ces parcelles également pressées par l'air restoient en équilibre ; au moyen des succions l'équilibre a été rompu : elles se sont dilatées & répanduës dans un espace plus considérable que celui qu'elles occupoient d'abord. Arrivées à la superficie du fluide elles ont formé des bulles. Ayant acquis un volume pareil à la grandeur des ballons d'air, elles ont eu une apparence presque semblable à celle que ces ballons auroient pû avoir.

Une observation de M. Dehales appuye cette conjecture & la rend encore plus plausible. Il a remarqué que notre air nouveau prenoit facilement feu. D'où il suit qu'il a un germe inflammable. 2°. Cet air se dissipe bientôt : donc il n'est pas dans un état naturel, mais dans un état forcé.

Le systême des parties de feu & de lumiere seules admises dans les pores de l'eau, aide encore à expliquer le peu de compressibilité de ce fluide. Qu'on remplisse d'eau un globe d'or creux ; qu'on surcharge ce globe d'un poids immense,

jamais on ne parviendra à le faire plier, d
sorte qu'on y voie un enfoncement, ma
l'eau sort par les pores du globe.

La chose ne pouvoit être autrement
l'eau ne contient dans ses parois que d
feu & de la lumiere. Ces milieux sont in
finiment plus petits que l'air & dès-lor
infiniment plus élastiques; quelque forc
qu'on ajoute à leur pression sur l'eau, ell
ne l'augmente que d'une maniere imper
ceptible, au lieu que l'air renfermé dan
les autres corps céde facilement par so
peu de résistance aux efforts qu'on fa
pour l'y comprimer. Enfin il résulte d
cette derniere expérience que l'eau pass
à travers les pores des métaux fermés
l'air. Comment donc pourroit-elle avo
dans son sein des parties de cet élement
N'est-il pas plus naturel de croire que s
vacuoles ne sont remplis que de ballon
de feu qui pénétrent tous les corps méta
liques & même de quelques globules d
lumiere ? car on sçait qu'une lame d'o
bien mince est à demi transparente, & l'ea
a cette qualité.

J. Lacoste fils, Avoca

A Dijon le 24 Juillet 1747.

A L'AMITIE'.

SONNET.

TEndre fille du Ciel, de tes présens sevrée
La nature périt, tu peux la ranimer.
Avide de la paix, la raison égarée
Cherche un bien qu'elle ignore & qui l'a sçu charmer.

La fourbe de tes traits aujourd'hui décorée
Offre à l'homme facile un nouvel art d'aimer ;
Sous ce masque enchanteur l'Eumenide adorée
Séduit, corrompt les cœurs que tu dois enflammer.

Parois, & tout à coup la raison éclairée
Connoissant la vertu vainement célébrée,
Rougira des faux biens qu'elle osoit estimer.

Non moins hommes qu'au tems de la divine Astrée,
Nous soupirons envain si tu n'es adorée ;
Vivre n'est que mourir sans le plaisir d'aimer.

A Bezançon le 9 Août 1747.

*LETTRE d'une Dame de Normandie à M*** sur le pour & le contre des Romans.*

ETant accoûtumée, Monsieur, à vous faire part de mes reflexions, j'ai crû devoir le faire encore aujourd'hui. Il s'agit du pour & du contre des Romans; si la Comédie est susceptible de pareilles controverses, pourquoi les Romans ne le seroient-ils pas?

Le pour. J'entends ici par le mot de Roman ces histoires feintes, ingénieusement inventées, remplies d'intrigues d'amour & ces anecdotes curieuses dont on a eu soin de nous enrichir. C'est contre ces sortes de livres que se déchaînent une infinité de Casuistes. Rien, selon eux, de plus pernicieux, rien de plus dangereux qu'un Roman. Examinons la chose de plus près, & nous serons bien-tôt convaincus du contraire. Rien de plus droit, rien de plus innocent que l'intention d'un Auteur de Romans; il cherche en vous égayant à vous instruire. Une morale dure & seche vous retire-t'elle aussi puissamment du vice qu'un Roman? La morale sévere ne vous présente-t'elle pas la vertu sous un jour si sombre, que souvent elle vous en éloigne

pour jamais ? Il n'en eſt pas ainſi de ces ingénieuſes fictions. Un Roman en vous développant les voyes du vice, vous fraye celles de la vertu. Quels avantages n'en retire pas l'eſprit ! Quelle douceur, quelle naïveté ne regnent pas dans ces tendres hiſtoires ! Ne ſont-elles pas la ſource de la vraie galanterie ? Elles inſpirent les ſentimens les plus doux. Quelle délicateſſe, quelle fineſſe dans les penſées ! Le cœur y apprend à s'exprimer avec grace ; quelle politeſſe, quelle nobleſſe dans les ſentimens ! Le cœur y puiſe ſa grandeur d'ame. Quels agrémens ne répandroit pas dans les compagnies notre charmante jeuneſſe en ſe ſervant de ces heureuſes expreſſions ? Eſt-il occupation plus agréable pour elle que de ſe former à entretenir l'enjoûment dans nos cercles reſpectables ? Ne vaudroit-il pas beaucoup mieux pour elle de s'appliquer à ces aimables lectures que de paſſer le tems à des bagatelles, à des riens ? Où apprendra t'elle mieux la vraie prudence ? Ces livres ingénieux ne ſont-ils pas une ſource intariſſable de pointes & de ſaillies ? Les charmes de la tendreſſe y ſont employés avec art ; l'uſage des plaiſirs y eſt abondant & ménagé ; ce ſont les tréſors où l'on doit puiſer les ornemens les plus ſolides de la ſociété. Dans

l'un vous admirez la constance d'un amant, dans l'autre la politique, l'adresse d'un rival. Ne peut-on pas profiter des moyens qu'un infortuné employe pour se débarrasser d'un pas dangereux, ne peut-on pas, dis-je, en profiter pour se conduire sagement dans de certaines rencontres délicates ? Quel danger y a-t'il pour les mœurs ? Peut-on garder long-tems des impressions que font sur l'imagination des personnages imaginaires ? L'esprit est instruit, le cœur est orné, qu'y a-t'il donc à craindre ?

Le contre. Les avantages qu'on prétend retirer des Romans sont bien au-dessous des inconvéniens qu'ils causent. Je ne veux point ici faire le Casuiste (personnage qui siéroit bien mal à mon sexe) je ne veux parler que selon la simple raison. Quelles impressions ne font pas sur nous les intrigues dont tous ces livres sont remplis ? Elles allument le feu de nos passions, elles le nourrissent & l'augmentent après l'avoir fait naître. Un Auteur auroit beau avoir la meilleure intention du monde, peut-il répondre de celle de ses lecteurs ? L'Auteur lui-même n'a-t'il jamais autre chose en vûë que de vous instruire en vous égayant ? Arrive-t'il jamais que ces lectures vous portent à la vertu ? Rien de plus ridicule que de le croire. A quelles folies, à quel-

les extravagances ne vous poussent-elles pas quelquefois? Si par un pur hazard elles vous engagent au bien, est-ce par les préceptes de morale qu'elles vous ont offerts? Convenons-en de bonne foi; c'est le ridicule dont ces livres sont remplis qui vous dégoûte & vous fait voir à fond la misere, la pauvreté de ces ouvrages. Peut-on imaginer de la grandeur d'ame dans un Roman? Est-ce donc grandeur d'ame de sacrifier à une indigne passion état, famille, honneur, intérêt? Est-on grand pour ramper servilement devant une femme? Est-on grand pour la traiter de Divinité? Voila pourtant la grandeur & l'héroïsme du Roman. Avoüons-le, y a-t'il rien au monde de plus petit & de plus méprisable?

Un Auteur de Romans est six mois de l'année à se promener au Luxembourg, au Palais Royal; là il rêve sérieusement à la maniere dont il fera dire par un jeune fat à sa Maîtresse: *Beauté incomparable, je vous adore, je ne veux vivre que pour vous*, & mille autres petitesses. Voilà ce que nos jeunes personnes appellent du grand. Est-il un tems plus mal employé que celui qu'on sacrifie à la lecture des Romans? N'est-ce pas autoriser par-là une molle oisiveté, vice indigne de la nature humaine? Y a-t'il quelque chose qui mérite mieux

le titre de bagatelles, de riens qu'un Roman ? Cette douceur, cette naïveté qu'on releve tant, ont-elles de quoi se faire admirer ? Ces endroits si délicats, si attirans, ne sont-ils pas ce qui contient un plus dangereux poison ? Tous les gens sensés conviennent que la Comédie est dangereuse ; je ne crains point d'avancer que les Romans sont beaucoup plus à craindre ; tous les sens sont pris à la Comédie, à l'Opera. L'imagination est partagée par une infinité d'objets que vous offrent les Spectacles. Vous sortez de la Comédie la tête remplie de mille & mille pensées differentes, mais quand vous lisez un Roman, vous êtes tranquille, appliqué ; vos yeux seuls sont occupés ; votre imagination est toute entiere à ce que vous lisez ; rien ne vous échape, vous pesez tout, vous faites reflexion sur tout, vous ne laissez pas passer un mot sans le méditer. Dans cet état de tranquillité vous suivez pas à pas votre héros, vous pleurez sur un succès malheureux qu'aura eu une intrigue, quels mouvemens ne suivent pas ces reflexions ? Le feu qu'allument chés vous les Spectacles est violent, mais il dure peu. Celui que font naître les Romans est lent, mais il vous consume entierement.

S'agit-il de ces anecdotes curieuses,

Quelle partialité ! quelle fausseté ! On n'y lit que des évenemens déguisés, mal interprétés, souvent présentés sous un jour tout different de celui qu'ils ont eu ; c'est dans ces livres où la Cour & l'Etat sont pour l'ordinaire maltraités & calomniés.

A quoi donc se réduisent les prétendus avantages qu'on retire des Romans & de ces autres livres ? Est-il avantageux d'être corrompu ? Est-il avantageux d'apprendre qu'un fat a fait le langoureux aux pieds de sa Maîtresse, parce qu'elle lui a refusé une faveur ? Est-il avantageux de s'instruire des stratagêmes qu'un écervelé a mis en œuvre pour joüir d'une beauté ? Voilà pourtant les seuls fruits que vous retirez de ces lectures ; elles contiennent un poison si subtil qu'il est bien difficile de s'en garantir ; & la tentation y est présentée avec tant d'attraits pour un jeune cœur, que la chûte la suit presque toujours.

Voila, Monsieur, les raisons de part & d'autre ; il n'est pas difficile de juger quel parti on doit prendre. Je suspends cependant mon jugement jusques à ce que vous ayez porté le vôtre, persuadée qu'il sera fondé sur d'excellentes raisons. Je suis, &c.

De Vire en Basse-Normandie, le premier Juillet 1747.

MR Baron, Avocat au Bailliage d'Amiens & Membre d'une Société de de gens de Lettres, formée depuis peu dans cette Ville, vient de remporter le Prix de l'Académie de Dijon; elle avoit proposé pour sujet du discours *les avantages que le mérite retire de l'envie.* Voici un Madrigal qu'à cette occasion M Baron a reçû d'un de ses amis.

MOn cher Baron, les lauriers litteraires
Dont ton mérite est couronné
Vont te faire éprouver ces effets salutaires,
Qu'à peint ton éloquence au public étonné.
Acceptes-en l'heureux augure
Que tire ma raison plus que mon amitié;
Tu n'es pas fait, je te le jure,
Pour ne triompher qu'à moitié.

A Amiens ce 12 Août 1747.



REFLE-



REFLEXIONS.

TAnt d'Auteurs n'auroient pas le chagrin de voir siffler leurs ouvrages & d'y avoir perdu leur tems, s'ils commençoient par essayer le goût du public par quelque échantillon de leur style. L'agréable Recueil qu'on lui présente tous les mois, en fournit la plus belle occasion.

Certains esprits mélancoliques disent que le Monde est une vraie Comédie; eh bien soit, c'est une Comédie, mais chacun se croit le talent de la Chammelé & veut y avoir le plus beau rôle.

On ne doit pas s'attacher à sa fortune jusqu'à en perdre le repos, mais il faut y travailler avec la généreuse activité qui convient à ceux qui en sont dignes.

On s'épargneroit bien des jugemens téméraires si l'on vouloit juger de certaines actions comme des mots dont l'usage est douteux, je veux dire par analogie & par comparaison au reste de la conduite.

Pour juger sainement d'un conseil, il

faudroit pouvoir comprendre tous les différens intérêts de celui qui le donne.

Il y a des cœurs nobles que l'adversité rend intraitables & que la bonne fortune au contraire rend doux & généreux, c'est qu'ils se trouvent aussi malheureux d'avoir besoin des autres, qu'ils seroient contens de les obliger.

Les vertus sociales ne sont pas toujours les plus estimées; pourquoi cela? C'est qu'elles ne ne sont pas les plus utiles.

Rien ne paroît si long & ne s'use si vîte que le tems & la patience.

On n'oblige aujourd'hui que ceux qui sont à même d'en payer comptant.

Je ne suis pas surpris qu'on se défie si fort les uns des autres, ce qui m'étonne c'est qu'on se fie encore à quelqu'un.

Les remontrances corrigent si peu de gens, qu'il n'y a plus aujourd'hui que de l'inhumanité à les reprendre & à les mettre pour ainsi dire vis-à-vis d'eux-mêmes.

Tel donne six mille écus en charités fastueuses, qui ne sçauroit donner cent livres

à de pauvres parens, c'est que cela paroîtroit juste & qu'on ne veut être que généreux.

Le moyen de passer pour sensé avec des gens qui ont résolu de rendre quelqu'un ridicule & qui ne sçauroient se justifier eux-mêmes qu'à ce prix-là?

La mauvaise fortune devroit anéantir le cœur & l'esprit, puisqu'aussi-bien il n'est plus permis à un homme de penser & d'être pauvre.

Qu'il y a de maladresse & de dureté à la générosité de certaines personnes!

Lorsqu'on est parvenu à ce point de fatalité que ceux qui nous jugent trouvent chés nous la raison ridicule, il faut se taire ou évoquer sa cause à un tribunal plus équitable, je veux dire au public.

L'esprit est si véritablement un principe actif, que s'il manque d'occupation, il se replie sur lui-même & fait son propre supplice, voila l'inconvénient de la solitude, dont tant de gens exaltent l'ennuyeuse uniformité, faute de connoître la nature; ceux qui sont mieux instruits sçavent que pour goûter les douceurs du repos il faut

quelquefois en être privés, & que les zigzagues de la fortune sont des maux nécessaires.

Amitiés de femmes, trafic de complimens & de mensonges.

La lecture & la refléxion ont cela de commun qu'elles ne sont utiles qu'aux bons esprits & qu'elles achevent de gâter les autres.

Il faut avoir bien de la pénetration pour découvrir quelques traces de bon cœur à travers l'enveloppe grossiere que bien des gens lui donnent.

Il y a des gens qui ne semblent faits que pour dégoûter de la vertu, d'autres rendent le vice odieux à force de le faire paroître ridicule.

Voici une opinion assés singuliere, cependant elle est fondée sur l'expérience, j'aimerois mieux être ennemi d'un honnête homme que d'un sot.

On ne méprise ordinairement sa réputation que quand on l'a perduë.

Ce n'est pas le public qui rend justice

tôt ou tard au mérite d'un ouvrage, c'est le parti des connoisseurs qui prend enfin le dessus & donne le ton à la multitude.

Rien n'est moins constant dans ses idées qu'un sot.

Il y a des gens que les grandeurs corrompent, il y en a quelques-uns qu'elles rendent meilleurs, comme Titus, qui ne fut estimé qu'après son avenement à l'Empire.

Il y a des gens qui croyent sans examen tout ce qu'on leur dit d'autrui, pourvû que ce ne soit pas un éloge.

On peut se former une idée relevée de certaines gens par deux moyens, ou parce qu'on les aime beaucoup, ou parce qu'on ne les voit gueres.

L'ame de plusieurs est un sable mouvant, dont les impressions s'effacent & se succedent avec une rapidité prodigieuse.



IMPROMPTU.

Tu me vois chaque jour auprès de ma Thémire,
M'en mocquer & la contredire,
Pour son malheur former mille souhaits,
Lui témoigner une froideur extrême,
Et lui dire que je la hais,
Sçais-tu pourquoi ? C'est que je l'aime.

D. L. T.

LETTRE à M. de la Bruere.

Le hazard m'a fait revoir ces jours-ci, Monsieur, quelques anciennes Poësies que j'avois lûës autrefois pour des études particulieres dont je m'occupois. J'étois alors tellement rempli de mon dessein que je faisois peu d'attention au mérite de la Poësie & à la versification, mais aujourd'hui que je les revois dans un autre esprit, je ne les crois point indignes de votre curiosité, & je pense qu'elles pourroient vous amuser, vous & ceux qui comme vous ont un goût naturel & un talent décidé pour la Poësie ; vous en jugerez, & si le public prend quelque plaisir à voir les pro-

ductions de nos premiers Poëtes, je pourrai vous donner quelques autres ouvrages de ce genre, dont vous serez le maître de régaler de tems en tems vos lecteurs ; j'y mets cependant une condition, c'est que vous ne leur donnerez pas plus d'une piéce à la fois. Nos anciens Poetes ne sont que des enfans, & vous sçavez que les enfans peuvent amuser un quart d'heure, mais qu'à la longue ils se rendroient insupportables.

LE CHASTELAIN D'ARRAS.

A Lir *m'esfate* (a) là ou je *trairai paine*, (b)
En cele terre *u* Dieu fu *traveillez*. (c)
Mainte pensée i aurai *greveraine* (d)
Quand me serai de ma Dame esloignez ;
Et sachiez bien jamais ne serai liez (e)
Jusqu'à l'heure que la verrai *prochaine*. (f)
Dame Merci, quant serai *repairiez*, (g)
Por Dieu vos pri, preigne vos ent pitiez.

Douce Dame Comtesse & Chastellaine ;

(a) *Mi faut.*
(b) *J'aurai peine.*
(c) *Ou, tourmenté.*
(d) *Rude fâcheuse grieve.*
(e) *Joyeux, aises.*
(f) *Près de moi.*
(g) *Retourné.*

De tout valoir, (a) *cui sevrance* (b) m'est *griez*, (c)
Si est de vous come de la Seraine,
Qui por son chant a plusieurs *engignez*, (d)
N'en sevent mot, (e) *sés a si* (*f*) aprochiez
Que ses douz chans leur *navie* (g) malmaine;
Ne se gardent, *s'es a en mer plogniez*; (h)
Et, s'il vos plaist, ensi sui *perillez*. (i)

En péril sui, se pitiez ne m'*aie*; (k)
Mais se ses *cuers* (l) ressemble ses douz *eus*, (m)
Dont sai *devoir* (n) que n'y périrai mie;
Esperance ai qu'elle l'ait moult *piteus*. (o)
Souvent *recort*, *quant o lui ere seus*, (p)
Qu'elle disoit, mout seroit esjoie
Se repairiez, (q) je vos ferois *joyeux*; (r)
Or soiés vrais *come fins amoreus*. (s)

Fée Dame, *cis moz* (t) me rent la vie;

(a) *Au figuré souveraine de tout mérite.*
(b) *Dont la séparation.*
(c) *Cruelle.*
(d) *Trompés, séduits.*
(e) *N'en sçavent rien.*
(f) *Et si elle les a.*
(g) *Navire.*
(h) *Et si les a en la mer plongés.*
(i) *En péril.*
(k) *Aide, assiste.*
(l) *Cœur.* (m) *Yeux.*
(n) *Au vrai.*
(o) *Compatissant.*
(p) *Je me souviens quand avec elle j'étois seul.*
(q) *Si vous reveniez.*
(r) *Heureux.* (s) *Pourvû que vous soyez.*
(t) *Dame charmante comme une Fée. Ce mot, &c.*

Biaus Sire Diex, com il est precieus ?
Sans cuer m'en vois el Regne de Sùrie, (*a*)
A vous *remaint*, (*b*) c'est ses plus douz *hostels*; (*c*)
Dame vaillant coment vivra *cors teus* ? (*d*).
Se le vostre ai *adés* (*e*) en compaignie,
Adés serai plus *joyans* (*f*.) & plus preus ;
Del votre cuer serai *chevalereus*. (*g*).

Del gentil cuer (*h*) Genievre la Roine
Fu Lancelot plus preus & plus vaillans ;
Por li *emprist* (*i*) mainte dure *atine*, (*k*)
Si en soffrit peines & travaus grans ;
Mais au double li fu *guerredonans*, (*l*)
Après ses maus, Amours loiaus & fine ;
En tel espoir *serf* (*m*) & serai *tous tans* (*n*)
Celi (*o*) à qui mes cuers est *atendans*. (*p*).

(a) *Sans cœur je vais au Royaume de, &c.*
(b) *Demeure, reste.*
(c) *Prononce alors comme hosteus.*
(d) *Cœur tel.*
(e) *Continuellement.*
(f) *Gay, joyeux.*
(g) *Valeureux.*
(h) *Du noble cœur de la Reine Genievre.*
(i) *Entreprit.*
(k) *Bataille.*
(l) *Récompensante.*
(m) *Je sers.*
(n) *toujours.*
(o) *Celle.*
(p) *aspirans.*

ENVOI.

LI Chastelains d'Arras dit en ses chans
Ne doit avoir amour vraie, *enterine*, (a),
Si à la fois n'en est *liés* (b) & dolans;
Por ce *se met del tout en ses comans.* (c)

(a) *Entiere, parfaite.*
(b) *Joyeux.*
(c) *Se remet du tout à sa volonté.*

EXTRAIT d'une Lettre de M. Ailhaud fils, Légiste d'Aix, en réponse à M. Dupré de la...... qui l'avoit prié de lui communiquer ses réfléxions sur ce sujet :

Ce n'est qu'aux Belles Lettres que les Grands Hommes doivent leur gloire & l'immortalité de leurs noms.

JE voudrois bien, Monsieur, vous satisfaire sur la question que vous m'avez proposée dans la derniere conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous. Mais est-il d'un homme qui doit craindre la censure des gens sages & éclairés, de s'engager à traiter un sujet assés

ſterile de lui-même quand il s'agit de dire quelque choſe de nouveau, & la priere que vous m'avez faite n'eſt-elle point une épreuve à laquelle vous voulez mettre mon diſcernement, ou pour pénétrer ma façon de penſer? Quoiqu'il en ſoit, & dans quelque vûë que vous m'ayiez interrogé, j'aime mieux manquer aux régles de la bienſéance en tachant de vous ſatisfaire, que de manquer aux devoirs de l'amitié en vous refuſant ce que vous ſouhaitiez de moi. Je vous répondrai donc, mais ce ſera ſous les auſpices de votre indulgence. Car je crains bien que ce diſcours qui rendra peut-être mal ce que je penſe à cauſe de la briéveté du délai que vous m'avez accordé, en vous détrompant ſur l'idée avantageuſe que vous avez conçuë de moi, ne me couvre de honte & de confuſion.

Les Belles Lettres doivent être regardées comme le compoſé de cette célébre Déeſſe à qui on a donné le nom de Renommée. C'eſt par leur moyen qu'elle voit tout, qu'elle entend tout, & qu'elle raconte tout. De là les cent yeux, les cent oreilles & les cent bouches qu'on lui attribue.

En effet comment ſçauroit-on dans une partie du monde ce qui ſe paſſe dans une

autre, si les Belles Lettres n'avoient soin de nous en instruire ? Seroit-ce par des obelisques & des pyramides qu'on éleveroit en l'honneur des fameux personnages qui se distingueroient dans la profession des armes, ou dans toute autre quelle qu'elle soit ? Seroit-ce en frappant des médailles sur lesquelles seroient gravées les belles actions, les vertus éclatantes de ceux en qui on les remarqueroit ? Seroit-ce enfin par une tradition purement vocale ? Vous comprenez parfaitement que ces trois moyens qui seroient les seuls capables de faire connoître les Grands Hommes, si les Belles Lettres venoient à manquer, sont des moyens tout-à-fait défectueux.

Il est certain d'abord que les pyramides & les obélisques n'ont été élevés & ne sçauroient gueres l'être que pour les Rois, les Princes, les Conquerans, les Généraux d'armée & quelques autres personnes à peu près de cette espece, & encore combien de fois ne les éleveroit-on pas pour ceux qui en seroient les plus indignes ? L'adulation toujours basse & rampante ne manqueroit pas de faire aujourd'hui ce qu'elle fit autrefois dans des siécles moins éclairés. Elle immortalisa par les marques d'honneur dont je viens de vous parler les vices d'un Jupiter, d'un

Mars, d'une Venus que la postérité regarda ensuite comme des Divinités, les personnages les plus illustres & les plus recommandables ou par leurs vertus, ou par leurs talens, demeurans au contraire ensévelis dans le plus profond oubli, parce qu'ils avoient moins de puissance & d'autorité que les premiers.

J'en dis autant de ce qui concerne les médailles que l'on ne frappe gueres qu'en l'honneur des Souverains. D'ailleurs quand tous ces moyens suffiroient pour faire connoître un Grand Homme, sa gloire ne seroit-elle pas bornée dans un petit coin du monde? Mais me. direz-vous, la tradition supléeroit aux Belles Lettres & préconiseroit les Grands Hommes. Ce moyen ne vaut pas mieux que les précédens. Tout le monde sçait combien la voix du public est trompeuse & changeante, surtout dans la narration des faits. A peine une Histoire a-t'elle passé par plusieurs bouches qu'elle se trouve défigurée & tout-à-fait differente de ce qu'elle est en effet, chacun changeant, ajoutant, augmentant ou diminuant, comme il lui plaît, & comme son imagination le lui suggere. Bien plus, une legere alteration dans le nom de celui dont on raconte les hauts faits, suffit seule pour le confondre

d'abord avec d'autres qui n'y auront pas eu la moindre part, & qui par cette erreur qui n'est que trop commune, joüiront cependant de toute la gloire.

Il n'en est pas de même des Belles Lettres; quelqu'un s'est-il rendu recommandable par quelqu'endroit? Aussi-tôt Clio a soin de nous en instruire par un récit des plus fidéles. Thalie, Erato, Melpomene & ses sœurs ne manquent pas de célébrer ce personnage, chacune dans le genre qui lui est propre, & cela non-seulement dans une Ville, dans une Province, dans une partie du monde, mais dans tout l'univers. Vous voyez donc que sans les Belles Lettres les Grands Hommes ne seroient pas connus. Bien plus, sans elles ils ne seroient pas connus tels qu'ils sont dans les siécles à venir.

Faire connoître les Grands Hommes tels qu'ils sont, & transmettre leurs noms jusqu'à la postérité la plus reculée, c'est rendre toujours présens aux yeux de l'univers leurs talens, leurs brillantes qualités, leurs vertus, leurs belles actions; c'est les représenter d'une maniere qui puisse attirer la curiosité & l'attention des hommes, en les embellissant tantôt par les charmes de l'éloquence, tantôt par ceux de la poësie, seuls moyens propres à dissiper l'ennui qui

seroit inséparable de l'attention & de l'étude de ceux, qui à l'exemple des anciens peuples de l'Egypte n'apprendroient à connoître les Grands Hommes que dans les Hieroglyphes. D'ailleurs il seroit impossible de connoître & de bien juger du mérite d'un Grand Homme s'il n'étoit connu même dans les plus petites circonstances de sa vie, or je ne vois que les Belles Lettres qui puissent le faire.

Pour en être convaincus nous n'avons qu'à réfléchir sur la maniere dont la mémoire d'un Achille, d'un Hector, d'un Hercule, d'un César & de tant d'autres Héros tant anciens que modernes, s'est conservée jusqu'à nous. Qui est-ce qui a donné tant de relief à leurs belles actions ? A qui doivent leur conservation ces médailles, ces colonnes, ces pyramides que le tems a respectées, & qui exposent à nos yeux l'éclat & l'effet de leurs vertus, si ce n'est aux Belles Lettres? Que seroit devenue leur gloire s'ils n'avoient pas eu des Historiens capables de répondre par la beauté de leur style à la grandeur de leurs expéditions ? Envain la Renommée les eut publiées par tout l'univers, elle n'eut pû les garantir d'un oubli éternel. Leur nom seroit confondu avec cette multitude de mortels qui meurent sans qu'on sçache presque

qu'ils ont vêcu. Le marbre & l'airain auroient été muets, & ces antiques inscriptions tant de fois reparées & toujours regardées avec veneration, n'eussent pû conserver jusqu'à nos jours les traits & les époques de leurs vertus. Aussi voyons-nous que dans tous les tems les plus Grands Hommes, les Rois, les Conquerans, quoiqu'en quelque sorte assûrés de l'immortalité par leurs héroiques exploits, n'ont pas laissé de porter leur attention sur les Belles Lettres; non-seulement ils ont protégé les Sçavans, mais ils ont travaillé à le devenir eux-mêmes, persuadés que la gloire des armes passe avec la rapidité d'un éclair, si elle n'est fixée & soutenue par les Belles Lettres. Je finis, Monsieur, avec ces paroles d'Horace. Si je me rends recommandable, dit-il dans une de ses Odes, par mes belles actions, je suis sûr que toute la postérité me rendra les honneurs qui me sont dûs, puisque les Belles Lettres lui traceront d'une maniere ineffaçable tout ce que j'ai fait d'illustre & de grand.

Exegi monumentum ære perennius;
Regalique situ pyramidum altius;
Quod non imber edax, non aquilo impotens
Possit diruere. . . .

J'ai l'honneur, &c.

EPITRE.

A Madame de H. par M. L. P. P. O.

SApho fût, je l'avouë, une femme sçavante,
Digne du plus haut rang dans le sacré vallon,
Et c'est sans doute avec raison
Que l'ancienne Gréce se vante
D'avoir en elle une sœur d'Apollon.
Mais lorsque son esprit, & sa délicatesse
L'élevent jusqu'au rang des Nymphes du Permesse,
Pour ne point gâter le tableau,
Pour la gloire du sexe & celle de la Gréce,
Il faut que sur son cœur nous tirions le rideau.
Pour vous, de qui le beau génie
Ne céde point à celui de Sapho,
Par un prodige tout nouveau,
Vous possédez encor le cœur de Cornelie.
Que la Gréce se taise & toute l'Italie;
Le Destin des François est cent fois plus flateur.
L'une n'eût que l'esprit, l'autre n'eût que le cœur.
Mais de ces dons en vous la brillante harmonie
Aujourd'hui comble notre honneur.
De l'esprit & du cœur cet heureux assemblage
N'acheve point votre portrait,

La nature a voulu pour le rendre parfait
Y joindre encor le plus charmant visage;
Ainsi sur les fortunés bords
Qu'arrose la paisible Seine,
Par de prodigieux accords
Que jamais on ne vit aux bords de l'Hyppocréne;
On trouve dans le même corps
Les attraits de Venus, l'esprit de Melpoméne;
Et toutes les vertus d'une illustre Romaine.
A ces rares appas, à ces talens divins,
Que la nature liberale
Répand sur vous à pleines mains,
Joindre une ame toujours égale,
Un souris gracieux, un aimable enjoument;
Enlever notre esprit par la douceur du chant;
Et sous vos doctes doigts faire parler l'ébene;
Il faut le dire ingenument,
C'est le dernier effort de la nature humaine.
Mais de ces riches dons quand le monde frapé
Et les admire & les publie,
Séduite alors par votre modestie,
Vous voulez fermement que l'on se soit trompé;
Je sçais que votre éloge a droit de vous déplaire,
Et que par cet endroit on vous fait mal sa cour;
Mais dûssiez-vous me haïr en ce jour,
Vertueuse D... H... je ne sçaurois me taire;
Pour éviter pourtant ce funeste malheur;

En vous offrant un encens légitime
Je me sauve sous l'anonyme,
Et me ris de votre fureur.

A Paris le 17 Août 1747.

LETTRE adressée à un Curieux de Metz, au sujet d'un manuscrit qui peut fournir des augmentations à la nouvelle édition de l'Histoire de Lorraine.

UNe personne, Monsieur, qui a vû le Catalogue des piéces nouvelles dont le R. P. Dom Augustin Calmet se propose d'enrichir la seconde édition de l'Histoire de Lorraine, a remarqué qu'il n'y est pas parlé d'une Chronique de Metz écrite en forme de Journal de la même ville, à peu près dans le genre du Journal de Paris sous le Roi Charles VII. Il en conclut que l'Auteur n'en a pas eu connoissance, parce que ce Journal ne paroît point à mépriser, & qu'il mérite d'y occuper sa place parmi les piéces justificatives, pour le moins autant que la Chronique de Metz en vers François qu'on trouve dans la premiere édition.

La Chronique que je vous annonce, Monsieur, n'est point celle du Doyen de

Saint Thibaud, ni même de la Chronique de Lorraine que le Reverend Pere Abbé a déja publiée.

Il s'agit, comme je l'ai déja dit, d'un Journal qui détaille tout ce qui est arrivé à Metz depuis l'an 1477 jusqu'en 1501. L'Auteur est un nommé *Jean Aubrion* qui n'étoit selon les apparences qu'un simple bourgeois de Metz, mais qui avoit la confiance de toute la bourgeoisie, comme il paroît par ce qu'il raconte au sujet de certains débats avec le Sénat de la même ville. Il étoit contemporain à tous les faits qu'il rapporte; le manuscrit qui n'est pas facile à lire manque de quelques feüillets au commencement & à la fin, mais dans les vingt-trois années auxquelles il est borné, on trouve des évenemens de toute espece relativement à la ville de Metz, soit par rapport à l'Eglise, soit par rapport aux affaires de la ville & des Communautés. Les passages des Princes & Seigneurs y sont mentionnés, les morts remarquables, les malheurs ou accidens, les prodiges, le prix des denrées, les stérilités & abondances, les mortalités, les guerres du voisinage; les Réglemens concernant les Citoyens, les punitions des malfaiteurs, les destructions d'édifices, les anciens usages ou Coutûmes du Pays.

Je vais, Monsieur, vous donner un échantillon de cette Chronique, afin que vous puissiez en juger.

» Item le xxvi jour de Mai (1490). » vint à Metz l'Evêque de Lombers Abbé » de St. Denis, & avec lui le Conte de » Rochewart, lesquels s'en alloient après » le Conte de Nassau deven le Rey des » Romains pour embassaide de par le Rey » de France. Et a y ceux la Cité fit un » present d'une cowe de vin qui bien » valloit xxiiij francs; L quarta d'avoine, » &..... barchets, perches, anguilles & » breme, pour tant que cestoit le mardy » des Croix. Et demeurerent à Metz sept » jours: Car ils n'osoient point bien par- » tir pour la doubte des Allemans de la » Duchie de Lucembourg. Toutefois sieur » François le Gourvais & plusieurs des » Sodiours les conduirent jusques à Sare- » brucque. «

Je crois que par *une cowe de vin*, il faut entendre une queuë: A l'égard du *mardy des Croix*, l'Auteur veut dire le mardi des Rogations, comme il le fait voir clairement en d'autres endroits.

» Item en yceluy temps on vendoit vin » de Bealne & vin d'Aussai * en plusieurs

* Il y a ainsi dans le manuscrit.

» lieux & villaiges en la terre de Mets ; » & faisoit on servoise en plusieurs desdits villaiges, dont plusieurs reclamans » en étoient, pour tant que on ne l'avoit » point accoustumés ou temps passé, & » que on ne povoit vendre les vins de » pays, nonobstant que on vendoit le » bon viez vin du pays de Metz xviij de- » niers la quarte, & les nouvels pour tant » qu'ils étoient fort grevain & fier ix » deniers, viij d. vij d. & v deniers la » quarte.

» Toutesfois il fut ordonné par Mes- » sieurs de Justice, & fut commendé sur » cent livres de met... qu'on ne souffrist » plus à vendre vin de Bealne ny d'Aussai, » ne autres vins étrangés, & qu'on ne fist » plus de servoise par nuls des villages de » la terre de Mets.

» Item le xiij jour de Juing, il y avoit » iiij compagnons prins pour robeurs de » hault chemin ; toutefois il y en avoit » trois qui tuit trois furent pendus, & » l'autre faisoit le demoniacle pour avoir » argent : mais comme il n'estoit murdreux » ny larron, on le laissit aller.

» Item le xix jour de Juing on fit un » huchement, que on ne vendroit point » de vin d'Aussai, de Bealne, ny autres » vins étrangés, ni servoise en Mets, ne

» ou Pays & Jurisdiction d'icelle, & que
» on ne vendit les viez vins que douze de-
» niers la quarte.

Vous reconnoissez par ce peu de lignes, Monsieur, que Jean Aubrion employoit dans son narré les expressions les plus populaires. *Huchement* par exemple, pour *publication*, fait penser à ces paysans qui disent *hucher* pour *appeller à voix haute*.

Je me souviens là-dessus d'un endroit de la Comédie des *Facheux* de Moliere, où il est dit :

Dieu préserve en chassant toute honnête personne;
D'un porteur de *huchet*, qui mal à propos sonne.

Aubrion a aussi inseré dans son Journal des faits qui ne regardoient point la ville de Metz. Et c'est peut-être ce qui rend son manuscrit plus interessant. Je ne veux vous en donner qu'un exemple : je le tire de ce qu'il dit à l'an 1500 sur les Cordeliers de Neuf-Château.

» Item en iceluy temps le Roy René &
» sa femme & leur fils, s'en allont au
» Neufchastel en Lorenne & volrent en-
» trer ou Couvent des Courdeliez : Les-
» quelx pour tant qu'ils étoient avertis
» que on les vouloit bouter dehors & y
» mettre des Freres de l'Observance, fer-
» merent leurs portes, & ne volrent point

» laiſſer entrer ledit Roi ne ſes gens. Et » quant le Roi vit ce, il fit rompre & deſ- » couper leſdites portes, & entrent de- » dans & boutent hors tous leſdits Courde- » liez, & y mirent les deſſus dits Freres » de l'Obſervance; dont le peuple de la- » dite ville fut fort eſmeu, & prioient que » on y laiſſaſt leſdits Courdeliez. Mais » on n'en fit riens. Et leſdits Courdeliez » prioient audit Seigneur que puiſqu'il » ly plaiſoit que leſdits Courdeliez fuſſent » hors de leur Couvent pour y mettre leſ- » dits Freres, que ſa grace fuſt de leur » permettre de faire ung autre logis pour » eulx devant la porte dudit Neufchaſtel. » Et il lor reſpondit qu'il n'en feroit riens, » & qu'ils s'en alliſſent tous hors de ſes » pays. «

Comme la premiere édition de l'Hiſtoire de Lorraine n'eſt pas remplie de beaucoup de faits ſur la fin du quinziéme ſiécle, je croirois que ce Journal pourroit fournir de quoi y faire des augmentations. On en a inſeré quelques fragmens dans la nouvelle Hiſtoire de Verdun, de laquelle vous connoiſſez ſans doute le mérite, mais ce ne ſont pas des faits ſi intereſſans que ceux qui concernent la ville de Metz & le pays Meſſin.

SONNET.

SONNET.

Revenez ma raison ; mon honneur vous appelle.
Je viens d'être trahi par l'ingrate beauté
Qui sçut adroitement ravir ma liberté ;
Je n'oublierai jamais cette offense cruelle.

Qu'elle apprenne au public l'amour que j'eus pour elle ;
Qu'elle en fasse trophée, & que sa vanité
Triomphe sans pudeur de ma captivité ;
Qu'importe, je suis libre, & c'est une infidelle.

Enfin je la méprise, & n'en attends plus rien ;
Avoir l'ame tranquille est un assés grand bien ;
Il n'est plus dans mon cœur de feu qui le dévore.

Mais comment me venger de ce perfide objet
Qui croit apparemment que je l'adore encore ?
C'est de l'abandonner sans le moindre regret.

Par M. Cottereau de Beaune, étudiant au Collége de Tours.

LETTRES sur le Tonnerre à Mad. C.

LETTRE PREMIERE

Sur ce que la Fable & l'Histoire ont publié du Tonnerre.

POuvois-je penser, Madame, qu'une simple conversation me feroit contracter avec vous un engagement sérieux? Vous vous rappellez le jour que je vous trouvai si effrayée du Tonnerre. Je traitai d'abord vos allarmes de terreurs paniques; je crus ne devoir qu'en badiner pour les détruire, mais loin de réüssir je ne fis que les augmenter. Tant que l'orage gronda ma présence vous parut funeste; au lieu de vous convaincre je vous scandalisai, & peu s'en fallut que vous ne promîtes au Ciel de m'éviter à jamais.

Heureusement le calme succéda à la tempête; l'air devint tranquile. Vous voulûtes alors avoir raison de l'effroi que je vous avois causé. Je vous l'offris avec empressement. J'entrai donc dans un détail exact de l'origine des éclairs, de la naissance du Tonnerre, de la singularité de ses effets. Que de préjugés j'eus à combattre! Mais enfin je triomphai. Le résul-

fait de notre entretien fut que les éclats bruyans de la foudre ne causeroient plus sur votre ame aucune émotion.

Jusques-là je n'avois qu'à me féliciter du succès de mes soins. Je fus d'abord charmé de votre curiosité, mais j'ai à m'en plaindre aujourd'hui : elle ne m'épargne pas assés. Vous m'ordonnez de vous retracer les opinions fabuleuses & les systêmes qu'on a publiés sur le Tonnerre, c'est-à-dire qu'il faut que je fasse une histoire suivie des explications de ce phénomene. Quoiqu'il m'en coûte beaucoup pour écrire, j'obéis ; je sacrifie les délices de ma chere paresse au mérite de la soumission & à l'avantage de vous plaire.

Cent nuages épais répandent la terreur ;
La nuit chasse le jour & fait regner l'horreur ;
Le feu s'élance, il part, il renverse, il ravage ;
Tout est ému, tout tremble effrayé par l'orage.
L'onde jaillit des Cieux ; les foudres, les éclairs
Sont des astres nouveaux qui luisent dans les airs.
De l'olympe ébranlé les voutes mugissantes,
De Neptune en courroux les vagues écumantes,
Tout présente la mort : quel spectacle ! Les flots
Entraînent dans leur sein les pâles matelots,
Et les fleuves cachés sous les roseaux des rives
Roulent avec effroi leurs ondes fugitives.

Peu de perſonnes ſe ſont enfoncées dans l'orage pour obſerver la formation du Tonnerre. On craint le ſort de l'Aſtrologue Conon qui paya par ſa mort ſa téméraire curioſité, néanmoins preſque tout le monde rend raiſon de ce phénomene; de là vient la multitude de ſyſtêmes faux & abſurdes que les differens ſiécles ont vû paroître à ce ſujet.

La ſimple Antiquité effrayée du Tonnerre s'écria d'abord, Jupiter agite ſes ſourcils, il ébranle l'olympe & lance la foudre.

Le difforme Vulcain & le noir Pipæmon
Préparent des canaux à l'époux de Junon.
Du tortueux Etna les cavernes bruyantes
Vomiſſent des torrens de flammes ondoyantes:
Les antres ténébreux retiennent dans leurs flancs
Vulcain environné de Ciclopes brûlans.
Le Dieu parle, on accourt, on vôle vers l'enclume
Le liquide métal eſt caché ſous l'écume;
Pénétré par le feu l'airain ſort du fourneau;
Il s'allonge, il s'étend ſous le poids du marteau.

Ceux qui veulent que les fables enveloppent la Phyſique, aſſûrent qu'on a exprimé par celle-ci que le Tonnerre étoit formé de vapeurs élevées dans les air

mais on ne peut trop ſe défier de cette maniere d'interpréter les fictions poëtiques. Elle porte avec elle un ridicule qui ne permêt pas d'y ajouter foi. Les explications de Durier & de Noël Conti en ſont une preuve.

Je croirois donc que ce ſyſtême a plutôt été le fruit de la ſtupidité des peuples & de l'orgueil des Poëtes, qui ont voulu les éblouïr, que d'une profonde érudition.

Sous un fard impoſant la ſuperbe ignorance
Affectoit les dehors d'une vaſte ſcience.
Sur leurs urnes le Tage & le Rhône panchés
Par d'abondantes eaux fertiliſoient nos prés.
Bellone dans le cirque alteré de carnage
De l'athlete vainqueur ſecondoit le courage.
Du rapide courſier on voyoit dans les yeux
Un Dieu couvert de ſang preſſer les flancs poudreux.
Avarice, grandeur, crime, fortune, audace;
On déifioit tout; la foible populace
Avide du biſarre, avide du nouveau,
Adoroit le métal que tailloit le ciſeau.
Siécles infortunés où la Déeſſe impure
Brilloit ſur des autels qu'érigea la luxure!

Les peuples vouloient du merveilleux; le vrai ne les frappoit point. Pour les ſatiſ-

faire, on leur créa long-tems de nouvelles Divinités, alors ils étoient contens parce qu'ils avoient lieu d'être surpris.

Rome associa à Jupiter le ténébreux *Summain* (*a*); le premier présidoit selon elle au Tonnerre pendant la journée, mais l'autre étoit chargé de ce soin durant la nuit. Ensuite les endroits où la foudre tomboit furent sacrés. On alla plus loin; lorsque la tête des Empereurs étoit dans leur médaille couronnée d'un foudre, leur souveraineté égaloit celle des Dieux (*b*).

Du tems d'Appien Seleucie se distinguoit par le culte spécial qu'elle rendoit au Tonnerre (*c*)

L'Egypte dans ses Hiéroglyphes mettoit la foudre au rang des *Puissances* qui surmontoient tout (*d*).

Telle étoit l'extravagance de nos Ancêtres, que quelques-uns de leurs neveux

(*a*) *Divum fulgur apellabant diurnum quod putabant Jovis, nocturnum Summani.* Festus. Pline le Naturaliste en dit autant.

(*b*) Horace donne cette loüange à Auguste: *Viventi tibi maturos largimur honores, Jurandasque tuum per nomen ponimus aras.*

(*c*) Appien dans les Guerres de Syrie, t. 1. p. 645, & t. 2. p. 330.

(*d*) Ainsi pour exprimer que rien ne résistoit à Alexandre, Apelle le peignit dans le Temple d'Ephese avec un foudre en main sortant du tableau.

ont encore surpassée. En effet quand les Espagnols conquirent le Perou ; s'étant informés des Dieux du Pays & du culte qu'on leur rendoit, selon Acosta (*a*), ils virent que les Peruviens adoroient un homme qu'ils croyent lancer la foudre, & auquel ils accordoient le troisiéme rang parmi leurs Divinités.

Un mortel, disoient-ils, à qui tout est soumis,
Ebranle l'univers sur ses pôles assis.
Il est armé d'éclairs ; un foudre est sa massuë ;
Lui seul lance les feux qui sillonnent la nuë ;
Il étanche sa soif du sang de nos enfans.
Pour détourner la mort il faut ouvrir leurs flancs ;
Le pere avec des mains de carnage fumantes
Présente de son fils les entrailles sanglantes.

Vossius (*b*) croit que cet homme n'étoit que le génie du Tonnerre. Quoiqu'il en soit, que devoit-on attendre de la superstition d'un peuple qui, au rapport d'un Au-

(*a*) Acosta *Hist. natural. y l. moral. de las Indias.* dit que le Tonnerre est le troisiéme Dieu des Peruviens. Il n'est pas d'accord en cela avec celui qui a fait l'Histoire des Incas, pas même pour leur plus grand Dieu, qui suivant ce dernier étoit Pachacamath, & selon l'autre Viracocha.

(*b*) L. 3. ch. 8.

teur natif de Cusco (*a*), attribuoit les tâches de la Lune aux violentes caresses que cette planette avoit reçuës d'un renard amoureux d'elle ?

Le respect des Peruviens n'a pas été imité de toutes les nations. Quelques-unes ont donné dans l'excès contraire.

Le Thrace moins timide ose braver les Cieux ;
Armé d'un dard impie il veut punir les Dieux.
Déja le trait fend l'air & lancé sur l'orage,
Porte au Ciel les efforts d'une inutile rage (*b*).

Voilà en général les faits absurdes & les opinions ridicules que l'Histoire & la Fable ont publiées sur le Tonnerre. Il faut chercher à présent si parmi les Physiciens anciens & modernes nous trouverons quelque systême vrai-semblable. Ce sera la matiere de plusieurs autres Lettres.

Je suis avec respect, Madame, &c.

Lacoste fils, Avocat.

De Dijon ce 9 Août 1747.

(*a*) Capitale du Perou, bâtie selon Acosta l'an 1200 par un Inca nommé Manco-Capac.

(*b*) Essais de Michel Montagne, ch. 4. liv. 1.

LETTRE II.

Sur le sentiment des anciens Philosophes touchant le Tonnerre.

AVant que de développer, Madame, les progrés de la Physique sur le Tonnerre, je crois devoir vous avertir que les Météores sont la matiere sur laquelle les anciens Philosophes se rapportent le plus & ont le moins erré; ne soyez donc pas étonnée quand vous verrez que les modernes ont adopté le fond de leur systême.

Celui qui montra l'Astronomie aux Grecs, fut aussi le premier qui d'un œil curieux observa les effets de la foudre. (a) Il en effleura l'explication.

L'expérience alors de son docte flambeau
N'éclairoit pas encor la Physique au berceau.
Thalés représenta la vapeur dispersée,
S'élevant dans les airs, mais bien-tôt ramassée;
Il l'entendoit tonner dans les Cieux effrayés.
L'étincelle sortoit de ces monts foudroyés.
La mer dans ses fureurs en frappant le rivage,

(a) Calepin, *verbo* Thalés, dit *primus creditur observasse Tonitruum sonora miracula.* Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fit une étude particuliere des Météores. Il composa même sur cette matiere un Traité en vers.

Vomissoit à grands flots son expirante rage ;
La vague mugissoit, faisoit vôler des corps
De l'eau dont les boüillons se brisoient sur les bords ;
L'exhalaison partoit d'un élément solide ;
La vapeur s'élevoit de la plaine liquide ;
Ils tomboient sur la nuë ; un son, un bruit affreux
Epouvantoit soudain l'univers ténébreux,
Mais comment la vapeur qui frappe les nuages,
Pouvoit-elle exciter ces terribles orages ?
Comment l'éclair peut-il naître du frottement
D'un amas de vapeurs agité par le vent ?

Thalés ne parle d'aucune fermentation ; quelle cause tenoit l'exhalaison suspenduë ? Pourquoi est-elle tombée ? C'est ce qu'il n'explique pas ; il ne rend qu'une raison vague de la formation du Tonnerre. Les Physiciens qui l'ont suivi ont tâché de l'approfondir ; examinons leurs systêmes.

De-même qu'un bruit se fait entendre quand l'eau resserre les pores d'un brûlant acier, ainsi, selon Anaximene, la foudre étoit formée de broüillards pénetrés par le vent.

Qu'il me soit permis de demander au fils d'Euristrate pourquoi les Aquilons qui excitent la fureur des flots, n'ont jamais allumé le Tonnerre. Qu'il me soit permis

d'obſerver que ſouvent la foudre gronde ſans que le vent trouble les airs ; d'ailleurs la comparaiſon eſt peu juſte.

Anaxagore rejetta les vapeurs ; ſelon lui il ſe détachoit des feux du Firmament ; ils formoient l'éclair par la lumiere qu'ils ne pouvoient manquer de rendre ; ils tonnoient en s'éteignant.

Quelle force des Cieux arrachoit ces fuſées ?
Quelle force éteignoit ces gerbes embraſées,
Dont la pâle lueur étonne l'Univers ?
Quand l'olympe brûlant fait briller ſes éclairs,
Et ſeme dans nos cœurs les plus vives allarmes,
Jamais de Jupiter les foudroyantes armes,
Si le Ciel nous ſourit, n'ont frappé les humains ;
La foudre dans ce tems n'arma jamais ſes mains.

D'où il ſuit qu'il ne s'élance des feux que lorſque le Ciel eſt couvert. Anaxagore n'apporte aucune cauſe de cette ſingularité. Auſſi quoiqu'il ait beaucoup écrit ſur le Tonnerre, ſon ſyſtême tomba entierement dans l'oubli, ſurtout depuis qu'Ariſtote l'eut réfuté.

Selon Héraclite la foudre n'étoit qu'un feu répandu ſur notre hémiſphére ; s'il ſe dilatoit on voyoit briller l'éclair que le ſon ſuivoit immédiatement.

Qu'est-ce qui sert à l'entretien de ce feu ? D'où provient le son qu'il cause quand son activité s'augmente ? Un charbon ardent fait-il plus de bruit que celui qui commence à s'allumer ? Ce Philosophe croyoit que tout étoit feu & devoit se réduire en feu ; la foudre ne differe donc en rien des autres corps ; tels que sont les métaux, la lumiere, &c. ou du moins ces corps devroient tonner quand le feu qui les compose vient à s'étendre.

J'apperçois Empedocle & son vaste génie
Des systêmes naissants renverser l'harmonie ;
De l'éclair redoublé ménageant l'appareil,
Le nuage retient les rayons du Soleil.

La lumiere pénetre ; pressée par les ferments, elle enfonce la barriere des nuages obscurs ; il tonne.

Mais premierement, selon les principes du Philosophe d'Agrigente, l'eau exposée aux rayons du Soleil verroit sortir la foudre de son sein.

Secondement Empedocle soutenoit que le Ciel étoit divisé en deux demi globes, l'un de feu qui nous éclaire pendant le jour, l'autre d'air qui nous procure la nuit ; ainsi dans son hypothèse jamais il n'auroit tonné depuis 9 heures du soir jus-

qu'à-ce que le crépuscule de l'aurore eût parû. (a)

Aristote par qui Stagire vit relever ses murs fumans encore de carnage, croit que l'exhalaison que les vents dispersent & rapprochent, se gêle dans les airs & que tombant sur la nuë elle forme le Tonnerre.

Par le choc la vapeur avec force s'envôle;
Le feu s'allume, il brille, & tel que la parole,
Formé dans un moment, dans l'autre anéanti,
Rentre dans le néant dont il étoit sorti.
Si quelque curieux placé sur la montagne,
Observe les carreaux foudroyans la campagne;
Il verra des ballons l'un sur l'autre entassés,
Imiter de la mer les boüillons courroucés;
Un amas de vapeurs composera la nuë;
Jamais aucun glaçon ne frappera sa vûë;
S'il tonne, par des flots tous nos champs sont couverts;
Des glaçons pourroient-ils inonder l'univers?

D'ailleurs d'où vient que l'air s'enflâme? S'il est trop condensé il doit s'étendre; il

(a) On ne parle point de Cliderne, qui mettoit la foudre au rang des phosphores. Cet Auteur est peu connu; Aristote & Seneque font néanmoins mention de son systême, qu'ils réfutent l'un & l'autre.

peut bruire en se dilatant, mais cette rarefaction ne l'allume pas; le fusil à vent le démontre.

Je sens que sous mes doigts on accorde ma lyre;
Est-ce un prestige? Non, Epicure m'inspire;
Le Tonnerre, dit-il, n'est qu'un vent agité;
D'un nuage de glace il rompt la cavité,
Avec force il s'étend, alors brille la flâme;
L'éclair part du glaçon qu'en sortant il entame;
Lors le fier Aquilon dans les airs frémissant,
Vomit avec éclat la foudre en mugissant.

Les atômes de feu les plus subtils s'élancent, & dans la composition du Tonnerre il n'entre point de parties aqueuses.

Cette opinion n'a que l'avantage d'avoir Epicure pour Auteur. (a) Outre qu'on

(a) Epicure, qui de tous les Philosophes a été le plus retenu dans les mœurs, passe parmi nous pour un voluptueux dont la Philosophie ne consistoit que dans l'amour des plaisirs brutaux.

Ce préjugé peut être venu de 50 Epitres lascives que Dyotime lui attribua & qui néanmoins n'étoient que le fruit de l'imagination dereglée d'un Poëte, ainsi Stotion & Posidonius Stoïcien l'ont faussement accusé d'avoir mené une vie licentieuse avec une femme perduë, appellée Leontie; leur haine est d'autant plus marquée, qu'ils ont étendu leur calomnie jusques sur les parens de ce Philosophe. En effet ils publierent qu'un de ses

n'a jamais vû de glaçons suspendus dans les airs, & que nulle force n'eût été capable de les soutenir, les brasiers retenus dans leur sein auroient dû fondre la glace; d'ail-

freres gagnoit sa vie à faire l'infâme métier d'Intendant des voluptés de la jeunesse. Hérodote dans son livre de la puberté d'Epicure, Epictete & Timocrate nous l'ont dépeint plutôt comme un monstre que comme un homme.

D'autres lui ont rendu justice. Suivant le témoignage de Diogéne Laërce, critique impartial, il avoit un profond respect pour les Dieux, il haïssoit la superstition, dédaignoit les honneurs & méprisoit le faste. Apollodore nous apprend que ses amis venoient vivre avec lui dans un jardin qui ne lui avoit coûté que 80 mines.

Mais consultons sa morale. Son premier principe est que tout Philosophe doit fuir le commerce des femmes quand les loix lui défendent d'user de leurs faveurs; il reconnoît une volupté incapable d'accroissement & de diminution; la nature Divine peut seule, selon lui, la fournir. Dans une lettre à Menocée il l'exhorte à ne pas craindre la mort; il lui marque que le vrai bonheur consiste dans l'exemption des maladies & des passions de l'ame. Faisant l'éloge de la frugalité, il assûre qu'on peut trouver cette félicité en se nourrissant de pain & d'eau; il étoit si peu sujet à la gourmandise, qu'écrivant à un de ses amis, il le prie *de lui envoyer un peu de fromage Cytheridien, afin qu'il ait le moyen de faire un peu meilleure chere qu'à l'ordinaire*. C'est donc avec raison que Diogene Laërce a dit qu'Epicure n'étoit pas d'accord avec les Cyrenaïques sur la volupté.

Nous sommes surpris de voir que Saumaise

leurs comment les Aquilons roulés sur eux-mêmes exciteroient-ils le Tonnerre ? Epicure ne parle d'aucune fermentation.

Ces raisons, quoiqu'elles se présentent d'elles-mêmes, n'empêcherent pas Lucrece de publier à Rome le systême du fils de Néocles.

Les vents & la chaleur faisoient naître l'orage ;
Phébus de ses rayons éclairoit le nuage,
Y fomentoit du feu l'insinuante ardeur,
Mais jamais dans la nuë il n'entra de vapeur.
Les éclairs paroissoient, si le vent en colere
Se roulant sur lui-même excitoit le Prestere, (a)
Aidoit à s'élancer des nuages choqués
Les atômes de feu dans leurs flancs enfermés.

J'ai déja remarqué que les nuées ne sont que des broüillards, & que le vent qui les agite ne peut de lui-même allumer la foudre.

ait donné au public 80 volumes. Que devons-nous donc penser d'Epicure qui a composé 300 Livres, où tout est de lui & sans citer aucun passage ? Le fruit d'un si grand travail auroit-il pû être une vie molle & oisive ?

(a) On appelloit *Prestere* certains tourbillons qui s'élevoient sur la mer & sur la terre ; leur flâme étoit pure, au lieu que celle des *Tiphons* paroissoit noire & accompagnée de fumée. Il y a dans Gassendi un Chapitre sur cette matiere.

Il sortit autrefois une prodigieuse quantité de sable de l'Etna; le feu du Ciel tomba sans qu'aucun nuage obscurcit les airs, cependant la nature frémissoit à l'aspect des ténebres dans lesquelles elle étoit ensévelie; de-là Posidonius (a) conclut que quelques corps secs qui se rencontrent dans l'atmosphére peuvent exciter le Tonnerre.

Mais premierement le fait sur lequel est fondée cet hypothese n'est pas averé. Secondement les particules qui se rencontreroient seroient trop minces pour que leur choc produisît l'éclair, & le son qui accompagne la foudre.

Ainsi qu'il naît un feu subit de deux cailloux qui se heurtent avec force, de-même, selon Séneque, le Tonnerre doit gronder quand l'air agité par le vent rencontre un nuage.

Dans ce choc les carreaux trouvent leur origine;
La foudre doit partir si la vapeur domine.
Le jour est-il serain & l'olympe est-il beau;

(a) Si Posidonius n'est pas Auteur de ce systême, du moins en est-il un des principaux partisans, car Seneque, *Quest. Natur lib* 2. dit *inter quos Posidonius*, on croit qu'il étoit Mathématicien, natif d'Aléxandrie; il mesura la terre après Eratostene; mais leur calcul se rencontra d'autant moins que les stades dont ils se servirent étoient differentes.

De l'éclair renaissant l'admirable flambeau,
Plus prompt que des Zéphirs l'aîle la plus légere;
N'offre pas à nos yeux sa trace passagere.

Si la chûte des nuages, qui ne sont que des broüillards, engendroit le Tonnerre, nos Cités seroient souvent foudroyées. L'air presse, brise, dissipe, écarte & rapproche nos broüillards les uns des autres; ils se rencontrent, ils se heurtent; nous devrions donc être écrasés.

Ainsi je ne m'arrêterai point à réfuter le sentiment de Pline, qui faisoit naître la foudre du combat que se livroient des torrens de vapeurs. La division qu'il fait du Tonnerre est plus curieuse que ce qu'il a pensé sur la maniere dont il se forme. (a) Il en distingue trois sortes, un qui est dur, sec & qui ne brûle jamais; l'autre humide, vaporeux; il teint de sa couleur noirâtre les corps qu'il a frappés; le troisiéme enfin est clair; ses effets tiennent du prodige; c'est par lui que Martia vit mou-

(a) V. les Chap. 20. & 45 du Liv. 2. de l'Hist. Nat. au Liv. 37. Chap. 55. Il dit en parlant des carreaux qui tombent du Ciel, *Brontæ à capitibus testitudinum tonitribus cadit, putantque ea restingui fulmine ictum, si credimus.* Au même Livre il fait encore mention d'une pierre à peu près semblable, qu'il nomme *Ovia.*

rir un fils qu'elle portoit dans ses flancs, sans ressentir d'autre blessure que le chagrin que lui causoit la perte de son fruit. Pline fait mention de pierres qui tombent du Ciel, mais il les croit bienfaisantes; elles arrêtent, selon lui, la force meurtriere de la foudre. Il ajoûte que les Grecs celebroient un certain Anaxagore (a) de Clazomene, qui s'étoit tellement perfectionné dans la science des Astres, qu'il prédisoit les jours auxquels il descendroit des carreaux du Soleil.

Peut-être, Madame, que cette suite de vieilles idées vous aura ennuyé, mais je les devois au plan que vous m'avez prescrit, de même que les principaux systêmes modernes que vous verrez au premier jour. Je suis, &c.

J. Lacoste, fils, Avocat.

De Dijon le 15 Août 1747.

(a) C'est celui dont on a parlé plus haut. Il nâquit 500 ans avant J. C. Il étoit de noble extraction. Il donna ses biens à ses parens, ce qui n'empêcha pas qu'on ne le mît dans les prisons d'Athénes, parce qu'on le soupçonnoit d'impiété.

On donnera la suite dans le prochain Mercure.

A SUMMO Collegii Mazarinæi Moderatore Convictores Rhetores, Aream ludo-pilari commodiorem postulant.

Liquerat Aonii sacrata cacumina montis,
Discipulosque magister amans visurus amantes,
Venerat hûc nuper multâ prece motus Apollo.
Sensimus adventare Deum. Nova pectore surgit
Flamma, novum robur: manant jam carmina venâ
Divite: fervet opus: studii non impetus horas
Currentes numerare finit. Sed providus ille,
Tollite cuncta, inquit; satis est, ô chara juventus:
Nunc tempus ludo mentes recreare salubri.
Rumpetur semper qui tensus manserit arcus.
Ipse ego qui famulis princeps do jura poëtis,
Mæoniâ non usque tubâ, non ore Maronis
Horrida bella cano; citharæ non aurea fila
Pollice sollicito semper, non carmina semper
Tytirus agresti per me modulatur avenâ:
Non etiam medicas adhibere ad vulnera vires
Perpetuò juvat, & pallentia morte futurâ
Corpora vitales herbis revocare sub auras.
At quanquam assiduum fallant diversa laborem
Munera, sæpè tamen rapido contendere cursu,
Sæpè manu validâ libratum impellere discum,

Sæpè, Molossorum turbâ comitante sagaci,
Indagare lubet nemora, & latratibus altis
Imos sylvârum quatere & terrere recessus.
Ille sed antè alios placet æternùmque placebit
Ludus, ubi muris impactam dextera solers
Exercere pilam, modò recto tramite summis
Viribus impellit, quæ longè transvolet omnes
Altior; incumbens toto nunc corpore, nisumque
Ingentem simulans demittit molliter: inde
Elusos ridet permissâ fraude sodales.
Limitibus circùm describitur area certis
Quos superare nefas. Oculis inhiantibus astant
Arrecti juvenes, & vix pila pulsa volare
Incipit, ex ipso, quà sit reditura, volantis
Impete conjiciunt.. Nunc hàc, nunc curritur illàc;
Dextra, sinistra globos agitat. Sæpè alta tenentem
Æmula turba pilam sublimi intercipit ictu
In digitos elata; resultantemve malignè,
Ocyor ad terram deflexo corpore tollit.
Non illo ludus præstantior alter. Amœnus
Provocat ipse dies. Ite ergo, atque auspice Phœbo
Quod lucis superest illo consumite læti.
Neu quid lætitiæ desit, præit ecce Magister
Carmina qui doctus contexere, ludere doctus,
Ingenio quantùm, tantùm valet arte pilarum.
Ludet; & hortatu simul exemploque juvabit.

Spectator quin ipse adero. Phœbea juventus
Paruit exemplò, monitis nec præbuit unquam
Tam dociles animos. Procul omni veste rejectâ,
Cingitur ad ludum exultans, aptatque lacertos.
Jam pila pulsa volat, revolatque; allisave terræ
Subsilit: instamus repetito verbere; at illa
E manibus fugere, & turbam deludere biantem.
Rectâ etenim impactam rimis hinc inde fatiscens
Detorquet murus, saxisque exstantibus asper.
Aut celerem & summis contortam viribus arbos
In medio cursu tenet invida. Plectitur insons
Intereà, & pœnas alienæ pendere culpæ,
Amissâ juvenis palmâque & laude jubetur.
Quin etiam septis procul evolat illa, petitque
Vicinas fugitiva domos. At ne quid inausum
Prætereat, trunco colliditur arboris, inde
Ipsius in faciem resilit detorta Magistri.
Fœdatos vultus, atque ora aspersa cruore;
Ora quibus sedit toties præcepta daturus,
Aspexit Phœbus, facinusque expalluit ingens,
Temporis & mentem illius pervasit imago,
Cum formidando nutantem pondere discum,
Adverso Zephyrus connitens flamine, vertit
In vultus Hyacinthe tuos. Jam pœna paratur,
Arbor, ait, dictis, arbor devota ruinis,
Jam te vel toto vibrata tonitrua cœlô

Debuerant, nostræ vel confixisse sagittæ,
Cœlesti si digna fores occumbere dextrâ.
Te ferro decet accisam, multoque gementem
Vulnere, fossoris crebro cecidisse sub ictu.
Tu solves latè disjecto corpore pœnas.
Utque cavis olim conclusi pellibus ultor
Stridentem frustrà Zephyrum, frustràque prementis
Rumpere luctantem tenebrosum carceris antrum,
Vexandumque dedi pueris ludentibus orbem:
In tenues sic versa trochos, sub verbere torto
Usque gemens, plagisque animosior, ibis easdem
Multiplici, repetesque vias errore; tuoque
Supplicio, pueros circùm lassabis ovantes.

At vos, ô juvenes, illi mea dicta referte
A me sceptra tenet qui proxima, doctus habenas
Flectere. Vos multùm, multùm me diligit ille.
Hunc ego nempe meis olim generosa moventem
Prælia sub signis, magno complexus amore,
Eximiâ cinxi victricia tempora lauro.
Novit, ad egregium juvenes stimulare laborem
Præmia quæ possint. Æquabitur aspera muri
Exemplò facies, tolletur inutile lignum.



JUVENES votorum compotes Moderatori Summo grates agunt.

Vicimus : occubuit nostrâ succisa bipenni
Arbos, & meritâ noxam luit improba pœnâ.
Occubuit, truncoque diu nutante, ruinam
Præcipitem dedit, atque sonantem corpore vasto
Planxit humum super incumbens. Hûc ocyùs omnes,
Hûc alacres socii concurrite. Cernite quantus
Per campum jaceat modò nubibus altior hostis.
Ergo triumphus eat meritum decus. Ipse triumphi
Instrumenta dabit. Resecetur vindice ferro,
Et per humum vertex validis raptetur habenis,
Hic mihi currus erit : curru spectabilis illo
Victor ego insistam, qui cædere robora princeps
Ausus, & elatam manibus librare securim.
Circùm devicto direpta ex hoste trophæa
Ordine, frondentes rami; spolia alta ferentur.
Astricti vinclis alii, captiva trahentur
Agmina, & effusos fœdabunt pulvere crines.
At verò in mediis, magnæ pars maxima pompæ,
Phœbeo monitu tornatâ ex arbore factus
Ibit turbo, avidâ juvenum exultante coronâ.
Ille quidem ferus hostis adhuc, & pergere jussus
Sæpè repugnabit, sæpe in diversa recurret
Gyrando

Gyrando ſpatia, aut ſaltu de calle recedet :
Inſtabunt ſed enim tergo imperioſa rebelli
Lora, quibus domitus nequicquam murmure parvo
Obſtrepet, & vano currum ſtridore ſequetur.
Tum pueri, levior, crebris ſubſultibus, ætas
Ire, præire, ſequi, in ramis equitare jocoſa
Geſtiet acciſis. In dextris noſtra micabunt
Tela, pilæ. Intereà læto agmine pompa feretur;
Dumque feretur, io procede Triumphe, Triumphe,
Clamabunt ſocii; reſonabunt cuncta Triumphe.
Nec tua laus, docilis Moderator Summe juventæ,
Ceſſabit. Nobis etiam ultrà vota dediſti.
Alme, tuum pater eſt, quod jam pila pulſa malignè
Non detorquetur, non dextras fallit inanes.
Atque tuo quoties ludetur munere, nomen
Ore tuum memori toties celebrare juvabit.



E

LETTRE de Smyrne du 7 Avril 1747.

UN Arménien natif de Perse vient de nous donner un Spectacle bien satisfaisant. Il avoit eu le malheur il y a deux ans de renier sa foi & de se faire Mahométan, mais le repentir ayant succedé à cette démarche, comme c'est l'ordinaire, il cherchoit depuis les occasions de réparer sa faute avec éclat. Il alla pour cet effet il y a environ un mois chés le *Moufti* ou chef de la loi & foi (c'est la même chose chés les Turcs) de cette ville pour lui demander un *fetfa* ou décision juridique d'un point de la loi, selon ce qui se pratique par les gens qui ont des procès avant que d'aller en Justice.

Il demanda au Moufti si après avoir acheté un métal pour bon or & reconnoissant ensuite qu'il est mauvais & rempli d'alliage, son marché étoit bon & devoit tenir. Le Moufti lui donna par écrit selon la coûtume son *fetfa* qui portoit que le marché étoit nul. Muni de cette piéce l'Arménien se transporta sur le champ chés le Cadi ou Juge de cette ville, qui en est

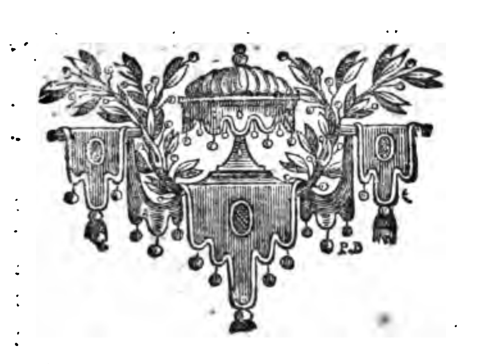
en même tems Gouverneur, & la lui présenta. Le Cadi la lut, dit qu'il étoit du même sentiment que le Moufti & l'assûra qu'il lui feroit prompte justice dès qu'il lui auroit nommé sa partie.

L'Arménien lui répondit hardiment que c'étoit lui-même, comme représentant la personne de son Prédécesseur, qui lui avoit fait embrasser la Religion Musulmanne comme bonne, ajouta qu'il avoit reconnu depuis qu'il y étoit entré, qu'elle étoit fausse & mauvaise, & qu'ainsi il vouloit la quitter suivant la décision du Moufti.

Le Cadi transporté de colére à un semblable langage le fit charger de fers & l'envoya en prison. Il fit sur le champ appeller le Moufti & les principaux Docteurs de cette ville, qui sur l'exposition du fait furent d'avis qu'il falloit tacher d'assoupir cette affaire en engageant l'Arménien par toutes sortes de promesses & de menaces à rester dans la Religion Musulmanne, mais ils n'ont pû rien gagner sûr ce brave Chrétien qui a voulu réparer par la perte de sa tête la faute qu'il avoit faite. Il a été décollé le premier de ce mois devant l'Eglise Arménienne.

Tout le monde a admiré ici le courage de cet homme ; le tour qu'il a donné à son affaire pour joüer les Turcs, & la constance avec laquelle il a souffert la mort.

La disette est toujours fort grande ici ; le bled y vaut douze francs le kilot de soixante & douze livres, c'est-à-dire trois fois plus qu'à l'ordinaire, malgré les approches d'une fort belle recolte.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

TRAITE' des Testamens, Codiciles, Donations à cause de mort & autres dispositions de derniere volonté, suivant les principes & les décisions du Droit Romain, les Coûtumes & maximes du Royaume, tant des Pays de Droit Ecrit que Coûtumieres, & la Jurisprudence des Arrêts, par M. Jean-Baptiste *Furgole* Avocat au Parlement de Toulouse, tome 3, 1747, *in*-4°.

Dans ce troisiéme tome du Traité des Testamens, dont les deux premiers ont été donnés au public les années précédentes, l'Auteur traite du pouvoir du Testateur & des formalités intrinseques du Testament, des institutions d'héritiers, des dispositions contenant partage entre enfans & de la démission de biens, de l'exhérédation, de la préterition, du droit d'accroissement, des effets & de l'exécution des Testamens, des actions qui en naissent, de l'adition & répudiation, du droit de déliberer, du bénéfice d'inventaire,

des dettes & charges de l'hérédité, des exécuteurs testamentaires, & de l'adition d'hérédité. Le tout avec l'étenduë & la profondeur que méritent ces importantes matieres, non-seulement suivant l'usage observé en Pays de Droit Ecrit, mais encore conformément aux Pays Coûtumiers, & à la nouvelle Ordonnance de 1735 concernant les Testamens. Ce troisiéme tome sera bientôt suivi d'un quatriéme & dernier volume, ce qui procurera au public un Traité *ex professo* sur la matiere des Testamens & autres dispositions à cause de mort. Traité d'autant plus utile & necessaire que nous serons redevables à l'Auteur d'être le premier qui nous ait donné un ouvrage complet en ce genre.

Ce troisiéme volume se vend ainsi que les deux premiers à *Paris* au Palais chés Jean *de Nully*, Libraire, Grand'Salle, du côté de la Cour des Aides, à l'Ecu de France & à la Palme.

LIVRES que *Cavelier* le pere Libraire ruë Saint Jacques, a nouvellement reçus d'Allemagne.

Fischer (Dan.) de Remedio rusticano variolas par Balneum currandi, *in*-4°. Erfordiæ 1747.

Boerhaave (Herm.) de morbis oculorum *in*-8°. *Gottingæ*, 1746.

Werlhof (Got.) Observationes de febribus præcipuè intermittentibus, earumque periculis ac reversionibus, editio 2a. 1745, auctior *in*-4°. *Hanoveræ.*

Mannengham (Rich.) Artis obstericariæ compendium 2a. editio aucta à Boehmero *in*-4°. fig. *Halæ*, 1746.

Bergen (Caroli) Oratio de Rheinocerote *in*-4°. *F. Furti* 1746.

Boze Tentamina electrica tandem aliquando Hydraulicæ Chymiæ & vegetabilibus utilia, pars posterior *in*-4°, *Wittembergæ* 1747.

Delii (Henr.) Amænitatis Medicæ Decas quinta, *in*-8°. *Lypsiæ* 1747.

Eschenbachii (Christ.) Medicina Legalis in usum Auditorum. *in*-8°. *Rostochi* 1747.

Haller (Alb.) Disputationum Anatomicarum selectarum vol. 2m. *in*-4°. fig. *Hottingæ* 1747.

Hugo (Aug.) de Glandulis in genere, & speciatim de Thymo, *in*-4°. fig. *Hottingæ* 1747.

Lindern (Balf.) Hortus Alsaticus, *in*-8°. *fig. Argent.* 1747.

Schelhamer (Christ.) Ars medendi

universa ; edidit Frid. Burchard. 1. vol. *in*-4°. *Vismariæ* 1747.

Selecta Medica Francofurtensia tomi quarti pars 1ª & 2ª. *in*-8°. 2 vol. *Lypsiæ* 1747.

Stahl ; Fundamenta Chymiæ Dogmaticæ rationalis, pars 3ª. *in*-4°. *Noremberga*, 1747.

Hoffmanni (Frid.) Medicus Politicus, sive Regulæ prudentiæ secundùm quas Medicus Studia & vitæ rationem dirigere debet, *in*-8°. *Hala* 1746.

Endellochii (Sev.) Carmen Bucolicum de mortibus boum, *in* 4°. *Hamburgi.*

Bibliotheca Rinckiana in omni scientiarum genere, *in*-8°. *Lypsiæ.*

Acta Eruditorum Lepsiensium anni 1746.

Lenkri opuscula varii argumenti de motu corporum, Tabulæ Astronomicæ, Theoria lucis & colorum, &c. *in*-4°. *Berolini* 1746.

Toute l'Europe Litteraire attendoit avec impatience l'*Antilucreco* de M. le Cardinal de Polignac ; ce Poëme vient enfin de paroître au jour & soutient la grande réputation de son illustre Auteur. Il est étonnant qu'on ait pû répandre sur des matieres si steriles & si séches toutes

les graces. & les richesses de la Poësie ; la main de l'Auteur embellit tout ce qu'elle touche. Les raisonnemens les plus profonds sont traités avec toute l'élegance qu'on pourroit exiger dans des matieres qui ne seroient susceptibles que d'agrément. Quelle vaste étenduë de connoissances a été nécessaire pour parcourir ainsi tous les phénomenes de la nature, & expliquer tous les mystéres de la Physique ! Quelle harmonie, quel feu dans les vers ! Citons-en quelques-uns pour en donner quelque idée à nos lecteurs, & pour suppléer à un extrait qui seroit trop long.

L'Auteur parle à Quintus à qui le Poëme est adressé, & fait la comparaison de la Poësie de Lucrece & de la sienne, comparaison certainement trop modeste.

O utinam, dum te regionibus infero sacris,
Arentem in campum licat deducere fontes
Castalios, versis læta in viridaria dumis,
Ac totam in nostros Aganippida fundere versus !
Non mihi quæ vestro quondam facundia vati,
Nec tamen dulce melos, nec par est gratia cantûs.
Reddidit ille suâ Graiorum somnia linguâ,
Nostra peregrinæ mandamus sacra loquelæ ;
Ille voluptatem & veneres, charitumque choreas

Carmine concelebrat, nos veri dogma severum ;
Triste sonant pulsæ nostrâ testudine chordæ ;
Olli suppeditat dives natura leporis
Quidquid habet, lætos summittens prodiga flores.
Illius ad plectrum suspirant mollius auræ,
Gratior & cœlo radius descendit ab alto.
Si terram aspicias, nemorum tibi porrigit umbram ;
Garrula per clivos elabitur unda virentes ;
Lactea fertilibus decurrunt flumina campis ;
Suave canunt pictæ volucres ; perque humida prata
Nil nisi fœcundosque greges, armentaque monstrat
Læta boum ; saltant pecudes, pecudumque magistri.
Æneadum genitrix felicibus imperat arvis,
Aëriasque plagas recreat, pelagusque profundum.

M. le Cardinal de Polignac avoit laissé en mourant son manuscrit à M. l'Abbé de Rothelin, qui a travaillé à le mettre en ordre pendant quelques années avec toute la chaleur que pouvoient inspirer & l'amitié qui le lioit à l'illustre Auteur, & le zéle qu'il avoit pour l'honneur de la Religion & le progrès des Lettres. La mort l'ayant interrompu au milieu de son tra-

vail, il a chargé M. le Beau du soin de l'achever, & tout le monde est convenu qu'il ne pouvoit mieux choisir.

L'ouvrage est orné d'une fort belle Préface de la composition de M. le Beau. Ce livre se vend chés *Coignard & Boudet*.

Traite' de Porphyre touchant l'abstinence de la chair des animaux, avec la vie de Plotin par ce Philosophe, & une Dissertation sur les génies. Par M. de *Burigni. A Paris* 1747 *in-*12 chés *de Bure* l'aîné.

L'ouvrage de Porphyre sur l'abstinence a mérité les suffrages des Sçavans les plus distingués, il n'avoit jusqu'ici été traduit que fort mal, ainsi M. de Burigni a rendu un service aux Lettres en prêtant à ce Philosophe le style pur, élegant & facile qui caractérise sa Traduction. Porphyre a eu de grandes liaisons avec les Chrétiens; quelques-uns ont même crû qu'il avoit été Chrétien lui-même, & si l'on en croit l'Historien Socrate, il renonça au Christianisme de dépit d'avoir été maltraité par des Chrétiens de Césarée. L'ouvrage de Porphyre contre le Christianisme a rendu son nom fameux parmi les Payens. Il naquit la douziéme année de l'Empire d'Alexandre Severe, l'an 223 de l'Ere

Chrétienne ; il étoit d'une famille distinguée ; son vrai nom étoit Malch, qui en langue Syriaque signifie Roi. Longin le lui fit quitter, & l'engagea à prendre celui de Porphyre, faisant allusion à la pourpre que portent les Rois.

Dans la vie de Plotin écrite par Porphyre qui fut son disciple, on admire ainsi que dans ce traité de l'abstinence, la temperance, le détachement des choses de ce monde que professoient ces Philosophes. Plotin étoit presque humilié d'avoir un corps & le regardoit comme lui étant étranger, mais on a droit d'être surpris de voir après cela ce même Plotin croire ou faire croire aux autres qu'il a un génie familier à ses ordres, tant l'esprit humain est foible lorsqu'il est abandonné à lui-même : ce que Porphyre dit des génies dans les deux ouvrages que l'on donne au public, a engagé le Traducteur à y joindre une Dissertation sur les génies où brille une connoissance profonde de l'antiquité, un discernement sûr, & beaucoup de methode & de clarté. Nous renvoyons les lecteurs au livre même.

HISTOIRE DU THEATRE FRANÇOIS tomes 10 & 11 chés *le Mercier & de Saillant. A Paris* 1747.

Voici deux nouveaux volumes du Théatre François qui répondent à la réputation des premiers. Le dixiéme volume va depuis l'année 1666 jusqu'en 1669, année célébre par les premieres représentations de Britannicus. Personne n'ignore que cet ouvrage admirable n'eut pas alors tout l'éclat qu'il méritoit. Le public s'est mépris plus d'une fois ; la postérité seule est un juge sans appel. Qui croiroit que dans une critique que Boursault, Auteur d'ailleurs estimable, fit alors imprimer, on trouve ce jugement, *Agrippine leur parut fiere sans sujet, Burrhus vertueux sans dessein, Britannicus amoureux sans jugement, Narcisse lâche sans prétexte, Junie constante sans fermeté, & Neron cruel sans malice ?*

L'Avare qui avoit été joüé l'année précédente (1668,) avoit éprouvé le même sort. Les spectateurs accoûtumés à voir des Comédies écrites en vers, ne pouvoient pas s'imaginer qu'il fût permis à la prose de peindre les caractéres & les ridicules des hommes, & ce préjugé rendit incertain pendant quelque tems le succès de cet excellent ouvrage ; il n'arrive que trop souvent au Théatre que l'on se révolte contre ce qui a l'air de la nouveauté, parce que la plûpart des hommes jugeant

par comparaiſon, dès qu'on les tire du cercle ordinaire de leurs idées, ils ne ſçavent plus où ils ſont. Cependant comme on ne va à la Comédie que pour être ému d'une ſituation pathétique, ou frappé de la peinture vive & comique des ridicules des hommes, on ne devroit s'en rapporter pour juger d'un ouvrage qu'à l'impreſſion que l'on a reçûë. Les regles mêmes dont on ſe ſert quelquefois pour combattre l'impreſſion que le ſpectateur a reçûë, & lui prouver qu'il a eû tort d'avoir du plaiſir, n'ont été faites que d'après les exemples particuliers.

HOMERI *Operum tomus alter, Odyſſea, adjectis etiam Batrachomymachia, Hymnis & cæteris Opuſculis.* Pariſiis, 1747, in-12. *apud viduam* Brocas.

Nous avons annoncé il y a un an le premier volume des Œuvres d'Homere, lequel contenoit l'Iliade, & nous rendîmes juſtice alors à l'exactitude du texte & au mérite de l'édition. Cette ſeconde partie mérite les mêmes éloges. La forme en eſt fort commode, tous les ouvrages d'Homere ſe trouvant raſſemblés dans deux volumes *in*-12. avec une verſion latine vis-à-vis du texte. Nous exhortons l'Imprimeur à continuer cet ouvrage & à nous donner

les Tragiques dans la même forme.

La Mature discutée & soumise à de nouvelles loix par M. *Saverien* Ingénieur de la Marine. *A Paris* 1747, chés *Chaubert*.

Il s'agit dans cet ouvrage d'une question importante & épineuse, sur laquelle des Sçavans du premier ordre ont été partagés, c'est de sçavoir où est le point d'appui du mât dans un navire. On peut voir dans les Mercures de l'année précédente plusieurs écrits que nous avons publiés sur cette matiere. Il ne nous appartient pas de décider dans des contestations aussi épineuses, & qui d'ailleurs sont fort étrangeres à l'objet de nos études, mais nous rendrons justice à M. Saverien, qui travaille avec une application infatigable ; il en donne fréquemment des preuves par les ouvrages dont il fait présent au public.

Recherches sur la Langue Latine, principalement par rapport au verbe & à la maniere de bien traduire, second volume, *A Paris*, 1747, chés *Valeyre*.

La Biliotheque des jeunes Négocians, ou l'Arithmétique à leur usage, démontrée depuis ses premiers élémens jusqu'à ses derniers problêmes ; où se trou-

vent compris le commerce des matieres d'argent, avec les differens tarifs qui le concernent, une table du rapport des mésures pour les grains, ensuite leurs divisions & leurs poids; le traité de la correspondance des mésures des corps liquides, & ceux des rapports des corps pesans & des corps étendus pour les poids & pour les étoffes, &c. les changes des principales Places de l'Europe sur leur cours actuel & proportionné, & les principes des arbitrages, pour faciliter les opérations de Banque. *Le tout opéré & démontré en entier par des lettres missives du S. J. L. Négociant à Lyon.* Avec une ample instruction en forme de table alphabétique, & les principaux usages du Commerce pour les jeunes gens qui veulent s'y dévoüer & y faire des progrès, fondés sur des principes solides. Cette instruction est terminée par un important Edit de Charles IX. & par le Reglement de la Place du Change de Lyon. *A Lyon*, 1747, *in*-4°. chés les freres *Brayset*, & se vend *à Paris*, chés *Briasson*.

Nous avons pris la peine de copier ce long titre, parce qu'il expose mieux que ce que nous pourrions dire, tout ce qui est contenu dans cet ouvrage, & fait voir l'utilité dont il peut être à ceux que leur état destine au Commerce.

Debure l'aîné, Libraire, a acquis le fond entier de l'Histoire Romaine & des Empereurs, par les PP. *Catrou* & *Roullié*, en 20 volumes *in*-4°. Ceux qui ont les premiers pourront se fournir chés lui des derniers à un prix raisonnable; on trouve aussi chés lui la même Histoire Romaine des mêmes Auteurs en 20 volumes *in*-12.

PROSPECTUS d'une nouvelle traduction de l'Historien *Joseph*, avec des notes, pour en expliquer les sentimens, en éclaircir les endroits difficiles, justifier la maniere dont on a traduit, lorsqu'on s'est écarté considérablement du sens des précédens Traducteurs, & enfin pour appuyer les corrections que l'on a crû devoir faire. *A Paris*, de l'Imprimerie de C. F. *Simon*, fils, Imprimeur de la Reine & de M. l'Archevêque.

REFLEXIONS CRITIQUES sur les Observations de M. l'Abbé D***, où l'on fait voir la fausseté des conjectures de l'Observateur sur l'origine, la puissance & la valeur des Gaulois, où l'on démontre aussi la distinction de deux Brennus, les plus fameux Conquérans Gaulois, par M. l'Abbé *Armerie*, *à Paris*, chés G. F. *Quillau*, pere, Imprimeur-Juré Libraire de

l'Université, ruë Galande à l'Annonciation.

Le Droit commun de la France & la Coûtume de Paris, réduits en principes, tirés des Ordonnances, des Arrêts, des Loix Civiles & des Auteurs, & mis dans l'ordre d'un Commentaire complet & méthodique sur cette Coûtume, contenant dans cet ordre les usages du Châtelet sur les liquidations, les comptes & les partages, & sur toutes autres matieres, par Me François *Bourjon*, ancien-Avocat au Parlement, dédié à M. le président Molé, deux volumes *in-folio*, 36 livres. *A Paris* au Palais, chés *Grangé*, dans la Galerie des Prisonniers, à la Sainte Famille, & chés *Bony*, ci-devant au septiéme pilier, à l'Ange Gardien, & à présent au quatriéme pilier de la Grande Sale, à l'Epée Royale herminée.

Le nouveau Newkastle, ou nouveau Traité de Cavalerie, *à Paris* au Palais, chés *Grangé*, dans la Galerie des Prisonniers, à la Sainte Famille.

La Cuisiniere bourgeoise, suivie de l'Office, à l'usage de tous ceux qui se mêlent de dépenses de maison. Nouvel-

le édition corrigée & considérablement augmentée, à laquelle on a joint la maniere de dissequer, connoître & servir toutes sortes de viandes, *à Paris*, chés *Guillyn*, Quai des Augustins, au Lys d'or.

Antoine *le Sueur*, Imprimeur ordinaire du Roi à Nancy, qui s'est engagé de donner au public la nouvelle édition de l'Histoire de Lorraine, *composée par le R. P. Dom Calmet, Abbé de Senones*, donne avis en faveur des Souscripteurs & des Curieux, que le second tôme de cet Ouvrage est au jour.

On y trouvera outre les portraits des premiers Ducs & Duchesses de Lorraine, gravés en taille-douce, deux Dissertations curieuses & très-importantes, l'une sur la *Noblesse en général* & sur la *Noblesse en particulier*, l'autre sur *l'origine des dixmes & des revenus Ecclésiastiques*, où les Jurisconsultes & les Gens d'Eglise trouveront plusieurs points importans & plusieurs choses nouvelles.

Ce même volume contient quantité de planches gravées en taille-douce, tant en Carte générale, qu'en Sceaux & Monnoyes.

Il se distribuë *à Paris*, chés *Savoye*, Libraire, ruë S. Jacques à l'Espérance.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure d'Août sont *le Feu*, *le Tonnerre* & *Vieillard*. On trouve dans le premier Logogryphe *la Ville de Tonnerre*, *Néron*, *Eté*, *Terre* & *Or*. On trouve dans le second *Ville*, *Livie*, *Air*, *Leda* & *Ida*.

ENIGME.

SAns me fâcher j'entre en colere ;
Sans crime je me prête au mal ;
Je suis un membre d'animal ;
Voilà, Lecteur, tout le mystere.

Par M. de Lanevere, ancien Mousquétaire du Roi, à Dax.

AUTRE.

SAns que je l'aye mérité,
Une étroite prison est mon gîte ordinaire ;
Mon teint est éclatant, mais trop de nudité
Bien souvent m'empêche de plaire.
Mon maître de moi fait état,
Aussi malheur à quiconque l'outrage ;
Pour lui prouver mon zéle je fais rage
Et mets ses ennemis en fuite ; mais l'ingrat,

Par la plus lâche trahison,
Pour prix de mes bienfaits, me remet en prison.

Par Dutens le jeune, de Tours.

AUTRE.

JE suis ce qu'on ne voit jamais;
Mais je me fais partout entendre;
Un Auteur * élégant & tendre
Dans l'air a fixé mon palais.
Si tu ne peux, Lecteur, à ces traits me connoître;
Comment te tirer d'embarras?
Je n'ai ni pieds, ni mains, ni bras,
Je ne peux ni mourir, ni naître,
Toujours je parle mal ou bien,
Je raisonne de tout & ne sçais souvent rien.

Par le même.

AUTRE.

SAns être Pape ni Prélat,
Sans avoir même le rabat,
Je suis, Lecteur, quoiqu'on en dise,
Le plus élevé de l'Eglise.
Quoiqu'unis très-étroitement,
Sans causer le moindre dommage;

* *Ovide.*

Entre nous deux à tout moment
S'éleve un assés grand tapage.

*De B**** de Roüen.*

LOGOGRYPHUS.

Cortice sub gelido referant mea viscera flammam.
A capite ad calcem resecare ex ordine membra
Si libeat, varias assumam ex ordine formas.
Spissa viatori jam nunc protenditur umbra,
Nunc defendo bonos & amo terrere nocentes.
Mox intrare veto : sum denus denique & unus.
Nunc me redde mihi, & pedibus cum pectore demptis
Servetur caput & collum, potes omnia mecum.
Si collum præeat capiti, quem quæris, is ipse est.
Cor, collum, caput adde, tenes sub judice litem.
Unica si desit mihi cauda, silere jubebo :
Junge caput plantis, erimus sex, tresque videbis.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue le Ballet des *Talens Lyriques*, & prépare une Pastorale intitulée *Daphnis & Chloé.* On dit que ce sujet champêtre, simple & gracieux, est traité avec une élégance naïve & convenable au genre bucolique.

On a placé à la fin du deuxiéme acte de l'Opera qui occupe à présent le Théatre, un air nouveau fait exprès pour la voix si souvent applaudie de Me Chetteville qui a eu son succès ordinaire.

Les paroles sont de l'ingénieux Auteur du Ballet des Talens Lyriques, & la Musique de la composition de M. le Vasseur Maître à chanter des Chœurs de l'Opera. Elle a mérité le suffrage du public. Voici les paroles chantées à Iphise par une Prêtresse d'Apollon.

Le Dieu qu'en ce Temple on adore
T'annonce par ma voix un triomphe éclatant;
Et nos Guerriers le devront plus encore
A tes attraits qu'à ton amant.
Je vois la brillante Victoire

Voler sur les aîles d'Amour.
Elle couronne en ce beau jour
Tes feux, ton hymen & ta gloire.

La Comédie Françoise a donné trois petites piéces nouvelles séparément, dont les extraits seront dans le prochain Mercure.

La premiere représentation de la premiere intitulée *Egerie*, fut le samedi neuf Septembre.

La seconde Piéce l'*Ecole amoureuse*, est une imitation d'un des plus jolis endroits du *Pastor Fido*. L'Auteur est M. *le Bret* déja connu & estimé par d'autres ouvrages.

La troisiéme, nommée *Aphos*, est une spirituelle allégorie, une idée métaphysique traitée avec finesse.

La Comédie Italienne a représenté *le Bacha de Smyrne*, Comédie d'un acte en prose, secondée d'un Ballet très-amusant; on en verra l'extrait quand on l'imprimera.

Le 17 Septembre la premiere représentation d'une piéce d'un acte en vers a fort réussi & cela n'est pas étonnant. Elle est de M. *Panard* à qui nous devons tant de morceaux gracieux, & tant de vaudevilles semés du sel le plus piquant.

Cette

Cette aimable Comédie concerne l'exposition des tableaux au Louvre. L'Auteur a sçû mêler ingénieusement les loüanges dûës à la vertu, au mérite & aux talens supérieurs aux traits de critique qui doivent être lancés contre les vices & les ridicules.

Il s'est bien gardé d'oublier dans cette belle occasion notre respectable Monarque, & son auguste Epouse.

On ne peut trop louer la gentille Camille qui s'est signalée dans cette Comédie comme Danseuse & comme Actrice, & on approuve fort la chanson composée à sa gloire, qui se vend à la Comédie Italienne.

CHANSON.

Objet de nos desirs dans l'âge le plus tendre,
Camille, ne peut-on vous voir ou vous entendre;
Sans éprouver les maux que l'amour fait souffrir?
Trop jeune à la fois & trop belle,
En nous charmant sitôt, que vous êtes cruelle!
Attendez pour blesser que vous puissiez guérir.

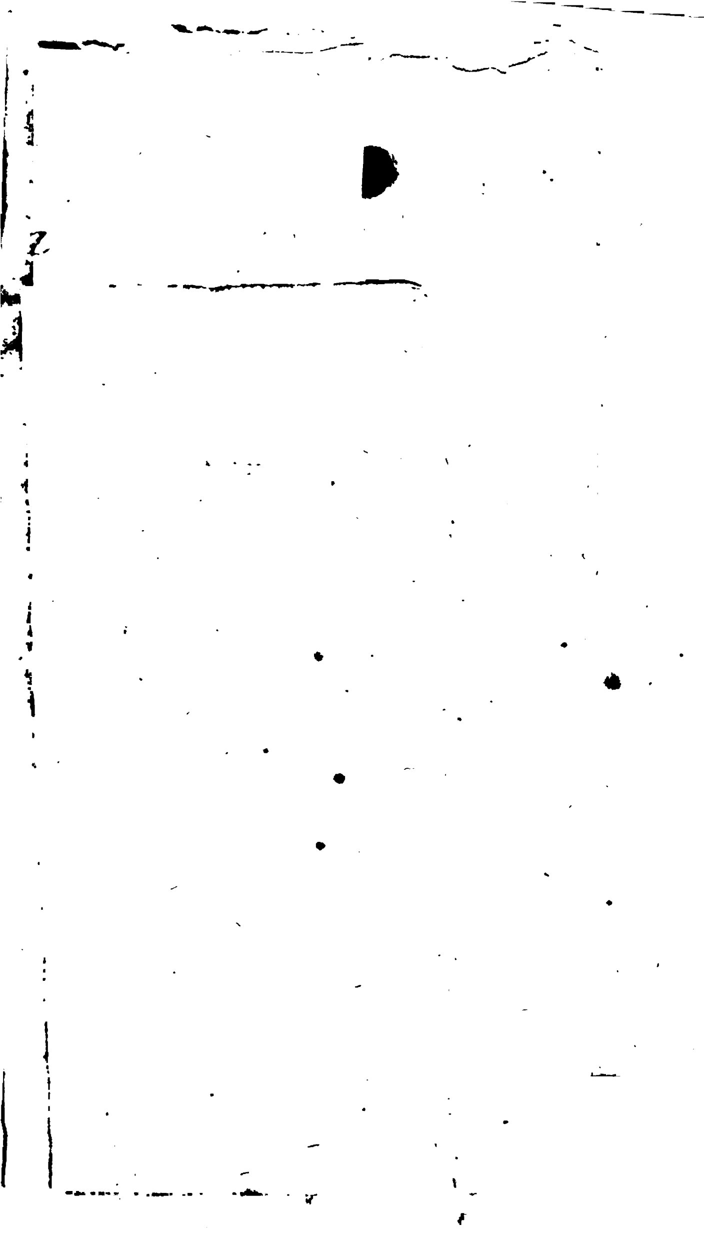
Le divertissement qui termine agréablement cette ingénieuse Comédie est

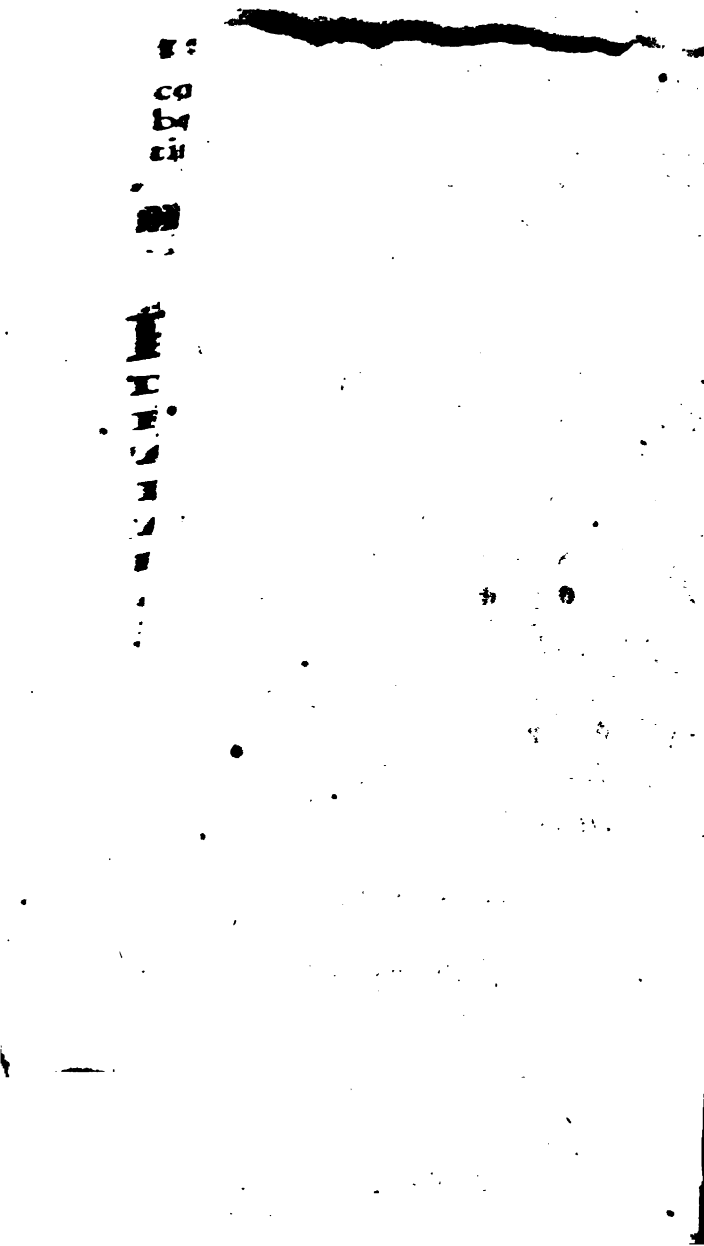
comme M. Deshayes les fait ; ceci n'a pas besoin d'explication. Le Vaudeville est tiré de la peinture.

RECIT DE BASSE.

Est-il bien vrai que l'eau soit à la mode ;
Disoit Gregoire en regardant son vin ?
Foibles mortels, ce jus vous incommode ?
Ah ! Ah ! Que je plains votre destin !
Pour moi, je sens que ma soif se rallume,
A l'aspect de ce Chambertin,
Et sans craindre fiévre ni rhume
Avec un baume aussi divin
J'en veux boire jusqu'à demain.







ESTAMPES nouvelles gravées par M. l'Epicié, *Graveur ordinaire du Roi & Secretaire perpétuel de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.*

LE Jeu des Echecs, d'après C. D. *Moor.*

Le jeu de Piquet, d'après Gaspard *Netecher.*

Les Francs Maçons Flamands en Loge, d'après *David Teniers.*

Ces Estampes qui ont été exposées au Salon du Louvre ont mérité les suffrages des connoisseurs.

Le sieur *Petit*, Graveur, ruë S. Jacques, entre la ruë des Noyers & la ruë des Mathurins, qui continuë de graver avec succès la suite des Hommes Illustres de feu M. *Desrochers*, Graveur ordinaire du Roi, vient de mettre au jour les portraits suivans :

GUILLAUME-CHARLES-HENRI FRISO, PRINCE DE NASSAU, élu en 1747 Stathouder, Capitaine & Amiral Général de la Hollande.

ANNE, fille de Georges II. Roi d'Angleterre & épouse de Guillaume-Charles-Henri Friso, Prince de Nassau, née le 13 Novembre 1709.

JEAN-BAPTISTE POCQUELIN DE MOLIERE, Poëte Comique, décedé le 13 Février 1673, âgé de 52 ans. On lit ces vers au bas.

Moliere par son sel attique
En riant corrigeoit les mœurs ;
Le ridicule en proye à mille traits railleurs,
Redoutoit sa veine comique,
Mais depuis qu'au théatre, où brilloient ses bons mots,

On ne voit plus regner que de fades caprices,
Ce qui fut la terreur des sots,
Devient à présent leurs délices.

MAURICE DE LA TOUR, Peintre ordinaire du Roi, & de son Académie Royale de Peinture & Sculpture, peint par lui-même en Démocrite. On lit ces vers au bas de M. Pesselier.

Tandis que spectateur de ce vaste univers,
Il a sur nos défauts des yeux de Démocrite,
De ses fameux crayons les chef-d'œuvres divers
Changent tous ses rivaux en autant d'Héraclite.

LOUIS-CLAUDE DAQUIN, Parisien, Organiste de la Chapelle du Roi; les vers qui sont au bas sont de Madame ***.

Il a porté son art jusqu'au degré suprême;
Du Dieu de l'harmonie il tient tous ses talens;
Marchand l'a reconnu pour un autre lui-même,
Et Paris l'a nommé le Héros de son tems.

Le même Graveur vient de graver les portraits de LOUIS DAUPHIN DE FRANCE, peint par M. *de la Tour.*

Et celui de MARC-PIERRE DE VOYER DE PAULMY CHEVALIER COMTE D'ARGENSON, Ministre & Secretaire d'État au Département de la Guerre, Chancelier Garde des Sceaux de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Grand-Maître & Sur-Intendant Général des Couriers, Postes & Relais de France, peint par M. *Rigaud*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, gravé par le mê-

me. Ces deux derniers portraits sont hauts de dix pouces sur environ huit de largeur.

On a jugé à propos pour la satisfaction du public de donner la description des Planches Anatomiques du sieur *Gautier*, qui se distribuent aujourd'hui chés lui ruë de l'Arbre-sec, au coin de la ruë des Prêtres de S. Germain de l'Auxerrois. Les amateurs de cette science sont déja instruits, ou par eux-mêmes ou par la voye publique, de la réüssite de ces pieces, qu'on voit avec plaisir, & auxquelles on n'a rien comparé de mieux jusqu'aujourd'hui. Les figures qu'elles contiennent sont de grandeur naturelle, la tête est en son entier jusques aux deux premieres côtes vûës par la face & jusques à l'angle inférieur de l'omoplate dans celles qui sont vûës postérieurement, & le tronc depuis le dessus des clavicules jusqu'au-dessous de l'os pubis.

La premiere figure est de profil & nous représente l'état naturel d'une tête fraîchement dissequée par les mains d'un habile Démonstrateur, (c'est M Duverney.) Un simple Etudiant y distingue d'abord les os, les muscles, les tendons, les aponevroses, les tégumens, la direction des fibres, sans la confusion que l'on trouve dans les Estampes noires, & où l'on prend quelquefois les acheures pour des fibres & les tendons pour des parties charnuës ; on peut avoir présentement dans un portefeüille ou dans un cabinet une infinité de pièces rares que l'on n'avoit auparavant qu'avec des frais considérables.

La seconde figure représente une tête, vûë de profil, les premiers muscles sont enlevés & l'on voit les muscles du dessous en entier ; le globe de l'œil est situé dans sa fosse orbiculaire suspendu par six muscles, à côté duquel le muscle orbiculaire

se trouve renversé, & le releveur de la paupie hors de sa situation, pour découvrir cette partie & pour appercevoir le globe en entier.

Ces figures sont si naturellement dépeintes que l'aspect surprend & émeut, il semble que le suje est présent, mais on s'y apprivoise aisément quan l'amour de l'art en fait connoître les beautés.

La troisiéme figure a la face en racourci, le co dissequé & l'os yoide à découvert avec une coupe de la mâchoire inférieure, pour mieux appercevoi les muscles de la langue & du larinx.

La quatriéme représente le larinx dans differens points de vûë & une coupe du cerveau.

La cinquiéme & la sixiéme sont vûës par derriere jusques à l'angle inférieur de l'omoplate, & quoique la face ne paroisse pas, il semble qu'elles soient avec tous leurs muscles dans differens mouvemens.

La septiéme est de même vûë par derriere, les muscles vertebreux, ceux de la tête sont naturellement représentés, l'extremité des apophises traversés de chaque vertebre se voit aussi en son lieu.

La huitiéme représente la langue & la machoire détachée & les muscles antérieurs du col.

La neuviéme représente le pharinx, (c'est l'entrée de l'æsophage) cette partie est bien distinctement représentée en quatre figures, & tous les muscles qui la composent sont si naturellement dépeints que tout Anatomiste les reconnoît d'abord.

Il n'est pas question ici de chercher les lettres indicatives pour se mettre dans la voye comme dans les Estampes en noir. On reconnoît aisément ce qui est partie charnuë, tégument, ligament, tendon ou parties osseuses. On a observé que les Auteurs ont même eu soin de laisser appercevoir les parties voisines des muscles qui peuvent servir

se repert dans la Myologie ou dans la suite de cet ouvrage ; on voit dans cette Planche les hémisphe-res de la dure mere, la goutiere qui les sépare & la partie postérieure des sacs qui renferment le lobe du cervelet, le principe de la moëlle allongée, &c.

La dixiéme représente la face antérieure du tronc, le devant de la poitrine, les premiers muscles du bas ventre avec leurs aponévroses, si naturellement dépeintes qu'il paroît qu'on apperçoit la pésanteur des intestins qu'elles renferment. On y voit les digitations de l'oblique externe & du grand dentelé ; le grand pectoral est vû dans toute son étenduë. On y voit le ligament de poupart, la ligne blanche & autres parties dont le détail seroit trop long.

La onziéme planche renferme une seconde figure du tronc vûë à tiers de face, où l'on voit les intercosteaux, muscles de la respiration & leurs differens plans, les feüilles aponévrotiques de l'oblique interne qui renferment le muscle droit ; on apperçoit l'anneau formé par l'écartement de deux piliers où passe le cordon des vaisseaux spermatiques & le muscle cremaster ; quelquefois le trop grand écartement de ces piliers laisse passer l'intestin épiploon, c'est ce qui forme les hernies ou descentes.

La douziéme contient quatre figures qui démontrent ce qui restoit à désirer des muscles du bas ventre.

La treiziéme est une figure vûë postérieurement, elle représente du côté droit plusieurs grands muscles en situation, & du côté gauche d'autres muscles dont quelques-uns renversés ; on y voit toutes les proportions d'un sujet extrêmement fort.

La quatorziéme représente la figure d'une jeune femme vûë par le dos dont les muscles sont plus

déliés, elle est panchée à tiers de face, ce qui fait voir les apophises supérieures du dos & les premieres côtes en racourci pour mieux appercevoir le contour du profil de l'épine jusques à l'os sacrum. On voit ici le grand dentelé avec son attache à la base de l'omoplate & les appendices du grand dorsal attachés aux quatre dernieres côtes, ce qui donne une idée bien naturelle des attaches de ces muscles.

La quinziéme est faite d'après le même sujet, vûë aussi par la face postérieure, mais dans une autre situation. Elle représente d'un côté une partie des muscles vertebraux, les releveurs de stenon & quelques autres muscles ; de l'autre côté le sacro-lombaire renversé de dedans en dehors pour faire voir comme les deux plans de ces deux muscles se croisent, & le muscle sacré au long Dorsal égament renversé du côté des vertebres qui couvrent les muscles vertebraux.

Chacune de ces planches est accompagnée d'une table indicative qui explique les differentes parties qui sont démontrées ; elles sont imprimées de la même grandeur des planches pour former un livre *in folio*. Les planches qui représentent le tronc & qui sont doubles des autres se ployeront en deux. On trouve dans ces tables des récapitulations en François & en Latin pour l'utilité des étrangers.

Le sieur *Gautier* travaille actuellement aux cinq dernieres planches qui représenteront les muscles des extrêmités supérieures & inférieures, qu'il distribuera dans le courant de Février de l'année prochaine.

Le prix des vingt planches est de 60 livres pour ceux qui avoient souscrit lors de l'essai de 1745 ; ceux qui ne l'ont pas fait le peuvent encore pen-

dant tout le courant de cette année 1747, mais la souscription leur coûtera 72 livres, & le prix sera de 90 livres pour ceux qui n'auront point souscrit, ce que l'on observera au pied de la lettre. On délivre actuellement, outre les huit premieres planches, les 9, 10, 11, 12, 13, 14 & 15e chés le sieur *Gautier*, Graveur du Roi, ruë de l'Arbre-sec; chés M. *du Verney*, Démonstrateur Royal, près le Jardin du Roi, & chés *Quillau* pere, Libraire, ruë Galande.

PROGRAMME.

L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts établie à Bordeaux, distribue chaque année un prix de Physique fondé par feu M. le Duc *de la Force*. C'est une Médaille d'or de la valeur de trois cent livres.

Le Pere Beraut Jesuite, Professeur de Mathématique dans le Collége de Lyon, a remporté cette année le prix de la question, *pourquoi certains corps augmentent de poids étant calcinés au feu ou aux rayons du Soleil par le Miroir ardent.*

A l'égard de l'autre question, *quelle est la meilleure maniere de mesurer sur mer le chemin d'un vaisseau indépendamment des observations Astronomiques*, l'Académicie en a reservé le prix, mais l'importance de la matiere l'oblige à redonner le même sujet pour l'année prochaine, & comme cette Compagnie a été satisfaite de quelques idées contenues dans les Dissertations qui lui ont été envoyées., elle souhaite de revoir ces mêmes piéces travaillées avec plus de soin. Ainsi elle invite les Auteurs à les perfectionner, & à les envoyer avec les additions & les corrections convenables, elles seront admises au concours avec les ouvrages nouveaux.

L'Académie a déja propoſé pour le ſujet du Prix de l'année 1748 : *S'il y a quelque rapport entre la cauſe des effets de l'aimant & celle des phénomenes de l'électricité.* Elle propoſe aujourd'hui pour le ſujet du Prix de l'année 1749. *Quelle eſt la cauſe de la mûë de la voix.*

Les Diſſertations ſur ce ſujet ne ſeront reçûës que juſqu'au premier Mai de chaque année. Elles peuvent être en François ou en Latin. On demande qu'elles ſoient écrites en caractéres bien liſibles.

Au bas des Diſſertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet ſéparé & cacheté la même Sentence, avec ſon nom, ſon adreſſe & ſes qualités.

Les paquets ſeront affranchis de port & adreſſés à M. le Préſident Barbot, *Secretaire de l'Académie, ſur les Foſſés du Chapeau Rouge, ou au ſieur* Brun, *Imprimeur Aggregé de ladite Académie, ruë S. Jâmes.*

La veuve de Simon *Bailly*, renouvelle au public ſes aſſûrances qu'elle continuë de fabriquer les véritables Savonnettes légeres de pure crême de ſavon, dont elle ſeule a le ſecret. Comme pluſieurs ſe mêlent de les contrefaire & les marquent comme elle, pour n'être point trompé il faut s'adreſſer chés elle, ruë Pavée S. Sauveur, au bout de celle du petit Lyon, à l'Image S. Nicolas, à une porte cochere, preſque vis-à-vis la ruë Françoiſe, quartier de la Comédie Italienne.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Marquis du Châtel a reçu ordre du Roi d'aller servir en qualité de Lieutenant Général dans l'armée que commande le Maréchal Duc de Belle-Isle.

Le 25 du mois dernier Fête de Saint Louis, la Procession des Carmes du Grand Convent, à laquelle le Corps de Ville assista, alla suivant la coûtume à la Chapelle du Palais des Thuilleries où ces Religieux célébrerent la Messe.

L'Académie Françoise célébra le même jour la Fête de Saint Louis dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe on chanta un Pseaume en Musique, & l'Abbé Josset Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Metz, prononça le Panégyrique du Saint. L'après-midi l'Académie distribua les prix d'éloquence & de poësie, le premier au Pere Lombard Jesuite, connu par son érudition & par plusieurs prix qu'il a remportés & le second à M. de Marmontel, à qui le même prix fut adjugé l'année derniere.

L'Académie Royale des Sciences &

celle des Inscriptions & Belles Lettres célébrerent la même Fête dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, où le Panégyrique du Saint fut prononcé par M. Lalmand Chanoine Régulier de Saint Victor.

Le premier de ce mois on célébra dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denis avec les cérémonies accoûtumées le Service solemnel qui s'y fait tous les ans pour le repos de l'ame du feu Roi Louis XIV. & l'Evêque de Nitrie y officia pontificalement.

Le 7 de ce mois la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & Sa Majesté communia par les mains de l'Archevêque de Roüen son Grand Aumônier.

Sa Majesté a dispôsé du Gouvernement du Quesnoy vacant par la mort du Marquis de Fenelon, en faveur du Comte de Lautrec Lieutenant Général.

Elle a donné l'inspection d'Infanterie qu'avoit le Comte de Lautrec, au Comte d'Herouville de Claye Maréchal de Camp.

Le Roi a nommé le Comte de Lowendalh Maréchal de France.

M. de Valliere & M. de Gourdon ont été faits Maréchaux des Camps & Armées de Sa Majesté.

L'Académie des Jeux Floraux propose pour le sujet du prix qu'elle distribuera dans son assemblée publique du 3 Mai 1748, *les Avantages du Travail.* Ce prix ayant été augmenté par le secours d'un fond que M. de Soubeyran de Scaupon, l'un des Académiciens a donné à cette Compagnie pour cet usage, sera à l'avenir de quatre cent cinquante livres.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a accordé l'Abbaye de Beaulieu Ordre de Saint Augustin, Diocése du Mans, à l'Abbé de Maubourg Comte de Lyon, celle d'Ahun Ordre de Saint Benoît, Diocése de Limoges, à l'Abbé l'Eglise Vicaire Général de l'Evêché d'Oleron; la Coadjutorerie de Saint Vaast d'Arras même Ordre, à Don Briois Religieux de cette Abbaye; l'Abbaye Reguliere de Sainte Menoulph même Ordre, Diocése de Bourges, à Madame de Soudeille; celle de Saint Cir même Ordre, Diocése de Chartres, à Madame de Ribeirac; celle de Gercy même Ordre, Diocése de Paris, à Madame le Normant Abbesse de Neubourg; & celle de Neubourg, Diocése d'Evreux à Madame de Marsenac.

Le Service & bout de l'an de feuë Madame la Dauphine a été célébré en l'Abbaye Royale de Saint Denis le 22 Juillet.

Cette cérémonie s'est faite avec toute la pompe qu'il est d'usage de préparer en pareil cas. On avoit élevé à cette occasion dans l'entrée du chœur des Religieux un catafalque très-riche, composé d'une estrade à plusieurs degrés de marbre de diverses couleurs; sur les angles étoient des piédestaux de forme bombée, portant quatre grandes pyramides isolées de plans triangulaires en marbre; sur les pans coupés de ces pyramides regnoient des girandoles depuis le bas jusqu'au haut chargées de lumieres, qui se réunissoient à des vases placés aux extrêmités de ces pyramides également décorées de bougies.

Dans les corps sur chacune des faces de ces pyramides étoient des groupes d'enfans en relief avec cartels en or, festons de cyprès & palmes; dans ces cartels on avoit représenté pour attributs des vertus qui accompagnoient les jours de la Princesse, le tout isolé.

Dans le milieu & entre ces pyramides sur l'estrade étoit élevé un tombeau de marbre granique soutenu sur de grandes consoles de bronze isolé, laissant un vuide entre elles & occupé par un vase antique

sur lequel on avoit répandu des festons de cyprès qui se relioient avec la totalité des consoles du tombeau & de l'estrade.

Sur les faces du tombeau étoient les Armes de la Princesse, & dessus on avoit élevé une représentation couverte du poële de la Couronne, du manteau Royal & autres attributs tels qu'il convient.

Sur les degrés de l'estrade à chaque côté il y avoit de grandes figures de ronde bosse en bronze antique, représentant differentes vertus; il y avoit dans les vuides des degrés à côté de ces figures une grande quantité de chandeliers & cierges qui formoient avec les feux des pyramides un ensemble de lumieres très-considérable.

Le volume de ce catafalque étoit surmonté d'un grand & riche pavillon, qui couvroit le tout & se réunissoit avec l'objet principal par les retroussis des rideaux; ce pavillon étoit fond noir, semé de fleurs de lys or, avec bandes, chûtes & festons d'hermine.

Sur les côtés du Chœur, la face de l'Autel & celle du Jubé que l'on avoit élevé exprès sur la grande grille d'entrée, regnoit une décoration symmetrisée depuis le rez de chaussée jusques au haut des galeries; cette décoration étoit d'autant plus nouvelle que sur un fond général en

noir on avoit formé & pratiqué un ordre d'architecture composé de pilastres frises, & paneaux, le tout avec l'hermine; ce qui produisoit un effet très-riche.

Le haut de cette décoration étoit arcadé avec parties droites à l'alternative, servant à porter un des lez de velours, ce qui formoit entablement, & à donner naissance à de grands rideaux couverts de larmes qui alloient se relier aux pilastres herminés, ne faisant entre eux qu'une chaîne générale de festons qui regnoit dans toute l'étenduë de ce lieu; chaque milieu étoit couronné des Armes & Chiffres de la Princesse, les uns par des médaillons, les autres par des cartouches placés successivement & groupés avec des têtes de mort, des festons de cyprès, des girandoles, le tout en or & de relief.

Au bas de cet édifice à hauteur du dossier des stalles regnoit un second lez de velours chargé en plein, ainsi que celui des quartiers des Armes, & entremêlé de chûtes & festons d'hermine.

Au-dessus de ce lez de velours il y avoit une corniche dorée sur laquelle on avoit distribué d'espace en espace des morceaux d'architecture en marbre avec ornemens d'or, de forme pyramidale, bordés dans tous leurs contours de bougies,

ce qui s'accordoit avec de grandes torcheres isolées sous forme de consoles portant des groupes de lumieres, & qui formoit des masses de feux considérables.

A la face de l'Autel où regnoit cet ordre, & à même hauteur étoit élevé un grand dais de velour noir avec galons, crépines & glands d'argent; la queuë & le fond étoient chargés de croix en moire argent, où l'on avoit cantonné dans les angles les Armes de la Princesse en broderie ainsi que dans les pentes.

Le surplus de l'Autel étoit décoré des magnifiques ornemens qui appartiennent à l'Abbaye. On avoit découvert le devant d'Autel, le contretable, la suspension toutes parties en or, dont plusieurs morceaux sont abondamment chargés de pierreries, ce qui produisoit une très grande richesse, où l'on avoit placé quantité de cierges & de lumieres; les rampes en marbre des escaliers de l'Autel étoient également décorés de girandoles isolées portant des lumieres, ce qui a procuré à ce tout ensemble un détail considérable de richesse & d'ornemens.

La grande nef étoit tendue de noir dans toute son étendue avec deux lez de velours, & à chaque arcade de grandes Armes & Chiffres portoient des girandoles, à

à la porte d'entrée de la nef au Chœur étoient deux grands termes, portant une corniche sur laquelle il y avoit un cartouche soutenu par deux figures écorchées, désignant par leurs attitudes la douleur; ces figures retroussoient aussi un grand tapis argent, qui découvroit partie du blason, du cartouche & de la Couronne.

Cette pompe funébre ordonnée par M. le Duc de Gêvres Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, a été conduite par M. de Bonneval Intendant & Contrôleur Général de l'argenterie, menus plaisirs & affaires de la Chambre de Sa Majesté, & exécutée par les Sieurs Slodtz freres, Sculpteurs du Roi.

L'Evêque de Bayeux a officié à ce Service, auquel Mesdames de France, les Princes & toute la Maison de feuë Madame la Dauphine ont assisté.

OPERATIONS DE L'ARME'E DU ROI.

Du Camp d'Hamaël le 26 Août.

Le Roi monta à cheval le 19 de ce mois & visita la gauche de la ligne. Le 21 après-midi Sa Majesté alla voir les retranchemens auxquels ses troupes travaillent sur les hauteurs de Tongleberg.

Elle se rendit le 23 au camp du Comte d'Estrées, & après avoir examiné les lignes que ce Lieutenant Général a fait construire, elle se porta sur une éminence en face de Viset pour reconnoître le pays de l'autre côté de la Meuse. L'aîle droite des Alliés ayant changé le 20 de position, a maintenant sa gauche à la Bervine & sa droite vis-à-vis de Maestricht. Ce mouvement n'en a point occasionné de notre part, toutes les troupes du Roi étant à portée de se prêter un secours mutuel. Deux brigades seulement ont été postées differemment & se sont rapprochées de Houten. Celle de Montmorin a été envoyée à Eckeren avec deux Régimens de Dragons & le Régiment de Beausobre, afin de couvrir la communication, laquelle est en même tems protegée par une brigade de Cavalerie qui est à Anvers. Tongres étant un point essentiel pour cette position & pour nos dépôts, on a enveloppé cette ville d'un retranchement qui communique à Tongleberg, & l'on a mis pareillement ce dernier poste à l'abri de l'insulte. Sur la nouvelle que les ennemis ont fait partir un nouveau détachement pour Bergopsoom, le Roi a ordonné au Chevalier de Courten de marcher à Liere avec le Corps qu'il commande. M. du

Blaisel s'étant avancé avant-hier à Montenaken & à Vilre avec une troupe de Hussards y battit un détachement des ennemis & ne perdit pas un seul homme.

Du Camp d'Hamaël le 4 Septembre.

Un détachement de Hussards ennemis ayant passé le Demer auprès d'Arschot, & s'étant porté sur la chaussée de Bruxelles à Louvain, M. Fischer aussi-tôt qu'il en fut instruit, marcha avec sa Compagnie pour leur donner la chasse. Le 28 du mois dernier il en rencontra cinquante qu'il attaqua, & il en avoit déja fait plusieurs prisonniers lorsqu'il fut assailli par deux cent autres. Ils le pousserent sur la chaussée où un de nos convois passoit dans ce moment sous une escorte d'Infanterie, qui tira sur la Compagnie de M. Fischer & sur les ennemis. Ces derniers profiterent de ce désordre pour aller passer la Dyle à Wechteren. On envoya le 29 à leur poursuite M. Chatillon Lieutenant Colonel, avec quatre cent soixante & dix Volontaires & deux cent Hussards. D'autres Corps d'Infanterie & de Hussards ont été détachés pour le même objet, & l'on a donné ordre de rompre tous les gués & les passages qui facilitoient les incursions des troupes des Alliés. Hier une

grande garde de Cavalerie placée en avant de la Justice de Tongleberg, fut attaquée par un Corps considérable de Hussards. Le Capitaine & le Lieutenant qui la commandoient ayant été blessés, le Cornette se replia en bon ordre sous Tongleberg avec trente-six Cavaliers parmi lesquels il en avoit quatorze de blessés. Les Hussards envelopperent un détachement d'un Sergent & de quinze fusiliers qui étoit derriere cette grande garde, & qui à l'exception de quatre soldats & d'un Caporal fut fait prisonnier. On a pris un Hussard chargé d'une lettre par laquelle on a été informé que le Général Tornaco s'avançoit du côté de Breda avec un nouveau renfort de quatre mille hommes. En conséquence on a fait partir dix bataillons & quatre escadrons sous le commandement du Duc d'Havré, qui a dû recevoir à Lierre les ordres du Comte de Lowendalh.

Du Camp d'Hamaël le 11 Septembre.

Le 5 de ce mois les Ministres étrangers prirent congé du Roi pour retourner à Paris. Sa Majesté s'est trouvée les deux jours suivans incommodée d'une fluxion, mais cette indisposition n'a point eu de suite.

Le 9 sur les trois heures après midi le Roi monta à cheval & alla au Château de

Heerts, situé entre Tongres & Saint Tron. Le Marquis d'Armentieres, Lieutenant Général, & le Chevalier de Muy, Maréchal de Camp, marcherent le 7 avec la Brigade de Cavalerie de Royal Piémont & le Régiment de Hussards de Berchiny, pour se porter sur Herentals, où ils ont dû arriver le 10. Ces troupes ont été renforcées aujourd'hui d'une autre Brigade de Cavalerie, d'un Régiment de Hussards & du Régiment de la Morliere. Cinq cent Volontaires qui sont dans cette partie, ont ordre de se concerter avec le Marquis d'Armentieres, lequel de son côté doit en faire autant avec les troupes campées près d'Eckeren. On compte que ces précautions arrêteront les courses des Hussards ennemis & inquieteront les Alliés pour la communication de Maestricht à Breda. Nous avons donné tellement la chasse à ceux de leurs détachemens qui avoient pénétré dans la Forêt de Soignies, qu'ils ont été obligés d'abandonner leurs chevaux & de se sauver par des sentiers perdus, de sorte que la tranquillité est entierement rétablie dans les environs de Bruxelles. Le Roi a ordonné à M. de la Marche d'aller remplacer à Huy le Marquis d'Armentieres. Quatre cent Hussards attaquerent hier au point du jour une de nos

grandes Gardes en avant de Tongleberg. Ayant été enveloppée elle se fit jour le sabre à la main & se replia sur une troupe d'Infanterie. Le Capitaine a été blessé & est mort de ses blessures. On a ramené quelques ennemis pris sur les derrieres. Il est parti deux Brigades d'artillerie, chacune de dix piéces de canon, pour se rendre du côté d'Anvers.

Du Camp d'Hamaël le 18 *Septembre.*

Hier le Chevalier d'Hallot, Aide-Major Général du Comte de Lowendalh arriva du Camp devant Bergopsoom, d'où ce Lieutenant Général l'a dépêché au Roi pour informer Sa Majesté de la prise de cette Place importante. Il a été suivi aujourd'hui sur les deux heures après midi par le Comte de Périgord, Colonel du Régiment de Normandie. Ce dernier Officier a apporté au Roi le détail de ce qu'on a trouvé dans la ville, & il a présenté à Sa Majesté les Drapeaux pris sur la Garnison. Quinze cent tant Hussards que Pandoures de l'armée des Alliés ayant passé la Meuse à gué à cinq endroits entre Huy & Choquieres, le Régiment de Dragons d'Orléans & une partie du Régiment de Grassin qui occupoient quelques postes le long de cette riviere, se replierent partie sur Liége

& partie sur Huy. Un Escadron seulemen du premier de ces Régimens fit ferme dans les défilés, afin de donner le tems aux équipages d'avancer chemin, & il fut presque entiérement taillé en piéces. Dès qu'on fut instruit du passage des ennemis, un détachement considérable aux ordres du Duc d'Ayen se mit à leur poursuite, mais à son arrivée à Choquieres il apprit qu'ils avoient repassé la Meuse. Sur l'avis qu'on a eu que cinq cent de leurs Hussards ont passé la Dylle & ont enlevé les paquets du courier de Paris sur la route de Mons à Bruxelles, on a envoyé cinq cent hommes d'Infanterie & quelques troupes légeres pour leur donner la chasse. Le 15 de ce mois, le Marquis d'Armentieres a marché de Harentals à Bruxhaten & il est arrivé le lendemain à Putte. Deux mille quatre cent prisonniers des troupes de la Reine de Hongrie, lesquels ont été échangés, ont passé avant-hier auprès de ce camp, en allant à Maestricht.

SUITE DU SIEGE DE BERGOPSOOM.

Tranchée du 4 au 5 Septembre.

M. de Courten, Maréchal de Camp.
MM. de Commeiras & de Malmedy, Brigadiers.

Bataillons

Bataillons de tranchée.

Premier & troisiéme de Limosin, 2
Coincy, 1

3

Grenadiers auxiliaires, 8 Compagnies.
Piquets de Cavalerie, 2

Les ennemis ont fait sauter hier à 9 heures du soir une fougace sur la contrescarpe de la face gauche de la demi-lune près de la lunette; nous n'y avons perdu personne.

On a fait une communication de l'extremité du débouché sur la capitale de la demi-lune au centre du débouché sur la lunette à droite, qui joint à celle qu'on a fait précédemment sur une cinquiéme parallele destinée à contenir des troupes en cas d'assaut.

Nous avons fait sauter ce matin trois mines contiguës sur la contrescarpe de la face droite du bastion droit, qui ayant renversé toute la contrescarpe dans le fossé, nous assûre l'établissement d'une batterie que nous allons construire pour battre en brêche la face droite du bastion droit.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, Rochefort.

Tranchée du 5 au 6.

M. de Relinguen, Maréchal de-Camp.
MM. de Faucon & de Tondu, Brigadiers.

Bataillons de tranchée.

Deuxiéme de Limosin,	1
Premier & troisiéme de Diesback,	2
	3

Grenadiers auxiliaires, 8 Compagnies.
Piquets de Cavalerie 2

On a fait cette nuit le logement pour la batterie de la droite.

On a fait sur la breche de l'angle de la lunette à droite un logement avec une bonne banquette pour chasser du terre-plein de la lunette l'ennemi qui vouloit encore s'y glisser; ce logement plonge dans le réduit.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, Lorraine.

Tranchée du 6 au 7.

M. Danlezy, Maréchal de Camp.
MM. de Combisson & la Bliniere, Brigadiers.

Bataillons de tranchée.

Orléans,	2
Troisiéme de Diesback,	1
	3

Grenadiers auxiliaires, 8 Compagnies.
Piquet de Cavalerie, 2

Les ennemis ont fait sauter hier au soir une mine à la gauche de l'établissement de

notre batterie sur la contrescarpe du bastion à droite, elle a un peu endommagé l'épaulement qu'on travaille à réparer.

On a commencé une communication du centre de la quatriéme parallele au couronnement du chemin couvert de la demi-lune.

Les ennemis sont venus ce matin par le réduit de la lunette, pour arracher & mettre le feu aux gabions du flanc gauche de la batterie qu'on construit, ils ont d'abord brûlé quelques gabions, mais nos Dragons & nos Grenadiers les ont chassés.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, premier de Touraine.

Tranchée du 7 au 8.

M. de Lussan, Maréchal de Camp.

MM. de l'Epine & de la Fargue, Brigadiers.

Bataillons de Tranchée. 3

Grenadiers auxiliaires, 6 Compagnies.

Piquets de Cavalerie, 4

On a fait dans un entonnoir de l'arrondissement de la contrescarpe du bastion à droite un bon logement pour balayer le fossé & mettre la batterie hors d'insulte, & pour en assûrer la gauche, on a fait dans le logement qui a été fait hier dans l'intérieur de la lunette un puits d'où l'on marchera en galerie parallelement à la face gauche de la lunette.

On a fait deux nouvelles batteries de

bombes dans la cinquiéme paralelle, de huit mortiers chacune, dirigées sur la demi-lune.

On a réparé & perfectionné les communications ; les attaques des Mineurs & les descentes de fossé se continuent sans accident.

Hier au matin une grenade des ennemis mit le feu à 2 ou 3 sacs à terre remplis de poudre, que nos Grenadiers avoient rassemblés ; nous y avons eu quelques blessés.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, Deuxiéme de Touraine.

Tranchée du 8 au 9.

M. le Comte de Blet, Maréchal de Camp.
MM. le Comte de Montmorency & Duc d'Olonne, Brigadiers.

Bataillons de tranchée. 3
Grenadiers auxiliaires, 6 Compagnies.
Piquets, 4

Nos batteries de breches ont commencé à tirer ce matin.

Etat des Batteries.

La premiere de le Grand, de cinq piéces, tire contre le bastion de la gauche.

La seconde de Montaigu, de 4 piéces, contre la face droite de la demi-lune.

La troisiéme de Langlois, de trois piéces

contre l'épaule de la face droite du bastion à droite.

La quatriéme de le Couvreur, de trois piéces, contre l'épaule de la face gauche du bastion à gauche.

Et la cinquiéme de Person, de 4 piéces, contre la face droite du bastion à droite.

Le Mineur est établi en plusieurs endroits & continuë à travailler avec succès aux descentes de fossé, & le réduit à notre droite seroit déja sauté si nos Mineurs n'avoient rencontré les décombles de la gallerie ennemie, qu'il a fallu déblayer pour parvenir au point nécessaire ; ce qui aura lieu dans le courant de la journée.

La nuit a été employée à établir nos batteries & à élargir deux communications pour chaque attaque des deux bastions & de la demi-lune.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, Troisiéme de Touraine.

Tranchée du 9 au 10.

M. le Marquis de Montmorin, Maréchal de Camp.

M M. le Comte de Vence & de Bergues, Brigadiers.

Bataillons de tranchée. 5

Grenadiers auxiliaires, 6 Compagnies.

Piquets, 4

On a travaillé dans la nuit à réparer les

batteries, & à la pointe du jour elles ont toutes tiré.

On a aussi réparé les communications & les entonnoirs avancés.

Les ennemis sont venus à la pointe du jour attaquer l'entonnoir du bastion à droite, où nous avons un puits établi, ils ont été repoussés avec perte, & nous n'avons eu ni tués ni blessés.

Hier les Grenadiers Royaux de Chabrillant sont allés à Woude pour remplacer les Bretons volontaires qui ont eu ordre d'aller occuper Ekeren, le Régiment de la Morliere en étant parti pour aller à Herentals aux ordres de M. d'Armentieres avec la Brigade de Cavalerie du Roi & le Régiment de Pollereisky, Hussards.

Au Fort Rouvers on a élevé une nouvelle traverse à la droite de la sappe, pour mettre à couvert les Grenadiers qui sont dans cette partie.

Bataillon de tranchée, premier de Gustine.

Tranchée du 10 *au* 11.

M. le Comte de Montbarrey, Maréchal de Camp.

MM. le Duc de Perth & Lally, Brigadiers.

Bataillons de Tranchée. 3

Grenadiers Auxiliaires ou Piquets, 10 Compagnies.

Nos Mineurs de la lunette à droite, qui

vont au réduit, ont trouvé hier une galerie des ennemis, & l'ayant percée ils ont coupé le saucisson d'une mine qui étoit chargé, & qui en sautant auroit fait tort à notre batterie de la droite déja fort incommodée par les feux des ouvrages collatéraux ; cette découverte avantageuse met nos Mineurs en état de pousser plus loin leur travail sous le réduit pour opérer un plus grand succès.

Le mur est ouvert dans tous les endroits où nous battons en breche & nous continuons avec succès, malgré le feu d'artillerie & de mousqueterie de la Place, qui est très-vif.

Hier au parc de l'artillerie, en préparant la fusée d'une bombe, le feu prit à l'artifice & blessa quelques soldats.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, deuxiéme de Gustine.

Tranchée du 11 *au* 12.

M. le Duc d'Havray, Maréchal de Camp.
MM. Pascal & Bonaventure, Brigadiers.

Bataillons de tranchée,

Grenadiers auxiliaires ou Piquets, 10 Compagnies.

On travaille cette nuit à réparer la batterie de brêche de la droite qui continuë à tirer avec succès au moyen d'un bon épaulement qu'on a fait sur sa droite pour la

mettre à l'abri du grand feu des ouvrages collateraux.

Nos brêches sont fort avancées & nous comptons qu'elles seront faites ce soir.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, Troisiéme de Gustine.

Tranchée du 12 *au* 13.

M. de Saint Germain, Maréchal de Camp.

MM. de Salancy & Chevalier de Pons, Brigadiers.

Bataillons de tranchée, 3.

Grenadiers auxiliaires ou Piquets, 10 Compagnies.

Les ennemis ont fait sauter une mine hier à onze heures du soir, à la droite de l'entonnoir où nous sommes logés sur l'arondissement de la contrescarpe du bastion à notre droite; elle ne nous a fait aucun tort.

Nos Mineurs ont mis le feu à celle du réduit de la droite, mais elle n'a pas eu l'effet qu'on s'en étoit promis.

Les ennemis ont fait une tentative dans la nuit à notre gauche & au centre, une cinquantaine des leurs est même parvenue jusqu'à une de nos batteries de bombes du centre, mais on les a chassés partout où ils se sont présentés; on leur a tué une trentaine d'hommes & on en a pris quatre qui ont dit qu'ils étoient onze cent.

M. de Peuget, Officier d'Artillerie, s'est beaucoup distingué dans cette occasion, s'étant mis à la tête d'une Compagnie de Grenadiers & ayant poursuivi l'ennemi jusqu'à la lunette collatérale de la gauche.

Nos batteries étant fort incommodées par les feux de la Place, n'ont pas encore tout-à-fait perfectionné les breches.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, Rochefort.

Tranchée du 13 au 14.

M. de Lage, Maréchal de Camp.
MM. le Comte de Grammont & de Baleroy Brigadiers.

Bataillons de tranchée, 3.

Grenadiers ou Piquets, 10 Compagnies.

Les assiégés ont fait à l'égard du réduit de la droite ce que nos Mineurs n'avoient pas pû faire, ayant fait sauter hier une mine qui a comblé la moitié dudit réduit, de sorte que personne n'y peut plus revenir.

Ils en ont fait sauter une autre vers le soir à la droite & presque au même endroit de celle qu'ils ont fait joüer avant-hier, elle a formé un entonnoir extrêmement grand, dans lequel nous nous sommes logés; nous avons eu à celle-cy 5 à 6 hommes blessés ou enterrés.

On a réparé toutes les communications,

les breches deviennent praticquables, on va les écretter.

Au Fort Rouvers, *Bataillon de tranchée*, Lorraine.

Tranchée du 14 au 15.

M. de Courten, Maréchal de Camp.
MM. de Cabalzare & Grand Villars, Brigadiers.

Bataillons de tranchée. 5.

Grenadiers auxiliaires, 10 Compagnies.

Nous avons fait cette nuit un logement dans le réduit de la droite pour longer dans le fossé & chasser les ennemis de l'épaulement qu'ils ont fait depuis l'épaule de la demi-lune jusqu'à la lunette.

On a travaillé dans la lunette à notre gauche à un nouveau débouché pour les troupes qui donneront l'assaut au bastion de la gauche; on a encore réparé & élargi les communications pour faciliter le passage des troupes en cas d'assaut.

On a commencé à combler la lunette pour le passage des troupes en cas d'assaut.

On a commencé à combler la lunette pour le passage du fossé à notre droite.

Les brêches ne s'étant point trouvées assés écrettées & surtout celle de la gauche, on a jugé à propos de differer l'assaut.

Deux barils de poudre ont pris feu dans

deux de nos batteries, qui nous ont blessé quelques hommes.

Les brêches ayant été reconnuës praticables le 15, le Comte de Lowendalh fit ses dispositions pour monter le lendemain à l'assaut. En conséquence il ordonna à quatorze Compagnies de Grenadiers, treize bataillons, cent Volontaires & neuf cent travailleurs, de se rendre le soir au dépôt de la tranchée, & d'être en état de marcher dès que le jour paroîtroit. Les premiers bataillons des Régimens de Normandie, de Montboissier, d'Eu, de Montmorin, des Vaisseaux & de Beauvoisis, & six Compagnies de Grenadiers auxiliaires sous les ordres de M. de Faucon Brigadier, & de M. de Sainte Afrique Lieutenant Colonel, furent destinés à l'attaque du bastion droit. M. de Tondu Brigadier, & M. de Piath Lieutenant Colonel à la tête des prémiers bataillons des Régimens Royal, de Touraine, de Custine, de Limosin, d'Orleans & de Rochefort, & de six Compagnies de Grenadiers auxiliaires furent chargés d'attaquer le bastion de la gauche. L'attaque de la demi-lune fut confiée à M. de Courbuisson Brigadier, qui avoit à ses ordres le premier bataillon du Régiment Dauphin avec qua-

tre Compagnies de Grenadiers & cent Volontaires. Toutes ces troupes étoient commandées par le Comte de Relingue Maréchal de Camp. Elles déboucherent le 16 à quatre heures & demie du matin au signal qui fut donné par deux salves de tous nos mortiers & par de longues fusées, & les trois attaques commencerent en même tems. Nos soldats enfoncerent tout ce qui se rencontra sur leur passage, forcerent les retranchemens que les ennemis avoient faits dans les bastions & sur la demi-lune, & se mirent en bataille sur chaque bastion & sur le rempart à droite & à gauche. Des troupes qui défendoient la demi-lune aucun Officier ni soldat ne s'est échappé, leur retraite ayant été coupée par nos Volontaires & par nos Grenadiers. Après qu'on se fut emparé des deux portes du côté d'Anvers & de Breda, nos troupes entrerent l'épée à la main dans la ville. La garnison s'étoit retirée sur la Place & dans des maisons d'où elle fit un feu très-vif. Elle fut chassée par tout & entierement dispersée ; tous les ennemis qui ne mirent point les armes bas furent passés au fil de l'épée ; & dans ces premiers momens il fut impossible d'empêcher le pillage. Le Comte de Lowendalh avoit

chargé le Marquis de Custine de contenir avec un Corps de troupes pendant l'assaut les garnisons des Forts de Mormont, de Pinsen & de Rouvers. Aussi-tôt que la ville fut prise ces Forts capitulerent, & les troupes qui les gardoient se rendirent prisonnieres de guerre ainsi que celles du Fort de Zeude. La perte des ennemis dans cette journée monte à quatre mille hommes, parmi lesquels on compte cent Officiers & quinze cent soldats prisonniers. Nous avons trouvé soit dans la ville, soit dans les Forts plus de deux cent bouches à feu avec une grande quantité de munitions, & nous nous sommes emparés de dix-sept bâtimens qui étoient dans le Port chargés de provisions de toute espéce. Il n'y a eu de notre côté dans toute l'action que cent trente-sept soldats tués & deux cent soixante blessés. On ne peut donner assés d'éloges à la sagesse des dispositions du Comte de Lowendalh, & à la valeur & la prudence avec lesquelles les troupes les ont exécutées. L'heureux succès qui les a couronnées, & qui est d'autant plus étonnant qu'il a beaucoup moins couté qu'on ne devoit s'y attendre, sera l'une des époques les plus glorieuses de l'histoire militaire de notre Nation, & ce siége sera

à jamais mémorable par les obstacles qu'oppofoient à notre entreprife l'impoffibilité où nous étions d'investir plus d'un tiers de la ville; la distance des lieux d'où nous étions obligés de tirer nos fubfiftances; l'avantage que les affiégés avoient de recevoir continuellement des munitions de guerre & de bouche; la force de la Place dont ils ont cru jufqu'à la fin nous faire abandonner l'attaque; le nombre prodigieux de mines que nous avons été obligés de fouiller, & fur-tout le voifinage d'une armée qui pouvant à tout moment réparer les pertes de la garnifon & lui fournir de nouveaux renforts, paroiffoit devoir faire naître des difficultés propres à rebuter des troupes moins accoûtumées à vaincre.

Le 17 Septembre 1747 le Roi a nommé Maréchal de France M. Woldemar Comte de Lowendalh & de l'Empire, Lieutenant Général des armées du Roi depuis le premier Septembre 1743, & en même tems Colonel d'un Régiment d'Infanterie Allemande de fon nom, Chevalier des Ordres du Roi depuis le 2 Février 1746, & auffi des Ordres de Saint Alexandre de Newki & de Saint Hubert, en confidération des grands fervices par lui

rendus depuis qu'il est au Service de France, notamment aux siéges d'Oudenarde, de Gand, d'Ostende, de Nieuport, de Bruxelles, & en dernier lieu à la prise de Bergopsoom. Il est né le 6 Avril 1700; il est fils de Woldemar Libre Baron de Lowendalh, Grand Maréchal & Ministre du Cabinet du Roi de Pologne Electeur de Saxe, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-blanc, de Dannebrog & de l'Elephant, mort le 24 Juin 1740, & de Dame Dorothée de Brockdorff morte le 20 Août 1706, & petit-fils d'Ulric-Frederic Comte de Guldenlœw, Viceroi de Norwege, Maréchal Général des Armées de Dannemarck, Chancelier de ce Royaume, Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, mort le 17 Août 1704, & de Dame Sophie Uhren morte en 1714, lequel Comte de Guldenloew étoit fils naturel de Frederic III. Roi de Dannemarck mort en 1670.

M. le Maréchal de Lowendalh est marié depuis le 13 Novembre 1736 avec Dame Barbe-Magdeleine-Elisabeth Comtesse de Schembeck, dont il a plusieurs enfans, fille de François Comte de Schembeck Grand Maître des Cérémonies de la Cour de Pologne, & de Magdeleine Comtesse de Tarlo remariée à Georges Prince de Lubomirski, Palatin de Cracovie. Voyez

les Souverains du monde, vol. 4. fol. 595, &c.

Le Roi étant parti le 23 de ce mois de son Quartier du Château d'Hamaël, Sa Majesté alla coucher le même jour à Bruxelles, le lendemain à Lille, le 25 à Compiégne où elle arriva sur les sept heures du soir ; le lendemain Sa Majesté y entendit la Messe sur les dix heures, pendant laquelle M. l'Abbé Madin Maître de Musique de la Chapelle, qui avoit emmené incognito un petit détachement de la Musique du Roi, fit chanter un *Te Deum* fait exprès qui fut très-bien exécuté. Sa Majesté en parut satisfaite, ainsi que tous les Seigneurs de sa suite, qui furent surpris de la singularité de cette piéce, quoiqu'en entier réduite en un quart-d'heure & à deux seules voix qui étoient les Sieurs Benoît & Poirier accompagnés des Sieurs Guignon, Guillemain, Marlier & Decaix fils. Le zéle de cette démarche a été généralement loüé.

Le même jour Sa Majesté quitta le deüil qu'elle avoit pris le 25 du mois de Mars pour la mort de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar.

Le 26 Sa Majesté arriva à Versailles.

Lorsque le Roi en revenant de l'armée passa le 26 sur le rempart de cette Ville,

Sa Majesté trouva à la porte Saint Martin le Corps-de-Ville qui la complimenta, M. de Bernage Prevôt des Marchands portant la parole.

Le même jour la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendit dans la Chapelle du Château la Messe pendant laquelle le *Te Deum* fut chanté par la Musique en action de graces de la prise de la ville de Bergopsoom.

Le 27 le Corps-de-Ville se rendit à Versailles, & le Duc de Gesvres Gouverneur de Paris étant à la tête, il eut audience du Roi avec les cérémonies accoûtumées. Il fut présenté à Sa Majesté par le Comte de Maurepas Ministre & Secretaire d'Etat, & conduit par le Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies. Messieurs Tripperet & Chrestiennot qui ont été élûs Echevins dans l'assemblée tenuë à l'Hôtel-de-Ville le 16 du mois dernier, prêterent entre les mains du Roi le serment de fidélité dont le Comte de Maurepas fit la lecture, ainsi que du Scrutin, qui fut présenté par M. le Camus Conseiller au Parlement.

Le même jour M. Durini Archevêque de Rhodes & Nonce ordinaire du Pape, complimenta le Roi au nom des Ambassa-

deurs & des Ministres Etrangers sur l'heureux retour de Sa Majesté.

Le 28 au matin le Roi reçût le compliment du Parlement, à la tête duquel étoit M. Molé, Président du Parlement. La Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoyes & le Corps-de-Ville eurent aussi l'honneur de complimenter Sa Majesté. M. de Nicolay, Premier Président de la Chambre des Comptes, M. de Blancmenil, Premier Président de la Cour des Aydes, M. Chopin de Gouzangré, Premier Président de la Cour des Monnoyes, & M. de Bernage Prevôt des Marchands porterent la parole.

L'après-midi le Grand Conseil, M. de Caumartin Conseiller d'Etat, nommé par Sa Majesté pour présider pendant cette année à cette Compagnie, étant à la tête, s'acquitta du même devoir. Le Roi fut ensuite complimenté par l'Université & par l'Académie Françoise. M. Cochet Recteur parla pour l'Université, & l'Abbé de Bernis Directeur de l'Académie au nom de cette Compagnie. Ils ont tous été présentés par le Comte de Maurepas Ministre & Secretaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies.

LETTRE du Roi à M. l'Archevêque de Paris.

MOn Cousin, la prise de Bergopsoom est le fruit de ma victoire. Après la journée du 2 Juillet, mes ennemis s'étant retirés à la droite de la Meuse, pendant que je les contenois dans cette position, j'ai fait marcher sur le Bas Escaut le Comte de Lowendalh, l'un de mes Lieutenans Généraux en mes Armées, & cette Place formidable environnée de Forts, de retranchemens & d'inondations qui en empêchoient l'investissement; défenduë par une armée & rafraîchie continuellement de nouvelles troupes & munitions, vient d'être emportée par la valeur de mes troupes, dirigée par l'expérience du Chef qui les commandoit. Ce siége qui sera à jamais mémorable a commencé le 14 Juillet par l'ouverture de la tranchée. Les approches ayant été poussées avec toute la vivacité possible, les ennemis voulurent tenter d'en arrêter le progrès la nuit du 9 au 10 Août, mais ayant été repoussés au village de Wond & ayant trouvé mon armée en bataille, ils jugerent que la prudence ne leur permettoit pas de s'engager plus avant dans une entreprise dont ils n'avoient pas senti d'abord tout le danger. Cependant la fermeté de mes soldats devoit passer par d'autres épreuves : les logemens à peine établis, étoient aussi-tôt renversés par une multitude de fourneaux ; enfin après un long & pénible travail, le Mineur ayant assûré des établissemens sur la contrescarpe en ruinant les principales galeries des assiégés, les batteries de brêche se sont trouvées en état de tirer le 9 de ce mois, & la

Place ayant été ouverte en peu de jours, mes troupes y ont monté à l'assaut le 16 avec tant de bravoure & de rapidité, qu'elles y sont entrées l'épée à la main ; ensorte que je dois à leurs efforts le peu qu'elles ont perdu dans une occasion où tout ce qui s'est présenté du côté des assiégés a été détruit ou fait prisonnier. Les Forts qui dépendent de la Place ont été attaqués avec le même succès, les troupes qui campoient sous leur protection ont abandonné leurs armes & leurs équipages, & leur fuite m'a rendu maître d'une artillerie considérable, que mes ennemis avoient contribué à rendre encore plus nombreuse. L'importance de cette conquête qui acheve de m'assûrer de tout le cours de l'Escaut, doit faire connoître de plus en plus aux Alliés de mes ennemis, qu'ils auroient dû plutôt se porter à concourir aux vûës pacifiques dont je les ai rendu tant de fois les dépositaires, qu'à fomenter comme ils le font, une guerre dont leur pays devient nécessairement le théâtre, quelque desir que j'aie eu (s'il m'avoit été possible) de l'éviter. En attendant qu'ils ouvrent les yeux sur leur véritable intérêt, je dois renouveller à Dieu mes actions de graces & mes priéres pour mériter la continuation de ses bienfaits. C'est dans cette vûë que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de votre Diocése, avec les solemnités requises, au jour & à l'heure que le Grand-Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit au Camp de Hamaël le dix-sept Septembre mil sept cent quarante-sept. *Signé*, LOUIS ; *Et plus bas*, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris, qui ordonne que le Te Deum *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocése, en actions de graces de la prise de la ville de Bergopsoom.*

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, &c.

Le Roi, par la Lettre que nous joignons ici, nous apprend la prise de la ville de Bergopsoom, avec des circonstances infiniment glorieuses à la Nation; & convaincu que toutes ses prospérités sont autant de bienfaits du Ciel, il veut que nous fassions hommage, & que nous rendions gloire au Dieu des Armées de cette importante conquête.

Depuis l'établissement de la Monarchie, il fut peu d'entreprises aussi difficiles dans leur exécution, que celle dont Sa Majesté nous annonce aujourd'hui le succès. La situation avantageuse de cette Place, & les ouvrages multipliés dont des mains habiles l'avoient fortifiée, les troupes nombreuses qui la défendoient & qui pouvoient recevoir à toute heure de nouveaux renforts, une multitude de bouches meurtrieres qui bordoient ses remparts, & qui menaçoient de foudroyer tout ce qui oseroit en approcher, persuadoient aux assiégés qu'ils n'avoient rien à craindre de nos efforts. Tout cela du moins leur faisoit espérer que nous serions enfin contraints de renoncer au dessein de forcer une ville si redoutable, & défendue par des hommes aussi résolus de s'y maintenir

que les Jébuséens dans Jerusalem, quand ils disoient, *David n'entrera point ici* (a).

Ne le dissimulons pas; ce qui fondoit leur espérance nous a souvent causé de vives inquiétudes. Si l'habileté & l'expérience du Chef qui dirigeoit l'entreprise les dissipoient en certains momens, un desir impatient de voir l'issuë d'un projet si intéressant pour nous, les rappelloit bientôt après, & le seul retardement tenoit la plûpart des esprits flotans entre l'espérance & la crainte. Le dirons-nous encore? Ce qui se passe chaque jour sous nos yeux, & dont nous sommes obligés de gémir; ces impiétés, ces débauches, qui parmi nous deshonorent la sainteté de la Religion que nous professons, ne nous donnoient que trop lieu d'appréhender que le Ciel irrité de tant d'outrages ne nous refusât la protection qu'il nous avoit accordée jusqu'alors.

Graces immortelles soient renduës *au Dieu de toute consolation*. Il s'est *levé pour venir à notre secours* (b); & par l'appui de son bras tout-puissant il nous a mis en état de triompher de tous les obstacles qui avoient ébranlé notre confiance. Cette ville si fiere d'avoir vû autrefois échoüer devant ses murs les Capitaines les plus expérimentés dans l'art de vaincre, a été emportée d'assaut par nos troupes, & malgré les efforts de nos Généraux pour lui épargner ce que les loix rigoureuses de la guerre permettent aux vainqueurs en pareils cas, elle a porté une partie de la peine que méritoit une résistance trop opiniâtre.

N'insultons point à son malheur : donnons

(a) *Non ingredietur David huc.* 2. Reg. c. 5. ℣. 6.

(b) *Ps.* 43. ℣. 26.

même à sa triste situation des larmes d'une compassion sincere, mais publions les miséricordes de notre Dieu : que *notre bouche chante ses louanges* (a) ; & que notre cœur lui offre un tribut de reconnoissance & d'amour. Que chacun de nous s'écrie avec le Roi Prophéte : *Mon ame, benissez le Seigneur, & que tout ce qui est en moi, loue, & glorifie son saint Nom.* Oui, *mon ame, bénissez le, & que le souvenir de ses bienfaits ne s'efface jamais de votre mémoire* (b). Ce Dieu *patient & miséricordieux* ; loin de nous punir *selon la grandeur de nos offenses & de nos iniquités*, a daigné nous combler de ses plus signalées faveurs.

Après nous être acquittés des devoirs que la Religion nous impose au sujet de l'évenement qui a terminé glorieusement la Campagne du Roi, rendons graces à notre Divin Bienfaicteur de ce qu'il a délivré un Prince si digne de l'amour de ses Sujets de tous les périls auxquels il s'est exposé lui-même pour notre sûreté, & de ce qu'il l'a rendu à nos vœux & à nos empressemens, triomphant, couvert de gloire, & toujours disposé à sacrifier les espérances flateuses que la guerre lui présente, au soulagement & au repos de ses peuples.

A ces causes, &c.

(a) *Laudationem Domini loquetur os meum.* Ps. 144. ℣. 21.

(b) *Benedic anima mea Domino, & omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. Benedic anima mea Domino, & noli oblivisci omnes retributiones ejus.* Ps. 102. ℣. 1. & 2. *Ib.* ℣. 10.

NAISSANCE, MARIAGE & morts.

LE Vendredi 22 Septembre à 5 heures & demie du matin, Henriette *de Bourbon*, épouse de Jean Comte de la Guiche, Brigadier des Armées du Roi & Mestre de Camp du Régiment de Condé Cavalerie, est accouchée d'un garçon, qui est son second enfant ; * il a été baptisé le même jour à S. Sulpice & nommé Amable-Charles par Claude-Elizabeth Marquis de la Guiche, Comte de Sivignon, son grand pere, & par Françoise-Charlotte de Langhac, veuve de François-Jean-Baptiste de Cugnac, Marquis de Dampierre, grande tante maternelle.

Le 13 de ce mois Antoine-Louis *Bellanger*, Avocat Général de la Cour des Aides, reçû le 11 Juillet 1738, fut marié avec Demoiselle . . . *Plumard*, fille de Louis Plumard, Ecuyer Conseiller Secretaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances depuis 1733, & de . . . . M. Bellanger est fils de Louis-Paul Bellanger, Seigneur & Vicomte d'Hôtel-la-Faux, de Nanteüil, la Fosse, &c. Premier Avocat Général de la Cour des Aides, reçû à cette Charge le 9 Juin 1704, mort le 14. Janvier 1738, généralement regretté pour sa probité & sa capacité, & de Dame Louise-Marie-Magdeleine Charpentier, mariés le 12 Février 1711.

* *La naissance du premier enfant est rapportée dans le Mercure du mois de Janvier 1746, page 200.*

M.

M. Bellanger qui vient de se marier est frere de Dame Marie Magdeleine Bellanger, mariée depuis le 24 Mars 1729 avec M. Pierre du Pré de S. Maur, Conseiller au Parlement & Commissaire aux Requêtes du Palais, & de..... Bellanger d'Esserolis Conseiller au Parlement. Les Armes de Bellanger sont de gueules à un Lion d'argent, & un chef cousu d'azur, chargé de deux molettes d'or & soutenu d'une triangle aussi d'or.

Le 19 Juillet Louis-Charles-Armand *Foucquet de Belle-Isle* Lieutenant Général des armées du Roi depuis le 27 Janvier 1742, Lieutenant Général pour Sa Majesté au Gouvernement de Metz & du pays Messin, & Gouverneur des villes de Givet & de Charlemont, a été tué à la tête des troupes qu'il commandoit en attaquant les retranchemens que le Roi de Sardaigne a fait construire sur le plateau de l'assiette pour couvrir Exiles & Fenestrelles; il étoit dans la 54 année de son âge étant né le 19 Septembre 1693 & n'étoit point marié; il étoit frere puiné & unique de Louis-Charles-Auguste Foucquet Duc de Belle Isle, Prince du Saint Empire, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Général des armées du Roi en Italie, & fils de Louis Foucquet Marquis de Belle-Isle, Baron de Villars, Seigneur de Pomay, &c. mort le 25 Août 1738, & de Dame Catherine Agnès de Levis Charlus morte le 12 Juin 1729, petit-fils de Nicolas Foucquet Vicomte de Vaux & de Melun, Marquis de Belle Isle en Mer, Ministre d'Etat, Sur-Intendant des Finances de France, & Procureur Général du Parlement de Paris, mort le 23 Mars 1680, & de Dame Marie-Magdeleine de Castille de Villemareuil sa seconde femme, morte le 12 Décembre 1716. M. le Maréchal Duc de

Belle-Isle est marié depuis le 15 Octobre 1729 avec Dame Marie-Casimire Thérese Geneviéve Emanuelle de Bethune Chabris née le 14 Février 1709, fille de feu Louis-Marie-Victoire de Bethune Chabris, Comte de Bethune, & de Dame Henriette de Harcourt Beuvron sa premiere femme, & petite-fille de François Gaston de Bethune Marquis de Bethune Chabris, Chevalier des Ordres du Roi, Ambassadeur en Pologne, &c. & de Dame Louise-Marie de la Grange d'Arquien, sœur aînée de Marie-Casimire de la Grange d'Arquien Reine de Pologne, morte veuve du Roi Jean Sobieski, & mere de Thérese-Cunegonde de Pologne, mariée en 1695 avec Maximilien-Emanuel Electeur Duc de Baviere, duquel elle eut Charles-Albert Electeur Duc de Baviere, mort Empereur sous le nom de Charles VII. & pere de M. l'Electeur Duc de Baviere aujourd'hui vivant. M. le Maréchal Duc de Belle-Isle n'a de son mariage qu'un fils nommé Louis-Marie Foucquet de Belle-Isle né le 27 Mars 1732. Voyez pour la Génealogie de cette Maison l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 9. fol. 306 & 307, le Dictionaire Historique de Morery édition de 1732, vol. 3. fol. 681, & le Suplément au même Dictionaire vol. 1. fol. 476.

Le 25 Guy-Louis *de Lopriac Marquis de Donges* Colonel du Régiment de Soissonnois, mourut à Briançon dans la 23 année de son âge de la blessure qu'il avoit reçuë le 19 du même mois à l'attaque des retranchemens construits près d'Exiles; il étoit fils de Guy-Marie de Lopriac Comte de Donges, Marquis de Coetmadeuc en Bretagne, Maréchal de Camp du 2 Mai 1744, & avant aussi Colonel du Régiment de Soissonnois par commission du 24 Février 1738, & de Dame Marie-

Louise de Roye de la Rochefoucaut de Blanzac; le nom de Lopriac est marqué en Bretagne par ses services & par ses alliances, & ses armes sont de sable à un chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules.

Le 27 Louis-Henri-Théophile *Bouchard d'Esparbés de Lussan*, de Sainte Maure, de Jonzac, dit le Comte d'Aubeterre, de la Serre, Colonel du Régiment Royal Vaisseaux, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, mourut à Tongres des blessures qu'il avoit reçuës le 2 du mois de Juillet à l'attaque du village de Lawffelt, en chargeant à la tête de son Régiment avec une distinction qui lui a attiré les éloges de M. le Maréchal de Saxe; il étoit entré dans la premiere Compagnie des Mousquetaires en 1734, avoit été Capitaine de Cavalerie, & avoit exercé l'emploi d'Aide-Maréchal des-Logis de l'armée en 1745 à la bataille de Fontenoy avec commission de Colonel; il ne fut Colonel en pied que par la mort de son frere cadet, Charles-Hubert Bouchard d'Esparbés de Lussan, de Sainte Maure, de Jonzac, d'Aubeterre, dit le Chevalier d'Aubeterre, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Colonel dudit Régiment des Vaisseaux; qui dès l'âge de quatorze ans & demi s'étant distingué à la bataille de Guastalle avoit été successivement Capitaine au Régiment du Roi, Colonel du Régiment d'Infanterie de son nom, & après la bataille de Fontenoy avoit été pourvû par Sa Majesté de celui de Royal Vaisseaux, qu'il commandoit au siége de Bruxelles, où ayant été blessé la nuit du 17 au 18 Février en allant reconnoître le logement du fossé de la contrescarpe il mourut de sa blessure six heures après, & fut remplacé par M. Comte de la Serre, d'Aube-

terre, à qui le Roi donna sur le champ le même Régiment des Vaisseaux à la tête duquel il vient d'être tué.

Leur frere aîné Pierre-Charles-François Bouchard d'Espaibés de Lussan, de Sainte Maure, d'Aubeterre, dit le Marquis de Jonzac, Lieutenant Général des Provinces de Saintonge & d'Angoumois, Brigadier des armées du Roi, Capitaine Lieutenant des Chevau-legers Dauphins, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, à qui le Roi vient d'accorder le Gouvernement de Collioure & de Port-Vendre, sur la démission de M. le Comte d'Aubeterre son grand-pere, est seul mâle qui reste de cette branche d'Aubeterre; il étoit entré dans les Mousquetaires dès l'âge de quatorze ans, & delà dans la Gendarmerie où il a rempli avec distinction les differens grades par lesquels il a passé. Il a épousé le 5 Février 1735. Elizabeth-Pauline de Seignelay. Madame la Marquise de Jonzac est par Madame sa mere premiere femme de M. le Comte de Seignelay, née Comtesse de Valsacide, alliée à toutes les grandes Maisons de Flandres.

Les sœurs de M. le Marquis de Jonzac, & de défunts Messieurs le Comte d'Aubeterre de la Serre, & le Chevalier de Jonzac sont 1°. Julie-Michelle d'Aubeterre de Jonzac, mariée le 13. Mars 1731 à M. le Marquis de Tillieres Maréchal des Camps & armées du Roi. 2°. Marie-Françoise d'Aubeterre mariée le 14 Juillet 1738 à Joseph-Henri Bouchard d'Esparbés de Lussan, dit le Marquis d'Aubeterre, Brigadier des armées du Roi, Colonel du Régiment de Provence, son cousin de la branche aînée de cette Maison des plus distinguées du Perigord, l'une & l'autre branche issuës du Maréchal d'Aubeterre François

d'Esparbés de Lussan, d'Aubeterre, créé Maréchal de France le 18 Septembre 1620. qui d'Hypolite Bouchard Vicomtesse d'Aubeterre, fille unique de David Vicomte d'Aubeterre, Chevalier des Ordres du Roi & Gouverneur du Perigord, eut six fils & cinq filles mariées dans les plus grandes Maisons de France, & les fils ont tous servi avec la plus grande distinction; l'aîné Pierre Bouchard fit la branche aînée des Marquis d'Aubeterre dont est venu M. le Marquis d'Aubeterre ci-dessus nommé, qui a épousé sa cousine Mlle d'Aubeterre de Jonzac. Le second François Bouchard d'Esparbés de Lussan, Marquis d'Aubeterre & de Bonne, fut institué héritier par sa mere & eut de sa femme Marie de Pompadour, fille de Philibert Marquis de Pompadour, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général au Gouvernement de Limosin.

Pierre Bouchard d'Esparbés de Lussan, Comte d'Aubeterre, Lieutenant Général des armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur de Collioure après Leon d'Aubeterre, son oncle, Chevalier d'Aubeterre mort le 27 Avril 1707, le plus ancien des Lieutenans Généraux des armées du Roi à l'âge de 88 ans. M. le Comte d'Aubeterre dont il s'agit est dans sa 91; il épousa en 1678 Julie Lucile de Sainte Maure Dame de Jonzac, fille unique & héritiere d'Alexis de Sainte Maure, Comte de Jonzac duquel mariage est venu :

Louis-Pierre-Joseph Bouchard d'Esparbés, de Lussan, de Sainte Maure, d'Aubeterre, Comte de Jonzac, Maréchal des Camps & armées du Roi, ci-devant Capitaine Lieutenant des Gendarmes Dauphins depuis 1713, qui de Dame Françoise Hainau, sœur de M. Hainau Président Honoraire du Parlement, & l'un des quarante de l'Académie

Françoise, connu par son rare genie & ses talens pour l'Histoire, est pere desdits Messieurs de Jonzac, Comte d'Aubeterre de la Serre & Chevalier d'Aubeterre, tués l'un après l'autre en moins de 18 mois à la tête du Régiment des Vaisseaux.

Le 16 Août Simon *de Lorme* Maréchal des Camps & armées du Roi du 2 Mai 1744, & le plus ancien des Capitaines des Compagnies de Mineurs, fut tué d'un coup de fusil au siége de Bergopsoom ; il étoit âgé de 72 ans & ce siége étoit le 38 auquel il avoit été employé.

Godefroi-François *de Chourses de Beauregard* Capitaine au Régiment de Dragons de Caraman, a été tué la nuit du 18 Août à l'attaque d'une des lunettes de Bergopsoom dans sa vingt-deuxiéme année.

Il avoit été blessé à la bataille d'Ettingen, & peu de jours ayant sa mort dans un détachement où il avoit fait prisonnier de sa main un Capitaine de Hussards, & il s'étoit distingué en plusieurs autres occasions.

Il étoit fils unique de Godefroi François de Chourses Seigneur de Beauregard & de Boisfreslon, ancien Capitaine au Régiment Dauphin Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis.

Il avoit pour quatriéme ayeul paternel Jean de Chourses Seigneur de Bremien & Boisfreslon, Baron de Lombetz & de Monthulé, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur de la Ville & Château de Vendôme ; lequel épousa le 11 Novembre 1557 Antoinette de Castelnau de Clermont, niéce du Cardinal François-Guillaume de Castelnau de Clermont Archevêque d'Auch, Ambassadeur de Louis XII.

à la Cour de Rome, Légat du S Siége à Avignon, mort Doyen du sacré Collége en 1540.

Jean de Chourses Seigneur de Malicorne, Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit de la premiere Promotion, & Gouverneur de Poitou, Général de la Cavalerie de l'armée du Roi à la bataille de Moncontour, mort sans enfans, étoit un des grands-oncles de celui qui donne lieu à cet article.

Les Armes de la Maison de Chourses l'une des plus anciennes du Pays du Maine, & illustre par ses alliances il y a plusieurs siécles, sont d'argent à cinq burelles de gueules. Voyez d'Argentré Histoire de Bretagne, Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Davila Histoire des Guerres Civiles, & le Grand Armorial de France, Reg. 1. premiere partie p. 141.

Le 22 Chrétien-Maximilien *de Fiennes Comte de Fiennes*, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom depuis le mois de Juin 1744, mourut à Paris dans la 21 année de son âge; il étoit fils de Charles-Maximilien de Fiennes des Vicomtes de Fruges, Marquis de Fiennes, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom en 1735, depuis Maréchal de Camp du mois de Juin 1744; & de Dame *N.* ..... petit-fils de Maximilien François de Fiennes, Marquis de Fiennes dont il obtint l'érection en 1698, depuis Lieutenant Général des armées du Roi mort le 26 Avril 1716, & de Dame Louise-Charlotte d'Estampes Mauny mariés le 9 Décembre 1700, & arriere-petit-fils de Maximilien de Fiennes Comte de Lumbres, Maréchal des Camps & armées du Roi, mort en 1714, & de Dame Catherine-Cecile de Guernonval. Voyez la Génealogie de la Maison de Fiennes rapportée dans l'Histoire

des Grands Officiers de la Couronne vol. 6 fol. 166, à l'article de Robert de Fiennes, dit Moreau, Seigneur de Fiennes & de Tingry, fait Connétable de France par le Roi Jean en 1357.

Le même jour Dame Louise-Marthe *Stoppa* veuve de Jacques-Antoine d'Erlach Capitaine au Régiment des Gardes Suisses, mourut à Paris laissant de son mariage Pierre-Jacques-Antoine Comte d'Erlach, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, marié le 5 Mars 1734 avec Dame Marguerite-Julie Stoppa, de laquelle il a des enfans; le nom d'Erlach est de la premiere Noblesse du Canton de Berne, & plusieurs ont été Avoyers, c'est-à-dire premiers Magistrats de cette Ville, & ceux de cette Maison sont depuis long-tems attachés au Service de France, & ont rempli avec distinction les premiers emplois de la guerre. Leurs Armes sont de gueules à un pal d'argent chargé d'un chevron de sable.

Le 24 Louis François-Henri *Colbert Comte de Croissy*, Lieutenant Général des armées du Roi, Lieutenant Général pour S. M du Comté Nantois, Gouverneur particulier des Ville & Château de Cressy en Brie; & ci-devant Ambassadeur Extraordinaire en Suéde, &c. mourut à Paris dans la 70 année de son âge étant né le 15 Février 1677; il avoit d'abord porté le titre de Chevalier de Croissy, & fut fait Colonel du Régiment de Santerre en 1692, Brigadier d'Infanterie en 1702, Maréchal de Camp en 1704, Lieutenant Général en 1710, & envoyé en Suéde en 1711 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire; il s'étoit distingué à la défense de Keiserswerd, aux siéges du Neufbrisack & de Landau, & à la bataille d'Hocgsteet, où il fut fait prisonnier, & il étoit frere puîné de

Jean-Baptiste Colbert Marquis de Torcy, Ministre & Sécretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, Commandeur & Chancelier des Ordres du Roi, mort le 2 Septembre de l'année derniere, dont la mort & l'éloge sont rapportés dans le Mercure de ce mois fol. 192 ; & il avoit été marié le 30 Décembre de l'an 1711 avec Dame Marie-Françoise Brunet de Rancy, laquelle mourut le 16 Mai 1742, duquel mariage il ne reste que Dame Jeanne-Marie Colbert, mariée le 23 Janvier 1731 avec François Gilbert Colbert de Saint Pouange Marquis de Chabannois, aujourd'hui Maréchal de Camp, duquel elle a des enfans. Voyez pour la Génealogie de Colbert le vol. 9 de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne fol. 231, 308, &c. & le Dictionaire Historique de Morery édition de 1732 vol. 2 fol. 930.

Le 29 Louis-Jean-Baptiste *Goyon de Matignon*, Comte de Gacé & de Montmartin, Baron de Gié, dit le Comte de Matignon, Chevalier des Ordres du Roi du 3. Juin 1724, Lieutenant Général de ses Armées du 20 Février 1734, & Gouverneur de la Rochelle & du Pays d'Aunis, mourut à Paris dans la 66e année de son âge, étant né le 30 Janvier 1682 sans laisser d'enfans de ses 2 mariages, le premier contracté le 14 Avril 1701 avec Dame Catherine-Elisabeth Goyon de Matignon, sa cousine germaine, morte le 8 Juillet 1706, fille de Jacques Goyon de Matignon, Sire de Matignon, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, & au Gouvernement de la Province de Normandie, & de Dame Charlotte Goyon de Matignon, Comtesse de Thorigny, & sœur de M. le Duc de Valentinois, aujourd'hui vivant, pere de M. le Prince de Monaco, substitué aux

noms & armes de Grimaldi du chef de Louise-Hippolite Grimaldi, sa mere, Duchesse de Valentinois, puis Princesse de Monaco; la seconde femme de feu M. le Comte de Matignon étoit Dame Anne-Marie Dreuse de Rousselet de Châteaurenault, mariée le 22 Mai 1710, encore vivante, fille de feu M. de Châteaurenault, mort Maréchal & Vice Amiral de France & Chevalier des Ordres du Roi, &c. Feu M. le Comte de Matignon avoit pour freres puînés Eléonor Goyon de Matignon, Evêque de Coutances depuis 1721, & Marie-Thomas Auguste de Goyon Matignon, dit le Marquis de Matignon, Chevalier des Ordres du Roi, reçû le 1 Janvier 1725, lequel de son mariage contracté le 11 Mai 1720 avec Dame Edme-Charlotte de Brenne Comtesse de Bombon en Brie, a plusieurs enfans, entre autres Dame Victoire-Louise-Josephe de Goyon Matignon, femme de Charles Duc de Fitsjames, Pair de France, Gouverneur de la Province du Haut & Bas Limosin, Maréchal de Camp, &c. M. le Comte de Matignon étoit fils aîné de Charles-Ange Goyon de Matignon, Comte de Gacé, Maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Province & Pays d'Aunis, Ville & Gouvernement de la Rochelle, nommé à l'Ordre du S. Esprit, mort le 6 Décembre 1729, & de Dame Marie-Elisabeth Berthelot, morte le 26 Juin 1702. Il étoit petit fils de François Sire de Matignon, Comte de Thorigny & de Gacé, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en tous ses Conseils, Lieutenant Général en Basse Normandie, mort le 19 Janvier 1675, & de Dame Anne Malon de Bercy, morte le 2 Avril 1688, arriere-petit-fils de Charles Sire de Matignon, Comte de Thorigny, Chevalier des

Ordres du Roi, Lieutenant Général au Gouvernement de Basse Normandie, & Maréchal de France par Brevet du 8 Mars 1622, & mort en 1648, & de Dame Eléonore d'Orléans Longueville, lequel Charles de Matignon étoit fils de Jacques Sire de Matignon, Comte de Thorigny, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Guyenne, mort le 27 Juillet 1597, & de Dame Françoise de Daillon du Lude, mariés le 2 Mai 1558.

Feu M. le Comte de Matignon avoit pour seiziémes ayeuls & ayeules Etienne Goyon, Seigneur de la Rochegoyon, vivant ès années 1209 & 1214, & Luce Dame de Matignon, vivante en 1219, veuve de lui l'an 1225, desquels sont issuës toutes les differentes branches de la Maison de Goyon Matignon, l'une des plus illustres du Royaume, comme on le peut voir dans la Généalogie qui en est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 5. fol. 374.

Le 2 Septembre Aléxandre *Briçonnet*, Seigneur de Glatigny, ancien Capitaine au Régiment des Gardes Françoises & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Paris dans la 90e année de son âge, sans laisser d'enfans de son mariage avec Dame Charlotte Vitart de Passy. Il étoit fils de Charles Briçonnet, Seigneur de Glatigny, Président à Mortier au Parlement de Metz, mort en 1680, & de Dame Magdeleine Petau sa seconde femme. Voyez pour la Généalogie de cette Famille, l'une des plus anciennes, des plus illustrées & des mieux alliées de la Robbe, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 6, fol. 427.

Le 7 Dame Elisabeth *Quentin de la Vienne*, veu-

ve depuis le 13 Mars 1735 de Guillaume le Brun, Marquis de Dinteville, Mestre de Camp Lieutenant de la Cavalerie légere de France, dite la Cornette Blanche du Régiment Colonel Général, & Chevalier de l'Ordre de S. Louis, avec lequel elle avoit été mariée le 7 Février 1706, mourut à Paris, laissant plusieurs enfans, fils & filles; elle étoit fille de François Quentin de la Vienne, Marquis de Champcenais, Premier Valet de Chambre du Roi, & d'Elizabeth Orceau, sa seconde femme; elle étoit sœur de pere de Dame Jeanne-Catherine Quentin de la Vienne, mariée avec Pierre René de Brisay Comte de Denonville, Brigadier des Armées du Roi, & mere de M. le Comte de Brisay, aujourd'hui Maréchal de Camp, &c.

Le 19 Eustache François *le Cousturier*, *Seigneur de Mauregard*, Président de la cinquiéme Chambre des Enquêtes du Parlement, mourut à Fresnieres, près Roye, en Picardie, sans être marié; il étoit fils d'Eustache-François le Cousturier, Seigneur de Mauregard & du Mesnil-Madame-Rance, aussi Président de la même Chambre des Enquêtes, mort subitement le 31 Décembre 1743, & de Dame Marie-Marguerite Bosc sa premiere femme, de laquelle outre M de Mauregard qui donne lieu à cet article, il avoit eu Dame Marie-Jeanne-Louise le Cousturier, femme de M. Charles-François de Montholon Seigneur d'Aubervilliers, Conseiller au Parlement morte le 20 Avril 1742.

RONDEAU.

ETre jaloux n'eſt pas d'un homme ſage,
On devroit bien en abolir l'uſage,
Par quelque utile & ſalutaire Edit,
Il n'en revient joye, honneur ni profit,
Et fait toujours du grabuge en ménage.
Si des vertus un heureux aſſemblage,
De votre épouſe eſt le noble partage,
Pourquoi cherchant à cabrer ſon eſprit,
Etre jaloux !

Mais ſi la belle aime le badinage,
Hélas ! l'amour en vous devenu rage,
Ne fait du ſien qu'irriter l'appétit,
De vos chagrins & du prix, elle rit,
En vous laiſſant orné d'un fin plumage,
Etre jaloux.



NOUVELLES ETRANGERES,

SUEDE.

On mande de Stockholm que l'Acte par lequel la Chancellerie a confirmé la Sentence de mort, prononcée contre le Médecin Blackwall, porte que ce Médecin a eu recours aux voyes les plus punissables pour procurer le succès des intrigues criminelles, ausquelles il a prêté son ministére, & qui ne tendoient pas à moins qu'à détruire la liberté de la Nation & à renverser l'ordre établi pour la succession à la Couronne; que séduit par l'appas des sommes qui lui ont été promises, il a entretenu hors du Royaume des correspondances illicites; qu'il a osé concevoir le projet de changer les Constitutions fondamentales du païs, d'y établir une nouvelle forme de Gouvernement & d'anéantir la réünion des Ordres de l'Etat, ordonnée par le Reglement du 23 Juillet 1743, & que la Chancellerie juge que par des faits si odieux non-seulement il a encouru la peine d'infamie & de confiscation de biens, mais il a été justement condamné à perdre la vie. On n'a pas jugé à propos de marquer dans cet acte quelles intelligences le Médecin Blackwall avoit chés des Nations étrangeres & quel emploi il a fait de quatorze cent mille florins qui lui ont été remis pour faire mouvoir les ressorts secrets de son entreprise. Le 9 du mois dernier il fut décapité en public, & le supplice d'un homme si coupable a causé dans toute la ville une satisfaction générale. Il a obtenu qu'un Mi-

nistre Calviniste l'assistât à la mort. On est occupé actuellement à la recherche de plusieurs personnes qu'il a accusées d'avoir eu part à son complot.

Les lettres de Péterſbourg marquent que l'Impératrice de Russie n'avoit point encore eu communication du Traité d'alliance défensive, conclu entre le Roi de Suede & sa Majesté Prussienne, & que cette Princesse montroit beaucoup d'impatience d'être instruite des articles secrets que ce Traité contient. Ces lettres ajoûtent que le Baron de Breitlach, Ambassadeur de la Reine de Hongrie, & le Lord Hindfort, qui est à Péterſbourg avec le même caractére de la part du Roi de la Grande Bretagne, ont de fréquentes conférences avec le Comte de Bestuchef. On a sçû par les mêmes lettres que le Comte Panin, Envoyé de l'Impératrice de Russie auprès du Roi de Dannemarck, étoit parti le 31 Juillet dernier pour se rendre à Coppenhague, & que le bruit couroit que le Comte d'Osterman, si célebre par son élevation & par ses disgraces, étoit mort depuis peu en Siberie.

Les Etats du Royaume de Suede s'assemblerent en corps le 17 & le 18 Août, & dans la derniere de ces deux séances le Clergé fit de nouvelles instances pour qu'on fixât le tems de la séparation de la Diette.

Le Médecin Blackwall le jour de son exécution a révelé les noms de plusieurs de ses complices.

Les avis reçûs de Péterſbourg assûrent que l'Impératrice de Russie a ordonné de faire rentrer dans leurs anciens quartiers les troupes qui s'étoient renduës sur les frontieres de la Finlande. Ces lettres ajoûtent que cette Princesse a fait arrêter M. la Villerie, Officier Suisse, & un Italien nommé Allibrandi, mais qu'on ignoroit encore le sujet de leur détention.

On a publié depuis peu une Ordonnance dont l'objet est de favoriser le défrichement des terres, & par laquelle le Roi de Suéde exempte de toutes taxes pendant vingt-quatre ans celles qui ayant été jusqu'à présent incultes, seront mises en valeur par le Clergé, par les Officiers de la Couronne & par toutes les personnes aux charges desquelles il y a des Seigneuries annexées. Sa Majesté Suédoise ayant résolu d'envoyer de nouveaux Ministres à Madrid & à Londres, on croit que le Baron de Flemming ira résider en cette qualité auprès du Roi d'Espagne. Le jour de la séparation de la Diette n'est pas encore fixé, & le Committé secret insiste pour qu'elle demeure assemblée jusqu'à ce qu'on ait terminé plusieurs affaires dont il prétend que la décision ne peut se remettre à un autre tems. Ce Committé a déclaré que tant par les aveux du Médecin Blackwall que par les perquisitions qui ont été faites, il n'étoit point douteux que divers particuliers n'eussent eu part au projet formé par les ennemis de la Suéde, non-seulement de changer l'ordre établi pour la succession à la Couronne, mais d'abolir les prérogatives des Etats & de réduire la Nation à la servitude, & que la Diette ne pouvoit se dispenser de prendre les mesures les plus promptes & les plus efficaces pour prévenir de semblables complots.

Le nouveau Traité conclu entre cette Cour & celle de Berlin a été rendu public ; il ne contient d'autres articles importans que celui de la garantie réciproque des Etats des deux Puissances. On compte que l'escadre qui a fait voile depuis peu de Carelscroon, parcourera les côtes de Livonie & de Finlande.

Le Prince Royal & la Princesse son épouse sont allés à Drotningholm pour y passer quelques jours.

La veille de leur départ ils se rendirent à bord du vaisseau de guerre *la Louise Ulrique*, de soixante & dix canons, qui a été lancé à l'eau dans la rade de Stockholm, & ils y furent reçûs au bruit d'une salve générale de l'artillerie de ce bâtiment & des autres vaisseaux qui sont dans le Port. Le Baron de Stiernfeldt, Sénateur, a visité par ordre du Roi les fortifications de la Ville de Degerby.

Selon les nouvelles de Péterſbourg l'Impératrice de Russie y est revenuë de Pétershoff. On commence à travailler aux préparatifs pour le voyage que cette Princesse se propose de faire à Moscou. Quelques-uns des vaisseaux de guerre partis de Cronstadt sont rentrés dans le Port, mais le reste de la flotte continuë de croiser pour exercer les Matelots. Il y a beaucoup d'apparence qu'aucunes des troupes qui s'étoient assemblées dans la Curlande & dans la Livonie, ne sortiront de Russie cette année.

Le Comte Rasoumofsky, Président de l'Académie des Sciences de Péterſbourg, ayant représenté que les fonds accordés à cette Compagnie n'étoient pas suffisans, l'Impératrice de Russie a augmenté de dix mille roubles le revenu de cette Académie. Cette Princesse fit le 10 la cérémonie de revêtir des marques de l'Ordre de Saint André le Comte de Fizthum, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe.

Selon les dernieres nouvelles de Coppenhague le Roi de Dannemarck ne fera point d'augmentation dans ses troupes reglées, & il n'augmentera que les Milices de Norwege. Ces nouvelles ajoûtent que le Général Lerch, Sécretaire d'Etat de sa Majesté Danoise pour le Département de la Guerre, est entierement rétabli de son indisposition.

On apprend de Dresde que le 24 du mois der-

mier le Chevalier de Lanmary y est arrivé des Païs Bas, & qu'après avoir eu une conférence avec les Ministres de France, d'Espagne, de Suéde & de Prusse, il a continué sa route vers Berlin, d'où il doit retourner à Stockholm. Le Baron de Wolfenstiern a differé de quelques jours son départ pour Péterſbourg.

On mande de cette Ville que le Sénat s'est assemblé pour examiner de quelle maniere on pourra satisfaire les négocians établis en cette ville, lesquels sollicitent le remboursement des sommes considérables qu'ils ont prêtées au Gouvernement sous le regne précédent. On avoit assigné sur le produit des mines de fer le payement des intérêts promis pour les capitaux de ces sommes, & cet engagement n'a pas été rempli. L'Impératrice a recommandé de terminer cette affaire le plus convenablement & le plus promptement qu'il sera possible. La flotte de sa Majesté, après avoir croisé pendant quelque tems dans le Golfe de Finlande sous les ordres du Prince Cruzin de Georgie, est rentrée dans le Port de Cronstadt pour y être désarmée. Pour contribuer de plus en plus aux progrès des Belles-Lettres, l'Impératrice vient d'établir dans cette Capitale une Université, laquelle sera sous la direction de l'Académie des Sciences.

La séparation de la Diette générale du Royaume de Suéde est encore differée jusqu'au mois prochain. Suivant les avis reçûs de Dantzick deux frégates Russiennes y sont à la rade, & il y a deux Corsaires Suédois au Pillau. Les mêmes avis portent que pendant que la flotte de l'Impératrice de Russie & celle du Roi de Suéde ont croisé dans la mer Baltique pour exercer les soldats de marine & les matelots des deux Puissances, les vaisseaux des deux flottes, lorsqu'ils se sont rencontrés, ne se

sont point donné le salut réciproque, mais qu'ils se sont fournis mutuellement tous les secours dont ils ont pû avoir besoin. Plusieurs étrangers ayant enlevé une quantité considérable de grains dans la Prusse Polonoise, & la récolte n'ayant pas été abondante, le prix du bled y est fort augmenté.

ALLEMAGNE.

LEs lettres de Vienne portent que suivant un état qui paroît des subsides extraordinaires que la Reine doit tirer de ses Païs Héréditaires, le Royaume de Hongrie fournira deux millions quatre cent mille florins; le Royaume de Boheme, deux millions deux cent mille; la Haute & Basse Autriche, treize cent mille; la Moravie, neuf cent mille; la Transilvanie, cinq cent quatre-vingt mille; le Bannat de Temeswar, deux cent cinquante mille; la Stirie, quatre cent quarante mille; la Carinthie & les Districts qui en dépendent, trois cent mille; la Croatie, l'Esclavonie & la Sirmie, neuf cent cinquante mille; le Tirol, soixante & dix mille, & l'Autriche antérieure soixante & cinq mille. On a fait partir depuis peu de Croatie un Corps de quatre mille hommes, destiné à renforcer l'armée d'Italie. Le Comte d'Erdod, Président du Conseil Suprême de Presbourg, a été chargé de l'exécution des ordres de sa Majesté, concernant l'établissement des Milices réglées du Royaume de Hongrie. La Reine a disposé de la charge de Grand Chambellan de Boheme en faveur du Comte de Choteck, Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté auprès de l'Electeur de Baviere. Le 6 Août le Baron de Hochepied, qui va résider à la Porte en qualité d'Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces Unies, arriva de la Haye en

cette Ville. Il eut le lendemain une conférence avec les Ministres de la Reine, & il se disposoit à continuer le 11 sa route. Sa Majesté n'a point fait à Marie-Zell le voyage qu'elle avoit projetté, & le Grand Duc de Toscane, qui s'y étoit rendu le 5 avec le Prince Charles de Lorraine, en est revenu le 8.

On apprend que les Tartares de Crimée se sont révoltés contre leur Kan, qui sur la nouvelle de ce soulevement n'a pas osé rentrer dans ses Etats & s'est arrêté à Bender. Les Rebelles, à la tête desquels est le premier Ministre du Kan, ne veulent point se soumettre à la loi que le Grand Seigneur leur a imposée de s'abstenir de toute incursion dans les Païs voisins, & surtout de ne causer aucun dommage aux sujets de l'Impératrice de Russie.

On mande de Berlin du 19 du mois passé qu'il s'est tenu en présence du Roi de Prusse plusieurs conférences, dans lesquelles on a déliberé sur les moyens de favoriser de plus en plus les progrès du commerce. Les arrangemens pris à cet égard pour la Silésie produisent des effets sensibles, & sa Majesté se propose de faire un voyage dans cette Province, afin d'y voir par elle-même les établissemens qu'y ont faits les Entrepreneurs de diverses Manufactures.

La Margrave de Bandebourg Bareith, sœur du Roi, arriva le 15 en cette Ville, & la Margrave de Schwedt s'y est renduë le 17. Elles ont été reçûës l'une & l'autre avec les plus grandes démonstrations de tendresse par leurs Majestés. On donna le 16 à la premiere de ces Princesses le spectacle de l'attaque simulée d'un Fort.

S.M. continuant de donner toute son attention à la situation présente des affaires de l'Europe, a écrit à plusieurs de ses Ministres dans les Cours étrange-

res, pour leur faire sçavoir ses dispositions à ce sujet. On ne doute point qu'elle ne fasse ses efforts pour contribuer à tranquilliser l'Europe, dès que quelques-unes des Puissances belligerentes voudront lever les obstacles qui retardent la paix.

On apprend par les nouvelles de Francfort, qu'en attendant que le Cercle de Suabe y envoye ses Députés, ceux des autres Cercles ont suspendu leurs assemblées & que quelques-uns sont allés prendre les eaux à Schwalbach & à Slangenbad.

Plusieurs Officiers Prussiens font des recruës dans les environs de cette ville, ainsi que dans le Spirebach & dans le Palatinat.

Les Munitionnaires des troupes de France ont acheté dans l'Electorat de Treves une grande quantité de provisions qu'ils ont fait transporter à Sedan.

Selon les avis reçûs de Dusseldorp les Gardes du Corps de l'Electeur Palatin en sont partis pour Manheim, mais on ne sçait pas encore quand ce Prince retournera dans cette derniere ville. On a été informé par les mêmes avis que le premier bataillon du Régiment levé par le Prince Stathouder de la République des Provinces Unies dans ses Etats d'Allemagne, devoit se mettre le 21 du mois dernier en marche, & que ce bataillon seroit suivi incessamment des deux autres. Ces avis ajoûtent que les troupes qui doivent être fournies aux Etats Généraux par le Landgrave de Hesse Darmstadt, ne sont pas encore sorties de leurs quartiers.

Les lettres de Ratisbonne marquent que le Prince de Nassau voudroit y faire lever aussi un Régiment de trois bataillons, chacun de neuf cens hommes, dans lequel on n'admettroit que des Officiers qui ayent déja servi.

On mande de Dresde que le Roi de Pologne

Electeur de Saxe est depuis quelque tems à Radeberg ; que ce Prince se propose de faire un voyage à Annebourg, & qu'il aura sur la route une entrevûë avec le Roi de Prusse. Les mêmes nouvelles portent que la Commission établie pour examiner les états des fournitures qui ont été faites aux troupes de la Reine de Hongrie pendant leur séjour en Saxe, a recommencé ses séances & qu'on espere toujours que les differends survenus à ce sujet entre cette Princesse & sa Majesté Polonoise, se termineront à l'amiable.

On écrit de Vienne que sa Majesté étant dans la résolution d'augmenter jusqu'à quatre-vingt bataillons les troupes qui sont en Italie, a ordonné d'y faire marcher plusieurs Régimens d'Infanterie. Elle a envoyé à Presbourg le Comte de Salabourg pour assûrer les Etats du Royaume de Hongrie que non-seulement elle confirmoit tous les privileges des Hongrois, mais qu'elle étoit disposée à leur en accorder de nouveaux, & qu'elle leur permettoit de transporter hors du païs diverses especes de denrées & de marchandises.

Le 20 le Comte de Schlick partit pour assister en qualité de Commissaire du Grand Duc de Toscane à l'Election de l'Archevêque de Saltzbourg. Les sujets qui sont sur les rangs pour être élus sont le Cardinal de Sintzendorf, Evêque de Breslau, & le Comte de Trautson, Official de l'Evêché de de Passau. Le Comte Ferdinand de Harrach doit incessamment prendre la route de Milan.

On mande de Ratisbonne que les Ministres de la Reine de Hongrie & des Puissances ses Alliées ont fait de nouvelles instances auprès des Etats du Cercle de Franconie, afin de les engager à fournir des troupes à la République des Provinces Unies, & qu'en attendant que ce Cercle prenne une réso-

lution à ce sujet, on a fait dans plusieurs Villes de sa dépendance des levées de soldats pour les troupes de cette République.

Les avis reçûs de Francfort portent qu'il y passa le 30 du mois dernier un détachement de l'un des Régimens du Landgrave de Hesse Darmstadt, qui entrent au service des Etats Généraux. Suivant les mêmes lettres le Comte de Cobenzel, Ministre de la Reine de Hongrie, est revenu d'Aschaffenbourg, où il a executé une commission de cette Princesse auprès de l'Electeur de Mayence.

Suivant les avis reçûs de Hanover les cinq Régimens des troupes Hanoveriennes destinés à aller renforcer l'armée des Alliés dans les Pais Bas se sont mis en marche le 19 du mois passé. Mrs Laffert, Schuisen & de Borck ont été faits Majors, le premier du Régiment de Druchtleben, le second de celui de Hugo & le troisiéme de celui de Block. Le 16 M. de Knesebeeck est mort des blessures qu'il a reçûës à la bataille de Lawffelt.

Les lettres de Dresde marquent que le 13 le Comte Bolognini, Ministre Plénipotentiaire du Roi des deux Siciles auprès du Roi de Pologne Electeur de Saxe, donna une fête très-magnifique à l'occasion de la naissance du Duc de Calabre.

On a appris de Berlin que le Marquis de Valory, Envoyé Extraordinaire du Roi de France, s'étoit rendu le 22 au Château de Charlottembourg & qu'il avoit communiqué au Roi de Prusse quelques dépêches qu'il avoit reçûës de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il y eut le 24 dans ce Château, qui fut entierement illuminé, un Bal masqué que sa Majesté Prussienne ouvrit avec la Margrave de Bareith. Le lendemain le Roi de Prusse retourna à Berlin avec la Famille Royale & y assista à la premiere représentation d'un Opera intitulé *les Fêtes Galantes*.

Suivant les lettres de Vienne du 26 du mois dernier la Reine & le Grand Duc de Toscane, accompagnés du Prince & de la Princesse de Lorraine, dînerent au Château de Dirnkrut, qui appartient au Comte Hamilton & retournerent le soir à Schombrunn. On célebra le 28 l'anniversaire de la naissance de l'Impératrice premiere Doüairiere, qui est entrée dans la cinquante-septiéme année de son âge. Sa Majesté alla à Hezendorff rendre visite à cette Princesse & y soupa avec elle en public. Le 3 de ce mois la Reine est partie pour aller passer quelques jours à Bysenstadt chés la Princesse Esterhasi. Le Grand Duc s'y doit rendre avec le Prince & la Princesse de Lorraine, & il est actuellement à Hollitz, où sa Majesté fera dans peu un nouveau voyage. Il se tint le 29 du mois dernier chés le Comte de Konigseg une conférence extraordinaire qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Tous les Ministres y assisterent, & l'on ignore quel en a été l'objet. La Reine a fait publier une déduction très-ample des titres sur lesquels elle se fonde pour repeter contre l'Electeur Palatin la Seigneurie de Plesberg, située dans la Principauté de Sultzbach, & qu'elle prétend être un Fief du Royaume de Boheme. On a appris que l'élection du nouvel Archevêque de Saltzbourg se feroit le 5 de ce mois, & qu'il y avoit apparence que la pluralité des suffrages des Capitulans se réüniroit en faveur du Comte de Stahrenberg leur Doyen. Le Roi de Sardaigne a mandé à la Reine qu'il avoit pris de concert avec le Comte de Browne les mesures qui paroissoient les plus propres à empêcher les troupes combinées de France & d'Espagne de pénetrer plus avant le long de la riviere de Génes. Le nouveau Corps de troupes que le Prince de Saxe

Hildburg-

Hildburſghauſen fait lever en Croatie, ſera de quatre mille hommes. Il eſt deſtiné pour renforcer l'armée des Alliés dans les Païs-Bas, & il ſe mettra en marche au commencement du mois prochain. On fait un grand nombre de recruës dans tous les Païs Héréditaires, afin de completter pendant l'hyver les troupes de ſa Majeſté. Le Gouvernement a envoyé en Italie une ſomme conſidérable pour le payement de l'armée commandée par le Comte de Browne. Dans peu la Reine formera la Maiſon de l'Archiduc Joſeph, dont on croit que le Comte de Kaunitz Rittberg, ci-devant Commandant par *interim* dans les Païs Bas, ſera nommé Gouverneur. On continuë d'aſſûrer que le Feldt-Maréchal Comte de Seckendorf ſera déclaré Feldt-Maréchal Général.

Les nouvelles de Tranſylvanie annoncent que la plus grande partie de la campagne y a été ravagée par les ſauterelles. Ces avis ajoûtent que la ville de Czobor s'eſt rachetée de toute impoſition moyennant la ſomme de cent quatre-vingt mille florins.

On a écrit de Jaſſi que le Prince Gregoire Glika, nouveau Vaivode de Moldavie, y étoit arrivé & qu'il s'y étoit fait reconnoître en cette qualité. Le Prince Mauro Cordato, ſon prédéceſſeur, qui a été dépoſé par le Grand Seigneur, eſt retourné à Conſtantinople par ordre de ſa Hauteſſe.

On mande de Francfort du 12 de ce mois que les Etats du Cercle de Franconie doivent inceſſamment reprendre leurs délibérations ſur l'affaire de l'aſſociation des Cercles antérieurs, & que M. de Wittman, Miniſtre du Grand Duc de Toſcane, s'eſt rendu à Nuremberg, afin d'aſſiſter à ces délibérations. Il ſe tiendra auſſi à Ulm dans le courant du mois prochain une nouvelle aſſemblée des

Etats du Cercle de Suabe. On a amassé le long du Rhin & du Mein une quantité considérable de seigle & d'avoine pour l'armée des Alliés. Plusieurs Compagnies des Régimens, que le Prince Stathouder de la République des Provinces Unies a fait lever en Allemagne pour le service de cette République ont passé près de cette ville en allant aux Païs Bas. M. de la Nouë, Ministre du Roi Très-Chrétien auprès du Cercle de Suabe, est parti pour Ludewisbourg, afin de procurer aux prisonniers François qui reviennent de Hongrie les sécours dont ils ont besoin pour continuer leur route vers les frontieres de France.

Les lettres de Halle marquent que le Duc & la Duchesse de Brunswick Wolfenbuttel y étoient allés recevoir la Margrave de Bareith, qui y arriva le 3 de Berlin.

On mande de Bareith que l'anniversaire de la naissance de la Princesse de Bareith fut célebré le 31 du mois dernier dans la maison de Plaisance du Margrave par une fête très-magnifique; qu'avant le souper on y représenta une Comédie Françoise; qu'on tira un feu d'artifice & que la maison & les jardins furent entierement illuminés.

Suivant les nouvelles de Coppenhague la cérémonie du Couronnement du Roi de Dannemarck s'y est faite le 4 de ce mois avec beaucoup de pompe.

ESPAGNE.

Les lettres de Madrid portent qu'il est arrivé un courier par lequel on a appris que le vaisseau de guerre *le Glorieux*, commandé par le Capitaine Don Pedro de la Cerda, étoit arrivé le 16 Août à Corcovion sur la côte de Galice, & qu'il avoit apporté pour le compte du Roi neuf cent quarante mille

quatre cent quatre-vingt-six piastres en especes, avec deux mille quatre quintaux de cuivre ouvré, & pour le compte des particuliers, trois millions de piastres en especes, six mille quatre cent douze arrobes de cochenille fine, soixante & quatre de sauvage, deux cent quatre-vingt mille quatre-vingt-douze de vanille, soixante & huit quintaux de jalap, trois cent cinquante arrobes de sucre, vingt-quatre de baume, cinquante de cacao & trois cent cuirs. Ce vaisseau, qui n'a point touché à la Havane, est parti de la Vera Cruz le 28 du mois de Mai dernier. Le 25 Juillet il s'est battu près des Açores contre un vaisseau Anglois de soixante & dix canons & contre une frégate de cinquante, qui convoyoient une flotte de navires Marchands, & la surveille de son arrivée il a été attaqué à neuf lieuës du Cap-Finisterre par un autre vaisseau de soixante canons & par deux frégates. Dans ces deux actions il a fort maltraité les vaisseaux ennemis, & ayant démâté celui contre lequel il a eu à soutenir le premier combat, il se seroit emparé de ce bâtiment, si Don Pedre de la Cerda n'eût jugé que son objet le plus important étoit de se presser de continuer sa route pour mettre en sûreté l'important dépôt qui lui étoit confié. Sa Majesté a ordonné que le Decret publié sous le regne de Charles II. au sujet de la Foire établie dans la ville de Santiponza en faveur du Monastere de Saint Isidore del Campo, eut à l'avenir son entiere exécution. Les lettres de Lisbonne marquent qu'il s'y est établi sous la protection du Roi de Portugal une nouvelle Académie, composée de vingt-quatre Académiciens, laquelle se nommera l'Académie des Occultes, & qui a pris pour Devise un Soleil caché dans des nuages, avec cette

Inscription, *Occultus intensiùs fulget.* Cette Compagnie s'assemblera chés le Marquis d'Alegrette, dont le nom est depuis long-tems respecté des Sçavans. Le premier Juillet elle tint sa premiere séance, à laquelle Don Manuel Teles de Silva présida.

Huit Corsaires d'Afrique ayant paru sur les côtes du Royaume de Valence, & l'un de ces bâtimens s'étant approché de l'Isle de Santa Pola, Don Pedre Corvi, Gouverneur de Xijon, lui a fait donner la chasse par deux barques armées en guerre. Ce bâtiment a été pris, & tous les Maures dont son équipage étoit composé, ont été tués ou faits esclaves. L'Armateur Manuel Tasorel s'est emparé d'un navire Anglois, chargé de vin, de bled & de farine, qui avoit fait voile de Lynn, & il l'a conduit à Bayona. Dans le dernier combat que le vaisseau *le Glorieux* a soutenu près du Cap de Finisterre Don Joseph de Roxas & Don Michel de Beanes, le premier, Capitaine, & le second, Lieutenant de Frégate, ont été blessés.

GRANDE BRETAGNE.

On mande de Londres que le Comte de Bentinck Député de la Noblesse de la Province de Hollande à l'Assemblée des Etats Généraux, & qu'ils ont chargé d'une commission auprès du Roi d'Angleterre, y arriva de la Haye le 18 du mois dernier. Il eut le lendemain une conférence avec le Duc de Newcastle & le Comte de Chesterfield Secretaires d'Etat, & le 20 il fut admis à l'audience de sa Majesté. Le 21 il confera pour la seconde fois avec le Comte de Chesterfield, & l'après-midi on tint à Whitehall un Conseil pour déliberer sur les

propositions qu'il a faites au Roi de la part de la République des Provinces-Unies. On prétend que ces propositions ont pour objet les moyens de rétablir la tranquillité en Europe. En conséquence d'une Proclamation adressée au Lord Chancelier, aux Comtes de Pembroke & de Waldegrave, & au Lord Monson, le Parlement s'assembla le 24, & il fut de nouveau prorogé jusqu'au 21 du mois prochain. Il y a apparence que l'ouverture du nouveau Parlement ne se fera que vers le 15 de Novembre. Les seize Pairs d'Ecosse qui ont été élûs pour y avoir séance sont les Ducs de Gordon & d'Argile, les Marquis de Twedale & de Lothian; les Comtes de Crawford, de Rothes, de Moreton, de Home, de Moray, de Landerdale, de Findlater, de Leven, de Lowdoun, d'Aberdeen & de Dunmore, & le Lord Hindford, Ambassadeur de sa Majesté à Péterſbourg.

L'Amiral Boscawen est parti le 12 pour aller à Portsmouth arborer son pavillon à bord du vaisseau de guerre *le Namur* de soixante & dix canons. Son escadre composée de dix vaisseaux de guerre, & à bord de laquelle il y a trois mille hommes de débarquement, est destinée à procurer la sûreté des établissemens dans les Indes Orientales. Quinze navires de la Compagnie des Indes feront voile de conserve avec cette escadre. On a appris que l'Amiral Warren étoit rentré dans le Port de Plymouth avec onze vaisseaux de guerre. Pendant sa croisiere à la hauteur du Cap Finisterre il s'est rendu maître d'un bâtiment François chargé de munitions de guerre & de bouche pour les Colonies Françoises. Il a enlevé aussi un navire Espagnol qui alloit de la Corogne à la Havane. L'escadre du Commandeur Leege a fait en Amé-

rique un grand nombre de prises dont huit ont été menées à l'Isle de Saint Christophe. L'Amiral Hawke a mis à la voile de Plymouth avec les vaisseaux de guerre *le Windsor & le Monmouth*, pour aller joindre les vaisseaux que l'Amiral Warren a laissés sur les côtes d'Espagne. La flotte qu'on attendoit de la Virginie est arrivée aux Dunes le 16. Elle consiste en vingt-deux navires tous richement chargés. Les Négocians de cette ville arment deux Corsaires, l'un de trente-six canons, l'autre de trente canons & de dix pierriers, & les équipages de ces deux bâtimens seront chacun de deux cent hommes. On assûre que l'Amiral Warren se remettra bientôt en mer avec une escadre de dix vaisseaux pour aller croiser dans la Manche.

On prépare le Château de Windsor pour la reception du Roi, qui doit y aller passer quelque tems avant que de revenir au Palais de Saint James. Il se tint le 26 du mois dernier un Conseil d'Etat auquel assista le Comte de Bentinck, & dans lequel on délibera sur le sujet de la commission dont il a été chargé par les Etats Généraux des Provinces-Unies. Ce Ministre doit retourner incessamment en Hollande.

Le 29 on fit partir pour Vienne & pour la Haye deux couriers, dont on prétend que les dépêches sont relatives à une négociation. Le Roi a consenti que le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Carlisle élût pour Evêque le Docteur Richard Osbaldeston, Doyen de l'Eglise Metropolitaine d'Yorck. Messieurs Henri Cavendish & Guillaume Champreys ont été faits Commissaires des revenus de sa Majesté en Irlande, à la place du Chevalier Guillaume Corbet & de M. Jean de Glanville.

Il arriva le 31 du mois passé un courier avec des lettres du Chef d'escadre Mitchel, & le Duc de Bedford Premier Commissaire de l'Amirauté alla sur le champ les communiquer au Roi, mais il n'a rien transpiré de ce qu'elles contiennent.

Les Commissaires de l'Amirauté ont ordonné d'équiper plusieurs vaisseaux de guerre destinés à composer l'escadre avec laquelle l'Amiral Warren doit croiser dans la Manche. Ils ont aussi donné ordre de convertir tous les brûlots & toutes les galiottes à bombes en chaloupes de guerre de seize piéces de canon. Le 26 on enleva sur la Tamise un grand nombre de matelots, pour completter les équipages de l'escadre que commande l'Amiral Boscawen. La Compagnie des Indes Orientales se propose de faire partir sous l'escorte de cette escadre quatorze navires; à bord de chacun desquels il y aura cent hommes de troupes de Marine. Cette Compagnie a acheté pour cinquante mille livres sterlings de marchandises de laine qu'elle doit envoyer aux Indes Orientales. On a appris par le vaisseau de guerre *le Portland* qui est entré depuis peu dans le Port de Kensale, que *le Faulkland* s'étoit rendu maître d'un vaisseau de Registre Espagnol dont on dit la charge fort considérable. Le vaisseau du Roi *l'Embuscade* a conduit au même Port le Corsaire *le Saint Jean* de Cherbourg. Un navire Hollandois nommé *le Jouffrouw Marguerite* qui portoit du caffé, du sucre & de l'indigo à Hambourg, & dont on soupçonne que les marchandises appartiennent à des Négocians de Bordeaux a été pris par le Corsaire *le Culloden*. Suivant les avis reçus de l'Amérique deux Corsaires de Rhode Island ont enlévé un navire Espagnol sur la route de Campeche à la Havane, & ils ont fait échouer près de

Sant Jago un Corsaire de la même Nation. D'un autre côté on a été informé que deux Corsaires de cette Nation s'étoient emparés de cinq bâtimens Anglois dont ils ont envoyé les équipages à Hampton, & qu'un Corsaire François avoit rançonné trois autres navires Anglois, un à l'embouchure de la Clyde, & deux à la hauteur de cette côte. Le navire *le Triton* venant des Bermudes & de la Caroline, arriva le 29 aux Dunes; les assûrances sur ce navire qu'on croyoit perdu, étoient à vingt-cinq pour cent.

On a embarqué pour la Hollande mille marcs d'or & douze mille cinq cent d'argent en espéces. Le Gouvernement a freté un grand nombre de bâtimens pour transporter dans les Pays-Bas les Régimens de Georges, de Sackeville & de Lée & quelques autres troupes.

La Haute Cour de Justice a accordé à M. Archibald Stuart ci-devant Lord Prevôt d'Edimbourg la permission de répondre aux chefs d'accusation portés contre lui. Messieurs Jacques Stuart, Jacques Saunderson & Guillaume Barry sont sortis de prison, & ont été mis sous la garde de Messagers d'Etat. Depuis très long-tems on n'avoit point eu dans la Grande-Bretagne aucune recolte aussi abondante que celle de cette année.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent un; celles de la Banque à cent vingt-cinq; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-six, & les Annuités à quatre-vingt dix-huit, trois quarts.

PROVINCES-UNIES.

LE Baron de Wassenaër est parti vers la fin du mois passé pour se rendre à Madrid avec ca-

ractére d'Ambassadeur Extraordinaire des Etats Généraux. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise ont fait publier le 23 du mois passé un Décret par lequel ils ordonnent d'armer les habitans de la campagne dans les lieux & de la maniere que le Prince Stathouder jugera convenables. Ils ont écrit en même tems aux Bourguemestres des differentes villes de la Province d'avoir soin que les Compagnies Bourgeoises soient instruites dans le maniement des armes & dans tous les exercices militaires, afin qu'elles soient en état d'être employées, non-seulement à la défense de leurs villes, mais encore à la garde des frontieres. Cette Province leve cent Compagnies de Milices chacune de cent hommes, pour veiller conjointement avec les troupes reglées à sa sûreté. Chaque soldat de ces Compagnies reçoit un Ducaton d'engagement & sa paye sera de huit sols par jour.

On mande de la Haye que des cent Compagnies de Milices qui seront levées dans cette Province, vingt-huit seront fournies par Amsterdam, onze par Rotterdam, dix par la Haye, huit par Haarlem, un pareil nombre par Leyde, six par Dordrecht, autant par Delft, trois par Couda, deux par chacune des villes de Gorcum, de Schiedam, de Horn, d'Alcmar, d'Enckhuysen, de la Brille, de Schoonhoven, d'Edam, de Meddenblick & de Parmerent, & une par les quatre villes de Woerden, d'Oudewater, de Heusden & de Gertrudenberg. La dépense pour l'entretien de chacune de ces Compagnies, en y comprenant les appointemens des Officiers, montera à treize cent quatre-vingt-cinq florins par mois. Un Corps de troupes parti de l'armée des Alliés, & commandé

par le Général Chanclos, arriva le 25 du mois dernier à Wolwych, & il a dû se joindre le premier de ce mois aux troupes qui sont sous les ordres du Baron de Schwartzenberg entre Bergopsoom & Breda. On attend incessamment d'Angleterre un nouveau renfort de deux mille hommes. Le Prince Stathouder a nommé Colonel Commandant du Régiment d'Eck de Pantaleon M. Guillaume Arton qui en étoit Major. Ce Prince a donné en même tems un brevet de Colonel au Prince d'Anhalt Schaumbourg qui s'est extrêmement distingué à Bergopsoom dans la défense de la Lunette de Zelande ; la Lieutenance Colonelle du Régiment de Grotenray à M. Claude Charron des Alles ; la place de second Lieutenant Colonel du Régiment Suisse de Constant Rebecq à M. Benoît des Champs ; des brevets de Lieutenans Colonels à Messieurs Micault & de Jacobi. M. Onno Zwier Van Haren Député de la Province de Frise au Conseil d'Etat, a été fait Commissaire Général des troupes Suisses qui sont au service de la République. Il a été résolu dans une assemblée générale de la Compagnie des Indes Orientales, non-seulement d'assigner au Prince Stathouder sur cette Compagnie la même pension qui a été accordée à ses prédécesseurs, mais même de l'augmenter de trente mille florins. On avoit commencé plusieurs préparatifs pour célébrer avec éclat l'anniversaire de la naissance de ce Prince, qui est entré le premier de ce mois dans la trente-septiéme année de son âge, mais il n'a pas voulu qu'eu égard aux circonstances fâcheuses où se trouve la République ces préparatifs eussent leur exécution. Le Comte Bertrand de Gronsfeld Diepenbroeck Secretaire des Commandemens de ce Prince, est

allé exécuter une commission auprès du Roi de Prusse. Le dix-huit Août le Comte de Sanwych, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, communiqua au Président de l'Assemblée des Etats Généraux des dépêches qu'il avoit reçûës du Duc de Cumberland. Il est arrivé un courier du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany avec des lettres pour les Etats Généraux.

Il paroît un nouveau Décret qui explique celui du 7 Juillet dernier concernant l'exportation de diverses marchandises. Par cette seconde Ordonnance les Etats Généraux permettent de faire passer dans les Etats des Puissances Alliées & Neutres ces marchandises, à condition qu'on soit assûré qu'elles ne sont point destinées pour des Pays ennemis. Les Etats de la Province de Zélande ont donné une Déclaration laquelle porte que vû les fâcheuses circonstances où cette Province se trouve, depuis que le Roi de France est maître de la Flandre Hollandoise qui en faisoit la principale barriere, ils avoient jugé nécessaire de recourir à des expédiens extraordinaires pour subvenir aux grandes dépenses occasionnées par les malheurs de la République; que pour cet effet ils avoient autorisé leur Receveur Général à faire un emprunt à quatre pour cent d'interêt; que même afin de faciliter cet emprunt ils avoient affranchi de toute imposition les rentes qui seroient constituées à cette occasion, mais que ce moyen n'avoit pas eu le succès qu'on en attendoit, & que peu de personnes s'étoient empressées de prêter leur argent; qu'il y avoit lieu de juger que cela n'étoit arrivé que par la disette des espéces, & que la situation de la République demandant les secours les plus prompts, ils avertissoient

que les particuliers pouvoient acquerir les rentes proposées, en portant leur or & leur argent non monnoyé.

Le commandement des trois Régimens que le Prince Stathouder a levés à ses dépens pour le service de la République, a été donné au Prince de Solms & aux Comtes de Werth & de Wartensleben. On doit donner des uniformes aux dix mille hommes de Milices de cette Province, & on les habillera tous les deux ans ainsi que les troupes reglées. Il leur sera retenu un sol par jour sur leur paye, & on leur laissera leurs habits lorsqu'on les congédiera. On mande du camp d'Oudenbosch que les troupes commandées par le Baron de Schwartzenberg, & celles qui sont sous les ordres du Comte de Chanclos sont à portée de se joindre en moins de vingt-quatre heures. Le premier de ces deux Généraux a détaché deux bataillons pour renforcer les troupes avec lesquelles le Prince de Saxe Hildburfghausen est dans les lignes de Steenbergen. Le Prince Esterhasi à la tête d'un Corps considérable de troupes legéres est allé se poster du côté d'Anvers, afin de tacher d'intercepter quelques-uns des convois que les François conduisent à l'armée qui assiégeoit Bergopsoom.



ITALIE.

DE GENES le 12 Août.

ON comptoit que la plus grande partie des troupes qui sont ici ou dans les environs, alloit s'avancer vers Savone, mais leur marche est suspenduë. Le Gouvernement a envoyé seulement deux bataillons du côté de Campomorone pour contenir les Croates qui ont recommencé à faire des courses en deçà de la Bochetta. Il étoit parti de Monaco vers la fin de la semaine derniere un convoi de huit cent hommes, mais ayant rencontré dans son passage l'escadre Angloise & plusieurs petits bâtimens de la même Nation armés en guerre, il est rentré dans le Port. Cependant deux feloucons de ce convoi lesquels ont trouvé le moyen de tromper la vigilance des ennemis sont arrivés ici. Un bâtiment de Lipari y a amené une tartane qui portoit de Savone à Livourne plusieurs effets que les Allemands & les Piémontois, après avoir abandonné le blocus de Génes ont enlevés le long de la côte. Les deux galéres de la République en revenant de Corse ont relâché à Livourne afin d'éviter d'être attaquées par les vaisseaux de guerre & les Armateurs Anglois, qui croisent dans les environs de Viareggio. Quoique plus de soixante navires chargés de grains pour cette ville ci, soient aussi retenus à Livourne par la même raison, le bled est ici en abondance. Il n'en est pas de même des autres denrées, & elles y sont d'un prix excessif.

En reconnoissance des services rendus à cet Etat par le feu Duc de Boufflers, le Grand Conseil a inscrit la famille de ce Duc parmi celles de la premiére Noblesse de la République.

DE GENES le 19.

LE Capitaine Spinda Commandant des deux galéres de la République, qui afin d'éviter d'être attaquées par les vaisseaux Anglois avoient relâché depuis quelque tems à Livourne, a profité d'un broüillard pour sortir du Port, & il a si bien pris ses mesures que ces deux galéres sont revenues ici le 14 de ce mois avec un grand nombre de bâtimens chargés de vivres. Elles se sont même emparées en faisant route d'un pinque ennemi de quatorze canons qu'elles ont remorqué. Le 13 il est arrivé dix felouques du convoi qu'on attendoit de Monaco. Il y avoit à bord de ces bâtimens cent soixante soldats & quelques Officiers. Deux galéres du Roi de Sardaigne soutenues de quatre vaisseaux de guerre Anglois, se présenterent le 14 devant Arenzano, & tirerent plusieurs volées de canon contre ce Poste. Le même jour un détachement de Croates des troupes de la Reine de Hongrie descendit des montagnes du côté de Voltri pour exiger des contributions. On fit aussi-tôt marcher deux bataillons de troupes Françoises, lesquels mirent les ennemis en fuite & leur firent quelques prisonniers. Un Colonel Piémontois qui avoit accompagné les Croates a été tué en cette occasion, & le Roi de Sardaigne a envoyé demander au Marquis de Bissy le corps de cet Officier. Le Gouvernement ayant senti la nécessité de fortifier divers postes pour défendre les approches de cette ville, non-seulement on a construit plusieurs retranchemens & plusieurs redoutes sur la montagne des Deux Freres & sur le Belvedere, & l'on a fait des lignes à la gauche de l'embouchure de la Polsevera depuis la

mer jusqu'à la Tenaille qui est de ce côté, mais on a enveloppé de fortifications le Convent de Notre-Dame del Monte, & l'on a élevé deux Forts l'un sur la montagne de Ratti, l'autre sur celle du Diamant qui sépare les vallées de Polsevera & de Bisagno, & qui les commande également.

On a reçu avis de Milan que la Reine de Hongrie avoit envoyé ordre au Général Jean Luc Pallavicini de se rendre à Vienne.

De Genes *le* 26.

Un Corps de troupes ennemies se maintenant toujours entre Novi & Gavi, d'où il fait souvent des courses jusqu'à la Bochetta, le Marquis de Bissy a fait avancer quelques bataillons à Campomorone, & neuf cent hommes avec six piéces de campagne à Maggione. On a fait cent quatre prisonniers dans ces deux postes, & l'on a obligé les Allemands d'abandonner toutes les hauteurs voisines de Voltri.

Le 22 de ce mois le Comte de Lannion, Brigadier des armées du Roi de France, & Colonel du Régiment de Lyonnois, partit avec deux Ingénieurs pour la Spécie, ce qui donne lieu de juger qu'on craint quelque tentative de la part des Anglois le long de la côte Orientale de cet Etat. Il aborda ces jours derniers à Arenzano une galére du Roi de Sardaigne pour y exiger des contributions. Le Commandant de cette galére a assûré que quatre galéres & deux galiotes de la Religion de Malte, ayant rencontré quatre chabecs, deux pinques & une galiotte d'Alger, s'en étoient emparées après un combat très-vif & très-long, & qu'elles avoient fait treize cent soixante

& dix esclaves sur ces bâtimens. Il a ajouté que vingt Chevaliers de Malte avoient été tués dans cette action, dont on ignoroit les autres particularités. La Nation Françoise célébra hier avec beaucoup de magnificence la Fête de Saint Louis.

DE GENES *le 2 Septembre.*

LES deux galeres du Roi de Sardaigne s'étant présentées le 27 du mois dernier devant Arenzano, envoyerent sommer les habitans de la ville de leur fournir des contributions & demanderent des ôtages pour la sûreté du payement. Sur le refus que ceux-ci firent d'accorder au Commandant de ces galéres ce qu'il exigeoit, elles commencerent à faire feu contre la Place. Un vaisseau de guerre Anglois dont elles étoient accompagnées les seconda, & ces trois bâtimens tirerent près de deux cent coups de canon, mais ils ne causerent à la ville qu'un très-leger dommage. L'Eglise Cathédrale & deux ou trois maisons des plus apparentes ont seulement un peu souffert, & il y a eu une femme de tuée & un jeune homme dangereusement blessé. Après cette expédition les deux galéres se sont retirées à Vado ; le vaisseau Anglois est resté à la hauteur d'Arenzano. Le 28 il entra dans ce Port deux chabecs Catalans, à bord desquels étoient vingt-quatre Canoniers Espagnols & une grande quantité d'armes & de munitions de guerre. On a été informé par les équipages de ces navires que cinq bataillons s'embarquoient à Villefranche pour être transportés ici, & que ce convoi prendroit sa route, ainsi que plusieurs des précédens, par l'Isle de Corse. Un bataillon Suisse des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne a passé du Fauxbourg de Bisagno

dans celui de Saint Pierre d'Arena. Il semble que le Marquis de Bissy ait dessein d'étendre les troupes Françoises & Espagnoles le long de la côte Occidentale, & de les faire avancer insensiblement vers Savone.

DE TURIN *le* 18 *Août*.

IL se confirme qu'à l'exception de deux brigades d'Infanterie composées de dix ou onze bataillons qui restent dans le Briançonnois avec quelques escadrons de Dragons sous les ordres du Comte de Mailly d'Aucourt Maréchal de Camp, toutes les troupes qui formoient l'armée du Chevalier de Belle-Isle, se portent ou dans le Comté de Nice, ou dans les environs d'Embrun, de Mont-Dauphin & de Guillestre. Nous avons toujours du côté d'Exiles un Corps commandé par le Comte de Briquerasque. On assemble dans les environs de Carmagnole un autre Corps qui doit être joint par une partie de l'armée du Comte de Browne. Celle du Baron de Leutrum garde sa même position sur les hauteurs de la Principauté d'Oneille, depuis le Col de Pizzo jusqu'à Port Maurice. Plusieurs des Régimens de la Reine de Hongrie, qui ont été employés au blocus de la ville de Génes, sont campés dans la vallée. Le Comte de Browne est venu ici il y a quelque jours & il a assisté à plusieurs Conseils que le Roi de Sardaigne a tenus. On a reçu avis de Naples que plusieurs des bataillons & des escadrons qui étoient cantonnés dans les environs de San Germano, étoient sortis de leurs quartiers; que la plûpart des autres troupes du Roi des Deux Siciles avoient ordre de s'approcher aussi des frontieres du Royaume; qu'on croyoit qu'elles ne tarderoient

pas à se mettre en marche vers la Lombardie, & que non-seulement le Pape avoit consenti de leur accorder le passage par l'Etat Ecclésiastique, mais que ce qui concernoit leurs étapes, étoit déja réglé par les Commissaires de Sa Sainteté & par ceux de sa Majesté Sicilienne.

Suivant les nouvelles de Rome le Pape tint le 31 du mois dernier un Consistoire dans lequel il fit la cérémonie de fermer & d'ouvrir la bouche au Cardinal des Lances, & lui confera le titre de Saint Côme & Saint Damien. Sa Sainteté dans le même Consistoire nomma M. Dominique Saporiti à l'Evêché de la Bastie en Corse.

DE TURIN le 21.

IL n'est resté pour la garde des retranchemens du Col de l'Assiette qu'un bataillon du Régiment du Roi, & les Régimens de Montferrat, de Casal & de Chablais, avec quatre bataillons des troupes de la Reine de Hongrie. Toutes les troupes du Roi, à l'exception de celles qui sont sous les ordres du Général Leutrum, se sont rassemblées dans les environs de Coni. Elles y ont été jointes par l'armée que commande le Comte de Browne & qui est composée de vingt-quatre bataillons, de trois Régimens de Cavalerie & de trois de Hussards. Le Comte de Browne a laissé du côté de Voltaggio le Général Nadasti avec seize bataillons, un Régiment de Dragons, deux de Hussards, & la Compagnie Franche du Comte de Soro. Quatorze autres bataillons des troupes de la Reine de Hongrie sont avec le Corps commandé par le Général Leutrum. Le Roi est parti ce matin pour aller prendre le commandement de la grande armée. Un détachement de Grenadiers

Piémontois s'étant avancé dans la Tarentaise jusqu'à Saint Maurice, y a enveloppé deux Compagnies Espagnoles du Régiment de Burgos, que le Comte de Sada Commandant en Savoye, avoit envoyées pour exiger le payement des taxes, & ces deux Compagnies après s'être défendues avec beaucoup d'opiniâtreté, ont été obligées de se rendre prisonnieres de guerre.

Suivant les nouvelles de Dauphiné deux Corps des troupes qui formoient ci-devant l'armée du Chevalier de Belle-Isle, sont actuellement campés, l'un près de Gap aux ordres du Marquis d'Argouges, l'autre dans la vallée de Barcelonette sous le commandement de M. de Villemeur. Les François ont construit des retranchemens dans tous les passages qui conduisent de la vallée de Prés à celle d'Oulx, & du Col de Servieres à la vallée de Queyras.

On mande de Savone que le Vice Amiral Medley qui commandoit la flotte Angloise dans la Mediterranée est mort d'une fiévre maligne à Vado, & que cette flotte est actuellement commandée par le Contre-Amiral Bling.

DE TURIN *le 8 Septembre.*

LE Roi de Sardaigne se rendit le 24 du mois dernier à Borgo, & y étant monté à cheval visita le camp des troupes de la Reine de Hongrie commandées par le Comte de Browne. Après avoir dîné chés ce Général sa Majesté alla faire la revûe générale de l'armée Piémontoise. La grande quantité de pluye qui tomba les trois jours suivans empêcha les troupes de faire pendant ce tems aucun mouvement. On fit avancer seulement le 26. à Isone & à Vinai un détachement de six cens

cinquante hommes sous les ordres du Comte de Pampara. Dix-sept cent hommes d'Infanterie & trois cent de Cavalerie des ennemis mirent le même jour le feu à deux magasins de foin & de paille qui étoient à Berzes. Ils marcherent ensuite au Pont Bernard dans le dessein de le détruire, mais le Comte de Pampara qui fut joint par quelques renforts s'opposa à l'exécution de leur projet. Le 28 le Marquis d'Ormea se porta à Entraque avec seize cent Hussards & quelques piéces de campagne. Il y campa le soir, & il continua le lendemain sa route vers la Madonna de Finestre. Treize bataillons, dont neuf sont Allemands & quatre Piémontois, se rendirent le 29 du côté des barrieres sous les ordres du Général Picolomini. On détacha le 30 vers la frontiere de l'Etat de Génes trois autres bataillons que commande le Baron de Pitzen. Le 31 le Roi à la tête des troupes Piémontoises s'avança à Demont : celles commandées par le Comte de Browne marcherent en même tems à Vinai, & l'avant-garde de ces dernieres ayant passé le Col de l'Argentiere prit poste à un endroit nommé la Maison Meane. Le Baron de Leutrum de son côté se porta à Bordighera où il a appuyé sa gauche, sa droite s'étendant vers Dolce Aqua. Un Corps de troupes Françoises ayant surpris trois Compagnies de nos milices près du Château d'Invrea, ces Compagnies n'ont eu que le tems de se sauver dans ce Château. Les ennemis qui les poursuivirent les y investirent, & elles furent obligées de se rendre prisonnieres de guerre.

De Nice *le 1 Septembre*.

L'Armée combinée de France & d'Espagne par la nouvelle position qu'elle a prise, appuye maintenant sa droite à Eze près de Villefranche & sa gauche au Var. Le Marquis Pignatelli commande à la droite ; M. de Carajal le long du torrent de la Guethe au débouché de la Turbie ; le Comte de Maulevrier aux retranchemens du Drapt ; le Comte de Rieux à Labadie ; M de la Ravoye à Castelnovo ; M. de Larnage à Hevense, & M. de la Mothe d'Hugues à Loreta Tous ces differens postes sont occupés par quatre-vingt bataillons tant François qu'Espagnols. Les trois principaux objets à défendre étant le torrent de la Guethe, les retranchemens du Drapt & Castelnovo, on y a placé les principaux Corps. On a établi plusieurs batteries sur toutes les hauteurs, ainsi que sur le bord du Paglion. Le bruit court que les ennemis marchent à nous par la riviere de Génes, par Saorgio & par le Col de Finestre, & que le Roi de Sardaigne est à la tête de la Division qui a pris sa route par Saorgio. Il menacent de nous attaquer par notre gauche, mais on croit qu'ils n'ont dessein par là que de nous donner de l'inquiétude sur le passage du Var, & que s'ils font quelque tentative ce sera contre notre droite, parce que de ce côté ils ont plusieurs obstacles de moins à surmonter. On a même de la peine à se persuader qu'ils osent rien entreprendre, ne pouvant arriver à nous que par un terrain fort escarpé, & nos retranchemens étant partout de huit pieds de hauteur & flanqués par de fortes redoutes. Le Maréchal Duc de Belle-Isle a envoyé le Régiment de Traisnel à Monaco. Il en a même tems renforcé la garnison de Vin-

timille, & a pourvû ce poste de tout ce qui est nécessaire pour sa défense. Ce Général doit faire passer à Génes dans quelque tems les deux bataillons du Régiment Suisse de Vigier.

Les lettres de cette derniere ville marquent que les Génois ont résolu de former un Corps de quatre mille hommes de troupes reglées.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercure de France* du mois de Septembre. A Paris le premier Octobre 1747.

BONAMY.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 122

On vend ruë Abbatiale de S. Germain des Prez, au bureau à gauche en entrant par la porte de bois entre la veuve Huet, Marchande Lingere, & le sieur André, Marchand Chapelier, trois sortes d'Eau, dont l'une blanchit la peau, la seconde efface les taches de Rousseur, la troisiéme prévient les marques de la petite vérole. On peut voir un plus grand détail à la page 110 du Mercure d'Août.

De l'Imprimerie de J. BULLOT.



Extraits de deux lettres sur herculaneum. pag. 39.

Ordonnance de Charles roy de france de 1443. Pag. 56.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

OCTOBRE. 1747.



A PARIS;

Chés
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.
ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S. André.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays étrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë des Mauvais Garçons, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

OCTOBRE. 1747.

PIECES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

M. Marmontel est Auteur de l'Ode suivante qui a remporté le prix de l'Académie, & ce n'est pas son premier triomphe ; plus d'une ville célébre par les talens a été témoin de sa gloire. Toulouse lui a adjugé quatre prix de Poësie, Montauban un prix d'Eloquence, & c'est pour la seconde fois que l'Académie Françoise, l'illustre Mere de plus d'une illustre société litteraire, répand sur lui ses lauriers. M. Marmontel

a donné l'année derniere la traduction du Poëme de M. Pope, intitulée la Boucle de Cheveux, & Londres a donné deux éditions de cette traduction.

LA clémence de Louis XIV. est une des vertus de son auguste Successeur, Ode qui a remporté le prix de l'Académie cette année.

ODE.

ARt utile & fatal au monde,
Tyran des peuples que tu sers ;
Art des combats, source féconde
Et de succès & de revers ;
Toi qui sur les débris des armes
Arrosés de sang & de larmes
De la paix fondes les Autels :
Soutien des loix, appui du crime,
Quelle est la plus triste victime
Des maux que tu fais aux mortels ?

Est-ce vous, steriles Provinces ?
De meurtres théâtre fumant,
Vous, peuples, de l'orgueil des Princes
Et le jouet & l'instrument ?

Vous cités, qu'un vainqueur désole ?
Vous Guerriers que la gloire immole
A de tyranniques projets ?
Non : c'est un Roi juste & sensible,
Qui n'achete un regne paisible
Qu'au prix du sang de ses Sujets.

❧

Les traits que la guerre leur lance
Sur mille têtes dispersés,
Avec toute leur violence
Contre lui seul sont ramassés.
C'est un pere équitable & tendre
Dont la bonté daigne s'étendre
Sur les moindres de ses enfans :
Qui, dans d'éternelles allarmes,
De ses pleurs arrose leurs armes,
Lors même qu'ils sont triomphans.

❧

Epouses au deuil condamnées,
Il entend vos lugubres cris :
Meres pâles & consternées,
Avec vous il pleure vos fils.
Quand à se venger tout l'invite,
Dans un ennemi qui l'irrite
Homme, il chérit l'humanité,

Et son bras ne peut se résoudre
A laisser éclater la foudre
Qu'allume en ses mains l'équité.

Tel fut ce Roi, dont la puissance
Ne le céda qu'à ses vertus ;
Qui n'exerça que sa clémence
Sur ses ennemis abbattus :
Ce LOUIS, qu'entouroit la gloire,
A qui, malgré lui, la victoire
A fait donner le nom de Grand,
Armé pour la cause publique,
Il portoit un front pacifique
Sous les palmes d'un conquerant.

Tandis que, loin de ses frontieres,
Son Char de triomphe emporté
Fouloit les Nations entieres
Qu'étonnoit sa rapidité,
LOUIS en retenoit les rênes :
En butte à de jalouses haines,
Son cœur ne les connoissoit pas.
Toujours prêt à verser ses graces,
La terreur dévançoit ses traces ;
La pitié marchoit sur ses pas.

Rappellez ces grandes journées,
Peuples, qu'il vit à ſes genoux
Lui tendre vos mains enchaînées
Et vous préſenter à ſes coups.
Vos regards, où la mort eſt peinte,
N'oſent enviſager ſans crainte
Ce front couvert de Majeſté...
Ah! n'y cherchez point la colére.
Vous trouvez un Dieu tutélaire
Dans un Vainqueur ſi redouté.

Il n'eſt plus, ce ſage Monarque,
François, & vos pleurs ſont taris!...
Il revit vainqueur de la parque;
Vous le retrouvez dans ſon fils.
Vous voyez ce Héros ſenſible,
Forcé de ſe rendre terrible,
Gémir ſur le ſort des Guerriers,
Et quand tout fléchit ſous vos armes,
Mêler de généreuſes larmes
Au ſang d'où naiſſent vos lauriers.

Qu'à ſes pieds le tombeau s'entr'ouvre;
Qu'à ſes yeux, prêts à ſe fermer,
La faux de la mort ſe découvre:
Louis la voit ſans s'allarmer.

Mais que dans les bras de la gloire,
Du théâtre de sa victoire
Il vienne à contempler l'horreur.
O mort ! qu'il voyoit sans te craindre ;
C'est là qu'il apprend à se plaindre
De ton implacable fureur.

✠

Il brise d'une main stoïque
Tous les traits qui lui sont lancés ;
Et de l'olive pacifique
Ses foudres sont entrelacés.
Par ses soins, les bords qu'il ravage
Renaissent du sein du carnage,
Chargés des trésors de la paix.
Ainsi l'Egypte, plus féconde,
S'éleve du milieu de l'onde
Qui vient d'engloutir ses guerêts.

✠

Vous, que la victoire lui livre,
Guerriers à nos coups échapés,
Ne rougissez point de survivre
Au revers qui vous a frappés.
En vous votre vainqueur honore
Une valeur qui brûle encore
De se signaler contre lui.
Désarmé par votre disgrace,

Le même bras qui vous terrasse
Vous tend un généreux appui.

Grand Roi, tes ennemis eux-mêmes
Connoissent le fond de ton cœur.
Ils sçavent trop que tu les aimes,
Et qu'ils flechiront leur vainqueur.
Leur audace envain reprimée,
Leur haine cent fois rallumée
Par l'espoir de l'impunité;
Et cette orgueilleuse assûrance,
Qu'ils opposent à ta clémence,
Rendent hommage à ta bonté.



OBSERVATIONS sur les plantes aquatiques dont les feuilles nagent sur la surface de l'eau, par J. T. D. Médecin.

Les espéces de Nenuphar.
Morsus ranæ foliis circinnatis Act. ac. R. sc. 1719.
Potamogeton rotundifolium pin.
Alsine aquis innatans J. B.
Sagitta aquatica major latifolia pin.

CEs plantes avant que de fleurir produisent des feüilles qui nagent sur la surface de l'eau. Mais par quelle cause méchanique, lorsque la hauteur de l'eau ne varie pas considérablement, soit par des inondations, soit par de grandes sécheresses, n'élevent-elles leurs feuilles ni plus haut ni plus bas que le niveau de l'eau ?

1°. Les plantes terrestres & aquatiques doivent leur accroissement & le développement de leurs parties au mouvement de la séve qui se communique à toute la plante en passant de la racine aux tiges. Ce mouvement de la séve se fait par l'attraction des vaisseaux ou tuyaux capillai-

tres, & est entretenu & augmenté par l'évaporation que procûre la chaleur. Les expériences que M. Hales propose à la fin du second chapitre de la Statique des vegetaux, & celles que M. Newton rapporte *quaest.* 31. de son Optique, répandent sur cette proposition autant de jour qu'elle en est susceptible.

2°. Selon ces expériences il y a lieu de penser que tout étant égal dans les vègetaux, leur accroissement est dans un certain rapport avec le diamétre des tuyaux séveux.

3°. Quand on compare les vaisseaux des tiges ou pedicules des plantes aquatiques à ceux des plantes terrestres, on remarque une grande difference de diametres. La section transversale des pedicules du nenuphar à fleurs jaunes fait voir sans le secours de la loupe, des tuyaux dont le diamétre est beaucoup plus grand que de toute autre plante terrestre. Une portion de ce pedicule de deux pieds de long trempée dans l'eau par un bout & succée par l'autre, attire l'eau & en remplit la bouche. Ce qui arrive également, soit qu'on trempe le bout d'en bas, soit celui d'en haut. Je ne prétends pas néanmoins que dans les angles que forment tous ces cylindres réunis, il n'y ait des

tuyaux de differens diamétres par lesquels la séve puisse monter, mais j'ai remarqué que les plus grands sont toujours remplis de liqueur dans le tems du développement de la fleur.

4°. Il est probable que dans les plantes citées ci-dessus le mouvement de la séve ne se fait pas seulement par l'attraction des vaisseaux capillaires aidée de la chaleur qui procure la transpiration, mais que le poids de l'eau y contribue beaucoup, ou bien qu'on peut regarder tous les tuyaux qui vont de la racine aux feuilles ou aux fleurs, comme autant de branches de. syphons, & imaginer pareil nombre de lignes d'eau qui partent du niveau, & vont communiquer aux branches de ces syphons.

5°. Cela posé on conçoit que toute plante aquatique est forcée de s'élever au niveau de l'eau, tant que ces vaisseaux sont susceptibles d'allongement. On conçoit aussi que pour peu que les tuyaux de la plante ayent d'attraction, elle excédera le niveau à proportion de cette attraction ; il falloit donc que les plantes dont les feuilles ont à nager sur la surface de l'eau, & dont la fleur ne doit s'élever que de quelques pouces, eussent fort peu d'attraction, ou, ce qui est le même, leurs

tuyaux devoient être d'un grand diamétre.

6°. Lorſque l'eau tarit dans les lieux où croiſſent ces plantes, les fibres & tuyaux devenant plus ſerrés & plus compactes, la force attractive augmente; alors la plante ſe ſoutient & croît à proportion plus haut que lorſqu'elle nage en pleine eau, ſa hauteur ne devant être eſtimée que de ce dont elle excéde le niveau.

On pourroit objecter que la cauſe de l'accroiſſement des plantes aquatiques vient de ce qu'elles ne tirent pas ſeulement leur nourriture par les racines, mais encore par les tiges. Et c'eſt ainſi que M. Linnæus Flor. lapp. pag. 3. explique les variétés de la plante qu'il appelle *coriſpermum foliis oppoſitis*. Dans ce cas on peut regarder chaque point de la tige par où la plante tire ſa nourriture, comme le point de réunion des deux branches du ſyphon, ce qui ne détruit pas les principes précédens.

On peut encore objecter que toutes les feuilles du nymphæa ne montent pas au niveau, mais que pluſieurs reſtent audeſſous de l'eau.

Auſſi-tôt que les premieres feuilles ont atteint le niveau, la grande tranſpiration de ces feuilles par leur large ſurface doit priver celles qui ſont au-deſſous de la

quantité de séve qui leur seroit nécessaire pour parvenir à la même hauteur, & ne se fait-il pas une révulsion de ces feuilles qui restent submergées, & une dérivation vers celles qui surnagent, selon les loix des fluides qui se meuvent toujours vers l'endroit où ils sont le moins pressés? Ainsi quand bien même l'eau feroit effort pour élever plus haut cette plante, cet effort seroit inutile faute d'une quantité de séve suffisante pour produire cet effet.

Jean Isauhain tom. 3. pag. 770. rapporte qu'en Italie, & particulierement dans les lieux marécageux des environs de Venise, ainsi que dans l'Egypte, le nenuphar à fleurs blanches ferme ses fleurs au Soleil couchant & se cache sous l'eau avec toutes ses feuilles, que le lendemain au lever du Soleil sa fleur sort la premiere & ensuite ses feuilles; & que ces immersions & émersions durent jusqu'à ce que la graine ait acquis un certain degré de perfection ou maturité. Ce phénomene qui ne paroît pas avoir été observé dans les pays septentrionaux, dépend par conséquent beaucoup du climat, & mériteroit d'être examiné sur les lieux mêmes. *Pulchra quæ videntur, pulchriora quæ sciuntur, longe pulcherrima quæ ignorantur.*

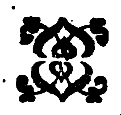
VOICI un impromptu de M. des Forges Maillard, si connu par les Poësies qu'il a composées sous le nom de Mlle Malcrais de la Vigne.

De Batavorum urbe hactenus inexpugnabili; Bergopsoom, armis invictissimi Galliarum Regis obsessâ, dirutâ & captâ.

EPIGRAMMA.

URbs ruit antiquos nequicquam obsessa per annos,
Bergopsoomque jacet, triste cadaver humi.
Desine mirari, Batavûm gens, desine; quippe
Non Lodoicum orbi sæcula quæque ferunt.

A Paulo des Forges Maillard Academiæ Rupellensis socio.



REPONSE de M. de la Soriniere aux vers de Mlle Marcelle de la Florenciere, insérés dans le Mercure de Mai 1747.

J'Ai vû vos vers, adorable Marcelle,
Mais ne vis onc cet aimable minois,
Ces grands yeux noirs, où l'amour se décéle;
Quoique l'*enfant* s'y loge en tapinois.
On dit qu'avez tout ce qu'il faut pour plaire;
Jeunesse active & brillant coloris,
Je ne sçais quoi qu'on estime à Cythere,
Et que l'esprit ne peut bien mettre à prix;
Ce sont traits fins, délicates nuances,
Qui vont au cœur imperceptiblement,
Doux unissons, legéres consonnances
Qu'on n'apperçoit que par le sentiment.
Par trop louez les essais d'une Muse
Qui ne vaut pas ce qu'en dites de bien;
C'est un enfant qui badine & s'amuse,
Enfant, vous dis, & l'âge n'y fait rien.
Pour Dom Maillard, cil est un maître sire;
Il est grand Clerc dans l'art de bien rimer;
Anacréon vient lui monter sa lyre,
Et la raison lui montre à s'exprimer.

Le 15 Juillet.

NOus avons promis que notre Mercure instruiroit le public de ce qui contribueroit non-seulement à l'avantage de la Litterature, mais aussi qu'il annonceroit les ouvrages imaginés pour le bien de la société. La piéce que nous insérons ici a été faite à l'occasion des fontaines qui vont couler dans la ville de Reims; cette entreprise avoit été tentée inutilement du tems du grand Colbert; elle vient d'être réveillée par le Lieutenant de cette ville, M. de Pouilly, secondée par les bienfaits de M. Godinot, Chanoine de Reims, & heureusement exécutée par le Pere Fery, Minime. Ce sçavant Religieux donnera au public le détail de ses opérations dans l'exécution de cette entreprise, & nous l'annoncerons avec plaisir, afin que d'autres villes puissent apprendre les moyens de se procurer un avantage aussi salutaire que celui des fontaines.

AU P. FERY, Minime, sur le succès de son entreprise pour les Fontaines.

EPITRE.

Disciple de Newton, Emule d'Archimede,
Toi que pour son bonheur Reims aujourdhui possede,
Fery, dont les travaux utiles, immortels,
T'auroient chés les Romains mérité des Autels;
Quand les chants du public consacrent ton ouvrage,
Ma Muse de ses vers te doit aussi l'hommage.
De mes Concitoyens puissent-ils en ce jour
Te peindre les respects & l'estime & l'amour!
Puissé-je de leurs cœurs interprête fidéle,
Eterniser ton nom, tes vertus & ton zéle!
Enfin de tes talens le pouvoir merveilleux
Remplira les desseins tentés par nos Ayeux,
Et qu'un autre Colbert sûr de ton industrie
Hâte avec cette ardeur qu'inspire la Patrie:
Tu remplis ces projets, qu'un généreux Nestor
Soutient par ses conseils autant que par son or;
C'est par toi que bien-tôt une onde secourable
Mêlera sous nos yeux l'utile & l'agréable.
Les Nymphes de la Vêle au charme de ta voix
Entreront dans nos murs soumises à tes loix,

Et versant sur nos pas leurs urnes bienfaisantes,
Elles substitueront à nos eaux croupissantes
Une eau dont la vertu salutaire à nos corps
Va de leur méchanisme affermir les accords;
Les garantir des maux d'une boisson nuisible
Qui fait couler en eux ce poison insensible
Composé du dépôt d'un limon *crétassé*,
Et dans nous chaque jour par la soif amassé.
Philtre pernicieux, d'autant plus redoutable
Qu'aux ressources de l'art se rendant incurable,
Il transmet ses malheurs des peres aux enfans,
Et les accroît ainsi par le nombre des ans.

Toi Bacchus, désormais à ton jus délectable
Sans regret unissant une eau plus favorable,
Tu calmeras l'ardeur de ces feux pénétrans
Dont nos corps éprouvoient les effets dévorans.
Nos Hebés sous les yeux de nos douces Nayades;
Sans craindre les transports des bruyantes Ménades,
Viendront sur tes autels répandre tes liqueurs,
Et goûter tes bienfaits sans avilir leurs cœurs.
Reims, conçois tout le prix des biens qu'on te dispense;
Quels tributs suffiront à ta reconnoissance?
Que plus d'un monument à l'immortalité
Consacre les auteurs de ta félicité!
Dans tous les cœurs éleve un temple à la mémoire
Du Consul attentif aux progrès de ta gloire.

Prodigue-lui les noms que Rome par retour
Donnoit à l'Orateur dont elle étoit l'amour.
Sur le marbre & l'airain retrace ce Moyse *
Qui pour toi convertit en eau l'or qu'il méprise ;
Et qui frustrant la mort de l'espoir de ses biens,
Enrichit & l'Autel & ses Concitoyens.

Où m'emporte, Fery, le zéle qui m'inspire ?
Mais puis-je te chanter, sans qu'aux sons de ma lyre
Je ne mêle des noms unis à tes honneurs ?
Goûtes-en désormais les constantes douceurs,
Entends les vœux pour toi que forme la Patrie ;
Ce concert n'admet point la basse flaterie ;
Vois d'un peuple empressé les avides regards ;
Les vainqueurs à mes yeux sont moins grands sur leurs chars,
Qu'un sçavant qu'environne un peuple qui l'adore.
C'est un Héros pour moi ; ce cortége l'honore

* *M. Godinot, Chanoine de Reims, par l'usage qu'il a fait de ses biens, a laissé un exemple de bienfaisance pour sa Patrie, qu'on ne peut trop répandre ni assés loüer ; ce généreux vieillard après avoir fondé des Ecoles Chrétiennes, un Hôpital pour les cancers, embelli les promenades publiques & décoré le Chœur de l'Eglise de Reims par des grilles, un pavé, des stalles & un Autel, a voulu terminer tant de bienfaits par l'abandon du reste de ses biens pour conduire les fontaines dans cette ville qui manquoit d'eaux salutaires. Le Roi à son passage à Reims a souhaité voir cet ami du bien public, & Sa Majesté l'a comblé d'éloges.*

Autant que décoroient ces triomphes pompeux
Par qui Rome autrefois flatoit ses demi-Dieux.
Joüis de ce spectacle ; il est le vrai supplice
Qui confond l'envieux & punit sa malice.
Bien-tôt tu vas encor accroître ses douleurs,
Quand livrant ton génie à de plus grands labeurs,
Oracle lumineux d'une Ecole nouvelle, *
Des Newtons, des Leibnitzs commentateur fidéle,
Tu nous démontreras cet art ingénieux
Qui compasse la Terre & mesure les Cieux.
Mais d'un sujet nouveau n'ouvrons point la carriere ;
Tes succès de mon zéle ont rempli la matiere,
Toi de ton amitié rends-moi le prix flateur ;
Immortalise ainsi mes vers & leur Auteur.

De Saulx.

* *On vient d'établir à Reims par les soins de M. de de Poüilly une Ecole publique où l'on enseignera sous differens Maîtres, les Mathématiques, le Dessein & tout ce qui a rapport aux Arts méchaniques.*

LE parfait Magistrat & le bon Avocat.

LE Magistrat se doit au public ; c'est pour les autres & non pour lui même qu'il est né ; esclave honorable de sa dignité, il en respecte les fonctions, il en mé-

dite les devoirs, il se prête à tout ce qu'elle exige de lui ; son tems est une espece de trésor ouvert à tous ses Concitoyens, ses occupations ne dépendent pas de son goût ni de son caprice, elles sont engagées à la Justice & à l'Etat ; quelles dispositions ne faut-il pas pour en soûtenir tout le poids ? Une mémoire sûre qui retienne une infinité de loix sans les confondre, un discernement exquis qui en fasse l'application sans se méprendre, une pénétration judicieuse & reglée qui saisisse le point des difficultés sans aller au-delà, une ardeur courageuse & persévérante, qui lutte toujours contre les épines de la profession sans se rebuter.

Tous les dons précieux de la nature réünis en un seul homme, en font l'héroïsme de la Magistrature, dont les Ministres sont appellés les Dieux de la terre, parce qu'exempts du tumulte & de l'orage des passions, ils jugent sans aucune partialité ; le portrait du parfait Magistrat est une glace fidelle qui ne représente jamais à faux. Mais ce qui forme un grand Magistrat c'est le bon Avocat ; il renonce à vivre pour lui, & s'engage à ne plus vivre que pour les autres ; tous ses momens sont un bien public dont chacun a droit de se saisir, sa vie est partagée en deux occupations

également pénibles, l'une de se rendre à force de veilles, capable de servir utilement sa Patrie, l'autre de la servir en effet de toutes ses lumieres & ses talens, engagemens difficiles à remplir, qui peuvent d'abord effrayer un Avocat naissant, mais en même-tems glorieux, qui doivent lui inspirer une noble émulation de parcourir avec force & vigueur cette pénible carriere; qu'en y entrant il en parcourre des yeux toute l'étenduë, qu'il envisage toutes les connoissances dont il a besoin pour y fournir.

Ces volumes immenses qu'il est obligé de lire & de méditer, cette multitude de loix qui doivent être l'objet de sa mémoire & de son discernement, cet amas d'Ordonnances que nos Rois, émules des Césars, nous ont laissées & lesquelles il faut prudemment rapporter à leur tems, à leur usage & à leur esprit. Ce Dédale de procedures dont il doit connoître tous les détours pour ne s'y pas égarer, il doit enfin se précipiter, pour ainsi-dire, dans les ouvrages des Orateurs fameux &, s'il se peut, se les rendre propres.

A la vûë d'un travail si étendu le jeune Orateur ne peut qu'être d'abord effrayé, mais que son courage résiste à ce premier mouvement; s'il est étonné de l'immensité

des devoirs, qu'il fasse attention à la récompense inséparable de sa fidélité à les remplir.

Alors goûtant les douceurs de son état, & allant de progrès en progrès, il fera ses délices de ce qui causoit ses allarmes.

Derhins, Doyen des Avocats de S. Etienne en Forest.

ODE

A M. Bertrand de Nantes, Avocat au Parlement de Bretagne & Procureur du Roi de la Maréchaussée, qui ne vit que de lait depuis plusieurs années. Par M. Desforges Maillard, de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle.

Si la science & l'étude,
Bertrand, prolongeoient nos jours,
Content de ma solitude,
Je m'y livrerois toujours.

Mais si ma vie épuisée
S'abrege dans ces efforts,
Une route plus aisée
Me conduira chés les morts.

D'un

D'un laurier froid & ſtérile
La vaine immortalité
Ne touche pas plus Virgile
Que ceux qui n'ont point été.

Ami, laiſſons notre veine
Ou ſerpenter ou jaillir.
Ce laurier vaut-il la peine
Que l'on prend à le cueillir?

Arrangez-vous, doux caprice,
Au gré du premier moment;
Ne changeons point en ſupplice
Ce qui n'eſt qu'amuſement.

Séduis, folle Renommée,
Les mortels ambitieux.
Un corps qui vit de fumée,
De bonne heure devient vieux.

Ombre ſans yeux, ſans oreilles,
Euſſai-je égalé Rouſſeau,
Les éloges de mes veilles
Perceront-ils mon tombeau?

L'ame la plus imbécille,
Au sortir de sa prison,
Aussi-tôt devient habile,
Comme Bouguer & Newton.

O gloire à son apogée!
Dans des chifons on revit,
Et d'une brute égorgée
On a la peau pour habit.

Il faut que l'arc se détende,
Et donner à ses plaisirs
Un tems que l'orgueil demande
Pour de frivoles desirs.

Suive donc qui voudra suivre
Un chimérique intérêt;
Ami, l'agrément de vivre,
Est de vivre quand on est.

Race en vingt lustres à naître,
Et qui pour moi n'êtes rien,
Il doit peu m'importer d'être
Un jour dans votre entretien.

Eh! que sçais-je, si du monde
Jupiter pesant le sort,
L'air, le feu, la terre & l'onde
Doivent survivre à ma mort?

Monde où tout meurt & s'anime
Par des retours si constans,
Que seras-tu dans l'abîme
De l'éternité des tems?

Un jour qu'un obscur nuage
Enveloppa le matin,
Et dont la foudre & l'orage
Auront annoncé la fin.

Non, comme à grand bruit tombée
De la région des airs,
L'eau disparoît absorbée,
Dans le vaste sein des mers.

Ta ruine & ta naissance,
Momens l'un à l'autre uni,
Confondus dans leur distance,
Se perdront dans l'infini.

Mais où m'écarte Pindare?
Reparois Anacréon,
Rends ma lyre qui s'égare,
A son véritable ton.

Cest pour moi que je respire,
Non pour la Postérité,
Tout ce qu'elle pourra dire,
Ne fait rien à ma santé.

Entretiens, cher *Lactiphage*,
L'hôte de ton bel esprit
Du blanc nectar, dont l'usage
Te conserve & te nourrit.

Le lait à ton caractére
Ressemble par sa douceur,
Et de ton ame sincére
Représente la candeur.

Oüi le talent désirable,
C'est d'unir à son emploi
Le soin d'un commerce aimable,
Et de vivre comme toi.

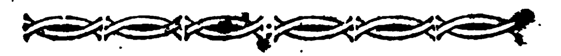
Les Muses par leurs caresses
Te dérobent à Thémis;
Et te tiennent les promesses
Qu'elles font à leurs amis.

Ainsi du grave Barthole
Secoüant l'air ténébreux,
Il semble que son école
Soit pour toi celle des jeux.

Ainsi d'une étude triste
Adoucissant l'âpreté,
Tu fais voir en quoi consiste
La parfaite volupté.

Amalthée, ô Nimphe pure,
Pour Bertrand quitte les Cieux,
Rends-le par ta nourriture
Immortel comme les Dieux.





LE BARREAU épuré par la Religion.

SI la Justice parfaite est un attribut particulier de la Divinité, celle qui approche plus dans l'homme de cette perfection est sans doute sa plus grande vertu & le comble de sa gloire, mais elle dégénere en défaut si elle n'a pour base & pour fondement la Religion ; l'équité sçait rendre compatible le devoir avec l'inclination ; c'est elle qui nous donne le desir & la force de faire ce que nous devons, & de le faire avec plaisir ; la Justice humaine est établie pour terminer les divisions & les differends dans la lumiere du Barreau, qui les entretient souvent & même quelquefois les augmente, soit par la confusion des faits & la multitude des principes, soit par l'obscurité & la contradiction apparente des loix.

Il n'y a que la Religion qui puisse donner des regles sûres & infaillibles à ceux qui demandent la justice & à ceux qui la rendent ; elle apprend à un plaideur que loin de s'entêter d'une innocence imaginaire sur le préjugé de sa passion, il ne

doit jamais s'engager dans le labyrinte d'un procès sans consulter les lumieres d'un Jurisconsulte habile & désintéressé ; qu'il ne doit pas décrier la conduite de son adversaire, en combattant ses raisons ; la Religion condamne les airs insultans du vainqueur & les plaintes insolentes du vaincu ; en un mot elle enseigne que les procès doivent être commencés par la justice, soutenus par la bonne foi & terminés par la charité. Elle fait aussi comprendre aux Juges la nécessité de s'instruire à fond de leurs obligations, par l'engagement où ils sont de répondre du destin des hommes dont ils ont le pouvoir de décider ; qu'ils ne doivent pas contrefaire leurs passions pour punir celles des autres, & que la fonction qu'ils exercent de censeurs des vices, suppose en eux toutes les vertus.

Réünir heureusement en soi la science & la probité, être inaccessible aux charmes de la beauté, aux piéges de l'amitié, de la richesse & de la grandeur qui plaide ou qui sollicite, c'est le vrai caractére d'un Magistrat parfait.

L'Avocat n'a pas moins besoin que le Juge du secours de la Religion ; sans elle ce n'est plus qu'un faux déclamateur qui dérobe les faits à la pénétration de la Justi-

ce, & souvent il pese plus l'argent qu'on lui donne que le conseil qu'on lui demande; est-il au contraire véritablement pénetré de la Religion ? Il n'employe ses talens que pour défendre la vertu, & l'innocence opprimée, son éloquence soutient la vérité & ne la déguise pas; il est modeste dans ses discours & sincere dans ses écrits.

En un mot bannir la Religion du Palais, c'est faire de ce lieu sacré un théatre de brigandages, une retraite de voleurs subtils, d'autant plus à craindre qu'on se précautionne moins contre eux, une école d'avarice & de mauvaise foi pour apprendre à se ruiner par méthode & satisfaire impunément ses passions les *plus injustes* sous le voile même de la justice.

Comment rendre aux hommes ce qui leur appartient, si l'on manque à ce qu'on doit à Dieu ? Ces deux devoirs sont inséparables; on ne sçauroit s'acquitter parfaitement de l'un, dès le moment qu'on se néglige sur l'autre.

Les Procureurs que la nécessité des affaires admet aussi au Temple de la Justice, ne sont pas exclus de participer à la gloire qu'on y peut acquérir, pourvû que dans leur état ils ayent toujours pour boussole la Religion, & surtout qu'ils évitent les

procédures immenses qui font souvent passer dans leurs mains tout le fruit de la victoire de leurs Clients.

Derhins, Doyen des Avocats de S. Etienne en Forest.

ODE AU ROI,

Par M. l'Abbé de Beaulieu, Chanoine de S. Didier de Poitiers.

QUe d'autres chantent ces Princes,
Dont l'exécrable fureur
Ne ravage les Provinces
Que pour un frivole honneur;
Je cherche un cœur magnanime
Qui s'attire notre estime
Sans troubler notre repos;
Un Dieu brillant de lumiere
Me découvre dans un pere
Ce véritable Héros.

Quoique terrible à la guerre,
Sa défense arme son bras;
C'est malgré lui que la terre

Voit la fureur des combats;
Aussi sage qu'intrépide,
De l'équité qui le guide
Il n'écoute que la voix;
Sa bonté prévient l'orage,
Et ne cede à son courage
Que pour défendre ses droits.

Animé du plus beau zéle,
Affable, humain, généreux,
Partout où le sort l'appelle
Il fait des hommes heureux;
Plus élevé par lui-même
Qu'il n'est par son rang suprême,
Sa grandeur est sans fierté;
Quiconque le voit l'admire,
Et ne connoît son empire
Qu'aux effets de sa bonté.

Qu'on vante la destinée
Du Monarque fortuné,*
Qui crut perdre la journée
Quand il n'avoit rien donné;
Grand Roi, ta main libérale

* *L'Empereur Tite.*

Ne ſouffre point d'intervalle
Qui te dérobe un ſeul jour;
Merveille au ſiécle où nous ſommes!
Digne du reſpect des hommes,
Tu ne veux que leur amour.

Que ton ennemi perſiſte
A te diſputer tes droits,
Il n'eſt plus rien qui réſiſte
Au plus grand de tous les Rois;
Le Ciel prend ſoin de ta gloire;
La Flandre a vû la victoire
Se ranger ſous nos Drâpeaux;
Batave, crains ſa puiſſance,
Et n'appelle point la France
A des triomphes nouveaux.

Mais quelle auguſte Déeſſe
S'avance avec majeſté?
Qu'elle inſpire de ſageſſe!
Que mon cœur en eſt flaté!
Avec tranſport je l'obſerve...
Ah! je reconnois Minerve!
Tout s'émeut à ſon aſpect;
Quel eſt ſon pouvoir ſuprême!

Le grand Jupiter lui-même
La regarde avec respect.

Maître des Dieux, lui dit-elle,
Pouvez-vous voir sans horreur
Que la discorde cruelle
Exerce tant de fureur?
La paix par elle exilée,
Ne peut être rappellée
Que par les soins d'un Héros;
Que votre bras le seconde;
Qu'il vainque; & de tout le monde
Vous assurez le repos.

O paix! L'Europe en allarmes
N'ose espérer ton retour;
Elle a méprisé tes charmes;
Tu te vanges à ton tour;
Mais parmi tous ces rebelles
Si des mains pures, fidelles
Rétablissoient tes Autels;
Viens les habiter encore,
Et pour LOUIS qui t'implore
Fais grace à tous les mortels.

Tandis que ſage, équitable,
Ciel! vous peſez tous les droits,
De ſa foudre redoutable
Armez le plus grand des Rois;
Couvrez-le toujours de gloire;
Ordonnez à la victoire
De ſuivre ſes Etendarts;
N'éprouvez plus ſa conſtance;
Affranchiſſez ſa prudence
Du caprice des hazards.

❧

Sur Louis, ſur ce grand Homme,
Vivante image des Dieux,
Sans que Jupiter le nomme,
Jupiter jette les yeux;
Juſqu'au Ciel ſa gloire brille;
De ſon immortelle fille
Il approuve le deſſein;
Déja la victoire vole,
Et ſur les aîles d'Eole
A Lawffeldt s'ouvre un chemin.

❧

Bergopſom à la nouvelle
De ce grand évenement,
Craint la prochaine étincelle

D'un funeste embrasement ;
Soumets-toi, ville hautaine ;
De ta ruine certaine
Lowendalh a répondu ;
Que de Londres & de Vienne
Un double secours te vienne,
Leur dessein est confondu.



Mais quelle douce harmonie
S'éleve au milieu des airs ?
La guerre est-elle finie ?
La discorde est-elle aux fers ?
Ah ! France, sois triomphante !
Projets que la rage enfante,
Disparoissez pour jamais ;
Fruit heureux de la victoire,
LOUIS ne mettra sa gloire
Qu'à faire regner la paix.



NOus n'avons publié que depuis fort peu de tems la découverte de l'ancienne ville d'Heraclée ; il est surprenant que ce fait ait tardé si long-tems à être connu en France. L'amour des nouveautés qui forme en partie le caractere de notre Nation, semble s'accorder mal avec cette indifference sur ce qui se passe chés les autres. Les lettres que nous publions sont imprimées dans les transactions philosophiques ; & on voit que lorsqu'elles ont été écrites il y avoit vingt-sept ans que la fouille avoit été commencée : cette découverte doit intéresser tous les amateurs des Arts.

EXTRAIT de deux Lettres du Signor Camille Paderni Romain, à M. Allen Ramsai, Peintre à Corent-Garden, à Londres. Rome le 9 Novembre 1739.

VOus pouvez vous souvenir, Monsieur, que je vous ai informé dans une de mes précédentes lettres, que le Roi de Naples a pris du goût pour les antiquités, & qu'il a découvert une ville souterraine à Portici, qui est un petit

village au pied du Mont-Vesuve. Notre ancien ami le Signor Gioseppe Couart Sculpteur du Roi a le soin des statues qu'on y a trouvées, avec ordre de réparer celles qui sont endommagées. Il y a peu de jours qu'il est venu ici pour quelques affaires, & il m'a appris quelques particularités qui me donnent une extrême curiosité de faire part au public de ces merveilles, en en faisant des desseins sur les lieux. Il m'a dit qu'on entre dans cette ville par un puits profond de quatre-vingt huit palmes de Naples*, & qu'on y creuse des routes comme dans nos catacombes, dans une matiere bitumineuse sortie de la montagne dans le tems des grandes éruptions. Les Napolitains l'appellent *Lava* ; elle est aussi dure que la pierre à fusil ; lorsqu'ils trouvent quelque chose de prix ils le détachent & laissent le reste. Mais je crains qu'après avoir cherché ils ne rejettent la terre dans la mine, ce qui nous feroit perdre bien des choses curieuses dont ces ouvriers ne connoîtroient pas la valeur ; ils ont déja trouvé

Un amphitéatre avec ses degrés.

Une statue équestre, mais toute brisée,

Un chariot & des chevaux de bronze aussi brisés.

* *Une palme de Naples contient huit à neuf pouces.*

Un grand plat de bronze trouvé dans un Temple.

Beaucoup de bronzes, de ſtatues & de bas reliefs que le Signor Gioſeppe eſt occupé à réparer.

Huit bagues avec des cornalines gravées, & un bracelet d'or.

On a auſſi trouvé une trentaine d'anciennes peintures, parmi leſquelles il y en a d'une beauté exquiſe.

Le Signor Gioſeppe m'en a donné une note, mais comme elle eſt en Eſpagnol & très-mal écrite, je ne vous l'envoye pas; j'attends de les avoir vûës moi-même, ce que je ferai auſſi-tôt que j'aurai achevé un ouvrage après lequel je ſuis, &c.

Rome 20 Février 1740.

Auſſi-tôt que je ſuis arrivé à Naples, Monſieur, le Signor Gioſeppe m'a mené à Portici; d'abord il me fit voir les peintures qu'on a tirées de terre; elles ſont telles qu'on n'en voit point aujourd'hui: votre ſurpriſe, ſi vous les voyiez, égaleroit la mienne, car vous verriez des tableaux finis au dernier point, coloriés en perfection, & auſſi frais que s'il n'y avoit qu'un mois qu'ils ont été achevés.

Il y a ſurtout un morceau de huit pal-

mes de large sur neuf de haut, dont les figures sont de grandeur naturelle, qui représente Thesée après la défaite du Minotaure, & qui est d'une beauté merveilleuse. On y voit Thesée nud & débout, qui pour l'attitude & l'air de tête ne peut être comparé qu'à l'Antinous du Belvedere; il est dessiné & colorié avec une élégance surprenante. Les enfans d'Athénes qui lui rendent graces de leur délivrance, semblent par leur noble simplicité l'ouvrage du Dominiquain, & la composition de ce tableau est digne de Raphaël.

Un autre tableau représente Chiron qui enseigne à Achille à jouer de la lyre.

Il y en a un troisiéme comme celui de Thesée, où les figures sont de grandeur naturelle, mais nous n'en avons pas sçu deviner le sujet. C'est une femme assise, vêtue de blanc, dont une main est sur sa tête ornée de guirlandes de fleurs; plusieurs divinités (à ce que je pense) en l'air, & une figure noire qui représente Hercule appuyé sur sa massue. Cette figure n'est pas du même goût que le reste qui sont réellement des prodiges du pinceau; cependant cet Hercule est beau. Aux pieds de la femme est une biche qui alaite un enfant, mais si vous voyiez cette figure as-

ſiſe & les têtes de celles que je prends pour des Divinités, vous ſeriez extrêmement ſurpris de la beauté du deſſein & du coloris.

Deux autres tableaux plus hauts que large repréſentent deux figures moitié hommes, moitié poiſſons, qui volent en l'air.

Quatre payſages avec des Temples & d'autres bâtimens, & une figure que nous prenons pour Mercure, qui tient un enfant dans ſes bras & le remet à une femme aſſiſe.

Un enfant ſur un tigre, & un autre qui joue du tambour avec pluſieurs autres.

Quand j'eus vû tout cela qu'on a tiré de deſſous terre, je deſcendis dans le puits. L'endroit où l'on travaille doit avoir été un prodigieux édifice; on ne peut guéres douter par la forme circulaire & par les grands degrés qui ſont conſervés, que ce ne ſoit un amphithéatre, mais on ne ſçauroit ſe faire une idée de la ſymmetrie du tout, parce qu'on fait chemin par de petits paſſages étroits comme nos catacombes de Rome. Après avoir long-tems marché ſous terre nous arrivâmes à la place où on avoit trouvé les peintures, & où on en trouve tous les jours de nouvelles. La premiere faute de ceux qu'on appelle Intendans, c'eſt

d'avoir tiré ces peintures sans avoir dessiné la situation de la place & des niches où elles étoient, car elles étoient ornées de grotesques composés de très-beaux masques, de figures & d'animaux qui sont perdus sans ressource, parce qu'on n'en a point tiré de copies, & la même chose arrivera au reste. Lorsqu'on trouve quelque peinture moins bien conservée que les autres, on la laisse-là ; il y a des colonnes de stuc très curieuses à plusieurs pans, ornés de diverses peintures dont on ne conserve pas le moindre souvenir. C'est quelque chose de singulier que de voir ces peintures couvertes de terre, paroître avec cette fraîcheur lorsque la terre est ôtée. Je crois que la raison en est qu'il n'y a ni vapeur ni humidité dans ce souterrain, & que la terre séche conserve la peinture plutôt que de la gâter. On voit fort bien les anciennes solives, mais elles sont devenues comme du charbon. J'ai vû un endroit où l'on avoit fait de la chaux pour bâtir ; elle est encore aussi fraîche que si elle étoit faite d'hier. Mais voyant que ceux qui sont les Sur-Intendans de cet ouvrage n'entendent rien à ce dont ils sont chargés, je fus saisi d'une telle impatience, que chaque jour me paroissoit un mois, jusqu'à ce que j'eusse remis ma let-

tre & que j'en eusse vû le succès. Car si j'avois réussi j'aurois fait des desseins de toutes ces merveilles, qui, quoique très-curieuses & très-instructives, seront bientôt détruites par la négligence de ceux à qui on en a commis le soin. Enfin ne pouvant pas mieux faire, & m'intéressant infiniment à toutes ces beautés qui vont périr, j'ai du moins remis des instructions sur la façon dont il faut les soigner. Si on ne les suit pas nous aurons le malheur d'apprendre que ce que le tems, les tremblemens de terre & les éruptions du Vesuve ont épargné, périra par ceux mêmes qui prétendent en prendre soin, &c.

EXTRAIT d'une Lettre de M. Crispe à M. Georges Knapton sur le même sujet, Rome 24 Avril 1740.

J'Ai vû à Portici d'anciennes peintures qu'on a tirées depuis peu des ruines d'Herculaneum. Il y en a deux d'environ douze pieds en quarré, avec leurs bordures peintes, & aussi fraîches, aussi-bien conservées que si elles étoient d'hier; beaucoup mieux, je vous assûre que la plûpart des peintures de Raphaël au Vatican, & qui pour le goût & l'excellence sont au-dessus de tout ce que j'ai vû,

l'une est appellée Pomone, parce qu'entr'autres figures il y a une femme assise, couronnée de fruits & de fleurs, l'autre est Thesée qui vient de tuer le Minotaure, lequel est mort à ses pieds. Un jeune homme lui baise la main droite. Ariadne & une autre figure sont à sa gauche, dans ces deux tableaux les figures sont de grandeur naturelle, il y en a un troisiéme plus petit qui représente Chiron montrant à Achille à jouer de la harpe, & qui, s'il est possible, surpasse encore les deux autres. Il y a environ cinquante autres tableaux, quelques figures entieres, quelques têtes, des masques, des paysages, des architectures.

J'ai été visiter ces ruines souterraines & j'ai vû quelques piéces qu'on est occupé à tirer de terre. En particulier il y a un tableau de quinze pieds de large sur huit de haut, il représente le frontispice d'un vaste Temple, avec des édifices d'une même architecture, qui se jettent à droite & à gauche comme les aîles d'une maison, il y a aussi des maisons joignant ce temple dont les fenêtres sont partagées en carreaux, & ces carreaux sont peints d'une couleur grisâtre. Je n'ose dire qu'on a voulu représenter des vîtres, parce que je crois qu'on n'en sçauroit trouver aucun

indice dans les Auteurs anciens, mais je vous dis la chose comme elle est, & vos amis les antiquaires vous en donneront l'explication. Je dois vous faire remarquer que dans cette architecture la perspective est très-exacte, ce qu'on remarque parfaitement dans les aîles fuyantes; l'architecture est riche & noble, le clair obscur y est fort bien observé comme dans les autres tableaux, surtout dans la Pomone où il y a six figures très-agréablement groupées, & où l'œil se promene & se repose avec plaisir. On a aussi tiré un grand nombre de statues, mais il n'y en a qu'une ou deux de passables, il y a pourtant un buste parfait d'Agrippine mere de Neron, qu'on a trouvé dans une niche, il est aussi net que s'il venoit d'être fini, il n'a pas le moindre dommage; au jugement de tout le monde & de moi aussi, il est comparable à tout ce qu'il y a de meilleur dans ce genre. Pour moi je n'hésite point à dire qu'il est aussi beau que celui de Caracalla dans le Palais Farneze. Il y a deux statues équestres de bronze fort brisées, mais par les fragmens on voit qu'elles ont dû être aussi grandes que le Marc-Aurele; on va réunir ces morceaux; on a trouvé des bagues antiques avec des camées & des pierres gravées: une fourchette, une cuilliere

d'argent dont le manche est fait à la moderne, le cuilleron se termine en pointe comme une feuille d'olive; un étui d'instrument de Chirurgie, divers ustenciles de cuisine, des souricieres, des vases pleins de ris, un char de triomphe de bronze, &c.

EXTRAIT d'une Lettre de M. Georges Knapton à M. Charles Knapton sur le même sujet. *

Je ne vous ferai pas un détail des curiosités de Naples; vous les connoissez parfaitement. Je vous dirai seulement que nous avons fait un voyage dans l'ancienne ville d'Herculaneum qui fut engloutie autrefois par un tremblement de terre, elle est aujourd'hui sous un village nommé Portici, à un quart de mille de la mer au pied du Vesuve. On n'y arrive que par le puits du village, c'est un chemin qui n'est pas fort agréable, ce puits étant large en quelques endroits, étroit en d'autres, & taillé de la façon la plus grossiere. Vers le fond où est le passage qui mene à cette ville souterraine, il a été élargi à dessein, afin qu'on pût tirer les colonnes qu'on tire delà. J'ai parlé à un vieillard dont la maison est

* *Cette Lettre-ci n'a point de date, elle paroît beaucoup plus ancienne que les précédentes.*

près

près du puits, & qui m'a dit qu'il a été employé à le creuser ; qu'on commença il y a vingt-sept ans, & qu'on y travailla cinq ans, qu'on en avoit tiré en particulier deux colonnes d'albâtre oriental, qui avoient été venduës 50000 ducats, qu'on y avoit aussi trouvé plusieurs belles statuës dont les meilleures avoient été venduës & quelques-unes envoyées en Lorraine ; j'en ai vû cinq qui étoient dans le marché toutes vêtuës, l'une avoit l'habit consulaire, les autres représentoient des femmes. Elles étoient de bon goût & les draperies fort bien, mais elles n'avoient point de tête. Dans la maison du Duc de Belbos, qui est sur le bord de la mer il y en a deux entieres, ce sont des femmes dont l'une paroît être Livie, il y a aussi les fragmens d'une figure nuë sans tête ni bras, qui est d'une bonne main. Ces statuës avec quelques ornemens & fragmens de diverses sortes de marbres, sont tout ce que nous avons vû là.

Nous descendîmes donc dans le puits & delà dans la ville souterraine ; son entrée est de quatre-vingt deux pieds plus bas que le haut du puits ; elle est assés large & se partage d'abord en plusieurs rameaux qui ont été creusés à la main, & forment comme un labyrinthe où nous aurions pû

nous perdre sans la précaution que nous prîmes de marquer tous les détours avec de la craie. Quand on est en bas, on a une idée parfaite d'une ville ruinée par un tremblement de terre ; on y voit quantité de poutres & de solives couchées, les unes d'un sens, les autres de l'autre, quelques-unes entieres, plusieurs rompuës. *Il y en* a qui barent le chemin, & qui sont réduites en charbon, mais dans les lieux bas & où l'eau croupit, elles ressemblent à du bois pourri qu'on peut manier comme de la pâte, & où il est aisé d'enfoncer le doigt. Des murs, les uns sont débout, d'autres couchés, quelques-uns inclinés. On y trouve beaucoup de marbre, comme des bordures de fenêtre & autres ornemens; il y a en un endroit les ruines d'un superbe édifice autour duquel on a creusé, car on voit des bases de colonnes & de pilastres d'un beau marbre blanc de differentes grandeurs, & ce qui vous surprendra, on n'a pas daigné examiner *si* ces bases soutiennent des colonnes, ce qu'un coup de pic auroit appris. Je gratai la terre à côté de la base d'un pilastre, & je trouvai le mur couvert d'un très-beau marbre, mais je ne pus découvrir ce qu'il y avoit plus haut. On ne voit là que deux colonnes, l'une de marbre rouge, l'autre

de brique couverte de ſtuc. En un endroit on voit quatorze degrés comme ceux d'un théatre ; quelques murs ſont de plâtre & peints ; les couleurs en ſont encore très-fraîches. Ces gens-là rapportent la terre dans les vieilles routes à meſure qu'ils en creuſent de nouvelles, pour s'éviter la peine de la tranſporter en haut. J'ai remarqué qu'ils ne deſcendent pas au fond de ces ruines, de peur à ce que je penſe, de trouver de l'eau. On ne voit pourtant que de la pure terre mêlée dans ces ruines, au lieu que la ſurface de tous les environs eſt couverte des cendres du Veſuve. Il paroît que les bâtimens étoient de briques couvertes de marbre, car je n'y trouvai aucune pierre que des plaques de marbre de diverſes ſortes & en quantité. Je n'ai pas vû des baſes ou chapiteaux de grandes colonnes ; les plus larges n'avoient que deux pieds de diamétre ; le Capitaine Enmory en a rapporté un petit chapiteau de pilaſtre qui me paroît bien curieux, puiſqu'il eſt d'un goût Gothique. Cela me feroit croire que les Gôths n'ont fait que renouveller ce goût barbare qui avoit eu lieu avant que les Grecs portaſſent leur architecture en Italie ; celui dont je parle eſt ſûrement plus ancien que l'arrivée des

Goths ; c'est le seul de cette sorte que nous ayons vû là.

LA BANQUEROUTE.

L'Aimable Iris, au printems de ses jours,
Fut faire emplette au marché des Amours,
Regards fripons, teint de lys & de rose,
Bouche vermeil, & souris gracieux,
Taille élegante, & port majestueux;
Don de plaire, sur toute chose,
Et certains atours précieux,
Furent son lot. Enfin dans la manufacture
Chacun avec empressement
Lui composa riche facture,
Dont le livre d'Amour fut chargé seulement,
Car étant encor trop jeunette,
La Belle à crédit fit l'emplette.
Les jeux, les ris, prompts à l'environner,
Offroient tous, au besoin, de la cautionner.
Les jeux, les ris, troupe indiscrette,
Ne sont pas faits pour raisonner.
Cependant pour les assûrances,
Ainsi qu'il étoit à propos,
On prit diverses écheances

Payables en monnoye ayant cours à Paphos,
Et frappée au coin d'Amathonte.
Il falloit donc, au premier à bon-compte,
Petits soins applaudis des yeux,
Bouquets reçus d'un air affectueux.
Au second; quelque complaisance
Au récit d'une flamme encor dans sa naissance.
Au troisiéme... Ma foi, je n'ai pas entrepris
De tracer l'amoureux mêlange
De toutes ces Lettres de change,
Ni des Regiftres de Cypris:
Tout ce que je dirai, c'est qu'ils comptoient de sorte,
Que la somme à la fin devenoit un peu forte.
La jeune Iris, alors qu'elle acquit tant de bien,
Ignorant tout, croyoit ne s'engager à rien,
Mais par l'âge un peu plus instruite,
Au premier terme elle manqua d'abord,
Puis au second, puis aux autres de suite,
Tant & si bien, que malgré tout l'effort
De mille amans empressés à lui plaire,
Et réclamant une dette si claire,
Le cœur d'Iris leur échapa toujours,
Et ne paya jamais rien aux Amours.
On en murmura dans Cythére.
Il n'est donc plus ni bonne foi,
S'écria-t'on, ni cœurs de bon aloi!

Après avoir sans détours, sans mystére,
A la perfide engagé nos attraits,
Nous perdons tout, capital, interêts !
Encor si nous pouvions reprendre
Tous ces charmes divers que nous crûmes lui vendre,
Mais las ! Il n'est aucun moyen !
Iris les conserve trop bien.
Ainsi se lamentoient les Dieux du tendre Empire;
La Belle n'en faisoit que rire.
Comme il n'étoit ni Recors, ni Sergent,
Qui put contraindre l'infidelle,
Elle retint par devers elle
Et la marchandise & l'argent.
En un mot, ainsi que l'emplette,
La banqueroute fut complette.

A la jeune Philis l'Auteur lisoit ces vers.
Philis d'un air discret écoute ;
Trouvez-vous que ma Muse auroit pris le travers ?
Non, lui dit-elle, mais je doute
Qu'en pareil cas j'eusse fait banqueroute.



FUR FAVORUM.

Dum melleos Cupido
E cellulis acervos
Prædatur, en acuto
Audax repente pungit
Furunculi tenellos
Digitos Melissa telo.
Ast ingemens puellus
Læsas manus inhalat:
Pulsat solum, exilitque,
Atque ejulans dolorem
Cypriæ indicat parenti,
Quæriturque, quòd volucris
Tantum pusilla vulnus
Infligeret. Gementi
Ridens venus puello:
Num parvule es volucri
Similis? licetque parvus
Tantos paris dolores.

Par M. Dessablons de la Martinique.

VOICI une Charte qui peut être utile à ceux qui sont curieux de sçavoir l'Histoire de nos anciens Usages.

CHarles par la grâce de Dieu Roi de France, aux Bailli, Prevôt de Troyes, ou à leurs Lieutenantz ou à chascun d'eulx Salut: Notre amé & feal Conseiller l'Evêque de Troyes nous a fait exposer en complaignant que combieng que dès l'an 14 & 38, par l'advis & déliberation de plusieurs de notre Sang & des Prelats, Chapitres, Universités & Docteurs de notre Royaulme ad hanc par notre Commandement assemblés, en bien grant nombre en notre ville de Bourges, plusieurs notables & saluraites Decrétz faits par le General Concile de Basle du temps qu'il étoit reputé par Nous, & par tous les Princes Chrétiens General Concile, eussent par nous été receuz & acceptez pour le très grant & notoire profit de tout notre Royaulme, pour la reformation de notre Mere Sainte Eglise, & l'évident profit & salut des ames: entre les quieux decretz especiaulment il y en a ung fait & décreté par ledit Concile mesmement du temps que notre S. P. le Pape Eugene y

avoit ſes Vicaires & Lieutenantz qui préſidoient pour lui ; par lequel décret eſt expreſſément deffendu aux gentz & Miniſtres de l'Egliſe certaine deriſoire & ſcandaleuſe fête, laquelle étoit accouſtumée d'être faite environs les Feſtes & octaves de Noë, en laquelle faiſantz yceulx gentz d'Egliſe par irréverence & dériſion de Dieu notre Createur & de ſon saint & divin Office, ou très grant vituper & diffame d'Etat Eccléſiaſtique faiſoient tant ès Egliſes & lieulx saints come dehorz, & meſmement durant le divin Office pluſieurs grantz inſolence de dériſions, ſpectacles publicz de leurs corps déguiſementz en uſant de habitz indecens non apartenantz à leur état & profeſſion : par lequel décret tous leſdits abuz euſſent été ſur certaines paines deffenduz. Nous pareillement en tant que faire le poions, les euſſions deffenduz, parce que à ladite aſſemblée reçumes & acceptâmes ledit décret comme il apert par notre pragmatique ſanction, a donc ſolemnelment concluſe & depuis publiée & regiſtrée en notre Cour de Parlement & pluſieurs autres lieulx de notredit Royaulme : par vertu de laquelle obtemperant aulcunement à icelles les gentz d'Egliſe de notredite ville de Troyes, & en eſpecial ceulx de la

Cathedrale & 2 Collegiales St Estienne & St Urbain par aulcunes années se fussent retraicts d'aulcuns grandz excés, derisions, abuz, insolences & mocqueries qu'ils souloient faire où temps passé où jour des Fêtes Innocens & Circoncision N. S. neantmoins cette presente année auxdites Fêtes des Innocens & Circoncision passées, sous ombre de ce que aulcuns disoyent & publioyent notredite Pragmatique Sanction estre revoquée & mise à neantz instance & poursuite de l'Evêque de Brixe adone Messagier Apostolic à nous envoyé de par N. S. P. le Pape, ils firent & ont faitz plus grands excez, mocqueries, spectacles, deguisementz, farce, sotises, rigmeries & aultres folies qu'ils n'avoyent oncques fait, mais fait de mémoire d'hommes; & en espécial le Dimanche suivant, ceulx de ladite Cathedrale adcompagnez de ceulx de deulx devant dictes Collegiales Eglises, tous déguisés de divers manieres d'habitz, non contents des grantz excez & deroyz qu'ils avoyent faitz la veille, jour & lendemain de ladite Fête feirent à son de trombe assembler la pluspart du peuple de notredite ville ou lieu plus commun & fréquenté d'ycelles, & illec aulcuns d'eulx sur hautz eschafaulx feirent certain jeu

de personaiges vitupérant & injuriant tacitement notredit Concile & aulcuns des plus notables de ladite Eglise Cathedrale, lesquieulx par avant pour révérence de Dieu & honneur de sainte Eglise, comme ainsin vouloyent garder notredite Pragmatique Sanction, avoyent obvié & résisté à tout leur pouvoir contre lesditz excez & dérisions que l'on scult faire auxdites Festes & en ycelui jeu entre les personaiges y en avoit troiys qui se nommoyent fainetise, hypocrisie & faulx-semblant, par lesquieulx ainsin que jugeoyent les assistans, lesditz jeux entendoyent notredit Conseiller & deux autres empêchans ladite Feste, duquel jeu les gentz d'entendement qui presentz étoyent furent tres mal contentz & scandalisez; & au surplus feirent & perpetrerent plusieurs grantz abuz & péchiez qui seroyent par trop longz à racompter, & que piz est en faisant ycelui jeu de personaiges dirent aulcunes paroles erronées & sentant mal en la foy, tous lesquieux choses venuz en la cognoissance de la Faculté de Theologie de notre Université de Paris, & qu'il leur a aparu que telz choses ne se doyvent ne dissimuler ne taire; les Maîtres d'ycelle Faculté pour obvier à tout leur pooir ces grantz maulx & excez, & ad ce que ou temps ad-

venir telz choses ne se dient où facent; par grant & meur déliberation ont fait & compilé certain notable espitre pour ycel de par eulx envoyer aux Prelats & Chapitres de notredit Royaulme en deteſtant & condampnant leſditz dampnables jeulx comme ſuperſtitieux & paganiez, leſquels premierement eurent leur introduction & commencement des Payens & incredules Idolâtres, comme bien expreſſement dit M. St. Auguſtin & pour ce les convenuz en iceulx ſeroyent à pugnir comme paganiſantz en ſuivans & exercantz les ſuperſtitions & introductions paganiques & comme ſuſpectz à foy Catolicque. Laquelle epiſtre ladite Faculté a envoyé à notredit Conſeiller enſemble certains Catholicques concluſions ſervantz à ladite matiere, écritz & contenuz icels concluſions & epiſtres en un cayer de parchemin ſcellé du ſcel d'icelle Faculté avec la ſouſcription de leur grant Bedeau qui eſt Tabellion Apoſtolic. Mais pour ce aulcuns de ceulx qui veulent continuer leſditz jeulx par folle outrecuidance & preſompcion ont dit & diſent encor que veulle où non notredit Concile, & nonobſtant leſd. concluſions & veritez Theologicques, ils la feront encore & en plus grant excez qu'ils la feirent onc, & que point ne ceſ-

feront de la faire ; notredit Conseiller nous a humblement suplyé que sur ce ly voulsissions bailler & faire bailler par nos Officiers confort & ayde en tant que besoing est & ly sera : pourquoi nous considerantz que nous & nos Predecesseurs Roys de France ont été & sommes encor par grace especiale de Dieu notre Createur ditz & appellez par toute Chrestianté Roys tres Chrestians & à cette cause nous soumes toujours montrez & exhibez voulentifs à faire tout ce qui fait ou pueut faire à l'exaltation tuicion, & entretennement de sainte foy Catholicque toutes & quantes foys que par les Prelatz de l'Eglise où Inquisiteurs de la foy de cè faire soumes requiz, considerantz aussi que de lesdit jeu ne pueut à personne advenir aulcun bien ne proufit més tuit & occasion de pesché, & que en nostre Royaulme ne depuons souffrir aulcun tel abuz & excez contre reverence de Dieu & ou grant vitupere & diffame des gentz d'Eglise lesquieulx selon leur estat & vocation doivent montrer à simples gentz exemple de sainteté, gravité de meurs & devocion : NOUS VOUS MANDONS & étroitement enjoignons à chalcun de voulz que se il appert desd. Epistre, conclusions, & veritez Theologicques par lettres scellées du

ſcel de ladite Faculté ou aultrement duement ou par notredit Conſeiller ou par l'Inquiſiteur d'icelle, vous eſtes requis & ſommez de leur bailler ayde & confort de Juſtice pour l'execution, publicacion & obſervance deſdites Lettres & concluſions, & eſpeciaument de celles concernantz foy Catholicque, vous, en obtempérant à leurdite Requeſte bailliez à eulx & chalcun d'eulx tel confort & ayde que beſoing ſera ſuivant la qualité & exigeance des cas, ainſin & par la magniere qui en matiere de foy ont accouſtumé faire nos Officiers quant ils en ſont requis. Et pugniſſent autant que faire poons ceulx qui ne voudront obéir & obtempérer auſd. Theologicques concluſions, & de ce faire vous baillons pooir & puiſſance, & quant au ſurplus deffendés de par nous ſur certaines & groſſes paines que d'ores en avant ne préſument de ſonner trompetes ou clarins en notredite ville de Troyes, ou faire aulcunes aſſemblées de peuple pour joër aulcuns jeulx de rigmes ou perſonaiges eſpeciaument en lieux publicz ſe ils n'ont ſur ce congié & licence de vous, & que premierement & avant tout œuvre, ils vous ayent montré ces jeulx leſquieuls voulons de par vous eſtre veuz & examinez avant quels les joënt affin que ne

leur souffriez joër ou dire choses qui soit contre foy, bonnes mœurs, & bien de notre chose publique, & ce faisant volons à vous & chascun de vous estre obeiz & entenduz diligeamment de tous qu'il appartiendra. Donné à Nancey en Lorraine le 17, Aprilis 1445 après Pasques & de notre reigne le 23 soubs notre scel ordonne en l'apcence du grant. Par le Roy, l'Evêque de Magalonne, le Sire de Presigny, & *Signé* Ezelizs & autres presents.

RONDEAU.

Rien n'est plus sûr qu'être en indifference;
Pour vivre heureux, sans chagrin, sans souffrance;
On passe en paix & les jours, & les nuits,
Du vrai plaisir on y goûte les fruits,
En liberté l'on chante, on rit, on danse,

Quand vous aimez, voyez la difference;
S'il vous survient un dépit, une absence,
N'êtes-vos pas en proye à mille ennuis?
Rien n'est plus sûr.
Vous mettez-vous en tête la constance
Pour un objet pour vous plein d'arrogance?
Lorsqu'en secret d'un autre amant épris,

Il ne vous fait souffrir que des mépris,
On raille encor de votre extravagance ;
Rien n'est plus sûr.



LETTRE TROISIEME,

De l'opinion des modernes sur la formation de la foudre.

QUoique Descartes, Madame, ait fort méprisé la Philosophie d'Aristote, il la presque entiérement suivie en expliquant la formation de la foudre. La chaleur, dit-il, enleve les exhalaïsons ; cet enlevement forme les nuées ; celles-ci tombent les unes sur les autres ; leur chûte occasionne le tonnerre, parce que l'air resserré s'allume avec fracas.

L'Auvergne dans ses monts voit la foudre & l'éclair
Naître des tourbillons qui s'élevent dans l'air,
Mais jamais on ne vit, même au fort de l'orage,
Des amas de vapeur tomber sur le nuage ;
Dailleurs comment le son pourroit-il se former
D'un broüillard que soudain la vapeur vient frapper ?

On sçait qu'il n'est excité que par la résistance qu'un corps pressé fait à celui qui

le choque, j'ai déja observé qu'un brouillard n'en apporte aucune.

Il est vrai que Descartes a eû recours à des alkalis & des acides pour préparer la matiere du Tonnerre. Il a parlé de fermentation, chose qui étoit presque inconnuë chés les Anciens. En cela son systême est plus soutenable que celui d'Aristote, mais ni l'un, ni l'autre n'explique les Phénomenes suivans.

Un Voyageur curieux de sçavoir comment la foudre s'engendroit dans les nuées, se transporta au Cantal, * qui est une des montagnes de l'Auvergne. Le vallon étoit couvert d'un Brouillard fort épais, sillonné par de longs traits de flame.

Il approche, aussi-tôt un de ces feux s'élance,
Le voyageur s'arrête, il recule, il avance,
Il pénetre l'orage où cent corps globuleux
Excitent dans les airs leurs sons tumultueux,
Forment des serpentaux, des gerbes, des fusées
Et coupent le broüillard par plus de mille ondées,
Leur couleur est rougeâtre; un d'entre eux écarté,
S'augmente, s'étend, creve; alors épouvanté

* Cette montagne donne son nom à une espece de fromage qu'on y fait. Le phenoméne qu'on rapporte ici se trouve décrit dans une lettre du P. Lozeran du Fesc au Secretaire de l'Acad. des Belles-Lettres, Sc. & Arts de Bordeaux.

Le curieux pâlit . . . . une flâme bleuâtre
A grands flots se répand dans le broüillard noirâtre;
Par des ballons divers le son est rapporté,
Le voyageur tremblant hume un air infecté.

Il sort précipitamment & couvert de pluye il échappe à l'orage.

Ce n'est point le seul exemple que nous ayons de ces globes auteurs de la foudre. On sçait qu'il en parut un à Carthagene en 1744. Bernier fait mention de pareils feux qu'il a vû dans les Isles du Gange.*

Si les Globes sont d'un diametre au dessus de deux pieds, ils errent ordinairement dans le nuage. Tel fut celui qui sema l'épouvante au Quesnoy,** il vola longtems dans la place, il alla & revint accompagné de la terreur, il se brisa contre une Eglise, & se répandit en pluie de feu; les toits des maisons étoient cachés sous une nuée fort épaisse.

C'est sur ces expériences que le P. Lozeran du Fesc a fait son systême, si célébre

* T. 5. p. 155. V. l'Hist. de l'Ac. 1700. p. 10.

** Ville située entre Landrecy & Valenciennes. Le globe dont il s'agit y parut le 24 Janvier 1717. V. les Mem. de l'Acad. de cette année.

M. Deslandes parle d'une Eglise brûlée par trois globes de feu réünis en un de 12 pieds de diamétre. Il assûre qu'il a vû des pierres que ce globe avoit transportées à 26 toises.

parmi les Physiciens modernes. J'en parlerai quand j'aurai examiné celui de M. Maffei.*

Cet illustre Sçavant vit une espece de tonnerre à Fordinovo se former dans une Salle ; une langue de feu passa derriere lui, fit tomber du plâtre & alla dans une chambre haute où elle marqua quelques poutres sans y blesser qui-que ce fut, quoiqu'il y eut plusieurs personnes. De-là il conclut que la foudre sort de la terre, car, dit-il, si elle venoit du Ciel elle seroit vuë en beaucoup d'endroits comme l'éclair, & parce que ceux qui sont dans la ruë ou auprès d'une maison où le tonnerre est tombé ne l'apperçoivent pas quelquefois, il juge que la foudre naît & meurt dans le même lieu.

Mais premierement ce raisonnement est contre les regles de la saine Logique ; si parce que quelquefois on ne voit pas le tonnerre s'élancer des nuës, on infere qu'il n'en tombe jamais, il faut avouer qu'il en sort toujours, parce que quelquefois on l'en voit partir.

Secondement l'éclair brille dans la nuée ; comment la foudre pourroit-elle se former en terre ?

* On le trouve dans le tome 4. de la Bibliotheque Italique.

Troisiémement peut-être y avoit-il du nître attaché aux murailles de la maison où étoit M. Maffey. Peut-être venoit il de pleuvoir : la vapeur mêlée avec les sels répandus forma une matiere visqueuse * qui prit feu & ressembloit plûtôt à une exhalaison enflammée qu'à un véritable tonnerre, puisqu'on ne dit pas qu'il y eût de l'ébranlement dans l'air voisin, qui ait causé aucun bruit.

Au reste le parti le plus favorable qu'on puisse prendre pour ce systême, c'est d'admettre les foudres qui sortent de la terre, sans rejetter les tonnerres celestes qui sont plus communs. C'est aussi ce qu'a fait M. Picatti dans ses Dissertations Physiques.

Le P. du Fesc ** remarque d'abord une analogie entre le tonnerre & les effets de

* En 1695 on vit en Irlande une pluye visqueuse qui s'attacha aux endroits où elle étoit tombée, & devint noire en sechant. Il y a eu aussi une pluye de souffre sur Brunswick. Mem. de Breslau, Octobre 1721.

. En 1649 les habitans de Coppenhague ramasserent du souffre dans les rues après une grosse pluye. *M. Nollet*, t. 3. p. 388.

** Le P. du Fesc, Professeur de Mathématique en l'Université de Perpignan, a donné son syst. sur la nature du tonnerre dans une Dissertation couronnée par l'Académie de Bordeaux ; elle se vend à Paris chés Simon.

la poudre à canon, s'il tonne, la flamme écarte la nuë, telle la poudre dissipe les obstacles qu'elle rencontre.

Du nître naît la poudre ; un sel élémentaire,
Plus subtil & plus pur compose le tonnerre ;
Salpêtre, esprit de vin, charbon pulvérisé,
Sous le pilon le souffre est lui-même écrasé,
Il sort de ce mêlange une épaisse matiere
Qu'on passe dans un crible & qu'on rend meurtriere,
Quand de ce corps durci quelques grains tamisés
Par un feu dévorant sont soudain embrasés ;
Pressé par leur rondeur, l'air quitte ses entraves ;
Chaque balon s'étend, tous cessent d'être esclaves.

Ainsi la matiere étherée s'agite, presse l'air & y fait naître des balons. L'exhalaison tombe par son poids, l'air entraîne en tournant les souffres, les sels, les eaux. Tout se meut, il n'est plus dans la nuë que des tourbillons, un d'entre eux plus élastique que les autres arrache à ses voisins une partie des corps dont ils étoient surchargés. La pésanteur des globules aqueux les rend moins propres au mouvement, leur homogénéité les rassemble, & l'excès de leur gravité les précipite hors du balon qui tourne. Leur évasion y cause un resserrement, l'action s'augmente, les petits

tourbillons se dilatent. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, jamais oisifs ils s'étendent les uns aux dépens des autres. De-là viennent ces flots irreguliers qui étonnent le Voyageur, l'eau tombe sous la nuë & forme la pluye par sa chute, elle comprime les pores des balons, elle excite des courans d'air, qui redoublent l'âpre bouillonement des corps qu'ils trouvent en chemin.

Le souffre est embrasé, l'air fremit, il s'allume, le tourbillon rougit, il s'enflamme.

Si on mêle dans un vaisseau des esprits de vin & de nître, les parois du vase sont ébranlés, la liqueur fermente & chasse le bouchon, * six dragmes d'huile de Gayac & un peu de salpetre, bien pur, melangés dans un verre, s'agitent, tournent, & élevent une masse spongieuse qui prend feu. Il en est de même du nître deflegmé & de la plante Aromatique, quant à l'inflammation. * *

Ainsi dans l'épais nuage les acides fermentent avec les alkalis, ils embrasent les globules & augmentent l'élasticité de quelques-uns d'entre eux, les vents secondent leur fureur, ils attirent, condensent, ra-

* M Lemery, Cours de Chymie.

** Hist. de l'Ac. Royale des Sc. an. 1701, la Chymie produit beaucoup d'autres expériences de la même nature.

reſſent les balons tour à tour ; un des plus agités ſe dilate avec force, la foudre part, la flamme brille ; l'air ébranlé & reſſerré mugit, il tonne.

Ce ſyſtême eſt heureux, il faut l'avouer, ou plutôt c'eſt un chef-d'œuvre, digne de la ſublime imagination de ſon Auteur. Auſſi n'entends-je pas le renverſer par des démonſtrations, mais je me contenterai de lui oppoſer quelques doutes.

Ne peut-on pas d'abord demander comment l'éther à communiqué une vertu élaſtique aux globules aëriens ? On ſçait que le mouvement ſe perd en raiſon de la maſſe que le corps le plus fort pouſſe. La matiere étherée eſt retranchée dans les vuides de l'air ; ſi en s'étendant elle frappe & preſſe le corps qui s'oppoſe à ſa rarefaction, elle doit au premier choc perdre l'excès de ſa viteſſe.

Un globe avec roideur contre un autre pouſſé,
Par cette autre ſept fois en maſſe ſurpaſſé,
De ſa force gardant la centiéme partie,
Voit dans l'inſtant du choc ſa vîteſſe amortie ;
Et ne faiſant après qu'un ſeul & même corps,
Tous deux tendent au but par de communs efforts.

La maniere dont le P. du Feſc veut que les exhalaiſons s'enlevent, me ſemble pas naturelle, car outre les raiſons que je

viens de dire, le Soleil n'agite pas l'éther ſeul, mais il communique à l'air du mouvement en même proportion qu'il en imprime à la matiere ſubtile; cette matiere à la pointe du jour n'a donc aucune priſe ſur l'air qui lui réſiſte autant qu'elle faiſoit avant que le crépuſcule de l'Aurore eut paru.

Ne peut-on pas encore demander pourquoi la vapeur ne ſeroit pas ſoutenuë dans l'air auſſi bien que l'exhalaiſon? Si elle tombe avant que les globules ſoient enflammés comme on le ſuppoſe, ſa chute ne doit-elle pas entraîner les ſouffres & les ſels dont elle eſt ſurchargée, ou qu'elle rencontre en chemin? Que reſtera-t'il dans le nuage? Aucune matiere qui pût allumer la foudre: les exhalaiſons ſe précipiteroient ſous la nuë, les vapeurs leur auroient marqué & frayé la route qu'elles devoient tenir.

Il s'éleve dans l'air plus d'eau que de ſels & de ſouffres. La diviſion d'un fluide & ſon agitation continuelle facilite beaucoup l'enlevement de ſes parties, celles des ſolides au contraire ſont liées ſi intimement les unes aux autres, que l'air y trouvant peu de priſe, n'en arrache qu'une petite quantité. Le P. du Feſc croit cependant que la vapeur tombe parce qu'elle eſt moins propre au mouvement que l'exhalaiſon.

Enfin

Enfin, les ressorts & les ballons qu'employe cet Auteur me paroissent trop embarassés. Je suis avec respect, votre, &c.

J. Lacoste fils, Avocat.

VERS d'un Gascon sur la prise de Bergopsoom.

M'En voilà donc, morbleu, coëffé
De mon castor à point d'Espagne !
Bergosoom est à nous ! Monsieur à sa campagne
Va briller, cadédis, comme Seigneur fieffé ! . . .
Diable pourtant ! . . Dieu mé pardonne.
Qu'en diroient Messieurs dé Sorbonne,
Du for interne auguste tribunal ?
Là, puis-jé bien lé prendre en conscience ? . ?
Quand jé gageai, c'étoit par Lowendalh
Qu'étoient conduits les soudars dé la France. .
Oüi deà ! . . . mais cé chapeau né me vient pas trop mal.
Jarni ! n'est-il pas juste, après tout, qu'il en coûte
Quelque chose à cét animal
Qui voulût gager, pour son doute
Sur les talens dé cé grand Général ?

F. de L . . . .

TRADUCTION de l'Ode d'Horace:
Persicos odi puer apparatus.

Tiens, mon ami; je hais
Comme les cinq cent diables,
Tous ces pompeux, tous ces brillants apprêts
Que nos mignons de Perse étalent sur leurs tables.
Laissons à ces Messieurs, gens de haut acabit,
Leurs couronnes, leurs fleurs; que qui voudra les suive,
Et ne va pas, nigaud, t'alambiquer l'esprit
Pour trouver dans quel coin naît la rose tardive.

Du mirthe seulement,
C'est ce qu'on te demande;
Peu soucieux de tout autre ornement,
Du mirthe sans façon, je te le recommande.
Que craindrois-tu? va, va, nous n'en vaudrons pas moins,
Pour du mirthe tout seul; il nous sied à merveille;
A toi, pauvre garçon, me donnant tous tes soins,
A moi sablant mon vin à l'ombre de ma treille.

Par le même.

REPONSE à la Critique du Poëme Séculaire, imprimée dans le Mercure du mois d'Août.

L'Anonime qui a donné à ma traduction du Poëme Séculaire d'Horace des éloges que je voudrois avoir mérités,

m'a repris avec raison d'avoir traduit *Patrum* par *nos Peres*; c'est une bévuë que m'a fait faire l'envie de rendre ma prose plus harmonieuse, mais je n'en suis pas plus excusable. Je ne puis donc trop remercier ce judicieux critique de m'avoir fait connoître mon erreur. Je conviendrai encore avec lui que la construction de *si & que* dans la même phrase, s'éloigne de cette harmonie que j'ai voulu conserver à ma traduction, mais qu'il me permette de ne pas être de son avis sur le sens dans lequel il croit que l'on doit entendre *sine fraude*: quoique d'expliquer par eux-mêmes les Auteurs de l'antiquité, soit la façon la plus sûre, elle ne l'est cependant pas toujours, & de ce qu'un Auteur a employé un mot dans un sens, il ne s'ensuit pas qu'on doive toujours donner à ce mot la même signification; cela est si vrai, qu'il y a peu de mots latins que l'on ne puisse & que l'on ne doive même prendre dans des acceptions differentes. L'exemple, tiré de l'Ode XIX. L. II. où Horace dit, en parlant de Bacchus.

Nodo coërces viperino
Bistonidum sine fraude crines,

Et où *sine fraude* ne peut-être entendu, que par *sine periculo*, ne prouve point, à

ce qu'il me semble, qu'il ne doive pas avoir d'autre sens dans ce passage du Poëme Séculaire,

Roma, si vestrum est opus, Iliaque
Littus Etruscum tenuere turmæ,
Jussa pars mutare lares, & urbem
Sospite cursû :
Cui per ardentem sine fraude *Trojam*
Castus Æneas, patriæ superstes
Liberum munivit iter, daturus
Plura relictis :

J. Bond & d'autres Commentateurs, l'ont expliqué par *sine vitæ noxâ*, mais en prenant ici *sine fraude* dans cette acception, il se trouveroit qu'en quatre vers Horace auroit dit trois fois la même chose, par *sospite cursû*, *sine fraude* & *liberum iter*, défaut qu'on ne peut reprocher à ce grand Poëte, principalement dans un ouvrage tel que le Poëme Séculaire, qu'il fit par ordre d'Auguste, & qui est un de ses plus beaux morceaux de Poësie.

Il me semble que l'on peut entendre *sine fraude* dans deux sens, l'un en le rapportant comme j'ai fait dans ma traduction, à *daturus plura relictis*; je conviendrai, que peut-être *fidéle à sa promesse*, qui est la façon dont je l'ai traduit, ne rend

pas bien litteralement le ſens, quoique ce ſoit à-peu-près la même choſe, que ſi j'avois dit, *ſans les tromper.*

La ſeconde façon de l'entendre, eſt celle de Fabrini, *Senza inganno; oratio Dice, ſine fraude, per inferire, che Enea non fu traditore, come alcuni dicono.* En effet Enée fut ſoupçonné, ainſi qu'Antenor, d'avoir livré Troyes aux Grecs, & des Auteurs, qui vivoient long-tems avant Horace, ont rapporté ce fait. Peut-être notre Poëte s'eſt-il ſervi de cette expreſſion, pour détruire un ſoupçon auſſi injurieux à la mémoire d'Enée, dont il fait deſcendre Auguſte. Cette opinion paroît aſſés vraiſemblable, quand on conſidere que la ſignification du mot propre *fraus*, eſt *fraude, tromperie; ſupercherie*, & que celle de *danger* n'eſt qu'acceſſoire.

Au reſte, je ne me fie point aſſés à mes foibles lumieres, pour décider ſi ce dernier ſens eſt le vrai, & je ſerai très-obligé aux gens éclairés, tels que l'Anonime qui a bien voulu me critiquer, de me communiquer leurs avis ſur ce paſſage, ainſi que ſur la Sat. VI. du L. II. dont je joins ici la traduction.

SATIRA VI.

Lib. II.

Hoc erat in votis : modus agri non ita magnus,
Hortus ubi, & tecto vicinus jugis aquæ fons,
Et paulum sylvæ super his foret. Auctiùs atque
Dî meliùs fecere. Benè est. Nihil ampliùs oro,
Maiâ nate, nisi ut propria hæc mihi munera faxis.
Si neque majorem feci ratione malâ rem,
Nec sum facturus vitio culpâve minorem :
Si veneror stultus nihil horum : ò si angulus ille
Proximus accedat, qui nunc denormat agellum !
O si urnam argenti fors quæ mihi monstret ! ut illi
Thesauro invento qui mercenarius agrum
Illum ipsum mercatus aravit, dives amico
Hercule : si quod adest, gratum juvat : *Hac prece te oro,*
Pingue pecus domino facias, & cætera, præter
Ingenium ; utque soles, custos mihi maximus adsis.

Ergo ubi me in montes & in arcem ex urbe removi,

SATIRE VI.

Liv. II.

JE suis content ; les Dieux m'ont donné ce qui faisoit l'objet de mon envie, & même au-delà, une terre de médiocre étenduë, un jardin, un petit bois, & près de ma maison une source d'eau vive. Je (1) ne te demande plus, fils de Maïa, que de me faire jouir en paix de ce don. Si pour m'enrichir je n'ai point employé de voyes illicites, si je ne me suis point appauvri par mauvaise conduite, ou défaut d'œconomie ; si je ne suis point fol admirateur de ceux qui s'écrient, que n'ai-je ce coin de terre, qui rend mon champ irrégulier ! Que ne suis-je assés favorisé du sort, (2) pour trouver une urne remplie d'argent, comme cet heureux Laboureur, qui protegé d'Hercule, découvrit un trésor dans le champ dont il devint propriétaire, n'en étant que le fermier ! Si ce que j'ai suffit à mon bonheur, exauce ma priere, fais que mes troupeaux soyent toujours gras, que tout mon être soit de même, sans que mon esprit en soit appesanti. Tu as toujours été mon Protecteur, & mon Dieu Tutelaire, ne cesse point de l'être. Loin de

Quid priùs illustrem satyris Musâque pedestri?
Nec mala me ambitio perdit, nec plumbeus Auster,
Autumnusque gravis, Libitinæ quæstus acerbæ.
Matutine pater, seu jane libentiùs audis,
Undè homines operum primos vitæque labores
Instituunt (sic Dîs placitum) tu carminis esto
Principium. Romæ sponsorem me rapis: eia,
Ne prior officio quisquam respondeat, urges;
Sive Aquilo radit terras, seu bruma nivalem
Interiore diem gyro trahit, ire necesse est.
Post modo, quod mî obsit, clarè certumque loquuto,
Luctandum in turbâ, facienda injuria tardis.
Quid tibi vis, quas res agis, insane! improbus urget
Iratis precibus. Tu pulses omne quod obstat,
Ad Mæcenatem memori si mente recurras.
Hoc juvat, & melli est, non mentiar. At simul atras

la ville, retiré dans les montagnes, comme dans un Fort, puis-je mieux employer mon loisir qu'au genre simple & naïf de la satire ? Là, je ne suis point en proye aux tourmens de l'ambition, aux malignes influences du vent de Midi, ni aux maladies qui dans l'Automne enrichissent la cruelle Libitine. Pere du matin, ou Janus, si tu aimes mieux être appellé de ce nom, ô toi, qui chaque jour par l'ordre des Destins rappelles les mortels aux travaux, ainsi qu'aux fonctions de la vie, préside à mes vers. Suis-je à Rome ? Tu m'entraînes au Barreau pour servir de caution; tu me presses de hâter mes pas, pour qu'il ne soit pas dit qu'un autre ait montré plus de zéle : Que l'Aquilon (3) ravage la terre, que l'affreux hyver la couvre de neige, & fasse disparoître plus promptement le jour, il faut marcher, fendre la presse, heurter (4) ceux qui sont entrés après moi, si-tôt que par un perilleux serment je me suis lié d'une façon claire & précise. A qui en veut cet insensé ? (5) Quelles affaires a-t'il donc, dira quelque homme de mauvaise humeur, en me chargeant d'imprécations ? Si le ressouvenir des bienfaits de Mécene te fait courir si promptement chés lui, faut-il écraser tout ce qui se trouve sur ton passage ? J'avoue que loin de m'of-

Ventum est Esquilias, aliena negotia centum
Per caput & circa saliunt latus. Antè secundam
Roscius orabat sibi adesses ad Puteal cras.
De re communi scribæ magnâ atque novâ re.
Orabant hodiè meminisses, Quinte, reverti.
Imprimat his cura Mæcenas signa tabellis.
Dixeris, experiar: si vis potes, addit, & instat.
Septimus octavo propior jam fugerit annus,
Ex quo Mæcenas me cœpit habere suorum
In numero, dumtaxat ad hoc, quem tollere rhedâ,
Vellet, iter faciens: & cui concredere nugas
Hoc genus: hora quota est? Thrax est Gallina Syro par?
Matutina parum cautos jam frigora mordent:
Et quæ rimosâ benè deponuntur in aure.
Per totum hoc tempus subjectior in diem & horam
Invidiæ. Noster ludos spectaverit unâ,
Luserit in campo; fortunæ filius, omnes.
Frigidus à Rostris manat per compita rumor,
Quicunque obvius est, me consulit, ô bone (nam te

ſenſer, (6) rien n'eſt plus flateur pour moi que ce reproche. A peine ſuis-je arrivé aux triſtes Eſquilies, que des affaires où je n'ai nul intérêt, m'aſſaillent de toutes parts. Roſcius, me dit l'un, te prie inſtament de te rendre demain ſur la place du change avant la ſeconde heure du jour. Quintus, (7) dit l'autre, les Greffiers te demandent de retourner à Rome pour une importante affaire qui leur eſt ſurvenuë. Fais moi le plaiſir, dit un troiſiéme, d'engager Mécene à ſceller ces papiers.... J'y ferai mon poſſible.... Il inſiſte, & me dit, il ne tient qu'à toi, ſi tu le veux... Depuis près de huit ans que Mécene m'admet au rang de ſes amis, cette faveur ſe borne à me mener quelquefois à la campagne avec lui, & à s'entretenir avec moi de choſes indifferentes, qu'il pourroit confier à l'homme le plus indiſcret; telles que de me demander, quelle heure il eſt, ou ſi le Gladiateur de Thrace égale en force le Gladiateur de Syrie; le froid du matin, me dit-il encore, nuit à qui ne prend point la précaution de s'en garantir. Pendant tout ce tems, je n'ai ceſſé d'être, de jour en jour, d'heure en heure, en bute aux traits de l'envie. C'eſt le favori de la fortune, dit-on d'une commune voix; il aſſiſte (8) aux jeux avec Mécene, il joue à

Scire, Deos quoniam propius contingis, oportet)
Nunquid de Dacis audisti? Nîl equidem. Ut tu
Semper eris derisor? Ad omnes Dî exagitent me,
Si quidquam. Quid? Militibus promissa Triquetrâ
Prædia Cæsar, an est Italâ tellure daturus?
Jurantem me scire nihil, miratur, ut unum
Scilicet egregii mortalem altique silentî.
Perditur hæc inter misero lux, non sine votis,
O rus, quando ego te aspiciam, quandoque licebit,
Nunc veterum libris, nunc somno & inertibus horis,
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ?
O quando faba Pythagoræ cognata, simulque
Uncta satis pingui ponentur oluscula lardo?
O noctes, cœnæque Deûm! quibus ipse, meique
Antè Larem proprium vescor, vernasque procaces
Pasco libatis dapibus. Prout cuique libido est.
Siccat inæquales calices conviva, solutus
Legibus insanis; seu quis capit acria fortis
Pocula, seu modicis uvescit lætiùs. Ergo
Sermo oritur, non de villis, domibusve alienis,
Nec malè necne lepos saltet: sed quod magis ad nos

la paume avec lui dans le champ de Mars. (9) Se répand-t'il de la tribune aux harangues quelque fâcheuse nouvelle ? Horace, s'écrient tous ceux que je rencontre, toi, qui approches de si près les Dieux, tu dois être mieux instruit que tout autre ; qu'as-tû entendu dire des Daces. . . . Rien, je te jure. . . . Ne quitteras-tu jamais ce ton railleur. . . . Puissent les Dieux m'exterminer si j'en sçais la moindre chose. . . . Sera-ce dans la Sicile ou dans l'Italie que César distribuera aux troupes les terres qu'il leur a promises ? Si je proteste que je l'ignore, on cherche à tourner en ridicule ma prétenduë (10) affectation à garder le secret. C'est ainsi que sans aucun fruit je perds des journées entiéres, & je m'écrie en soupirant : Paisibles champs, quand pourrai-je vous revoir ! Quand me sera-t'il permis de puiser, tantôt dans les écrits des anciens, tantôt dans les bras du sommeil ou dans l'oisiveté le délicieux oubli d'une vie trop pénible ! Quand pourrai-je, en dépit de Pythagore, me faire servir des feves & des légumes assaisonnés de lard ! Soirées charmantes, soupers dignes des Dieux, où près de mon foyer, je rassemble (11) mes amis ! Soupers dont la desserte met en belle humeur les esclaves nés dans ma maison. Là, chacun exempt des

Pertinet, ac nescire malum est, agitamus utrumne
Divitiis homines, an sint virtute beati;
Quid ve ad amicitias, usus rectumve trahat nos;
Et quæ sit natura boni, summumque quid ejus.
Cervius hæc inter vicinus garrit aniles
Ex re fabellas: si quisnam laudat Arelli
Sollicitas ignarus opes, sic incipit. Olim
Rusticus urbanum murem mus paupere fertur
Accepisse cavo, veterem vetus hospes amicum,
Asper, & attentus quæsitis, ut tamen arctum
Solveret hospitiis animum. Quid multa? Neque illi
Sepositi ciceris, nec longæ invidit avenæ:
Aridum & ore ferens acinum, semesaque lardi
Frusta dedit, cupiens variâ fastidia cœnâ
Vincere tangentis malè singula dente superbo:
Cum pater ipse domûs paleâ porrectus in hornâ
Esset ador loliumque, dapis meliora relinquens.
Tandem urbanus ad hunc: quid te juvat, inquit, amice,
Prærupti nemoris patientem vivere dorso?
Vis tu homines urbemque feris præponere sylvis?
Carpe viam (mihi crede) comes: terrestria quando
Mortales animas vivunt sortita, neque ulla est

loix insensées qui bannissent la liberté de la table, boit à son gré, plus ou moins, dans de grandes ou de petites coupes. Nos entretiens ne roulent ni sur les terres ou les maisons de nos voisins, ni sur l'art ou l'imperfection de la danse de Lépos, mais sur les choses qui nous intéressent le plus, & qu'on ne doit pas ignorer. Nous discutons si les richesses ou la vertu rendent l'homme heureux, si c'est l'honneur ou l'intérêt qui fait les vrais amis; quelle est la nature du bien, & quelle est le plus grand. Mon voisin Cervius égaye ces matieres par des contes toujours amenés à propos. (12) Quelqu'un ignorant le trouble inséparable des richesses, vanté le bonheur d'Arellius; Cervius le désabuse ainsi. Un Rat de campagne reçut un jour dans sa demeure pauvre & rustique un Rat de ville, son ancien hôte & son ami; quoiqu'œconome, & dur à lui-même, (13) il n'épargnoit rien pour bien traiter ses hôtes. Il prodigue au Rat de ville des pois, & de l'avoine conservée depuis long-tems avec soin, des raisins secs, des morceaux de lard à demi rongés, esperant de surmonter par la varieté des mets le dégoût offensant de son hôte, qui daigne à peine y mettre la dent, tandis que maître de la maison, il est couché sur la pail-

Aut magno aut parvo lethi fuga. Quo, bone, circa,
Dum licet, in rebus jucundis vive beatus :
Vive memor quam sis ævi brevis. Hæc ubi dicta
Agrestem pepulere, domo levis exilit : indè
Ambo propositum peragunt iter, urbis aventes
Mœnia nocturni subrepere. Jamque tenebat
Nox medium cœli spatium ; cum ponit uterque
In locuplete domo vestigia ; rubro ubi cocco
Tincta super lectos canderet vestis eburnos,
Multaque de magnâ superessent fercula cœnâ,
Quæ procul extructis inerant hesterna canistris.
Ergo ubi purpureâ porrectum in veste locavit
Agrestem ; veluti succinctus cursitat hospes,
Continuatque dapes, nec non verniliter ipsis
Fungitur officiis, prælibans omne quod affert.
Ille cubans gaudet mutatâ sorte, bonisque
Rebus agit lætum convivam ; cum subitò ingens
Valvarum strepitus lectis excussit utrumque.
Currere per totum pavidi conclave ; magisque
Exanimes trepidare ; simul domus alta Molossis
Personuit canibus. Tum rusticus : haud mihi vitâ
Est opus hac, ait, & valeas : me Sylva cavusque
Tutus ab insidiis tenui solabitur ervo.

le, & se contente de quelques grains de froment & d'yvraye, pour laisser au Rat de ville les mets les plus frians. Ami, dit celui-ci, quel plaisir trouves-tu à vivre dans l'indigence sur ce côteau couvert de bois ? (14) Peux-tu préférer à la ville & au commerce des hommes ces forêts inhabitées ? Quittons-les, si tu m'en crois : puisque tout ce qui respire, grands & petits, tout est sujet à la mort, & qu'aucun ne l'évite, toujours occupé de la courte durée de la vie, cherche tandis que tu le peux à vivre dans l'abondance & les plaisirs. Frappé de ces mots à peine achevés, le Campagnard saute légerement hors du trou, & tous deux se mettent en chemin, résolus d'entrer furtivement le soir même dans la ville. Déja la nuit étoit avancée, lorsqu'ils arrivent dans un superbe Palais : de riches couvertures, teintes en pourpre, répandoient leur éclat sur des lits d'yvoire ; les restes d'un grand souper donné la veille étoient étalés dans des corbeilles arrangées avec ordre. Le Rat de ville place le Campagnard sur la pourpre, remplit à son égard (15) les plus serviles devoirs, vole d'une corbeille à l'autre, & rapporte à chaque instant de nouveaux mets, (16) dont il fait l'essai. Celui-ci s'applaudit de son changement

d'état ; la bonne chere en fait un joyeux convive, quand tout-à-coup la porte s'ouvrant à grand bruit, ils se précipitent l'un & l'autre du haut de la pourpre ; la terreur les saisit ; ils courent de tous côtés & tombent (17) demi morts, à l'abboyement dont les dogues font retentir la maison. Ami, dit le Rat des champs au Rat de ville, ton genre de vie n'est pas de mon goût ; Adieu ; vivre en sûreté dans les bois, console de n'y pas trouver l'abondance.

REMARQUES sur differens Textes.

(1) *Nihil.* v. 4, & non pas, *nil.*

(2) *Qua*, v. 10, & non pas, *quâ.*

(3) *Radit terras*, v. 25, & non pas, *terras radit.*

(4) *Facienda*, v. 28, & non pas, *faciunda* ni *& facienda.*

(5) *Quid tibi vis, quas res agis, insane?* v. 29, & non pas, *Quid vis, insane, & quas res agis?* V. la Note du P. Sanadon, qui a rétabli ce passage d'après Vanderbeken, sur trois Manuscrits.

Improbus urget, v. 29, & non pas, *improbus urguet.*

Obstat, v. 30, & non pas *obstet.*

Le P. Sanadon n'a point rendu, *Ad Mecænatem memori si mente recurras*, en l'expliquant ainsi dans sa version, *Parce qu'il a en tête de se rendre bien vite chés Mécene*, &c.

(6) Le P. Tarteron donne à ce passage un sens qui n'est pas celui d'Horace. *Cela est divertissant, comme vous voyez*, dit-il, *mais je ne suis pas au bout.*

(7) *Quinte*, v. 37, & non pas *Quincte.*

(8) *Spectaverit*, v. 48, *Luserit*, v. 49, & non pas, *spectaverat..... luserat.*

(9) *A rostris manat*, v. 50, & non pas, *è rostris manet.*

(10) *Miratur*, v. 57, & non pas *mirantur.*

(11) Je ne crois pas que l'on doive adopter ici la correction de *meisque*, v 65, au lieu de *meique*, que propose M. de Rozel Baumon, Hist. crit. de la Rep. des Lettres, T. XIV, p. 94. *Meique*, dit-il, s'ajuste fort mal avec *vescor*; au contraire, en lisant *meisque*, la construction est nette & élégante.

Il n'y a point de vice de construction dans *meique*, en ce que *vescuntur* est sousentendu; ces tours de phrase sont familiers aux Auteurs Latins.

Proprium vescor, 66, & non pas *vescor proprium.*

Pasco libatis, v. 67, & non pas, *libatis pasco.... prout*, & non pas, *cum*, *ut.*

(12) *Si quisnam*, v. 78, & non pas, *si quinam.*

(13) *Arctum*, v. 82, & non pas, *artum.*

Illi, v. 83, & non pas, *ille.*

(14) *Vis tu*, v. 92, & non pas, *vin'tu.*

(15) *Vernilitèr*, v. 108; & non pas, *vernaliter.*

(16) *Pralibans*, v. 109, & non pas *Pralambens.*

(17) *Exanimes.... simul domus*, v. 114, & non pas *exanimi.... domus simul.*



PROJET d'un nouvel orgue sur lequel on pourra exécuter toute piéce de Musique à deux, trois, quatre, cinq parties & davantage, instrument également à l'usage de ceux qui sçavent assés de Musique pour composer, & de ceux qui n'en sçavent point du tout.

ENtre tous les instrumens de Musique il n'y en a peut-être aucun qui soit plus méprisé que l'orgue de Barbarie, & c'est à juste titre, car il rassemble les défauts principaux des autres : il a peu d'étendue, il est borné à un certain nombre d'airs, & l'on ne peut l'employer à l'accompagnement, mais en revanche il ne suppose aucun talent dans celui qui en joue, & l'on ne disconviendra point qu'il n'y ait quelque mérite à l'avoir inventé ; que le méchanisme n'en soit assés délicat, & que, s'il n'exécute qu'un très-petit nombre de piéces, c'est avec tant de précision que les premiers Organistes de l'Europe, les Calvieres & les Daquins en approchent à peine. Aussi les personnes sensibles à l'harmonie ne peuvent-elles se défendre quelquefois de lui prêter l'oreille, la douceur des sons, & l'exactitude de

'exécution suspendant en elles le dédain
qu'elles ont pour l'instrument. Mais c'est
peut-être moins encore les imperfections
de cet orgue, l'usage qu'on en fait & le
peu de mérite qu'il y a à en jouer, qui
l'ont avili, que les mains entre lesquelles
il se trouve ordinairement. Le premier
qui parut fut admiré, il n'en faut point
douter : aujourd'hui que cet instrument
est commun, les boëtes qui le renferment
ne s'ouvrent guéres que pour satisfaire la
curiosité des enfans, émerveillés d'entendre
sortir des sons d'un corps qui par sa
ressemblance extérieure à un morceau cubique
de bois, ne leur paroît point fait
pour cela. Pour moi qui ne suis guéres
plus honteux & guéres moins curieux
qu'un enfant, je n'eus ni cesse ni repos
que je n'eusse examiné le premier orgue
de Barbarie que j'entendis : & comme je
ne suis point Musicien, que j'aime beaucoup
la musique, & que je voudrois bien
la sçavoir & ne la point apprendre, à l'inspection
de cet instrument il me vint en
pensée qu'il seroit bien commode pour
moi & pour mes semblables qui ne sont
pas en petit nombre, qu'il y eut un pareil
orgue ou quelqu'autre instrument qui n'exigeât
ni plus d'aptitude naturelle, ni
plus de connoissances acquises, & sur lequel
on pût exécuter toute piéce de musique.

En appuyant sur cette idée, je ne la trouvai point aussi creuse que l'imaginerent d'abord quelques personnes à qui je la communiquai. Il est vrai qu'elles avoient leurs talens à défendre, & qu'au fond de l'ame elles auroient été fâchées qu'on découvrit un moyen de faire à peu de frais & dans un moment, ce qui leur avoit coûté beaucoup de tems, d'étude & d'exercice. » Eh oüi, me dirent-elles, Monsieur le paresseux. On vous en fera des » orgues de Barbarie qui joüeront tout, » sans que vous vous en mêliez. Ne faudroit-il pas encore vous dispenser de » tourner la manivelle? « Je répondis, qu'assûrement cela n'en seroit que mieux, mais que j'aimois tant la musique que je me résoudrois à prendre cette peine, pourvû qu'on me dispensât de celle d'avoir pendant quinze ans les doigts sur un clavecin avant que d'exécuter passablement une piéce. Si le célébre Vaucanson, *ajoutai-je*, qui a fait manger & vivre un canard de bois, & jouer de la flûte à des statues, se proposoit cette autre machine, je ne doute point qu'il n'en vînt à bout & qu'on ne nous annonçât incessamment un Organiste Automate. Et pourquoi non? De réfléxions en réfléxions, moitié sérieuses, moitié folâtres, car je n'en fais guéres d'autres, je parvins à me demander pourquoi

l'orgue de Barbarie est si borné. Je me répondis que c'est parce que les petites pointes qui agissent sur les touches sont immobiles sur le cilindre, & je conçus aussi-tôt un autre cilindre criblé de trous artistement disposés dans lesquels les pointes mobiles pourroient s'inserer, frapper les touches des tuyaux qu'on voudroit faire parler, & produire ensemble & successivement toutes sortes de sons à discrétion. Le méchanisme de ce cilindre, quoique de la derniere simplicité, ne fut d'abord que très-embrouillé dans ma tête, mais en attendant que mes premieres idées se nettoyassent, je fus si aise de les avoir eues que j'en tressaillis, & qu'il me sembla que j'exécutois déja tout seul & sans sçavoir presqu'un seul mot de musique, un concert à quatre ou cinq parties. On va juger si je présumai trop de ma découverte. Mais pour bien entendre le reste de ce papier, il faudroit tacher de vaincre sa honte, appeller la premiere marmotte qu'on entendra jouer de l'orgue de Barbarie, se faire ouvrir la boëte & achever de lire en donnant de tems en tems un coup d'œil sur la piéce de cette machine dont on voit le développement dans la figure.

Imaginez d'abord un cilindre creux de quelque matiere solide, & auquel on don-

nera une épaiſſeur que l'uſage qu'on en veut faire déterminera.

Que ce cilindre creux ait pour noyau un morceau de bois rond, ou un autre cilindre de bois couvert de pluſieurs doubles d'une étoffe compacte, qui forment ſur lui une eſpece de pelote.

Que cette pelote rempliſſe exactement toute la cavité du cilindre creux.

Que ce cilindre creux dont on voit le développement ſoit percé de trous diſpoſés de la maniere que je vais dire.

Les lignes verticales *ſol* 1, 2, 3, &c. *ſol Dièze*, 1, 2, 3, &c. *la*, 1, 2, 3, &c. ſont des projections de pluſieurs circonferences du cilindre ; c'eſt ſur ces circonferences qu'on placera des pointes mobiles, ce qui ſuppoſe qu'elles ſeront percées de petits trous dans toute leur longueur.

Si ces petits trous n'étoient éloignés les uns des autres que d'une demie ligne, on pourroit placer ſeize pointes dans une eſpace de huit lignes, & chaque pointe exprimant par ſa diſtance à celle qui la ſuit, la valeur d'une double croche, on auroit pour l'intervalle d'une meſure à quatre tems huit lignes, pour l'intervalle d'une meſure à trois tems ſix lignes, &c...

D'où il s'enſuit 1°. que ſi le cilindre tourne ſur lui même d'une vîteſſe uniforme,

me, de la quantité 1, 8 & qu'il y ait une pointe fichée dans le premier trou de la ligne verticale. *ſol*, une autre dans le ſecond trou de la ligne verticale *D*, une autre dans le troiſiéme trou de la ligne verticale *la*, une autre dans le quatriéme trou de la verticale *D*, & ainſi de ſuite jusqu'au ſeiziéme trou de la ſeiziéme verticale, on entendra ſucceſſivement dans un tems donné les ſeize ſons, *ſol*, *ſol D*, *la*, *la D*; *ſi*, *ut*, *ut D*, &c. . . . . Dans les trois quarts de ce tems donné, les douze ſons, *ſol*, *ſol D*, *la*, *la D*, *ſi ut* &c. . . . . Dans la moitié du même tems, les huit ſons *ſol*, *ſol D*; *la*, *la D* &c. . . Donc tous ces ſons auront été rendus parfaitement en meſure.

2°. Que ſi la pointe que j'ai placée dans le premier trou de la verticale *ſol* avoit eu de la continuité; que ſi par exemple, elle eut couvert les huit premiers trous de cette ligne, elle eût repréſenté une blanche, & que ſi j'euſſe placé dans le neuviéme trou de la verticale *ut* une autre pointe qui eût couvert les huit autres trous de la meſure, laiſſant à vuide les trous des autres verticales *D*, *la*, *D*, *ſi*, *D*, *re*, *D*, &c. Au lieu d'entendre dans le tems donné, pendant lequel le cilindre a tourné uniformement ſur lui-même de la quanti-

té 1, 8, *sol*, *D*, *la*, *D*, *si*, *ut* &c. doubles croches ; j'aurois seulement entendu *sol* blanche suivi de *ut* blanche.

3°. Qu'ayant des pointes de differentes longueurs, depuis la triple ou double croche jusqu'à la ronde & par delà, pour les tenuës de plusieurs mesures, des pointes pour la triple croche, la triple croche *pointée*, la double croche, la double croche pointée, la croche, la croche pointée, la noire, la noire pointée, la blanche pointée, la ronde ou la mesure, &c..... Et joüissant en même tems de la commodité de les placer sous toute verticale *sol*, *D*, *la*, *D*, *si*, *ut* &c. Et dans quelqu'endroit de ces lignes qu'on desirera on pourra faire resonner à l'orgue tel son & de telle durée qu'on voudra, & qu'en laissant des trous à vuide sur telle verticale qu'on choisira & autant de trous qu'il sera besoin, on pratiquera tous les silences possibles depuis le plus long jusqu'au *plus court*. Or ces deux points comprennent toute la mélodie.

Il faut observer seulement que si l'on veut que l'orgue rende les triples croches, quelque soit l'intervalle d'une verticale, ou quelle que soit la partie d'une circonférence du cilindre dont la verticale est une projection, que l'on prenne pour une

mesure, il faudra percer cette partie de 32 trous.

4°. Que tandis qu'une pointe placée sur telle verticale, & en tel endroit que l'on voudra de cette verticale, & couvrant autant de trous qu'on le desirera fera entendre tel son & de telle durée qu'on voudra, d'autres pointes placées sur d'autres verticales pourront faire entendre la même quantité de sons, & que chaque partie de cette quantité de sons sera plus ou moins longue, plus ou moins aiguë à discrétion. Deux points qui comprennent toute l'harmonie.

Or la mesure, la mélodie & l'harmonie constituent tout ce que nous entendons par musique & tout ce qui caractérise & differencie les piéces.

Il n'y a donc point de piéces qu'on ne pût joüer sur un instrument tel que celui que je viens de décrire.

5°. Que plus il y aura de verticales 1, 2, 3, &c. entre *sol* & *D*, entre *la* & *D* entre *si* & *ut* &c. Plus le cilindre pourra contenir de morceaux de musique differens.

6°. Que plus il y aura de verticales *sol*, *D*, *la*, *D*, *si*, *ut* &c. plus l'instrument aura d'étenduë, & on pourra lui en donner autant & plus qu'au clavecin.

7°. Que plus les verticales *sol* 1, 2, 3 &c. *la*, 1, 2, 3, &c. seront longues; & plus elles contiendront de mesures, plus les piéces qu'on jouera pourront être longues. On peut donner à ces lignes assés de longueur ou à celles qu'elles représentent, ou au diametre du cilindre, pour qu'on y puisse noter toutes sortes de piéces.

8°. Qu'à l'aide des lignes 1, 2, 3, 4, 5 &c. horisontales qui passent sur une rangée de trous & qui en contiennent entr'elles une autre rangée, on connoîtra toujours facilement les endroits des verticales, où les pointes qui doivent agir sur les touches se placeront.

9°. Que si l'on donne au cilindre la facilité de se mouvoir de droite à gauche ou de gauche à droite, on pourra faire ensorte que les pointes placées sur les verticales *sol*, *D*, *la*, *D*, *si*, *ut* &c. ne portent plus sur les touches, mais tombent dans l'intervalle que ces touches laissent entr'elles, & que ces touches soient frappées des pointes placées sur d'autres verticales, d'où il s'ensuit qu'on aura sur le cilindre plusieurs piéces à la fois, & que le nombre en sera d'autant plus grand que l'intervalle laissé entre les touches permettra de laisser entre les verticales *sol*, *D*, *la*, *D*, *si*, *ut* &c. plus d'autres verticales 1, 2, 3 &c.

10°. Qu'en notant la même piéce sur les verticales *sol*, *D*, *la*, *D*, *si*, *ut*, *D*, *re*, *D*, *mi*, *fa*, *D*, on l'essayeroit dans tous les tons possibles.

Avantages de l'orgue proposé.

1°. Un enfant de l'âge de cinq ans pourroit sçavoir noter sur le cilindre le morceau le plus difficile & l'exécuter. Cela lui coûteroit moins que d'apprendre à lire par le Bureau Typographique, car les caractéres & leurs combinaisons sont ici beaucoup moins nombreux que les lettres. Il y a vingt-quatre lettres & il ne me faut que onze caractéres.

2°. Tout Musicien au lieu de composer sur le papier pourroit composer sur le cilindre même, éprouver à chaque instant ses accords & répéter sans aucun secours toute sa piéce.

3°. Cet exercice faciliteroit extrêmement aux enfans l'étude de la musique, soit vocale, soit instrumentale, car lorsqu'ils se trouveroient vis-à-vis d'un Maître, ils auroient déja fait pendant longtems la comparaison des notes sur le papier, & de leur effet sur le cilindre.

4°. Ils seroient plus avancés du côté de la composition, & ils auroient l'oreille

plus faite à huit ans qu'ils ne l'ont aujourd'hui communement à vingt, après avoir passé par les mains des plus habiles Maîtres.

5°. Dans les Eglises où il n'y a point d'orgues, parce que la Fabrique n'est pas en état de gager un Organiste, il pourroit y avoir un instrument tel que celui que j'ai décrit qui ne demanderoit qu'un souffleur, ou que la main du carillonneur, qui seroit assés bonne pour cela.

6°. On auroit certainement plus de plaisir à entendre ce nouvel instrument qu'un Organiste mediocre qui ne fait que balbutier sur son orgue, ne marche jamais en mesure, pratique à chaque instant des accords déplacés, se répéte sans fin & ne répéte jamais que de mauvaises choses, &c.

7°. On ne seroit plus exposé aux boutades d'un Musicien, habile à la vérité dans son Art, mais souvent plus habile que dévot, à qui il prendra envie *de joüer* à la Consécration, l'allegro le plus badin ou la gigue la plus folâtre, & d'inspirer à tout un peuple de Fidéles l'envie de danser, dans un moment où il convient de témoigner son respect en se prosternant.

8°. Beaucoup de personnes qui n'ont point de voix, qui manquent d'aptitude pour un instrument, qui n'ont point appris

la musique, qui l'aiment & qui n'ont ni les moyens, ni le tems, ni la commodité de l'apprendre, pourroient toutefois s'amuser à joüer toutes les piéces dont ils s'aviseroient.

9°. Cet exercice contribueroit necessairement aux progrès de la musique.

10°. On n'employeroit à noter & à exécuter sur le nouvel orgue guéres plus de tems qu'il n'en faut pour noter sur le papier, telle piéce dont l'exécution sur le clavecin demanderoit des plus habiles plus de tems qu'on n'en mettroit à en ranger & joüer sur le nouvel orgue une douzaine d'autres.

11°. La difficulté de l'exécution n'empêcheroit plus de pratiquer certains tons peu usités avec lesquels cet orgue familiariseroit, comme le *sol D*, le *la D*, &c. on pourroit composer dans tous ces tons, ce qui fourniroit peut-être sinon des chants, du moins des traits d'harmonie & des expressions qui nous sont inconnus.

12°. D'un moment à l'autre on pourroit hausser ou baisser une piéce d'un ton, d'un demi ton, ou de tout autre intervalle.

13°. Les expériences sur les sons se multipliant facilement de jour en jour, & cela par des gens exercés à penser, on pourroit à la longue en amasser un assés

grand nombre, pour fonder une bonne théorie & donner des régles sûres de pratique, ce qui n'arrivera pas tant que les phénomenes demeureront enſévelis dans les oreilles des Artiſtes.

14°. Il n'y a point de Paroiſſe ſi petite & ſi pauvre qui ne put ſe fournir d'un orgue tel que le mien, dont le Maître d'Ecole auroit la direction.

15°. Peut-être que la facilité qu'on auroit à exécuter les piéces les plus difficiles, empêcheroit qu'on ne les prit dorénavant pour les plus belles.

Les progrès de la muſique & l'intérêt du bon goût demandent donc la conſtruction du nouvel orgue.

Je vais maintenant paſſer aux inconveniens de cet inſtrument, car il en a.

Inconveniens du nouvel orgue.

1°. C'eſt un ignorant en muſique *qui le* propoſe.

2°. Il ne ſeroit plus permis aux Organiſtes & Claveciniers d'être mediocres, ſans s'expoſer à être renvoyés à l'orgue de Barbarie.

3°. On n'auroit plus beſoin de ces Maîtres d'accompagnement & de compoſition qui ne vous preſcrivent que des ré-

gles vagues dont un long usage peut seul déterminer l'emploi.

4°. Les Maîtres à chanter garderoient la moitié moins de tems leurs Ecoliers.

5°. Ils seroient contraints d'être la moitié plus habiles, ayant à montrer à des Ecoliers dont l'oreille seroit déja faite; qui mépriseroient la régle de transposition, & demanderoient à chanter leur leçon comme ils la joüeroient sur leur orgue.

6°. On joüeroit en quatre heures, & cela avec la derniere précision, toutes les piéces de M. Rameau qu'on n'apprend en plusieurs années que très-imparfaitement.

7°. Beaucoup de gens qui sont bien aises de s'amuser avec un instrument, abandonneroient le clavecin, la basse de viole, le violon, &c... & négligeroient l'honneur d'apprendre mal en dix années de tems ce qu'ils pourroient parfaitement exécuter en dix jours.

8°. Nous deviendrions extrêmement difficiles sur l'exécution de la musique instrumentale, d'où il arriveroit que la plûpart de ceux qui s'en mêlent en seroient réduits à se perfectionner ou à brûler leurs instrumens.

9°. Comme une piéce ne me plaît pas davantage à moi qui l'entends, soit qu'on ait employé beaucoup de tems à l'appren-

dre, soit qu'on l'ait aussi-bien apprise en un moment, l'oreille ne faisant point cette distinction, nous parviendrions peut-être à nous défaire d'un préjugé favorable à plusieurs choses fort estimées qui n'ont que le mérite de la difficulté.

Je sens toute l'importance de ces inconvéniens; j'en suis frappé, & je prévois que beaucoup de gens ne manqueront pas d'en imaginer une infinité d'autres de la même force, & de traiter en conséquence mon orgue d'impertinent & moi de fou pommé. Mais le desir de servir en quelque chose au progrès des Beaux Arts, autant que je le pourrai, sans nuire aux interêts des Artistes auxquels je n'ai garde de le préférer, suffira pour me consoler des épithétes injurieuses auxquelles il m'aura exposé.

A l'occasion de ce projet d'un nouvel orgue, on pourroit rappeller ici un ouvrage du P. Kirker, où ce sçavant Jesuite promettoit d'enseigner à tout homme, quelque ignorant qu'il fût dans la Musique, l'art de composer les piéces les plus difficiles par le moyen de *Tables Melotactiques* qu'il avoit inventées. Cet ouvrage qui n'est pas commun a pour titre : *Musurgia universalis sive ars magna consoni & dissoni in decem libros digesta 2. vol. Romæ*

1650. *in-fol.* Le VIII. Livre qui est le premier du second tome est intitulé : *Liber octavus de Musurgia mirifica, hoc est ars nova Musarithmica recenter inventa quâ quivis etiam quantumvis musicæ imperitus ad perfectam componendi notitiam brevi tempore pertingere potest.* Et dans la préface du même Livre le P. Kirker dit : *Quæ res cùm musicis primò παράδοξα & sanè prodigiosa viderentur; experimento tamen à diversis illustribus viris facto convicti ei arti fidem didicerunt habere, cujus principia nescirent. Consistit autem hæc nova nostra Musurgia, maximè in Tabellarum Melotacticarum artificiosâ combinatione, quâ quomodolibet factâ nova semper necessariò emergat harmonia; ita ut cùm hujusmodi compositiones propè sint infinitæ, infinita quoque Harmonici concentûs diversitas nascatur. Quicunque igitur Tabellas nostras Melotacticas juxta regulas à nobis paulò post præscribendas adaptare, numerosque Harmonicos in scalam melotacticam ritè transferre noverit, is etiam quocumque tono, & quibusvis verborum textibus datis, quascumque artificiosas cantilenas, simplices, compositas, floridas, diminutas, syncopatas, artificiosis ligaturis intextas, fugarumque in modum sese insectantes eâdem facilitate se noverit compositurum.* Cependant toutes ces belles promesses s'éva-

noüiffent à la pag. 166 du tome fecond. Les Grands de Rome & furtout les Muficiens prierent le P. Kirker de ne pas divulguer fon fecret, de crainte que leur fcience fi eftimée dans tous les tems ne fut avilie, fi elle devenoit trop commune. Il acquiefca à leur demande, & ne fit point imprimer fes Tables Melotactiques, mais afin qu'on ne l'accusât point d'avoir fait des promeffes qu'il n'auroit pû effectuer, il a rapporté un morceau de Mufique qu'il ne feint point de comparer aux productions des plus habiles Maîtres, & qu'un Prélat de la Cour de Rome avoit compofé par le moyen de ces feules Tables, ce Prélat étant abfolument ignorant dans l'art Mufical. C'eft le P. Kirker qui nous apprend lui-même ce détail. *Verùm*, dit-il, *ad inftantiam ipforum & Principum, ipforum etiam Muficorum, confultò infigne arcanum filentio involvendum, ne quod nullo non tempore in pretio fuit apud fummos quofvis viros, publico juri datum vilefceret; fufficiat benè meritis Principibus, illud ore tenùs vel fcriptis communicaffe..... Verùm ne quifpiam me plura quàm probare poffim, jactare dicere poffit, hìc fpeciminis loco apponere vifum eft, ingeniofam compofitionem quam artis meæ ope perfecit Illuftr. & Reverend. D. Bernardinus Roccius S. D. N. Innocentii X.*



*tificis maximi Referendarius, ingenii acu-
ie, & præstantia insignis, qui tametsi Mu-
e practica imperitus, eas tamen artis nostræ
itiâ peregit compositiones, quæ cum operibus
morum Magistrorum meritò comparari
nt.* Après avoir rapporté cet exemple, a-
joute pag. 184. tom. 2. ces paro-
*Noverit tamen Lector, nos ne unicui-
hoc secretum vulgaretur, Tabulas d'arti-
ficii consultò in hoc libro omisisse ut potè
principibus & benè meritis amicis reser-
as.*

Si l'on exécutoit le nouvel orgue pro-
é, & que l'on retrouvât les prétendues
lès melotactiques du Pere Kirker, je ne
is pas ce qu'il resteroit à desirer à la per-
tion de la musique, sinon le genie que
nature seule peut donner.

AIR TENDRE.

Cessez, petits oiseaux, des ramages si tendres ;
silence des bois entretient ma langueur ;
loux de vos plaisirs je ne puis les entendre ;
trouble seul ici votre bonheur extrême ;
u'il est doux de chanter ses desirs, son ardeur,
Quand on est écouté de celle que l'on aime !

On a dû expliquer les Enigmes, & le Logogryphe Latin du Mercure de Septembre par *la lettre L*, *l'épée*, *la renommée*, *le cocq*, & *Silex*. On trouve dans le Logogryphe *ilex*, *lex*, *ex*, *si*, *is*, *lis*, *sile*, & *sex*.

ENIGME.

Nous sommes deux captifs qui rudement traînés
Fournissons quelquefois une longue carriere ;
Par bonheur on nous fait d'une dure matiere.
On nous tient en respect, & toujours prosternés.

J. F. C. de Semur en Auxois.

AUTRE.

Dans la France surtout je conserve ma gloire ;
J'annonce également & la Fable & l'Histoire.
J'ai trompé des oiseaux la grande avidité ;
Je trompe des mortels la curiosité.

Par le même.

AUTRE.

Je suis d'une étrange structure ;
L'on me rencontre à la fois,
Lecteur, admire ma nature,
Et dans les champs & chés les Rois :
Je suis de plus d'une espéce,
Comme aussi de tous les tems ;
Pour te servir ma vîtesse
Egale celle des vents :
Sans dents ni griffes je blesse,
Je déplais, je divertis,
J'approuve, & je contredis,
Je déchire, & je caresse.
Je suis toujours avec toi,
Je suis même en ta puissance,
Et jamais tu ne me voi ;
Par moi souvent l'on t'offense :
Tu peux te venger par moi,
Car je suis d'une nature,
A pouvoir tout à la fois
Faire & réparer l'injure.
Je te suis d'un grand secours,
Surtout auprès d'une belle,
Pour la rendre moins cruelle
C'est à moi qu'on a recours :
On me rencontre à la ville

Plus fréquemment qu'au hameau ;
Je ne suis pas moins utile
A la Chaire qu'au Barreau.
Je sers de même maniere
Le pauvre comme le Roi ;
La Duchesse, & la fermiere
Usent également de moi :
Comme dans certaines choses
Je décide de ton sort.
De même aussi tu disposes
De ma vie & de ma mort.
Je ne meurs que pour revivre :
Admire mon étrange sort ;
Je ne suis pourtant pas mort,
Quoique je cesse de vivre :
Lecteur, pour mieux me définir,
Le même instant qui me voit naître
Est celui qui me voit mourir :
Cherche enfin ce que je puis être.

LOGOGRYPHE.

Je suis le prix de la victoire ;
D'un athlete je fais seule tous les plaisirs,
Seule d'un Grand je borne les desirs,
Seule j'égale toute gloire.
Huit lettres composent mon tout,
Ma premiere moitié loge la flaterie,

Eſt le ſéjour de la ſupercherie,
Et pourtant l'azile du goût.
Enſuite en combinant, Lecteur, je te préſente
Ce qui dans un bœuf épouvante,
Ce qui déſeſpere un amant,
Ce que porte en ſon ſein le ſolide élément,
Ce que pour punir l'homme un Dieu dans ſa colere
Voulut que produiſit la terre.
Ce qui nous porte à chaque paſſion,
Au bien, au mal, à l'amour, à l'envie,
A la joie, au chagrin, à la compaſſion;
Une riviere en Normandie,
Au même pays une ville,
Une conjonction
Qui déſigne l'addition,
Sur les côtes de France une Iſle,
Des ondes l'augmentation.
Un inſtrument de chaſſe, une note en muſique;
Un levier dans la méchanique,
En Médecine une opération,
Une route publique,
Un corps geométrique,
Le métal le plus précieux,
Un des offices de l'Egliſe,
Mais je deviendrois ennuyeux.
Lecteur, c'en eſt aſſés; devines, ſi tu peux;
La vérité que je déguiſe.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

GRAMMAIRE Latine & Françoise, contenant un recueil complet & méthodique des principes nécessaires pour traduire réciproquement ces deux Langues, en deux volumes *in-12.* par M. *de Than* ancien Recteur de l'Université de Caën, ancien Professeur de Philosophie au Collége du Bois de la même Université, Associé à l'Académie Royale des Belles Lettres de cette ville, & Curé de Cheux. *A Caën* chés Jean-Claude *Pyron*, seul Imprimeur du Roi, de l'Université & de la Ville 1746, & se trouve *à Paris* chés Guillaume *Cavelier* pere, ruë S. Jacques au lys d'or.

ON trouve chés *David* le jeune, Libraire, Quai des Augustin au S. Esprit.

Gilblas de Santillanne, nouvelle édition 4 vol. figurés, 10 liv.

Les Mille & une nuits *in-12.* 6 vol. nouvelle édition, 15 liv.

La vie de M. de Turenne par M. l'Abbé *Raguenet*, *in-12.* 1 vol. 2 liv. 10 f.

Histoire Universelle par M. *Bossuet*, *in*-12. 2 vol. 5 liv.

Aritmethique de Barême, nouvelle édition, 2 liv. 10 s.

Le Bonheur de la mort Chrétienne ou Retraite de huit jours, nouvelle édition 1 vol. 2 liv.

Méditation sur la vie & la doctrine de Notre-Seigneur Jesus-Christ, petit *in*-12. 1 liv. 10 s.

Les Œuvres de Corneille, 11 vol. 27 liv.

On a imprimé sous le titre de *nouveau Théatre François*, un ouvrage singulier. L'Auteur a ouvert une carriere toute nouvelle, mais bien peu de gens sont en état de la parcourir avec autant de gloire que lui. Ce livre contient une Tragédie dont le sujet est le regne de François II. à la façon de Sakespear, le Corneille des Anglois; l'Auteur met en scenes la suite des évenemens qui se sont passés sous le regne qu'il veut faire connoître, c'est l'Histoire en action, genre nouveau absolument pour nous, qui est susceptible de beautés d'un autre ordre que nos Tragédies, sans exclure cependant leur pathétique en certaines occasions, mais qui exige & bien des connoissances & bien des talens. En

effet quel art & quelle profonde étude de l'Histoire n'a-t'il pas fallu, pour peindre avec autant de vérité & de force le Connetable de Montmorenci & l'Amiral de Coligni, le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine son frere, le Prince de Condé, & surtout Catherine de Médicis. Il semble que l'Auteur ait assisté à leurs Conseils secrets & qu'il ait démêlé les replis les plus profonds de leurs cœurs. Il faut pour réüssir dans un ouvrage de cette nature plus que les talens qui font un bon écrivain. L'étude même approfondie de l'Histoire ne suffiroit pas, sans une connoissance parfaite des hommes, fruit des refléxions d'un esprit éclairé, qui les a étudiés, dans la vûë de les juger plutôt que de les peindre; ce dernier défaut n'est que trop ordinaire aux gens qui veulent écrire, & écrire des choses singulieres. Le cinquiéme acte où est peinte la situation terrible du Prince de Condé qui vient d'être *condamné*, & attend la mort à tout moment, l'embarras de Catherine de Médicis, ses irrésolutions, les efforts, les intrigues des deux partis pour la pousser ou pour l'arrêter, tout cela, outre les beautés propres à ce genre, qui sont la force & la vérité des peintures, la sagacité des développemens, a encore le pathétique & l'intéressant de

nos belles Tragédies. Plus on connoît l'histoire de ce tems-là, plus on a de plaisir à lire cet ouvrage, plus on admire les talens sublimes de l'Auteur. Le Conseil où l'on délibere s'il faut accorder ou non aux Protestans la liberté de conscience, est un chef-d'œuvre de raisonnement. On croit quand un des personnages a dit son avis qu'il n'y a rien à répondre, & on est tout étonné de se trouver encore subjugué par les raisons contraires de ce dernier. C'est ce qui arrive aussi dans les Tragédies de Corneille.

Recueil de plusieurs Piéces d'Eloquence & de Poësie, présentées à l'Académie des Jeux Floraux l'année 1747, avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques. *Toulouse*, 1747, & se vend *à Paris*, chés *Quillau* pere & fils, *& Chaubert*.

Nous ne pouvons point entrer dans le détail des piéces qui composent ce volume, & nous n'avons rien à ajoûter aux suffrages des Juges qui les ont couronnées. Ainsi nous allons nous contenter de transcrire quelques vers d'une Ode sur le Soleil, laquelle a remporté le Prix de l'Ode. L'Auteur est M. *de Viguier de Segadennes*, de Villefranche de Lauragais.

Du plaisir de mes yeux faisons un noble usage ;
Grand Dieu ! l'astre du jour nous redonne l'image
Du pouvoir que ta voix exerçoit en créant.
Un Rayon, un seul trait reproduit le spectacle
De ce fécond miracle
Qui tira l'Univers de l'ombre du néant.

Vous que la nuit couvroit de ses voiles funebres ;
Un instant vous a vû renaître des ténebres,
Bocages, prés, vallons, charmes de nos regards,
Plaines, fleuves, hameaux, rochers inaccessibles,
Et vous Cités terribles,
Du faîte de vos tours défiant les hazards.

Pensée humiliante où tout mon orgueil tombe,
C'est peu que le berceau confine avec la tombe ;
La moitié de nos jours s'écoule à n'être pas.
Mettrai-je dans ma vie une existence oisive,
Où le sommeil captive
Raison, force, talens, ainsi que le trépas.

L'idée des deux premieres strophes est fort belle ; l'Auteur a fait un usage nouveau & a enchéri sur la pensée de Virgile *Et rebus nox abstulit atra colorem.*

LETTRES à Dom Toussaint Duplessis,

&c. *Paris*, 1747, brochure *in*-4°. chés *Gandoüin* & *Giffart*.

Il s'agit ici de quelques erreurs que M. Thomé, Chanoine de Meaux, releve dans l'histoire de l'Eglise de Meaux, composée par le sçavant Bénédictin auquel il écrit. La contestation roule sur la prétenduë vente des Reliques de Saint Saintin, premier Evêque Titulaire de Meaux, & de la translation de la Châsse de Saint Fiacre; ces questions sont plus épineuses qu'intéressantes pour le commun des lecteurs, ainsi nous ne suivrons point le docte Dissertateur dans la route aride & sçavante qu'il parcourt. Mais ce qui est à la portée de tout le monde, & mérite des éloges plus flateurs que ceux qu'on donne à l'érudition, c'est la politesse & la douceur avec laquelle il attaque son adversaire; il lui a communiqué ses lettres avant que de les imprimer. Le sçavant & modeste Auteur qu'il attaque, lui a répondu avec la même politesse, & a consenti même qu'il imprimât ses deux réponses. Il seroit à souhaiter que les guerres des sçavans se passassent toujours avec autant d'honnêteté, la vérité y gagneroit, les Lettres & les Sçavans aussi, car rien ne les deshonore plus que ces combats litteraires, où l'on prodigue tour à tour l'ironie & les injures, où la mauvaise foi

regne dans les raisonnemens, & l'amertume dans le style, & où le critique qui croit faire rire aux dépens de son adversaire se dégrade lui-même en se donnant en spectacle, semblable aux Gladiateurs qui exerçoient comme une profession vile le métier des armes, le plus noble de tous.

Reflexions sur quelques causes de l'état présent de la Peinture en France, avec un examen des principaux ouvrages exposés au Louvre au mois d'Août 1746.

Cet ouvrage est d'un amateur, zelé pour le progrès de la peinture ; les regrets de l'Auteur sur notre indifference à l'égard de nos beaux monumens d'architecture, montrent un bon Citoyen, & son livre est écrit du ton d'un homme *d'esprit.* Cet ouvrage en a occasionné un autre du même Auteur, dont le but principal étoit de réparer une erreur de fait au sujet de M. T. ci-devant Prevôt des Marchands ; ce Magistrat dont la Prévôté sera à jamais célébrée, & qui dans le cours de *sa Magistrature* s'est montré également homme d'Etat éclairé, Magistrat judicieux, & bon Citoyen, fit ses efforts pour acquerir des maisons qui masquent le portail de Saint Gervais, & empêchent que ce beau Monument ne soit vû convenablement

le

les plans étoient dressés, mais on ne put engager les proprietaires de ces maisons qui appartiennent à des Hôpitaux, à les vendre & ce projet ne put réussir. L'Auteur avoit ignoré ce fait dans sa premiere lettre, & il s'est hâté de se retracter & de faire la réparation qu'il devoit à un Magistrat qui par la multitude d'embellissemens dont il a orné la Capitale, par les commodités qu'il a procurées aux habitans, par le goût noble & magnifique qu'il a mis dans les fêtes qu'il a données, s'est fait un nom qui vivra à jamais. D'autres matieres relatives au premier ouvrage sont aussi traitées dans cette seconde brochure, mais les bornes que nous nous prescrivons ne nous permettent pas d'entrer dans ce détail.

Exposition des tableaux au Salon du Louvre.

La coûtume établie depuis quelques années d'exposer pendant un mois à la curiosité du public les principaux ouvrages des Peintres de l'Académie, est un des plus puissans moyens pour exciter l'émulation; c'est-là que le Peintre reçoit du public des critiques qu'il ne peut soupçonner de partialité, & des applaudissemens sincéres. Il s'instruit par ses fautes, il s'ani-

me par ses succès, & le désir de soutenir la reputation qu'il s'est acquise, ou de parvenir à la gloire dont il voit couronner ses rivaux, l'engage à perfectionner ses talens par un travail assidu & par une étude approfondie des principes de son Art.

M. de Tournehem Directeur *Général* des Bâtimens, jaloux du progrès des Arts dont la protection lui est confiée, a voulu encore donner aux Académiciens un nouveau motif d'émulation. Il a jugé que plus les Arts sont cultivés avec succès, plus ils méritent d'être encouragés, puisqu'à quelque degré de perfection qu'ils soient parvenus ils peuvent toujours s'élever *plus* haut. Notre Ecole, qui sans contredit est aujourd'hui la meilleure de *l'Europe*, mérite bien les graces & la protection du Gouvernement.

M. de Tournehem a choisi parmi les Académiciens ceux qui se sont *destinés* aux sujets d'histoire, & il les a chargés de faire un tableau pour le Roi. On a laissé à chaque Académicien le choix du sujet, on a donné seulement la toile afin que tous les tableaux fussent d'une grandeur égale. Outre la récompense donnée à chacun d'eux, M. de Tournehem a envoyé à l'Académie six bourses de jettons,

& six médailles d'or, pour être distribués aux six qui au jugement de l'Académie auroient le mieux réussi. Mais par une modération digne de beaucoup d'éloges, les concurrens ont demandé que ce prix fut distribué également entr'eux tous, & aucun n'a desiré une préférence qui auroit pû humilier & décourager son confrere. Exemple rare, qu'il seroit à souhaiter que dans tous les cas tous les Artistes imitassent. Ainsi chacun a pris à son gré une médaille ou une bourse, & comme il restoit une médaille elle a été donnée à M. l'Epicié, Secretaire de l'Académie & excellent Graveur, dont quelques ouvrages exposés au salon ont mérité les suffrages des Connoisseurs.

Nous avons une connoissance trop imparfaite des Arts qui font l'objet des travaux de l'Académie, pour risquer notre jugement sur les differens morceaux exposés au salon. Nous nous contenterons de dire en général que le public a vû avec plaisir que tous nos Peintres soutenoient leur réputation, & perfectionnoient leur Art de maniere à faire honneur à la Nation.

Le détail de tous les beaux morceaux qui étoient exposés nous meneroient trop loin, il faudroit n'en oublier presqu'au-

cun. Ainsi nous nous bornerons à décrir les sujets des onze tableaux composés pou le Roi, lesquels étoient dans la galeri d'Apollon.

1. Moïse sauvé de l'eau par ordre de la fille d Pharaon. *M. Leclerc.*

2. Alexandre après avoir bû le breuvage qui lui étoit présenté par Philippe son Médecin, lui donne à lire la lettre que Parmenion avoit écrite à Alexandre, par laquelle il l'avertissoit que Philippe avoit été corrompu par Darius pour l'empoisonner. Ce faux avis irrita Philippe de façon, qu'il jetta la lettre & son manteau par terre devant le lit du Roi, lequel au bout de trois jours fut entierement guéri. *M. Restout.*

3. Marcius, surnommé Coriolan, ayant été exilé de Rome, se joint aux Volsques & vient à leur tête jusqu'à cinq mille de la ville pour l'assiéger. Les Romains effrayés lui envoyent successivement deux Ambassades qu'il méprise. Ils en composent une autre de Sacrificateurs & de tous les Ministres de la Religion, qui n'en sont pas mieux reçus. Enfin par le conseil de Valerie, sœur de Publicola, sa mere, sa femme avec ses deux enfans, dont l'un selon M. Rollin, a dix ans & l'autre à la mammelle, accompagnées d'un nombre de Dames Romaines, le viennent trouver; il ne peut résister aux larmes & aux discours pressans de sa mere prosternée à ses pieds avec sa famille; il la releve, l'embrasse, & parle d'accommodement, ce qui occasionne un grand dépit dans les Volsques & beaucoup de joie parmi les Romaines. Ensuite il fait retirer ses troupes. *Voyez Tite-Live & Plutarque. M. Galloche.*

4. Mutius Scevola ayant tué le Secretaire de

Porsenna, qu'il croyoit être Porsenna lui-même, outré de cette méprise, l'avoue avec fierté à ce Roi des Toscans, & sans attendre sa réponse, se juge, & se punit en se brûlant le poing. *Tite-Live, Decade premiere, liv. 2. M. Dumont.*

5. Pyrrhus fils d'Eacide Roi des Molosses n'avoit que deux ans lorsque ces peuples s'étant révoltés contre son pere, le chasserent de ses Etats, & appellerent Neoptoleme son neveu. Ce nouveau Prince fit mourir tous les amis d'Eacide, & ordonna que l'on tuât aussi Pyrrhus, mais quelques fidéles Sujets de son pere ayant eu le bonheur de se dérober aux meurtriers, sortirent adroitement du Royaume, & l'emporterent avec eux, s'étant chargés de quelques femmes pour lui donner la mammelle pendant leur route. Après bien des dangers ils traverserent la Macédoine, & entrerent dans les Etats de Glaucias Roi d'Esclavonie; ayant obtenu de lui être présentés, ils mirent le petit Pyrrhus au milieu de la salle où il étoit assis avec la Reine: l'enfant se traîna sur ses mains vers le Roi, se prit à son manteau, parvint jusqu'à ses genoux, & comme s'il eut été en âge de raison, il les lui embrassa d'un air suppliant. Le Roi resta long-tems pensif, ne sçachant à quoi se déterminer, & craignant de s'attirer la haine de l'usurpateur, & de Cassandre Roi de Macédoine, qu'il sçavoit être ennemi mortel du pere de Pyrrhus; cependant touché des petites actions de l'enfant, & croyant que les Dieux lui offroient cette occasion pour faire usage de son humanité, il le consigna à la Reine pour le faire élever; & au bout de douze ans il le ramena dans ses Etats avec une armée, & le remit sur son Trône. *M. Colin de Verment.*

6. Diogéne voyant un jeune garçon boire dans

le creux de sa main, brise sa tasse, comme lui devenant un meuble inutile. *M. Jaurat.*

On ne doit pas être surpris de voir ce sujet représenté dans une des places de la ville d'Athénes, ni de ce qu'une action aussi singuliere a pour témoins plusieurs habitans de cette grande Ville, qui la regardent avec attention. Il est vrai que quelques Peintres habiles ont introduit le même sujet dans de fort beaux Païsages, *mais quoiqu'ils* n'ayent point blessé en cela la vraisemblance, il paroît plus conforme à la vérité de l'Histoire d'établir le lieu de la Scéne dans le centre d'une ville où Diogene demeura presque continuellement, depuis qu'il eût été obligé de s'éloigner de sa Patrie. Dénué de toutes les commodités de la vie, même du nécessaire, on y voit ce Philosophe Cynique à demi couvert d'une étoffe grossiere; son bâton & sa besace font toute sa richesse; il est assis près d'une fontaine *publique* au pied de la Déesse Minerve, Déesse Tutelaire d'Athénes; & il paroît à l'entrée du *tonneau qu'il* avoit trouvé dans un Temple consacré à Cybelle, & dont il avoit fait sa demeure. Ce tonneau n'étoit au reste qu'un ample vase de terre; ni les bas-reliefs, ni les autres monumens antiques ne nous le représentent pas autrement, & *Diogene Laërce* Auteur de la vie du Philosophe, *n'en donne pas* non plus une autre idée. On auroit crû pécher contre les régles du *Costume*, si on lui eut donné la forme moderne, ou qu'on l'eut fait d'une autre maniere.

7. Armide voyant l'armée des Sarrazins défaite entierement, & craignant de tomber en la puissance de Renaud, elle résolut de s'ôter la vie; dans cette pensée elle s'éloigna à toute bride du champ de bataille. Le hazard la conduisit dans un

lieu solitaire, où après s'être abandonnée aux plus funestes pensées, elle tira une fléche de son carquois, & lorsqu'elle étoit prête de se frapper, Renaud survint & l'arrêta; l'Amour chassa la haine du cœur d'Armide, & elle consentit à renoncer au dessein qu'elle avoit de périr. *M. Pierre.* Il en a depuis exposé un autre qui représentoit Titon & l'Aurore; ce tableau quoique fait en quatorze jours a mérité les suffrages des Connoisseurs.

8. Jupiter changé en taureau porte sur son dos Europe qu'il enleve par surprise. Aussi-tôt la mer se calme, les vents retiennent leur haleine, mille petits Amours voltigent autour d'elle. Les uns portent en leurs mains la torche nuptiale, les autres chantent l'Hymenée; suivis de la troupe des Dieux Marins, & des Nereïdes à demi-nuës, assises sur des dauphins & accompagnées des Tritons qui folâtrent à l'entour. Neptune & Amphitrite marchent devant. Venus répand des fleurs sur cette belle. *Lucien liv.* 1. *Dialog. de Notus & de Zephire. M. Boucher.*

9. Une fête de Bacchus. *Sujet* tiré d'une Ode d'Anacreon. *M. Nattoire.*

10. Silene, nourricier & compagnon de Bacchus. *M. Carlo Vanloo.*

11. L'Enlevement d'Europe. *M. Cazes.*



SPECTACLES.

LA Comédie Françoise a conduit jusqu'au voyage de Fontainebleau la représentation de l'*Ecole amoureuse* de M. le Bret, & de l'ingénieuse allégorie d'Aphos.

Le Mercredi 27 les Comédiens François remirent au Théatre une Tragédie intitulée *Annibal*, elle avoit été représentée il y 25 ans; c'est un des premiers ouvrages d'un Académicien célebre (M. de Marivaux) accoûtumé à mériter les suffrages du public, au reste, ce n'est que par la date que l'on peut s'appercevoir que c'est un ouvrage de la jeunesse de l'Auteur, & les beautés dont cette Tragédie est pleine nous feroient regretter qu'il ne se fût pas attaché à ce genre, si les excellentes productions qu'il a données en plusieurs autres pouvoient laisser quelque chose à désirer sur l'emploi de ses talens supérieurs. *La piéce* a été reçûë avec beaucoup d'applaudissemens, & elle les mérite.

L'Académie Royale de Musique après avoir donné le mardi vingt-six Septembre la derniere représentation du Ballet toujours suivi *des Talens Lyriques*, a exposé sur son Théatre le jeudi 28 du même mois *Daphnis & Chloé*, Pastorale en trois actes.

Les paroles sont de M. *Laujon*, Muse naissante qui s'est déja signalée par des productions ingénieuses, & de qui le Printems promet un Eté & un Automne fertiles & brillans ;

Pastores hederâ crescentem ornate Poëtam.

Les talens de M. Laujon & les espérances qu'il donne de soutenir la gloire du Théatre Lyrique, doivent d'autant plus flatter le public, que ce Théatre étoit menacé d'une prochaine disette, quant aux Poëtes.

La Musique est de M. de *Boismortier*, dont le talent est connu par differens œuvres de Musique instrumentale, par deux Ballets exécutés sur le Théatre Lyrique, ouvrages dont les succès ont été aussi utiles que glorieux, car M. de B. a retiré près de cinquante mille écus de ses productions harmoniques.

Le Prologue de la Pastorale nouvelle est relatif au sujet & l'annonce.

Le Théatre représente un verger orné de buissons & de fleurs, gardé par *Drias* ancien pastre au service de *Saphir* Seigneur Grec ; ce Drias est crû pere de la jeune Chloé.

Il se promene dans son verger, occupé du souvenir de sa jeunesse ; l'Amour suivi des Dieux de Cythere vient cueillir des

fleurs ; le pastre qui les meconnoît les traite comme des enfans ordinaires & veut les chasser de son jardin ; l'Amour enfin se déclare & annonce le sujet de la piéce & le sort de l'aimable Chloé, en disant à son pere prétendu.

Je ne viens point ici faire verser des pleurs.
Depuis long-tems j'habite ce bocage.
Je suis Dieu des amans : souvent dans ton bel âge
Je te comblai de mes faveurs,
J'attirois en ces lieux l'objet qui sçut te plaire,
Je t'indiquois la fleur qui lui plaisoit le mieux,
Et si j'étois invisible à tes yeux,
C'est que j'étois caché dans ceux de ta bergere.
Chloé m'amene aujourd'hui dans ces lieux ;
Dans ses amours je la conduis sans cesse.
Laisse le Ciel lui choisir un époux.
Un Dieu que sa flamme intéresse
Eclaircira son sort en servant sa tendresse ;
Il lui réserve enfin le Destin le plus doux.

Les Zephirs, les Amours & les Plaisirs obéissans au fils de Venus, voltigent autour des buissons, font renaître les fleurs & terminent ce joli Prologue par des danses legeres.

Dans la premiere Scéne du premier acte, Saphir & Agénor, tous les deux Grecs

distingués, s'entretiennent de leurs malheurs ; Saphir en soupirant dit à son ami :

Rappelle toi ces instans où ton fils
Fut enlevé dès sa plus tendre enfance
Par des Corsaires ennemis.
J'eus une fille, hélas ! je cachai sa naissance,
Pour laisser à mon fils & mes biens & mon rang ;
Je lui sacrifiai jusqu'à mon propre sang ;
On exposa sa sœur sur le rivage ;
Destinée au malheur avant de voir le jour,
Ma fille n'eut que ma haine en partage.
Un pere enfin signala par la rage
Les premiers mouvemens que l'on doit à l'Amour.

Drias & Daphnis déplorent dans la seconde Scéne l'enlevement de Chloé, qui vient d'être ravie avec les bergeres ses compagnes par des Pirates perfides. Daphnis apostrophe tristement tous les témoins de son bonheur passé, troupeaux, bocages, tendres oiseaux, enfin

Nymphes de ces forêts, c'est vous que l'on offense ;
Vous la perdez cette beauté ;
Qui vous servoit avec fidélité ;
Vengez-vous, signalez toute votre puissance ;
Le titre le plus doux de la Divinité

C'est de soumettre un cœur à la reconnoissance

En faisant sa félicité.

On entend une symphonie mistérieuse ; les grottes s'ouvrent, on y voit les statuës des Nymphes s'animer & s'avancer en dansant. Les vers que chantent les Nymphes à Daphnis méritent d'être cités.

Cesse de répandre des pleurs.
Calme, jeune mortel, la douleur qui t'accable ;
A ton amour le Ciel est favorable ;
Qui sert les Dieux mérite leurs faveurs.

Du bonheur la douce habitude,
Mortels, seroit pour vous un présent dangereux ;
Si les Dieux ne mêloient vos jours d'inquiétude,
Peut-être oublîriez-vous que vous les tenez d'eux.

Le Ciel est propice à tes vœux ;
Sur les bords d'une Isle étrangere
Chaque Berger reverra sa bergere ;
Embarque-toi. L'Amour qui veut te rendre heureux
Fixera ta barque legére
Sur la rive où Chloé doit s'offrir à tes yeux.

Les bergers s'embarquent tous sur la foi de cet oracle flateur.

Chloé sauvée de l'esclavage & refugiée

dans une Isle agréable, ouvre le deuxiéme acte par un monologue plein de sentimens inspirés par la délicatesse. La jeune Bergere surprise par les charmes du sommeil s'endort. Son Amant paroît au milieu de la mer dans une barque; son monologue n'est pas inferieur à celui de Chloé, l'exécution en est parfaite; Daphnis admirant les appas de Chloé endormie, s'écrie tendrement :

A son reveil quelle surprise extrême!
Je verrai ses beaux yeux m'exprimer son ardeur;
Sa bouche au même instant me dira qu'elle m'aime;
Et tous deux à la fois enchanteront mon cœur.
Hélas! l'attente du bonheur
Flate autant que le bonheur même.

La reconnoissance des deux Amans se fait par un songe agréable, préparé par l'Amour & interrompu par lui-même. Cette Scéne a été trouvée extrêmement jolie, le tour en est tout neuf. Les bergers, les bergeres & les matelots se rassemblent & s'embarquent pour retourner dans leur Patrie où se passe le troisiéme acte. Dans un bois consacré à Pan on voit la statuë de ce Dieu sur un Autel rustique. Les arbres sont chargés de guirlandes, d'instrumens champêtres & d'autres offrandes pas-

torales. Daphnis désespéré commence la premiere Scéne.

Ç'en est donc fait ; je ne dois plus m'attendre
A l'Hymen qui devoit couronner mon ardeur ;
Le pere de Chloé la refuse à mon cœur,
Quand le Ciel vient de me la rendre.

Saphir maître de Drias arrive ; Daphnis implore sa protection & l'obtient ; le Seigneur Grec ordonne au pastre d'accorder Chloé à l'amour de Daphnis. Drias forcé d'expliquer son refus, dit :

Chloé ne me doit point le jour ;
Je la trouvai près de la rive
Dans un berceau qui flottoit sur les eaux ;
Ma main la retira des flots ;
Je la nommai Chloé, j'ignore sa famille ;
Mais près d'elle je pris ces ornemens....

Saphir, *examinant les ornemens.*

Grands Dieux ?
Que vois-je ? en croirai-je mes yeux ?
Je ne m'abuse pas. Le Ciel me rend ma fille.

La bergere chagrine de son élevation regrette ses troupeaux & son hameau. Sa

dignité nouvelle la désespére. Elle conserve toute sa tendresse pour Daphnis, que Saphir congédie durement & avec un mépris inéxorable. L'infortunée Chloé persevére dans sa tendresse avec la constance la plus ferme; elle donne sa foi à son berger devant la statuë de Pan. Saphir en est témoin & les accable de menaces. Pan lui-même vient les protéger, & apprend à toute l'assistance qu'Agenor est le pere de Daphnis, naissance qui l'égale à Chloé, qu'il épouse de l'aveu des deux peres reconnus. Les Faunes, les Driades & les Pastres célébrent leurs nôces par des chants & des danses.

Le style de ce Ballet est plein de sentiment & de naïveté. La poësie est pleine de graces & fort facile. On a unanimement applaudi aux talens du jeune Poëte. Il y a aussi de très-jolies choses dans la musique, sur-tout dans la musique vocale, où le Musicien a souvent très-bien rendu par une musique touchante & simple les sentimens délicats & naturels que le Poëte a prêtés à ses bergers.

M. Jeliotte & Mlle Fel, dont l'un chantoit le rôle de Daphnis & l'autre celui de Chloé; se sont surpassés eux-mêmes dans l'exécution.

La Comédie Italienne a donné le jeudi

5. Octobre la douziéme représentation de la petite Comédie *des Tableaux*.

Toutes ces représentations ont été très-nombreuses & très-applaudies. M. Panard, attentif à saisir toutes les occasions d'honorer le mérite & de signaler son genie, a donné des Scénes nouvelles & des couplets panégyristes. Le courage & la prudence du vainqueur de Bergopsoom ont été fêtés. Il a trouvé le secret d'inserer dans son ouvrage le sentiment général du Royaume pour ses augustes Maîtres. Mais qu'il est aisé de louer, quand le cœur sent ce que pense l'esprit! Voici quelques traits qui ont frappé les auditeurs.

On applaudit avec ardeur
Le portrait d'une Reine auguste,
Dont les tendres regards s'attachent sur le buste
Du Héros qui fixe son cœur.
Quel port majestueux ? quelle noble *attitude* ?
Non, non, je ne crois pas que l'art joint à l'étude
Puisse jamais la rendre mieux !
Une bonté qui flâte, une douceur qui touche,
Donnent à sa grandeur l'air le plus gracieux.
L'aimable vérité se montre sur sa bouche,
Et l'on voit son cœur dans ses yeux.

Les quatre vers qui suivent n'ont pas

été moins applaudis par le ſentiment & par le diſcernement. Il n'eſt pas néceſſaire d'y mettre une inſcription ; on ne ſera pas long-tems à déviner le nom du Héros qu'ils peignent. Son illuſtre nom eſt gravé par le zéle & par le reſpect dans tous les cœurs des François ; en faiſant ſon éloge ſincére ils ont prévenu la peinture, l'éloquence & même la poëſie, quoique toujours diligente pour célébrer les favoris de la victoire.

Quel Monarque jamais fit voir tant de clémence
Unie à tant de majeſté ?
S'il n'eut été forcé de montrer ſa puiſſance
L'univers n'eut jamais connu que ſa bonté.

Le jeu des Acteurs a répondu dans cette ingénieuſe Comédie à l'agrément de leurs rôles. La muſique & la danſe en ont augmenté les beautés. M. *Deshayes* & M. *Blaiſe* y ont auſſi expoſé des tableaux dignes du ſuffrage des connoiſſeurs.

Le 30 Septembre à la fin de la Piéce, comme M. Deshayes ſe diſpoſoit à annoncer, Arlequin ſe fit entendre au-haut de la montagne qui paroît dans le divertiſſement *des Tableaux*, il étoit botté & en redingote, il vint inſtruire lui-même les ſpectateurs de ſon retour ſi deſiré. Il fut

complimenté à differentes reprises par les mains du Parterre. Il joüa le lendemain dans Arlequin *Larron*, *Prévôt & Juge*, & fut reçu comme on reçoit les nouveautés les plus brillantes.

Le 25 du même mois de Septembre on avoit remis la vive & spirituelle Comédie en trois actes, intitulée *la Coquette fixée*, qui a été reçue avec les applaudissemens accordés liberalement & légitimement à son début.

ESTAMPES NOUVELLES.

LE Sieur *Moyreau* Graveur du Roi, *vient de* mettre au jour une nouvelle Estampe parfaitement bien gravée d'après le tableau original peint par Vaûvremens, qui est dans le Cabinet de M. le Comte de Bruhl, Premier Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe. Cette Estampe a pour titre *l'Accident du Chasseur*.

Le Sr *Surugue* a gravé un tableau de M. Chardin qui représente une femme dans son *Cabinet*. L'estampe est intitulée *l'Instant de la Méditation* ; le tableau ainsi que tous ceux de M. Chardin est d'une grande vérité, & digne de la réputation de cet habile Peintre. L'estampe est fort bien gravée. Les estampes des tableaux de M. Chardin réussissent toujours.

Le Sieur *Gianotti* avertit le public qu'il fait graver par souscription & avec Privilége du Roi, son dixiéme œuvre contenant six *Trio* ; le prix de cet ouvrage sera de 9 liv. ceux qui voudront prendre

des souscriptions l'auront pour 6 liv. en donnant 3 liv. en souscrivant, & 3 liv. en recevant l'exemplaire qui sera délivré dans le courant du mois de Février 1748. On sera reçu à souscrire chés l'Auteur jusqu'à la fin de Décembre prochain, ruë Saint Martin vis à vis la rüë Aubriboucher, chés M. Carpentier, & aux adresses ordinaires où se vend la Musique.

AVIS aux Souscripteurs de l'Histoire générale d'Allemagne.

Les personnes qui ont souscrit pour l'Histoire générale d'Allemagne, sont averties que le lundi 18 Décembre 1747 on commencera la distribution des exemplaires de cet ouvrage. Elle se fera chés Charles-Jean-Baptiste *Delespine* & Jean-Thomas *Hérissant*, Libraires à Paris ruë S. Jacques. Cette Histoire forme onze volumes, au lieu de dix sur lesquels on avoit compté. L'onziéme volume sera donné *gratis* aux Souscripteurs seulement. Ils sont priés de ne pas tarder à envoyer retirer leurs exemplaires.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 28 du mois dernier pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Digne prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le 4 de ce mois la Reine communia par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier.

Le Roi a nommé Brigadiers de ses armées M. de Gouy d'Arcy Colonel Lieutenant du Régiment d'Infanterie de la Reine, & le Marquis de Mailly Colonel du Régiment de son nom.

Sa Majesté ayant écrit à l'Archevêque de Paris pour faire rendre à Dieu de solemnelles actions de graces à l'occasion de la prise de Bergopsoom, on chanta le premier de ce mois le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville. L'Archevêque de Paris y officia, & le Chancelier accompagné de plusieurs Conseillers d'Etat & Maîtres des Requêtes assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps-de-Ville, qui y avoient été

invités de la part du Roi par le Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies.

En rejoüissance du nouveau succès des armes du Roi il y eût le même jour des illuminations dans toutes les ruës, & l'on tira un feu d'artifice dans la Place vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville.

Les Augustins Réformés de la Congrégation de France dans le Chapitre qu'ils ont tenu à Lyon le 22 du mois dernier, ont élu pour Supérieur Général le Pere Eustache Bibliotécaire de leur Couvent de Paris, & dont le nom est fort connu des Sçavans.

Le Duc d'Orleans ayant donné sa démission du Gouvernement de la Province du Dauphiné, le Roi a disposé de ce Gouvernement en faveur du Duc de Chartres.

Sa Majesté a appris que le Fort Frederic-Henry s'est rendu, & que la garnison consistant en deux cent soixante hommes a été faite prisonniere de guerre.

Le 2 de ce mois on a ouvert la tranchée devant le Fort de Lillo.

Le Roi arriva le 14 à Fontainebleau, & la Reine s'y rendit le même jour avec Mesdames de France.

Le 12 les dispositions ayant été faites pour donner l'assaut au Fort Lillo, le Commandant de ce Fort fit arborer le Dra-

peau blanc, & il se rendit prisonnier de guerre, ainsi que la garnison qui étoit composée de sept cent hommes.

Du Camp de Tongres le 24 Septembre.

PEu après que les troupes commandées par le Maréchal de Lowendalh ont eu emporté d'assaut la ville de Bergopsoom, les troupes ennemies qui campoient dans les lignes, les ont abandonnées avec tant de précipitation, que la plûpart y ont laissé leurs armes, leurs tentes & leurs bagages. On a trouvé même dans le camp les équipages des Généraux & les *Caisses* militaires de differens Régimens, ce qui a rendu le butin des soldats très-considérable. En comprenant dix-huit cent prisonniers faits sur les ennemis, on compte que leur perte monte à cinq mille hommes. Tout ce qui s'est sauvé de la Ville & des lignes s'est retiré au camp d'Oudenbosch. La garnison du Fort de Kikendenpot s'est rendu à discrétion. Le 25 les troupes qui ont fait le siége de Bergopsoom ont dû changer de position & s'approcher de Jabreock, pour faciliter le siége de Lillo qu'on se prépare à former.

Du Camp de Tongres le 30 Septembre.

On a fait partir ce matin de ce camp la grosse artillerie & les bagages les plus embarrassans. La Cavalerie de la Maison du Roi & la Brigade des Gardes Françoises ont pris, l'une le 29, l'autre le 30, la route de Louvain, & l'on conjecture que l'armée ne tardera pas à entrer dans des Quartiers de cantonnement. Les troupes commandées par le Maréchal de Lowendalh sont campées, leur droite à Wineghem & la gauche à Cappellen. Les batteries établies pour l'attaque du Fort Frederic-Henry, ont dû commencer à tirer le 28 au matin. Nos communications ne sont plus troublées par les Hussards de l'armée ennemie. Depuis le dernier détachement qui a été fait de cette armée, il ne reste sous les ordres du Duc de Cumberland qu'environ soixante bataillons & quatre-vingt escadrons. Ce Prince est malade au Château d'Argenteau. Le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany s'est rendu à Bois-le-Duc, & le bruit court qu'il va prendre le commandement des troupes qui occupent le camp d'Oudenbosch.

DECLARATION communiquée p.. ordre du Roi aux Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies.

LE Roi n'a point changé de principe Sa Majesté toujours animée du desi de rendre la paix, non-seulement à se Sujets, mais encore à toutes les Nation qui éprouvent les malheurs de la guerre, n'a rien négligé pour inspirer le même esprit à ses ennemis & à leurs Alliés.

Les démarches que le Roi n'a point cessé de faire en conséquence depuis plus de cinq ans, surtout auprès des Etats Généraux, sont connues de toute l'*Europe*; mais la pureté des intentions de Sa Majesté n'a trouvé jusqu'à présent *que de l'in*fléxibilité de la part de ses ennemis, & le avances qu'elle a faites pour terminer la guerre, n'ont été attribuées qu'à l'impuissance de la continuer.

Le Roi qui avoit esperé que sa *Décla*ration du 17 Avril dernier produiroi quelqu'effet, a vû avec peine qu'on n'y répondu que par des m..res & des procédés fort opposés aux dispositions que S Majesté avoit fait connoître, & le silen que les Etats Généraux ont gardé, sem bleroit annoncer qu'ils ont préferé la hai

à l'amitié, la désolation de leur pays au repos de leurs peuples, l'illusion à la vérité, & des interêts particuliers à la félicité du Corps entier de la République.

Cependant Sa Majesté a bien voulu suspendre son jugement sur ces apparences, & le changement arrivé dans l'administration intérieure de la République n'en a point apporté dans les sentimens du Roi.

Mais tout a des bornes, & Sa Majesté croit devoir à la sûreté de ses Sujets & des peuples qu'elle a conquis, de continuer à se servir des moyens capables de tarir les ressources de toute espéce que ses ennemis trouvent si abondamment dans les Etats de la République, & qui ont été portées fort au-delà de la teneur des traités qu'elle a si souvent allégués.

Le Roi veut bien encore prévenir leurs Hautes Puissances, que les motifs qui au commencement de cette Campagne l'ont forcé de faire entrer ses troupes sur le territoire des Provinces-Unies, pourront exiger que le Général de son armée dirige suivant le même plan ses mesures ultérieures, tant pour les opérations de guerre que pour la subsistance des troupes de Sa Majesté.

Le Roi plus touché du malheur public qu'occupé de son agrandissement, souhaite

toujours avec le même empressement que les Etats Généraux ne fassent usage de leur puissance & de leur crédit auprès de leurs Alliés, que pour leur inspirer le desir d'une conciliation générale.

Ce n'est qu'avec le plus sensible regret que Sa Majesté se voit toujours obligée de recourir à la force, pour parvenir enfin à une paix qu'elle devroit attendre de sa seule modération & des sentimens d'humanité, qui devroient être communs à toutes les Nations.

27 Septembre 1747.

MANDEMENT de S. E. M. le Cardinal de Tencin Archevêque & Comte de Lyon, qui ordonne que le Te Deum *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocèse, en actions de graces de la prise de la ville de Bergopsoom.*

PIERRE DE GUERIN DE TENCIN, &c.

Que vos actions de graces seront vives, mes très-chers Freres! De tous les succès dont il a plû au Seigneur de favoriser les armes du Roi, aucun peut-être n'a plus mérité notre reconnoissance que celui qui nous ramene aujourd'hui aux pieds des Autels. Vous aviez espéré que la victoire de Lawfelt ne seroit pas moins avantageuse par ses

ſuites, qu'elle avoit été glorieuſe par les prodiges de valeur qui l'ont remportée. Vos eſpérances pouvoient-elles être mieux remplies [a] que par la conquête de Bergopſoom ? Ne craignez point d'avoüer, mes chers Freres, qu'elles étoient mêlées de quelque inquiétude, malgré votre juſte confiance dans le Général chargé de la conduite de ce ſiége. Vous ſçaviez les obſtacles de toute eſpéce qu'il avoit à ſurmonter ; obſtacles de la nature, de l'art, & du nombre des ennemis, renaiſſans pour ainſi dire chaque jour. Vous ſçaviez même que le Roi [b] avoit donné les ordres les plus exprès de ménager les hommes. Parmi les lauriers qui ceignent ſa tête, les moins ſanglans ſont ceux qui le flatent le plus.

Ce ſuccès ſi important produira-il enfin la Paix ? Domptera-t-il l'obſtination de nos ennemis ? Ouvrira-t-il les yeux de leurs Alliés ſur leurs vrais interêts ? Si la Hollande avoit mieux connu les ſiens ; ſi elle n'avoit pas été ſéduite par des défiances injuſtes & des craintes imaginaires ; diſons plus, ſi elle avoit été moins ingrate, elle ne craindroit pas aujourd'hui de ſuccomber ſous cette même puiſſance, à qui elle dut autrefois ſon élevation. Il en eſt tems encore. Elle peut encore de ſon Conquérant faire ſon Protecteur. Elle peut même en faire le Pacificateur de l'Europe, & partager ainſi avec lui le plus glorieux de tous les titres.

[a] *Domine, Deus meus es tu : Exaltabo te, & confitebor nomini tuo, quoniam fecisti mirabilia. . . . quia posuisti Civitatem in tumulum & urbem fortem in ruinam.* Iſai. c. 25. v. 1.

[b] *Audivimus quod Reges domus Iſraël clementes sint.* 2. Reg. c. 20. v. 31.

Le Pere [*a*] des miséricordes connoît seul *les tems & les momens qu'il a mis en sa Puissance* pour éclairer les esprits & pour toucher les cœurs. Attendons-les avec soumission, & ne les attendons que de sa bonté & de sa puissance. Mais sur-tout, mes très-chers Freres, [*b*] demandons-les par nos œuvres encore plus que par nos vœux. Rien n'est refusé à la priere jointe aux mœurs.

A ces causes, &c.

[a] *Non est vestrûm nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in suâ potestate, Act.* C. 1. v. 7.

[b] *Adaperiat cor vestrum in lege suâ, & in præceptis suis, & faciat pacem.* 2. Mach. c. 1. v. 5.

AVIS à la jeune Noblesse.

SUr quelques faux bruits qui se sont répandus que l'on n'avoit nommé personne pour succéder à M. de Vandeuil, Ecuyer du Roi & Chef de l'Académie qui portoit son nom, il est à propos que le public soit averti du contraire. M. le Prince Charles a fait Ecuyer du Roi M. de Jouan pour remplir cette place, & l'a mis à la tête de la même Académie. Le nouvel Ecuyer a acheté de M. de Vandeuil (dont il a été l'éleve pendant vingt-six ans) le fond & tout ce qu'on appelle équipage de Cavalerie. Ce sont les mêmes Maîtres : on sçait que dans cette Académie qui a toujours été célébre, on enseigne outre la Cavalerie, les armes, la danse, les Mathématiques, & que l'on y apprend à voltiger avec l'exercice militaire. Enfin c'est le même esprit & la même émulation qui y regnent. Les Etrangers & la Noblesse y reçoivent l'éducation qui convient à ceux qui veulent embrasser la profession des armes.

L'Académie des Belles Lettres de Montauban a tenu cette année deux assemblées publiques. La premiere le 31 Mai pour la reception de M. l'Abbé de Villars-Sutgen Chanoine de l'Eglise de Montauban, & membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, à la place de feu M. l'Abbé le Franc Premier Président de la Cour des Aides.

La séance commença par l'éloge historique de M. l'Abbé le Franc, que M. l'Abbé Bellet prononça.

M. l'Abbé de Villars lut ensuite son Discours de remerciment, auquel il joignit une Dissertation en prose & en vers, pour prouver que l'instruction & l'agrément doivent être inséparables dans la poësie, M. de Savignac Directeur de quartier lui répondit.

M. de la Motte lut un Discours mêlé de prose & de vers adressé aux Dames, sur la premiere éducation des enfans.

M. de Bernoy récita des vers sur l'origine des lunettes.

Enfin M. le Franc lut un fragment de la vie du Prince de Condé, de la composition de M. l'Abbé de Monville Chanoine de l'Eglise de Bordeaux, Académicien associé.

La seconde assemblée publique a été tenue selon l'usage le 25 Août; la cérémonie commença après la Messe par le panégyrique de S. Louis, que prononça M. l'Abbé de Prades Prieur de Montégut, un des quarante de l'Académie des Jeux Floraux.

A quatre heures après midi M. le Franc Premier Président de la Cour des Aides & Directeur de quartier, ouvrit la séance par un Discours dans lequel il donna des instructions très-utiles aux Auteurs qui prétendront aux prix que l'Académie distribue.

M. de Bernoy lut un ouvrage en vers qui a pour titre, *Très humbles Remontrances à l'Académie*

M. du Breil un Discours sur l'abus des passions.

On fit ensuite la lecture du Discours qui a remporté le prix d'éloquence.

M. l'Abbé de Villars-Sutgen lut une Epitre sur les douceurs de la retraite, & les agrémens *de la* campagne.

Ensuite on lut un Discours en vers de M. de Claris Président de la Cour des Aides de Montpellier, & une Ode de M. le Marquis de Mirabeau, tous les deux associés à l'Académie.

M. de la Motte Doyen de la Cour des Aides & de l'Académie, finit la séance par la lecture d'un ouvrage mêlé de prose & de vers, au sujet d'une maladie dont il vient de relever.

M. le Franc donna une grande fête à l'*Académie* le 27 du mois d'Août. Son Hôtel illuminé avec beaucoup d'élégance & d'éclat, forma durant toute la nuit un spectacle brillant & de bon goût.

Le repas somptueux fut terminé par un fruit très-ingénieusement imaginé, dont la principale piéce étoit une pyramide en forme de montagne couverte de petits arbustes odoriférans, chargés de toutes sortes de fruits, & couronnée *d'un temple* antique, dont la coupole soutenuë par une *colonnade* de cristaux feints en marbres de diverses couleurs formoit le sanctuaire d'Apollon. La statuë de ce Dieu paroissoit débout en albâtre sur un trépied; au milieu de ce galant édifice à droite sur un des bouts de la table s'élevoit une colonne ornée des chiffres du nom de Phelypeaux, & surmontée d'un génie qui soutenoit les armes de M. le Comte de Saint Florentin protecteur de l'Ac-

démie ; à la gauche & au bout opposé un piédestal d'où naissoit le saule de Montauban, portant une branche de laurier entée sur sa tige avec une banderole d'azur, où on lisoit ces mots de Virgile en lettres d'or.

Miraturque novas frondes.

Ce qui compose le sceau de l'Académie.

M. l'Evêque de Montauban ayant destiné la somme de deux cent cinquante livres, pour donner un prix de pareille valeur à celui qui au jugement de l'Académie des Belles Lettres de cette Ville, se trouvera avoir fait le meilleur Discours sur un sujet relatif à quelque point de morale tiré des Livres saints ; l'Académie propose pour sujet du Discours de l'année 1748

Nous avons plus d'interêt que nous ne pensons, à faire du bien aux autres ; conformément à ces paroles de l'Ecriture : *Benefacit animæ suæ vir misericors.* Prov. XI. 17.

Les Discours ne seront tout au plus que de demi-heure de lecture, & finiront toujours par une courte priere à Jesus-Christ. On n'en recevra aucun qui n'ait une approbation signée de deux Docteurs en Théologie.

Le Discours qui a pour Sentence, *Ubi fuerit superbia, ibi erit & contumelia*, a remporté le prix.

L'Académie ayant réservé le prix de Poësie, elle propose pour sujet de ce genre d'ouvrage :

Le retour des Arts en Italie, après la prise de Constantinople.

Les Poëtes ont la liberté d'aller jusqu'à cent cinquante vers.

Il y aura ainsi deux prix à distribuer le 25 Août prochain Fête de Saint Louis Roi de France ; un prix de Discours, & un prix d'Ode ou de Poëme.

Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs ouvrages, mais seulement une marque ou paraphe, avec un passage de l'Ecriture Sainte ou d'un Pere de l'Eglise, qu'on écrira aussi sur le Registre du Secretaire de l'Académie.

Toutes sortes de personnes de quelque qualité qu'elles soient seront reçuës à prétendre au prix, hors les membres de l'Académie qui en doivent être les Juges.

Les Auteurs feront remettre leurs ouvrages pendant tout le mois de Mai prochain entre les mains de M. de Bernoy Secretaire perpétuel de l'Académie, en sa maison ruë Montmurat, ou en son absence à M. l'Abbé Bellet en sa maison rue Cour-de-Toulouse.

Le prix ne sera délivré à aucun qu'il ne se nomme, & qu'il ne se présente en personne ou par Procureur, pour le recevoir & pour signer le Discours.

Les Auteurs sont priés d'adresser à M. le Secretaire trois copies bien lisibles de leurs ouvrages, & d'affranchir les paquets qui seront envoyés par la poste. Sans ces deux conditions les ouvrages ne seront point admis au concours.



NAISSANCE ET MORTS.

LE 30 Septembre Louis-Jean-Marie-François, fils de Jean-Baptiste-Elie *Camus de Pontcarré*, *Seigneur de Viarme*, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi & Intendant de Justice en Bretagne, & de D. Louise-Françoise *Raoul* de la Guibourgere sa seconde femme, a été baptisé dans l'Eglise Cathedrale de Rennes, & tenu sur les fonts par S. A. S. M. le Duc de Penthievre, & par Madame la Marquise de Langan, M. de Viarme est frere de M. de Pontcarré, Premier Président du Parlement de Rouen, & fils de feu Messire Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, mort Premier Président du Parlement de Rouen, le 18 Decembre 1734, & de D. Marie-Anne-Claude-Auguste le Boulanger de Viarme sa premiere femme, morte le 27 Mars 1702. Cette famille est une des premieres de la Robe par son ancienneté, par le grand nombre des Magistrats qui en sont sortis, & par ses alliances.

Le 16 Septembre Etienne *Landais* Lieutenant dans le Régiment d'Orleans Infanterie, fut tué à l'assaut & prise de Bergopsoom, s'étant avancé & emporté par son courage presque seul au milieu de la place ; il étoit âgé d'environ 20 ans, & ne laisse qu'un frere encore fort jeune ; il étoit fils de François Landais, Seigneur de Château-Belly en Bretagne, Chevalier de l'Ordre de S. Louis & Gouverneur du Fort de S. François ; cette famille originaire de Touraine où elle est connue par tri-

tres depuis le douziéme siécle, & établie depuis en Bretagne, porte pour armes d'azur à une face d'or alaisée & échancrée en rond par les côtés, & accompagnée en chef d'un croissant d'or, posé entre deux étoiles de même, & en pointe d'une rose aussi d'or.

Le 21 Charles-Pierre *Desnos de Champmelain, dit le Comte Desnos*, Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi, & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, mourut à Ernée au Mayne dans la 70 année de son âge; il étoit issu d'une ancienne noblesse établie dans la Bretagne & dans le Maine, marquée par ses alliances & par ses services militaires dans la Marine, dont plusieurs de ce nom ont rempli les premiers grades.

Le 25 Pierre-Nicolas *Garnot Seigneur de Chaigny*, Auditeur des Comptes depuis 1693, mourut à Paris, âgé d'environ 77 ans, étant Doyen de sa Compagnie; il avoit épousé en 1708 D. *Henriette*-Magdelaine le Royer, & il étoit fils de Pierre Garnot, Avocat au Parlement & de Catherine Barreau.

Le 29 D. Diane Adelaide-Philippine *Mancini*, veuve depuis le 16 Juillet 1723 de Louis-Armand d'*Estrées de Lauzieres Themines*, *Duc d'Estrées*, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté de l'Isle de France, *avec le*quel elle avoit été mariée le 17 Août 1707, mourut au Château d'Anet dans la 59 année de son âge & sans laisser d'enfans; elle étoit fille puînée de Philippe-Jules Mazarini Mancini, Duc de Nevers, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi Gouverneur & Lieutenant Général de la Province de Nivernois & Donziois, mort le 8 Mai 1707 & de D. Diane-Gabrielle Damas de Thiange

morte le onze Janvier 1715.

Mad. la Duchesse d'Estrées étoit sœur de Philippe-Jules François Mazarini Mancini, Duc de Nevers, Pair de France, Prince de Vergagne & du Saint Empire, Grand d'Espagne de la premiere classe, noble Venitien, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Pays de Nivernois & Donziois, lequel de son mariage avec feue Dame Marie-Anne Spinola, née Princesse de Vergagne & du Saint Empire, Grande d'Espagne de la premiere classe, a pour fils unique Louis-Jules-Barbon Mazarini Mancini, Duc de Nivernois, &c. lequel a plusieurs enfans de son mariage avec Dame Helene-Angelique-Françoise Phelipeaux de Pontchartrain. Voyez pour la généalogie de la maison Mancini, l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, vol. 5. fol. 462, & pour celle de la maison d'Estrées le vol. 4 de la même Histoire, fol. 596.

Le même jour Georges-François *Maréchal*, Chevalier Seigneur de Biévre, Conseiller au Parlement de la premiere des Enquêtes, reçu le 5 Janvier 1745. mourut à Paris âgé d'environ 37 ans, étant né le 7 Août 1719. & laissant des enfans.

Il étoit fils de Georges-Louis Maréchal, Chevalier Seigneur Chatelain de Bievre, Conseiller du Roi, Maître d'Hôtel ordinaire, & ancien Gentil-homme ordinaire de sa Majesté, & de Dame Anne-Antoinette Blanchet, mariés le 21 Février 1710. & petit-fils de Georges Maréchal, Ecuyer Seigneur Chatelain de Bievre le Chatel, de Velizy & de Montclin, &c. Conseiller du Roi, Premier Chirurgien de sa Majesté, l'un de ses Maîtres d'Hôtel ordinaires, Chevalier de l'Ordre de S.

Michel, mort le 13 Decembre 1736, & de D. Marie Roger, mariés le 25 Octobre 1684. Voyez le Mercure de Décembre 1736.

Le 30 André *de Colombet, Chevalier Seigneur de Bourgbaudouin*, Mestre de Camp de Cavalerie, ancien Lieutenant Colonel du Régiment de Beringhen Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & ci-devant Chambellan de feu Monseigneur le Duc de Berri, mourut à Paris âgé d'environ 72 ans, sans laisser d'enfans de son mariage avec D. Anne-Jacqueline d'Arnollet de Lochefontaine, Dame de Peny, morte le... Avril 1741, & qu'il avoit épousée le trente Janvier 1707. Il étoit fils d'André Colombet, Seigneur de Bourgbaudouin, & de Dame Marie Bedé des Fougerais, sœur de Dame Antoinette-Charlotte Bedé des Fougerais, femme de René Davoust, Ecuyer Tresorier général des maisons & finances de Madame la Duchesse d'Orleans, & mere de Pierre-Charles Davoust, aujourd'hui Conseiller au Châtelet, & de Messire Davoust, Prêtre, Docteur de Sorbonne; il étoit petit fils de Claude Colombet, Conseiller au Parlement mort de la Grand'Chambre en 1669, & de Dame Marie Jolly.

Le 4 Octobre Dame Charlotte *de Poleins*, veuve d'Antoine-Baltazar *de Longecombe, Marquis de Thoy*, Lieutenant Général des Armées du Roi & Capitaine Général de celles d'Espagne, mourut en son Château de Thoy, près Belley en Bugey, âgée de 91 ans & 6 mois sans laisser d'enfans. Voyez pour la généalogie de Longecombe, ancienne noblesse de Bugey, l'Histoire de Bresse par Guichenon, fol 131. & celle de Poleins aussi ancienne

noblesse, dans la même Histoire fol. 317. de la partie de Bresse.

Le 7 Messire Guillaume *de la Marre*, Docteur & Senieur de la Maison & Société de Sorbonne du 18 Septembre 1690, Doyen de la Faculté de Théologie, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris du 22 Fevrier 1732, & grand Pénitencier du 25 Janvier 1730; avant Curé de la Paroisse de S. Benoît de l'an 1702, mourut à Paris dans la 85 année de son âge, & généralement regretté.

Le 19 François-Marie *Dionis*, Ecuyer, Seigneur du Séjour, Conseiller Sécretaire du Roi, & Trésorier général & payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, mourut à Paris, laissant des enfans de son mariage avec Dame Louise Moriau, sœur de M. Moriau, Procureur du Roi de la Ville; il étoit frere aîné de Louis-Achilles Dionis, Conseiller de la Cour des Aides depuis le 24 Juillet 1724, & il étoit fils de François-Jean Dionis, Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roi; mort le 11 Octobre 1738, & de Dame Nicole Chaud qu'il avoit épousée le 20 Fevrier 1691.

On ne s'est pas exprimé exactement dans l'article du Mercure de Septembre où est rapportée la mort de M. le Comte de Matignon. Il faut observer que Jacques de Matignon, Chevalier des Ordres du Roi, pere de M. le Duc de Valentinois étoit frere aîné de Charles Auguste (& non Charles Ange) de Matignon, Maréchal de France, pere de feu M. le Comte de Matignon qui donne lieu à cet article, & que quoiqu'il soit vrai que M. le Duc de Valentinois soit substitué aux noms & armes de Grimaldi, il n'est pas moins constant qu'il vient de la branche aînée de Matignon; qu'il sera toujours malgré son changement de nom chef de sa maison, & que la branche sortant du Ma-

chal de Matignon, pere du feu Comte, & toutes les autres qu'il peut y avoir, seront toujours les cadettes.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 3 Juin, qui fait défenses aux Doyen, Chanoines & Chapitre de Notre-Dame de Paris, de percevoir aucuns droits de péage sur la riviere de Seine, & par terre aux lieux & dans les Seigneuries de Mons & Ablon.

ORDONNANCE du Roi du premier Juillet, pour augmenter d'un bataillon le Régiment d'Infanterie d'Angoumois.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 7 Août, qui ordonne que les Fabriquans de Couvertures seront tenus à l'avenir de mettre à l'un des bout desdites Couvertures qu'ils fabriqueront leur nom, leur surnom & le nom du lieu de leur demeure en entier & sans abréviation, *à peine de* confiscation, & de trois cent livres d'amende pour chaque piéce.

AUTRE du 14 qui ordonne que les Offices municipaux de la création du mois de Novembre 1733, restans à vendre dans les villes & communautés de la Généralité de Paris, seront réünis aux corps desdites villes & communautés; & fixe les droits qui seront perçus pour acquitter la finance desdits Offices.

AUTRE du 19, portant réglement sur le Bois à brûler, & prescrit aux Bourgeois de Paris & autres Privilegiés, ce qu'ils ont à observer pour être exempts des droits.

AUTRE du 19, qui ordonne que sans avoir égard à l'article IX de la Déclaration du Roi du 7 Avril 1747, les Officiers des Greniers à sel de vente volontaire & d'impôt seront dispensés de faire l'acquisition des taxations fixes au denier dix-huit, ordonnée par ledit article, & qu'au lieu de l'acquisition entiere des cinq sols de droits manuels sur chaque minot de sel, à eux attribués par l'article V de l'Edit du mois de Février 1745; il leur sera seulement attribué une portion desdits cinq sols.

ORDONNANCE du Roi du 20, pour la nouvelle composition du Régiment Royal-Ecossois.

ARREST du Conseil du 21, qui suspend la permission accordée par differens Arrêts du Conseil, de faire sortir des Provinces de Bretagne, Poitou & la Rochelle, des grains, pour quelque destination qu'ils puissent avoir.

AUTRE du 26, qui ordonne l'imposition en 1748 sur les vingt Généralités des païs d'élections, de la somme de huit cent mille livres, pour être employée au payement des dépenses nécessaires pour les assemblées des Milices garde-côtes.

Le Roi voulant pourvoir au payement des dépenses qui ont été faites, tant pour la solde, armement, équipement & ustensiles qu'il a fallu fournir aux Soldats de milice garde-côtes, qui ont été assemblés par les ordres de Sa Majesté pendant la présente année, dans les généralités de Rouen,

Caën, Poitiers, la Rochelle & Bordeaux. Vû les états desdites dépenses faites ou à faire à l'occasion desdites assemblées, jusqu'à la fin de la campagne: Oui le rapport du sieur de Machault Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur général des finances; Sa Majesté en son Conseil, a ordonné & ordonne que par les sieurs Intendans & Commissaires départis dans les vingt généralités des pays d'élections, il sera imposé pendant l'année prochaine 1748, une somme de huit cens mille livres sur tous les contribuables aux tailles desdites vingt Généralités, au marc la livre d'icelles, nonobstant les défenses portées par les commissions de Sa Majesté, d'imposer & lever aucunes autres ni plus fortes sommes que celles y contenues, de laquelle somme de huit cent mille livres la Généralité de Paris portera soixante-dix-huit mille huit cent livres, celle de Soissons vingt mille deux cent livres, celle d'Amiens vingt mille six cent livres, celle de Châlons trente quatre mille neuf cent livres, celle d'Orléans quarante-sept mille livres, celle de Tours soixante-dix mille sept cent livres, celle de Bourges seize mille quatre cent livres, celle de Moulins trente-un mille huit cent livres, celle de Lyon vingt-neuf mille quatre cent livres, celle de Riom soixante mille livres, celle de Poitiers quarante-six mille cinq cent livres, celle de Limoges trente-huit mille huit cent livres, celle de Bordeaux cinquante-cinq mille sept cent livres, celle de la Rochelle vingt-trois mille cinq cent livres, celle de Montauban quarante-deux mille neuf cent livres, celle d'Auch trente-trois mille huit cent livres, celle de Rouen cinquante-trois mille cent livres, celle de Caën trente huit mille cent livres, celle d'Alençon trente-quatre mille trois cent livres, & celle de

Grenoble vingt-trois mille cinq cent livres ; revenant toutes lesdites sommes à ladite premiere de huit cent mille livres. Et seront lesdites sommes ainsi imposées en chacune desdites Généralités, levées par les Collecteurs en charge, & par eux payées dans les termes ordinaires ès mains des Receveurs des Tailles en exercice ladite année 1748, & par eux en celles des Receveurs Généraux des Finances aussi en exercice, lesquels en remettront le montant au Trésor Royal, pour être employé suivant les ordres qui seront donnés à cet effet, au payement des dépenses faites en l'année 1747 à l'occasion de l'assemblée desdites milices garde-côtes. Outre lesquelles sommes ci-dessus veut Sa Majesté qu'il soit encore imposé un sol pour livre d'icelles dans chaque Généralité pour les taxations, remises & autres frais généralement quelconques des Collecteurs, Receveurs des Tailles, & Receveurs Généraux des Finances, à raison de quatre deniers pour chacun ; desquelles sommes ainsi imposées lesdits Receveurs des Tailles & Receveurs Généraux des Finances compteront en la forme & maniere prescrites par les Déclarations de Sa Majesté des premier Mai 1731, 16 Février 1734, 12 Avril 1737, 5 Mars 1741, & 30 Mars 1745. Enjoint Sa Majesté auxdits Sieurs Intendans & Commissaires départis dans lesdites vingt Généralités, de tenir chacun la main pour ce qui les concerne à l'exécution du présent Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, tenu au camp de Hamal le vingt-sixiéme jour d'Août mil sept cent quarante-sept.

ORDONNANCE de Nosseigneurs les Présidens Trésoriers de France, Généraux des Finan-

ces, & Grands-Voyers en la généralité de Paris du 5 Septembre, qui fait défenses à tous Mariniers, Marchands & Voituriers par eau, de dégrader les pavés des chaussées régnantes le long de la riviere de Seine, & d'y enfoncer aucuns pieux.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 7, portant réglement pour l'enregistrement des brevets d'apprentissage dans le corps des Marchands Merciers.

ORDONNANCE du Roi du 10, pour augmenter d'un bataillon le Régiment d'Infanterie des Gardes Lorraines.

EDIT du Roi qui ordonne pendant neuf années consécutives à commencer du premier Octobre prochain, la perception au profit du Roi des quatre sols pour livre de tous les droits qui se levent au profit des Officiers créés & rétablis par Edit du moin de Juin 1730 sur les ports, quais, chantiers, halles, &c. dans l'étendue de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris. Donné au Camp de Hamal au mois de Septembre. Registré en Parlement.

ORDONNANCE du Roi du premier Octobre, pour défendre aux troupes de Sa Majesté qui entreront dans le Royaume, ou qui auront ordre de passer d'une Province dans une autre, de se charger d'aucunes marchandises, faux sel, ni faux tabac, sur les peines y contenues.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 1, portant établissement d'une Loterie Royale. Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Vû par le Roi étant en son Conseil, le plan proposé à Sa Majesté d'une Loterie à cinq cent livres

le billet, dans laquelle tous ceux qui s'y intéresseront trouveront un emploi utile de leur argent, & beaucoup d'entr'eux un accroissement de fortune dans le tirage qui en sera fait chaque année pendant douze ans qu'elle doit durer, à compter du mois de Mars de l'année prochaine : Et Sa Majesté trouvant de sa part dans l'établissement de cette Loterie un secours pour la continuation de la guerre qui ne sera point onéreux pour ses finances, & qui loin d'être à charge à ses peuples leur procurera des avantages. Oüi le Rapport du Sieur de Machault, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit.

Art. I. Qu'il sera ouvert en son Trésor Royal le premier du mois de Novembre prochain chés le Sieur Paris de Monmartel Garde de son Trésor Royal une Loterie dont l'exécution durera douze ans, à compter du mois de Mars de l'année prochaine 1748, de laquelle Sa Majesté a fixé & fixe le fonds à la somme de trente millions de livres.

II. Tous les Sujets de Sa Majesté, de quelqu'âge, sexe, qualité & condition que ce puisse être, pourront s'intéresser à ladite Loterie, comme aussi les Etrangers, Sa Majesté ayant renoncé & renonçant en faveur desdits Etrangers, même à l'égard de ceux qui sont Sujets des Princes & Etats avec lesquels Elle est ou pourroit être en guerre, à tous droits de marque, de confiscation & de représailles qui pourroient lui appartenir.

III. Ladite Loterie sera composée de soixante mille billets de cinq cent livres chacun payables en deniers comptans, en un seul payement en levant le billet.

IV. Il sera dans chacune des douze années de l'exécution de ladite Loterie, à commencer pour

la premiere année dans les derniers jours du mois de Mars prochain, & ainsi successivement chaque année au même tems fait un tirage de ladite Loterie, qui commencera par les primes, & de suite pour les lots.

V. Il y aura dans ladite Loterie trois mille trois cent primes & soixante mille lots, qui seront répartis dans chacun desdits douze tirages conformément à la table de distribution desdites primes & lots annexée à la minute du présent Arrêt.

VI. Les numeros des billets qui auront gagné les primes, seront dans la deuxiéme & subséquentes années remis dans la roue pour concourir au gain des lots, jusqu'à ce qu'ils en ayent obtenus ; mais les billets qui auront gagné des lots seront éteints, & leurs numeros ne rentreront plus dans la roue.

VII. Attribue en outre Sa Majesté pendant chacune des deuxiéme & subséquentes années de l'exécution de ladite Loterie, jusques & compris la onziéme, vingt livres à chacun des billets qui entreront dans la roue pour concourir au gain des primes & des lots, & ce jusqu'à ce qu'il leur soit échu des lots, laquelle attribution sera payée, même pour les billets qui gagneront primes ou lots, sans aucune réduction des primes ou des lots que lesdits billets auront gagnés.

VIII. Les billets de ladite Loterie seront délivrés au public chés ledit Sieur Paris de Monmartel, les Mercredi & Samedi de chaque semaine, & contiendront dix coupons de vingt livres chacun payables le premier au premier Avril 1749, & les neuf autres au même jour dans chacune des neuf années suivantes, relativement à l'article précédent, à l'effet de quoi il sera incessamment formé six cent registres ou talons de billets de cent numeros chacun, numerotés depuis & compris n°.

premier, jusques & compris n°. 60000, lesquels billets seront signés par le Sieur du Vergier Commis au grand comptant dudit Trésor Royal, & les coupons par ceux qui seront par Sa Majesté à ce préposés.

IX. Ladite Loterie sera fermée le quinze Mars de l'année prochaine 1748, pour en être le premier tirage fait conformément à l'article IV, dans les derniers jours du même mois, & chacun des onze autres au même tems dans les années suivantes; chacun desquels tirages sera fait publiquement dans la grande Sale de l'Hôtel-de-Ville de Paris, en présence & sous les ordres des Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins de ladite Ville, en la maniere & avec les formalités accoûtumées.

X. Les primes, les lots de ladite Loterie, & les vingt livres que Sa Majesté a par l'article VII attribués auxdits billets seront payés en deniers comptans, sans aucune réduction ni retenue pendant les douze années de l'exécution de ladite Loterie par ledit Sieur Paris de Montmartel, immédiatement après le tirage de chacune desdites années, à l'effet de quoi veut Sa Majesté que par l'adjudicataire de ses Fermes générales unies il soit remis entre les mains dudit Sieur Paris de Montmartel pendant chacune desdites douze années, à commencer au premier Avril prochain, & par préférence à la partie du Trésor Royal, la somme de trois millions six cent mille livres, qui ne pourra en aucun cas être par ledit Garde du Trésor Royal employée à autre usage qu'auxdits payemens.

XI. Les primes seront payées aux porteurs des billets auxquels elles seront échues, qui en fourniront leurs reconnoissances, à l'égard des deuxiéme & subséquens tirages au dos des coupons de la même année dans laquelle lesdites primes

seront échues aux billets ; quant-aux lots, *ils se*ront acquittés en remettant les billets auxquels ils seront échus, lesdits billets garnis relativement à l'article VII, d'autant de coupons qu'il restera lors d'années de l'exécution de ladite Loterie à expirer.

XII. Ledit Sieur Paris de Montmartel se chargera en recette au profit de Sa Majesté du fonds de ladite Loterie, laquelle recette sera admise dans son état au vrai & compte en vertu *du pré*sent Arrêt, sans qu'il puisse être tenu d'en justifier autrement ; quant aux autres recettes & dépenses qu'il fera conformément à l'article X, les recettes seront admises dans ses états au vrai & comptes sur les ampliations de ses quittances, & les dépenses seront passées tant sur les procès verbaux des tirages de ladite Loterie, signés par lesdits Sieurs Prévôt des Marchands & Echevins, que sur ceux qui seront signés pour chaque année par *le Sieur* Contrôleur Général des Finances de la vérification du payement des primes, des lots & des coupons ; lors de l'arrêté desquels derniers procès verbaux les piéces servant à la justification desdits payemens qui auront été représentés audit Sieur Contrôleur Général des Finances, seront en sa présence incendiées ; Sa Majesté ayant dispensé & dispensant dès à présent ledit *Sieur Paris de Mont*martel de rapporter autres & plus amples justifications de sesdites recettes & dépenses, qui seront ainsi comme dit est, admises & passées, le tout sans aucune difficulté en vertu du présent Arrêt, pour l'exécution duquel seront toutes Lettres nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Choisy le deuxiéme jour d'Octobre mil sept cent quarante-sept. *Signé*, PHELYPEAUX.

TABLE de distribution des trois mille trois cens Primes & des soixante mille Lots qui seront payés dans les douze tirages de la Loterie Royale ordonnée par Arrêt du Conseil du 2 Octobre 1747.

Premier Tirage.

Primes	1	de	12000 l.
	10	de	1000
	10	de	500
	10	de	300
	19	de	200
	200	de	100
Lots	1	de	30000 l.
	1	de	12000
	1	de	6000
	2	de	3000
	5	de	2000
	10	de	1500
	40	de	1000
	300	de	600
	6366	de	510
	1	de	540

Second Tirage.

Primes	1	de	12000 l.
	10	de	1000
	10	de	500
	10	de	300
	19	de	200
	210	de	100
Lots	1	de	30000 l.
	1	de	12000
	1	de	6000
	2	de	3000
	5	de	2000
	10	de	1500
	40	de	1000
	300	de	600
	4192	de	520
	1	de	900

Troisiéme Tirage.

Primes	1	de	12000 l.
	10	de	1000
	10	de	500
	10	de	300
	19	de	200
	220	de	100
Lots	1	de	30000 l.
	1	de	12000
	1	de	6000
	2	de	3000
	5	de	2000
	10	de	1500
	40	de	1000
	300	de	600
	4283	de	530
	1	de	810

Quatriéme Tirage.

Primes	1	de	12000 l.
	10	de	1000
	10	de	500
	10	de	300
	19	de	200
	230	de	100
Lots	1	de	30000 l.
	1	de	12000
	1	de	6000
	2	de	3000
	5	de	2000
	10	de	1500
	40	de	1000
	300	de	600
	4374	de	540
	1	de	720

Cinquiéme Tirage

Primes	1 de	12000 l.
	10 de	1000
	10 de	500
	10 de	300
	19 de	200
	240 de	100
Lots	1 de	30000 l.
	1 de	12000
	1 de	6000
	2 de	3000
	5 de	2000
	10 de	1500
	40 de	1000
	300 de	600
	4465 de	550
	1 de	630

Sixiéme Tirage.

Primes	1 de	12000 l.
	10 de	1000
	10 de	500
	10 de	300
	19 de	200
	250 de	100
Lots	1 de	30000 l.
	1 de	12000
	1 de	6000
	2 de	3000
	5 de	2000
	10 de	1500
	40 de	1000
	300 de	600
	4555 de	560
	1 de	1100

Septiéme Tirage.

Primes	1 de	12000 l.
	10 de	1000
	10 de	500
	10 de	300
	19 de	200
	260 de	100
Lots	1 de	30000 l.
	1 de	12000
	1 de	6000
	2 de	3000
	5 de	2000
	10 de	1500
	41 de	1000
	300 de	600
	4646 de	570

Huitiéme Tirage.

Primes	1 de	12000 l.
	10 de	1000
	10 de	500
	10 de	300
	19 de	200
	270 de	100
Lots	1 de	30000 l.
	1 de	12000
	1 de	6000
	2 de	3000
	5 de	2000
	10 de	1500
	40 de	1000
	300 de	650
	4711 de	580
	1 de	980

Nouvel

Neuviéme Tirage.

Primes	1 de	12000 l.
	10 de	1000
	10 de	500
	10 de	300
	19 de	200
	280 de	100
Lots	1 de	30000 l.
	1 de	12000
	1 de	6000
	2 de	3000
	5 de	2000
	10 de	1500
	40 de	1000
	300 de	650
	4802 de	590
	1 de	620

Dixiéme Tirage.

Primes	1 de	20000 l.
	1 de	10000
	2 de	5000
	4 de	3000
	10 de	1000
	10 de	500
	62 de	200
	250 de	100
Lots	1 de	50000 l.
	1 de	25000
	2 de	10000
	4 de	5000
	10 de	3000
	10 de	2000
	50 de	1000
	300 de	700
	4641 de	600
	1 de	860

Onziéme Tirage.

Primes	1 de	20000 l.
	1 de	10000
	2 de	5000
	4 de	3000
	10 de	1000
	10 de	500
	62 de	200
	260 de	100
Lots	1 de	50000 l.
	1 de	25800
	2 de	10000
	4 de	5000
	10 de	3000
	10 de	2000
	20 de	1500
	50 de	1000
	300 de	700
	4679 de	610
	1 de	670

Douziéme & dern. Tirage.

Lots	1 de	200000 l.
	1 de	100000
	1 de	50000
	2 de	25000
	1 de	15000
	5 de	10000
	4 de	5000
	6 de	3000
	18 de	2000
	20 de	1500
	300 de	1000
	3899 de	700
	1 de	1700

Fait & arrêté au Conseil d'Etat du Roi, tenu à Choisy le 2 Octobre 1747. *Signé* MACHAULT.

A Menton le 21 Octobre 1747.

M. le Maréchal projettoit depuis long tems de faire marcher son armée sur Vintimille pour ravitailler ce Château, qui n'avoit de subsistances que jusqu'au premier Décembre, y mettre une nouvelle garnison, & s'en assûrer la possession pendant tout l'hyver.

M. le Marquis de Lamina pensoit de même, mais ces Généraux ne vouloient & ne pouvoient entreprendre cette opération, tant qu'ils auroient une partie de l'armée ennemie vis-à-vis de leur gauche dans la partie de Lantosca; il n'y avoit que la chûte des neiges qui pût les en chasser.

Ayant donc appris que les neiges les avoient enfin obligés d'abandonner cette partie, ils résolurent leur mouvement pour le 18.

Toutes les troupes se porterent dans la journée du 17 dans les differens postes où elles devoient déboucher pour se porter en avant.

La disposition fut faite pour marcher sur quatre colonnes.

La premiere de la droite aux ordres de M. de Pignatelly Lieutenant Général Espagnol, M. de Maulevrier Lieutenant Général, Messieurs de Morangies & de Crillon Maréchaux de Camp, composée de six bataillons de la brigade des Gardes Lorraines, du Régiment de Penthiévre, & douze bataillons Espagnols partant de la Turbie, & suivant le chemin de la mer jusqu'à Menton.

La deuxiéme aux ordres de M. de Carvajal Lieutenant Général Espagnol, & de M. de Fremeur Maréchal de Camp, composée de la brigade d'Anjou de quatre bataillons, & de seize bataillons Espagnols, partant de Peigle & marchant sur S. Agnès & Castellar.

La troisiéme aux ordres de M. du Chatel Lieutenant Général, de Messieurs Dupoulpry & de Mailly d'Haucourt Maréchaux de Camp, composée des brigades de la Marine, Poitou, Lyonnois, la Rochaimont, Languedoc & des Volontaires Royaux, total vingt bataillons, partant de Lescarenne & marchant sur Sospelle serrant par sa droite Castillon, & ayant pour objet d'observer les bataillons de la droite des ennemis, & les empêcher de rien entreprendre sur notre gauche d'attaque.

La quatriéme aux ordres de M. de la Ravoye Lieutenant Général, & de M. de Chevert, Maréchal de Camp, composée des brigades de Bourgogne, Bretagne & Artois, total quinze bataillons, partant de Berra & se portant au Moulinet sur la Bevera pour tenir en échec la droite de l'ennemi qui étoit à la plaine de Brellio, &c. Il y avoit de plus deux grosses avant gardes.

La premiere de quarante Compagnies de Grenadiers & quarante piquets aux ordres de M. de Cadijal Maréchal de Camp Espagnol, de M. de Rochoart Colonel, de M. Izarn Lieutenant Colonel, laquelle partant de la Turbie a éte attaquer la montagne de Castellar que les ennemis ont abandonnée après une foible résistance.

La deuxiéme avant-garde aux ordres de M. de la Chetardie Maréchal de Camp, de M. Duglas Brigadier, de M. de la Rochaimont Colonel, & M. de Varignon Lieutenant Colonel, composée de Volontaires Royaux, de quinze Compagnies de Grenadiers & quinze piquets, laquelle partant de Peigle a marché sur Castillon.

Toute cette disposition faite, les deux avant-gardes & les quatre colonnes se sont mises en marche à minuit ou une heure du matin 18, elles ont été obligées de passer par des chemins effroyables

qui avoient *été rompus par* les ennemis & *par* les pluyes.

Les avant-gardes sont cependant arrivées à la pointe du jour vis-à-vis des postes ennemis, qu'ils ont tous abandonnés après une foible résistance.

Celle de M. de Cadijal, ainsi qu'il a été dit, s'empara de la montagne de Castellar.

Celle de M. de la Chetardie des environs de Castillon, il ne resta qu'un poste de soixante hommes dans Castillon qui étant bien *fermé* & à l'abri d'insulte, n'a voulu se rendre que par capitulation, & après avoir essuyé quelques coups de petits canons de montagne ; on l'a pris prisonnier de guerre.

L'avant-garde de M. de Cadijal voyant les montagnes qui sont vis-à-vis de celle de Castellar remplies des postes ennemis, fit halte, & envoya demander les ordres de Messieurs les Généraux, ils y monterent tous deux, & firent marcher M. de Cadijal qui chassa tout ce qui se trouva devant lui jusqu'à la montagne & la tour de Balsiroffy ; on fit alors faire halte à toutes les troupes qui avoient marché pendant dix-huit heures, & on les fit séjourner dans cette position le 19, le quartier général ayant été *établi* à Menton & notre avant-garde de la droite *étant vis-à vis* du pont de Balsiroffy.

Le même jour 19 on fit de nouvelles dispositions pour attaquer le 20 à la pointe du jour.

Les Espagnols ont fait une avant-garde de mille hommes pour la droite, partagée en deux troupes de cinq cent chacune.

Une seconde de deux mille hommes pour le centre commandé par M. de Cadijal.

Et les François une troisiéme avant-garde de Volontaires Royaux, douze Compagnies de Grenadiers, vingt-quatre piquets, aux ordres de Mes-

sieurs de Fremeur Maréchal de Camp, le Prince de Beauveau Brigadier, le Chevalier de Rochoart Colonel, & de Varignon Lieutenant Colonel.

Tous les bataillons François des colonnes de Messieurs de Pignatelly & de Carvajal, & une partie des Espagnols en colonne derriere pour soutenir les avant-gardes.

L'Infant Dom Philippe & Messieurs le Maréchal de Belle-Isle, & le Marquis de Lamina ont monté à deux heures après minuit sur le sommet de la montagne; l'attaque a commencé au point du jour dans le plus grand ordre & de la meilleure grace; les ennemis ont été chassés & pliés de toutes parts, on leur a fait repasser non-seulement le vallon de Lâte, mais sans leur donner le tems de se reconnoître, on a emporté tous les postes de la montagne de Castel d'Appio, & on les a jettés au-delà de la Roya dont ils ont rompu le pont; nous étions dans le Château de Vintimille avant midi; tout le Camp de M. de Leutrum qui étoit à Campo Vosso a été levé, & il s'est retiré à la Bordigheres laissant quelques troupes dans la ville de Vintimille pour assûrer sa retraite.

Les deux colonnes de Messieurs du Chatel & de la Ravoye ont marché sur Sospelle, le premier sur la rive droite de la Bevera, le second sur la rive gauche, & par cette marche en ont imposé à l'ennemi qui n'a osé faire aucun mouvement pour rallentir notre attaque.

Cette opération ne nous coute pas vingt hommes tués ou blessés; nous avons pris ou tué aux ennemis environ six cent hommes, je compte que nous ne quitterons notre position que pour entrer en quartier d'hyver.

L'armée séjourne aujourd'hui, & demain on la campera conséquemment à la position de l'ennemi.

NOUVELLES ETRANGERES,

SUEDE.

SUivant les nouvelles de Stockolm le Prince Royal de Suéde alla le 30 du mois d'Août visiter la manufacture de porcelaine établie à Rorstrand. Le Baron de Horn doit se rendre à Londres en qualité de Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté Suédoise, & M. de Lopken va relever M. de Rudenschiold à Berlin. Le Comitté secret a demandé que les Etats ordonnassent d'arrêter diverses personnes qui ont pris la liberté de déclamer d'une maniere indécente contre quelques-unes de ses résolutions.

On a appris de Petersbourg que l'Impératrice de Russie est depuis le 16 Août à Czarsko-Zelo, & qu'elle n'a pas encore fixé le tems de son départ pour Moscou. Elle a fait un présent considérable au Baron de Bredahl, ci-devant Grand Veneur du Grand Duc de Russie. Le Comte de Lestocq épouse la Demoiselle de Mengden, Demoiselle d'Honneur de cette Princesse. Quelques personnes de la suite des Ministres étrangers abusant des franchises accordées à ces Ministres, il doit paroître une Ordonnance pour supprimer ces franchises. Les avis reçûs de Constantinople portent que les Ratifications du renouvellement du Traité entre cette Cour & la Porte ont été échangées, ainsi que celles du Traité du Grand Seigneur avec la Cour de Vienne. Selon les mêmes avis le ...

vel Ambassadeur que le Roi de Perse envoye à sa Hautesse est arrivé à Bagdad.

Le Roi de Suéde dont la santé est entierement rétablie, est de retour de Carlsberg, & le Prince Royal est allé faire un voyage à Drottningholm avec la Princesse son épouse. Le Baron de Korff, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice de Russie, a communiqué aux Ministres de sa Majesté Suédoise quelques dépêches apportées par un courier de cette Princesse. Le Lieutenant Général Zander a reçû ordre du Roi de Suéde d'aller commander en Finlande sous le Baron de Rosen. Le Baron de Didron, le plus ancien Lieutenant Général des troupes Suédoises & Colonel du Régiment de Cavalerie de West-Gothie, est mort à Stockholm le 18 Septembre. On a été informé par des lettres de Pétersbourg que les quatre Régimens Russiens qui sont en Curlande, y passeront l'hyver. Les mêmes lettres annoncent la mort de la Princesse de Czernazoi.

Le Roi de Suéde a fait assûrer de nouveau les Ministres Etrangers qui sont à sa Cour que l'un des principaux objets des délibérations de la Diette est de chercher les moyens d'affermir de plus en plus la paix avec les Puissances voisines. Il reste aux Etats de Suéde tant d'affaires à regler, & il en survient tous les jours de si importantes, qu'on ne peut plus prévoir quand ils se sépareront. On mande de Pétersbourg que le Grand Duc de Russie a été malade pendant quelques jours, mais que sa santé est entierement rétablie. Les mêmes lettres marquent qu'on a appris qu'il venoit d'arriver en Perse une nouvelle révolution, dans laquelle Thamas Kouli Kam avoit perdu le trône & la vie. On n'a point encore la confirmation de cette nouvelle par les lettres de Constantinople.

DANNEMARCK.

LE 4 Septembre, jour fixé pour le Couronnement de leurs Majestés, le Régiment des Gardes s'étant mis en bataille dans la Place d'armes vis-à-vis le Palais, & les autres troupes qui forment la garnison de Coppenhague, ayant formé une double haye dans les ruës par lesquelles le Roi & la Reine devoient passer, leurs Majestés se rendirent à pied à la principale Eglise, & la marche se fit dans l'ordre suivant. Un détachement de la Compagnie des Trabans de la Garde du Roi; plusieurs instrumens militaires; les Valets de pied de la Reine; ceux du Roi; les Pages & les Ecuyers de leurs Majestés; les Chambellans; les Conseillers Privés; les Ministres d'Etat; les Grands Officiers de la Couronne. Le Roi revêtu de ses habits Royaux, ayant la Couronne sur la tête, & tenant le sceptre de la main droite & un Globe de la gauche, étoit sous un Dais que portoient quatre Chevaliers de l'Ordre de l'Elephant. Sa Majesté étoit suivie de la Reine, dont la queuë étoit portée par trois Chevaliers du même Ordre. Des deux côtés marchoient les Gardes du Roi sur deux files, & la marche étoit fermée par la Compagnie des Trabans. On avoit élevé dans l'Eglise un magnifique trône, sur lequel il y avoit deux fauteüils. Le Roi & la Reine s'y étant placés, l'Evêque de Zeelande prononça un discours sur les devoirs réciproques des Souverains & de leurs sujets. Ce Prélat fit ensuite, étant assisté de deux autres Evêques, la cérémonie de couronner leurs Majestés. Après qu'on eut chanté un Pseaume en musique, le Roi & la Reine retournerent au Palais avec le même cortége qui les avoit accompagnés à l'Eglise. Leurs Ma-

jestés dînerent en public & elles furent servies à table par les Chevaliers des Ordres de l'Elephant & de Dannebrock. L'après-midi on jetta de l'argent au peuple ; on lui abandonna un bœuf roti & l'on fit couler des fontaines de vin des quatre façades d'une machine qui avoit été construite pour cet effet. On tira le soir un très-beau feu d'artifice, & toute la ville fut illuminée.

Peu de jours après le Couronnement de leurs Majestés le Roi partit pour le Château de Jagersbourg, d'où il devoit revenir à la fin du mois. Sa Majesté y tint le 18 un Conseil d'Etat dans lequel on examina quelques nouveaux Reglemens proposés pour les troupes. Le Général Keyth, qui est à Coppenhague depuis quelque tems, est traité avec des marques d'une grande distinction. Il a été admis plusieurs fois à la table de leurs Majestés, & on lui fournit des écuries du Roi tous les chevaux dont il a besoin. Jusqu'à présent ce Seigneur n'a point déclaré au service de quelle Puissance il compte d'entrer. On soupçonne même qu'il n'est pas encore déterminé sur cet article, & que pour prendre un parti il attend la réponse à quelques lettres qu'il a écrites. Le Comte de Danneskiold Samsoë a été nommé Chevalier de l'Ordre de l'Elephant.

ALLEMAGNE.

LEs Etat du Cercle du Haut Rhin ont écrit une lettre au Cercle de Suabe touchant l'association proposée par le Grand Duc de Toscane. Il est dit dans cette lettre qu'ils ont reconnu avec plaisir la disposition dans laquelle le Cercle de Suabe est de resserrer de plus en plus les liens de l'union qui regne entre les Cercles antérieurs, & de con-

courir à la résolution prise par ces Cercles d'employer les moyens convenables pour maintenir la tranquillité de l'Empire, sans se mêler de la guerre présente, & sans donner aucun sujet d'ombrage aux Puissances voisines; que la marque de confiance donnée par le Cercle de Suabe aux Etats du Cercle du Haut Rhin en leur communiquant le résultat de ses dernieres délibérations & en leur demandant leur avis sur la maniere dont il pourra contribuer à l'avantage commun, mérite de leur part une sincere reconnoissance; qu'il leur seroit très-difficile de ne pas approuver tout ce que ce Cercle a décidé; que comme les Cercles par leur Conclusum du 3 Février de cette année sont convenus de l'association en y mettant les restrictions ci-dessus énoncées, il n'y a point de doute que dans les nouvelles conférences qui doivent se tenir à Francfort, on ne termine entierement cette affaire; qu'il n'est point douteux non plus que le Cercle de Suabe ne s'empresse d'envoyer ses Députés à ces conférences. Le Prince de Nassau Weilbourg & le Prince de Nassau Usingen se sont engagés à lever chacun un Régiment pour le service de la République des Provinces Unies.

On mande de Ratisbonne que l'élection de l'Archevêque de Saltzbourg s'est faite le 10 Septembre, & que la pluralité des suffrages s'est réünie en faveur du Comte André Jacob de Dietrichstein. On a reçû avis que le 6 le Roi de Prusse étoit arrivé à Brieg; qu'il y avoit fait le lendemain la revûë du Régiment d'Infanterie de Hautcharmoy & de celui d'Infanterie de Wartenberg; qu'étant parti ensuite pour Cosel, il avoit fait dans la plaine de Lowen la revûë du Régiment de Cuirassiers de Bronstadt; qu'il s'étoit rendu le 1. à Neustact, où il avoit passé aussi en revûë le Ré-

ment de Cuirassiers du Comte de Gesler, & qu'il étoit attendu le 16 de retour à Berlin. Il a dû y donner audience le 18 au Comte de Gronsfeldt, Conseiller Privé du Prince Stathouder des Provinces Uniès, & que ce Prince a chargé d'une commission auprès de sa Majesté Prussienne. Le Comte Panin, Ministre de l'Impératrice de Russie auprès du Roi de Dannemarck est parti le 13 de Berlin pour continuer sa route vers Coppenhague.

On fit à Vienne le 10 du mois passé la procession solemnelle qu'on a coûtume de faire tous les ans en action de graces de la levée du siége que les Ottomans mirent en 1683 devant cette Capitale. La Reine, après avoir assisté à cette procession, entendit dans l'Eglise Métropolitaine la grande Messe célebrée pontificalement par le Cardinal de Kollonitz, & le *Te Deum* qui fut chanté au bruit d'une triple salve de l'artillerie des remparts & de la mousqueterie de la garnison. Sa Majesté se rendit ensuite à Hezendorff chés l'Impératrice premiere Doüairiere. Le lendemain la Reine & le Grand Duc de Toscane partirent pour Hollitz & l'on croyoit qu'ils y demeureroient jusqu'au 20, mais ils en sont revenus le 15. On attribuë ce retour précipité aux nouvelles que sa Majesté a reçûës par deux couriers extraordinaires. Il s'est tenu plusieurs Conseils qu'on prétend avoir eu pour objet l'examen d'un nouveau plan proposé pour terminer les differends entre les Puissances belligérentes. Un écrit que la maison de Hesse a publié & dans lequel elle entreprend de prouver que les Païs Bas lui appartiennent en vertu du Testament d'une Duchesse de Brabant, fait beaucoup de bruit. La Reine a ordonné à ses Ministres de réfuter cet ouvrage, composé par M. Koppen, Chancelier du Landgraviat de Hesse. Le Comte

de Podewils, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, revint le 14 de Neiss, & le Baron de Hochepied, Ambassadeur des Etats Généraux des Provinces Unies auprès du Grand Seigneur, partit le 16 pour continuer sa route vers Constantinople. Les levées de soldats qu'on fait dans la Transilvanie, ont tout le succès desiré & le nouveau Régiment d'Infanterie du Comte de Giulay sera bientôt complet. On mande de Warsovie que le Prince Grégoire Gl'ka, nommé par sa Hautesse Vaivode de Moldavie à la place du Prince Mauro Cordato, avoit écrit au Grand Général de la Couronne de Pologne, pour lui donner part de son arrivée à Jassi, & pour l'assûrer que conformément aux intentions du Grand Seigneur il se feroit un devoir d'entretenir une parfaite intelligence avec la Nation Polonoise. Les avis reçûs de Biacca-Saray portent que le Kan de Crimée se disposoit à retourner dans ses Etats, la révolte qui y avoit été suscitée, étant appaisée.

Le 16 Septembre le Roi de Prusse revint du voyage qu'il étoit allé faire en Silésie & S.M. repartit le lendemain pour Potsdam avec le Prince de Holstein Beck, le Major Général Winterfeldt & quelques autres personnes de distinction. Le Comte de Gronsfeldt, Conseiller Privé du Prince Stathouder des Provinces Unies, y *est allé le 18 pour* s'acquitter de la commission dont ce *Prince l'a* chargé. Le Comte de Bronikousky Major Général ayant demandé au Roi la permission de se retirer du service, son Régiment de Hussards a été donné à M. de Dewitz qui en étoit Lieutenant Colonel. Les lettres de Dresde marquent que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe a fait présent au Comte de Bruhl, son Premier Ministre, de la Seigneurie d'Onldorff.

On mande de Vienne que le Comte de Podewils, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, eût le 15 du mois dernier à Schombrunn une audience particuliere de la Reine. Le 20 sa Majesté tint un Conseil auquel tous les Ministres de Conférence & de Cabinet assisterent. On y délibera sur la proposition que les Etats du Royaume de Hongrie ont faite d'entretenir, même en tems de paix, un Corps de quarante mille hommes, pour la défense du païs, si la Reine veut leur accorder certains priviléges. Il se tint le lendemain un autre Conseil qui eut pour objet les arrangemens à prendre sur la maniere dont les troupes de S. M. qui sont dans les Païs Bas, seront distribuées pendant l'hyver. Le Baron de Bechtelseim, Chanoine de Bamberg, reçut le 22 des mains du Grand Duc de Toscane au nom de l'Evêque de Wurtzbourg l'Investiture des Fiefs que cet Evêque tient de l'Empire. Il est arrivé de Lisbonne par Rome un courrier chargé de dépêches pour Don François de Caravalho, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Portugal. On croit que ces dépêches regardent la négociation que le Roi de la Grande Bretagne par l'entremise de sa Majesté Portugaise avoit essayé d'entamer avec la Cour de Madrid. Le Comte de Trautmansdorff a ordre de se rendre à Ratisbonne pour y résider en qualité de Ministre de la Reine auprès de la Diette de l'Empire, à la place du Comte Philippe de Sternberg, qui doit aller à Dresde avec caractére d'Envoyé de sa Majesté. La Chancellerie de guerre a expedié les Patentes de Feldt-Maréchal Général des troupes de la Reine pour le Feldt-Maréchal de Seckendorff. Sa Majesté a refusé au Feldt-Maréchal Comte de Traun la permission qu'il avoit demandée de se retirer, ca

qui donne lieu de présumer que le Gouvernement veut encore employer ce Général. Le 19 le Comte de Chotecq, Commissaire Général des Guerres, arriva d'Italie. La Reine ayant résolu d'établir en Hongrie plusieurs manufactures de draps & d'étoffes de differentes especes, a envoyé un Commissaire à Liége afin d'y engager des ouvriers. Cette Princesse se propose aussi d'augmenter le produit de ses mines, & elle a chargé le Comte de Konigseg Erps qui en a la direction, de conférer à ce sujet avec quelques sçavans Ingénieurs.

On écrit de Manheim que l'Electeur & l'Electrice y revinrent de Dusseldorp le 26 du mois dernier. La Cour de Vienne a demandé des quartiers d'hyver à l'Electeur dans les Duchés de Bergue & de Juliers pour une partie des troupes qui ont fait la campagne sous les ordres du Feldt-Maréchal Bathiany. On n'est pas encore instruit de la résolution de ce Prince, mais on croit qu'il ne consentira que sous certaines conditions, de recevoir ces troupes. Le Cercle de Westphalie & ceux du Haut & Bas Rhin s'attendent que sa Majesté Hongroise leur envetra aussi des Lettres réquisitoriales sur le même sujet. On écrit de Munich que M. Renaud, Ministre de France, y a eu depuis peu diverses conférences avec les Ministres de Baviere. *Suivant* les nouvelles de Dresde le bruit *court que la Princesse*, épouse du Prince Electoral de Saxe, est enceinte. Sa Majesté Polonoise a nommé le Comte de Salmour son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi de la Grande Bretagne. Les avis de Berlin portent que le Comte de Gronsfeldt, Conseiller Privé du Prince Stathouder des Provinces Unies, reçut le 23 de la Haye un courier avec des dépêches importantes, qu'il communiqua le lendemain aux Ministres du Roi de Prusse, & que le Comte

de Podewils, Premier Ministre de ce Prince; en fit le 25 son rapport à sa Majesté Prussienne. Il paroît par les mêmes avis que le Roi de Prusse est occupé d'objets d'une extrême conséquence & qui sont relatifs à la situation présente des affaires générales de l'Europe.

On mande de Vienne que les Comtes de Bucquoy, de Frocop & de Kollowrath, assisteront en qualité de Commissaires de sa Majesté à l'assemblée des Etats du Royaume de Boheme, ausquels elle a résolu de demander une avance de huit cent mille florins, moyennant un intérêt de six pour cent par an. On a reçû avis que les Commissaires chargés de regler ce qui concerne la réünion de l'Esclavonie avec le Royaume de Hongrie, étoient arrivés à Peter-Waradin. Sa Majesté envetra le Comte de Hawgwitz en Moravie pour y travailler avec le Conseil Supérieur à lever quelques difficultés survenuës au sujet de la levée des impositions extraordinaires. La nouvelle de la prise de Bergopsoom a causé à Vienne une grande consternation & elle a donné lieu à plusieurs conférences entre les Ministres de la Reine & ceux du Roi de la Grande Bretagne & de la République des Provinces Unies. Les lettres d'Italie confirment que les propositions faites à la République de Génes par quelques Puissances neutres, pour l'engager à s'accommoder avec sa Majesté, n'ont pas eu le succès désiré. Ces lettres ajoûtent que les Génois font défiler tous les jours de nouvelles troupes vers la Bochetta, & qu'ils paroissent être dans le dessein de former quelque entreprise de ce côté. La Reine a réformé le Régiment de Keill, dont les Officiers & les soldats ont été incorporés dans d'autres Régimens. Elle a donné au Lieutenant Feldt-Maréchal Keill celui qu'avoit le feu Baron de Berenkiau. On croit

que le Régiment du feu Général Roth sera aussi réformé. Il ne se passe presque point de jour qu'il ne parte des recruës, surtout pour l'Italie, où l'on envoye aussi de tems en tems des convois d'artillerie & de munitions de guerre.

Les lettres de Berlin portent que le Marquis de Valory, Envoyé Extraordinaire du Roi de France, a renouvellé aux Ministres du Roi les assûrances des dispositions dans lesquelles Sa Majesté Très-Chrétienne est de concourir, autant qu'il dépendra d'elle, au rétablissement de la tranquillité générale. En conséquence d'un Mémoire présenté par M. Horst, chargé des affaires de la République des Provinces Unies, Sa Majesté a accordé le passage dans ses Etats à un Bataillon destiné pour l'un des Régimens que le Prince Stathouder de cette République a fait lever dans l'Empire. Le Traité conclu le 29 du mois de Mai dernier entre la Prusse & la Suede, vient d'être rendu public. Il porte qu'il y aura à perpétuité une amitié sincere, une alliance défensive & une union des plus étroites entre les deux Puissances, & que l'une & l'autre se secoureront mutuellement pour procurer leurs avantages réciproques & ceux de leurs sujets, de même que pour prévenir & pour éloigner tous les préjudices & dommages qu'on pourroit faire à leurs Etats respectifs; que comme elles déclarent n'avoir nuls engagemens contraires à leurs intérêts communs, elles promettent de ne se rien cacher de ce qui peut y avoir rapport, & elles ordonneront à leurs Ministres dans les Cours étrangeres d'y vivre en une parfaite intelligence & de s'avertir fidelement de tout ce qui pourroit se tramer au désavantage des Parties contractantes; que leur principal but dans cette alliance étant de se maintenir dans la possession tranquille des Etats que

chacune d'elles possede actuellement en Europe, elles se garantissent réciproquement leurs Royaumes & Provinces, & que les païs dont le Roi joüit en vertu des Traités de Breslau du 11 Juin 1742; & de Dresde du 25 Décembre 1745, y sont nommément & spécialement compris; que si l'une des deux Puissances est attaquée par quiconque & sous quelque prétexte que ce puisse être, l'autre Puissance, dès qu'elle en aura été requise par la Partie lezée, employera d'abord & durant le terme de deux mois, à compter du jour de la réquisition, ses bons offices auprès de l'Aggresseur, pour qu'il se désiste de toute hostilité & pour qu'il fasse à la Partie lezée une réparation convenable du tort qu'il pourra lui avoir causé; qu'après ce terme expiré, supposé que l'Aggresseur ne se prête pas à de justes voyes de conciliation, la Puissance dont on implorera l'assistance, accordera sans aucun délai à son Alliée les secours stipulés; que le Roi fournira en pareil cas à la Suéde un Corps auxiliaire de six mille hommes d'Infanterie & de trois mille de Cavalerie, avec un train d'artillerie proportionné à ces troupes; que dans une semblable circonstance le Roi de Suéde enverra à sa Majesté quatre mille hommes d'Infanterie & deux de Cavalerie; que si dans la suite les Parties contractantes jugent nécessaire pour leur sûreté de négocier entre elles un secours ultérieur de troupes, elles se réservent la liberté d'en convenir alors à leur gré & d'un commun accord, ainsi que de la maniere de les employer; que ces Corps auxiliaires seront entretenus aux dépens de la Puissance qui les fournira, mais que celle qui les aura reclamés leur fera distribuer les fourages & les vivres dont ils auront besoin, sur quoi, aussi bien que sur le commandement des troupes, on se reglera suivant les usages

reçûs ; que cette Alliance subsistera pendant l'espace de dix ans depuis le jour de la signature, & qu'avant que ce tems soit écoulé on fera ensorte de la renouveller ; que les deux Puissances étant liées par des Traités antérieurs avec l'Impératrice de Russie, & celui-ci ne contenant rien qui puisse y déroger, cette Princesse sera considérée comme comprise dans cette Alliance & invitée d'y acceder ; qu'en même tems on pourra faire de concert la même invitation aux Puissances dont on conviendra. Par un article séparé il est dit que puisque la succession à la Couronne de Suéde a été reglée du consentement unanime de la Nation Suédoise en faveur du Prince Adolphe Frederic de Holstein Slesvick, Duc de Stormarn & de Dit-marsen, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst & de ses héritiers, le Roi en considération des liens du sang qui l'attachent à ce Prince, comme aussi pour donner une nouvelle preuve de son amitié à la Suéde, s'engage expressément, eu égard aux événemens imprévus que l'élevation de la Maison d'Holstein pourroit faire naître, de ne pas souffrir qu'il soit donné la moindre atteinte au susdit ordre de succession & de le maintenir de toutes ses forces contre tous ceux qui voudront le troubler, de quelque part & de quelque maniere que cela puisse arriver, & que *cet article aura la* même force que s'il avoit été inseré dans le corps du Traité. Ce Traité a été signé au nom du Roi par M. Jacques Frederic de Rhod, Conseiller Privé & Envoyé Extraordinaire de sa Majesté à Stockholm, & au nom de sa Majesté Suédoise par M. Charles Ehrenpreus, son Premier Ministre Plénipotentiaire à cet effet ; par le Comte Charles Gustave de Tessin, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir, Conseiller de la Chancellerie & Grand Maî-

tre de la Maison du Prince Royal de Suéde ; par le Baron Herman de Cedercreutz, Chevalier des Ordres de S. André & de S. Alexandre Neusky, de Russie ; par le Comte Charles Frederic Piper, Président du Conseil de la Chambre ; par M Erick Mathieu de Nolken, Chancelier de la Cour, & par M. André Skutenhielm, Conseiller de la Chancellerie. L'échange des Ratifications s'est fait un mois après la signature. Sa Majesté paroît persister dans la résolution de ne prendre aucune part aux troubles de l'Europe, tant qu'ils n'intéresseront point l'Empire, & d'observer une exacte neutralité à l'égard des Puissances belligerentes. Le Comte de Podewils, Premier Ministre du Cabinet & chargé du Département des Affaires étrangeres, revint de ses terres le 30 du mois dernier. Il se rendit le 2. de ce mois à Potsdam pour recevoir les ordres du Roi, & il a repris l'exercice de ses fonctions. Le premier de ce mois le Baron Gustave de Hopken, Ministre du Roi de Suéde, arriva de Stockholm.

Philippe-Louis de Sintzendorff, Cardinal Prêtre, du Titre de Sainte Marie sur la Minerve, Evêque de Breslau, Prince de Neiss & de Grottkau, mourut à Breslau le 28 du mois dernier. Il étoit âgé de 48 ans, deux mois & 14 jours, étant né le 14 Juillet 1699. L'Evêché de Raab lui avoit été donné en 1726, celui de Breslau en 1732, & le Pape Benoît XIII. l'avoit créé Cardinal le 26 Novembre 1727.

Frederic Bogislas, Comte de Schwerin, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir, Ministre d'Etat, Conseiller Actuel & du Conseil Privé, & Grand Ecuyer du Roi, est mort le premier de ce mois à Berlin, dans la soixante & quatorziéme année de son âge. Il avoit été premier Ambassadeur du Roi à la Diette de l'Empire, dans laquelle s'est faite l'élection de

l'Empereur Charles VII. Le Comte de Schaffgotsch Commandeur d'une Commanderie de l'Ordre de Saint Jean, succede à ce Seigneur dans la charge de Grand Ecuyer, dont il avoit la survivance.

ESPAGNE.

L'Intendant de Marine du Ferol a donné avis au Roi qu'une barque commandée par Dominique de Sousa a conduit au Port de Bayona en Galice le navire Anglois *le Labecq*, armé de dix canons & de quatre pierriers, qui avoit fait voile de Linch pour Porto, & dont elle s'est emparée à la hauteur de Condé. Selon les nouvelles de Lisbonne le Capitaine d'un bâtiment Hollandois qui est arrivé à la Tour de Belem, a rapporté qu'il avoit rencontré une escadre de vaisseaux de guerre Anglois, & que par la route qu'elle tenoit il y avoit lieu de présumer qu'elle alloit croiser dans les environs des Isles Canaries.

Leurs Majestés accompagnées de Madame, épouse de l'Infant Don Philippe, se rendirent le 17 du mois passé au Collége des Gentilshommes, où elles assisterent à un Drame représenté par les Pensionnaires, & dont les Intermedes furent exécutés par la Musique de la Cour. Le 23 Septembre jour de l'Anniversaire de la naissance du Roi, qui est entré dans la trente-cinquiéme année de son âge, leurs Majestés reçurent les complimens des Ministres Etrangers, des Ministres d'Etat & des Grands. A cette occasion l'Infant Cardinal & l'Infante Marie-Antoinette-Ferdinande vinrent du Château de Saint Ildefonse pour rendre leurs respects au Roi. Le Duc de Medina-Celi a été nommé pour aller en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de sa Majesté, complimenter le Roi des

deux Siciles sur la naissance du Duc de Calabre. Il a été reglé que les Ambassadeurs ne pourroient plus avant leur entrée publique avoir d'audience du Roi. En conséquence de ce changement, le nouvel Ambassadeur de Venise garde l'*incognito*, & n'est pas encore sorti de son Hôtel.

Le Gouverneur de Malaga a mandé au Roi que l'Armateur Barthelemi de Torres a pris dans le Détroit la balandre Angloise *le Navire Ami*, chargée de cent soixante-dix barils de sucre, de cent trente-deux quintaux de moruë, de quatre cent sacs de farine, de douze cent planches & de cinq mille briques, lequel venoit de la nouvelle Angleterre.

Suivans les avis reçus de Lisbonne le Roi de Portugal visita le 10 du mois dernier l'Eglise des Dominicaines Irlandoises & alla ensuite se promener à Belem. Le même jour on chanta le *Te Deum* avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise Royale de Belem, pour remercier Dieu de ce qu'il lui a plu de conserver ce Prince.

Sa Majeste Portugaise a appris que le Marquis de Castelnovo ayant fait une nouvelle invasion sur les terres du Bonsul, s'est emparé des villes d'Alorna, de Bucholim, de Morli, d'Avar & de Jartaré.

GRANDE-BRÈTAGNE.

SUivant les nouvelles de Londres le Général Husque arriva de Hollande le 10 du mois dernier & il se rendit sur le champ à Kensington, pour instruire le Roi de la situation où se trouvent les affaires dans les Païs Bas. Divers détachemens des

quatre Régimens qui sont campés aux environs du Fort Auguste, sont allés remplacer le Régiment de Lée dans les postes qu'il occupoit du côté du Fort Guillaume. Le premier Septembre le Chevalier Philippe Honeywood, Commissaire général des troupes, fit à Gosport la revûë des Régimens de de Richbell, de Lascelles & de Frampton, & il en est parti le 4 pour aller faire celle des autres troupes de la Grande-Bretagne. La place de Sous-Secretaire d'Etat du Département du Comte de Chesterfield a été donnée à M. Stanhope. L'Amiral Warren est sorti le 1: du Port de Spithéad avec les vaisseaux de guerre *le Hamptoncourt*, *le Devonshire* & *le Dauphin*, le brulot *le Vulcain* & la chaloupe *le Vautour*. Un courier a été dépêché d'Irlande aux Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, pour leur donner avis que les navires *le Loudon* & *le Sommerset* étoient entrés dans le Port de Galloway. Ces bâtimens ont été séparés des navires *l'Auguste*, *le Walpool* & *le Pelham*, vers le trente-septiéme degré de Latitude Méridionale. On a équipé dans la Tamise quatorze navires, qui ont mis à la voile vers la fin de Septembre. Les ennemis ont fait diverses prises, & deux de leurs Corsaires troublent extrêmement la navigation sur la côte d'Aberdeen.

Aussi-tôt qu'on eut reçû la nouvelle de *la prise de* Bergopsoom, le Comte de Bentinck, qui étoit prêt à s'embarquer à bord du Yacht *La Caroline* pour retourner en Hollande, se rendit à Kensington, où il eut une audience particuliere du Roi. Ce Ministre a depuis conferé plusieurs fois avec le Duc de Newcastle & avec le Comte de Chesterfield. Le 21 Septembre M. Charles de Bentinck, son frere arriva de la Haye avec des dépêches qui ont donné lieu à la tenuë d'un Conseil. *Sa Majesté en tint*

le lendemain un autre pour lequel on a mandé le Lord Chancelier. Les Ministres des Cours de Vienne & de Turin ont assisté le même jour à une conférence chés le Duc de Newcastle. Le Parlement s'étant assemblé le 21 à Westminster, fut de nouveau prorogé jusqu'au 19 de ce mois. Le 15 le Contre-Amiral Chambers fit voile de Plymouth avec les vaisseaux *la Princesse Louise*, *le Nottingham*, *le Tilbury*, *la Défiance*, *le Romney*, *l'Aigle*, *l'Oxford*, *le Dover*, & la chaloupe *le Speedwell*. L'Escadre commandée par l'Amiral Warren a relâché le 17 à Sainte Helene, où cet Amiral, qui étoit dangereusement malade, s'est fait mettre à terre. Quatre vaisseaux de guerre & une frégate de la République des Provinces Unies ont jetté l'ancre le même jour à Spithéad. Les Commissaires de l'Amirauté ont donné au Capitaine Geari le commandement du vaisseau de guerre *le Culloden*, de soixante & quatorze canons, qui a été lancé à l'eau depuis peu à Deptford, & au Capitaine Smith le commandement du vaisseau *le Saint Quentin*, destiné à aller en course. Ils font construire un nouveau vaisseau de la même force que le premier de ces bâtimens, un autre de cinquante canons & plusieurs de vingt, & ils ont ordonné d'approvisionner incessamment les vaisseaux *l'Arundel*, *l'Arc en Ciel*, *le Winchelsea*, & les chaloupes de guerre *le Lowvien*, *le Bloreau*, *le Furet*, *le Serpent*, *la Fortune* & *le Martin Pêcheur*. On double le vaisseau *la Couronne*, afin de pouvoir l'envoyer aux Indes Orientales. Trois chaloupes de guerre sont allées proteger dans la Manche la navigation des sujets de sa Majesté. Le vaisseau *le Shoreham* a repris le navire *le Hannah*, qui avoit été enlevé par un Corsaire François revenant de Gibraltar. Les François ont fait vingt & une prises. On

a reçû avis que l'équipage du Corsaire *le Dungnouth* s'étoit révolté le 18, & qu'après avoir blessé le Lieutenant & tué deux autres personnes, les Matelots s'étoient enfuis dans une chaloupe, mais que quelques-uns avoient été arrêtés sur la route de Londres. Les Régimens de Homes & de Frasser ont ordre de s'embarquer à bord de l'Escadre que commande l'Amiral Boscawen. Sa Majesté a disposé du Gouvernement de l'Isle *Minorque* en faveur du Général Balcxney.

On mande de Londres du 29. du mois dernier qu'après le Conseil dont nous avons parlé, lequel se tint le 22 du même mois, on dépêcha un courier au Ministre qui réside de la part du Roi auprès de S.M. Prussienne. Quoiqu'on parle beaucoup de l'assemblée prochaine d'un Congrès, le Gouvernement continue de prendre les mesures nécessaires pour soutenir la guerre. Le bruit court qu'il a été résolu d'augmenter de dix mille hommes le Corps de troupes Angloises qui est dans l'armée commandée par le Duc de Cumberland, & que le Roi prendra pour cet effet à sa solde quelques Régimens Allemands. On assûre aussi qu'on en levera plusieurs nouveaux en Angleterre & en Ecosse, & qu'on remettra sur pied ceux qui avoient été formés pendant les derniers troubles. *Il est même* certain qu'un Seigneur qui *étoit Colonel d'un* de ces Régimens, a mandé les Officiers qui y *ont eu* de l'emploi. Une des Compagnies franches levées depuis peu en Ecosse, est allée s'embarquer à Portsmouth, pour passer en Hollande. Quelques autres de ces Compagnies sont aussi en marche pour *la* même destination. Le 25 le Général Honeywood fit sur la Commune de Putney la revûë du Régiment des Gardes Bleuës, dont le Comte de Hertford est

Colonel.

Colonel. Les Commissaires de l'Amirauté ont fait partir le 26 l'Allege *la Marie & Guillaume* avec des dépêches adressées au Chef d'Escadre Mitchell. Ils doivent envoyer aussi incessamment par une chaloupe de guerre quelques ordres aux Gouverneurs des Colonies Angloises, & la même chaloupe portera une Commission d'Amiral à M. Knowles. Le commandement du vaisseau de guerre *le Sherneess*, qu'on équipe à Chatham, a été donné au Capitaine Staples. On arme avec toute la diligence possible quatre vaisseaux, chacun de vingt canons, destinés à renforcer l'Escadre qui croise sur les côtes de la Zelande. Il a été ordonné d'approvisionner le vaisseau de Ligne *la Sirene*, dont on croit que la croisiere sera dans la Manche. Le 20 aprés midi les vaisseaux *l'Edimbourg*, *le Devonshire*, *le Haptoncourt*, *le Lyon*, *l'Arc en Ciel* & *le Yarmouht*, les brulots *le Vulcain* & *le Dauphin*, & la chaloupe *le Scorpion*, avec lesquels l'Amiral Warren avoit relâché à Sainte Helene, remirent à la voile sous les ordres du Chef d'Escadre Mosting. Cette Escadre sera jointe en route par plusieurs vaisseaux partis de Plymouth. *L'Oxford* & *le Tilbury* devoient être du nombre de ces derniers, mais ayant été maltraités dans leurs agrez par un coup de vent, ils ont été obligés de rentrer dans le Port. Le vaisseau *le Saint Georges*, que montoit l'Amiral Warren, est retourné à Spithéad. Cet Amiral continuë d'être dangereusement malade & il s'est fait transporter de Sainte Helene à Portsmouth. Tous les Officiers des vaisseaux du Roi ont reçû ordre de se rendre incessamment à leurs Départemens. Selon le rapport de l'équipage de la chaloupe *l'Exeter*, arrivée de Terreneuve à Londondery en Irlande, les François ont assiégé Annapolis dans l'Acadie. La flote Marchande de Lisbonne & de Por-

10, consistant en vingt-trois navires, revint le 27 aux Dunes sous l'escorte du vaisseau de guerre *le Blandford*. On fera embarquer plusieurs Ingénieurs, Canoniers & Servans d'artillerie à bord de la flotte avec laquelle l'Amiral Boscawen doit faire voile pour les Indes Orientales. Un bâtiment Hollandois a été pris en portant des provisions navales d'Amsterdam à Bordeaux. Les Corsaires *le Waren* & *le Chesterfield* ont conduit à Douvres le navire *le Jeune Gerard*, qui alloit du Port Maurice au Havre de Grace. Le vaisseau *le Georges* est rentré dans le Port de Plymouth avec le navire *l'Heureux*, qui revenoit de la Guadeloupe. On a appris que le vaisseau *le Comet Bomb* avoit enlevé dans les environs de l'Isle Royale un bâtiment richement chargé. Les ennemis ont fait quinze prises, dont cinq se sont rachetées. Le Fort Auguste que les Partisans de la Maison de Stuard avoient démoli, étant entierement rétabli, les troupes qui ont été employées à ce travail, doivent se séparer. On a mis dans le Fort Guillaume une garnison de quatre cent hommes. La Compagnie de la Banque tint le 28 une assemblée générale, dans laquelle il fut résolu que le dividende des Actions de cette Compagnie pour les six derniers mois échus seroit de deux & demi pour cent, payables le 28 Octobre. Le 24 la Compagnie des *Indes Orientales* fit expédier des ordres pour que les navires *l'Elizabeth*, *l'Amiral Vernon*, *le Lincoln*, le Chesterfield & *le Fort Saint Georges*, se missent incessamment en mer. Le 28 on embarqua trois cent soixante & dix marcs d'or & trois mille six cent d'argent pour la Hollande. Les Commissaires du Pont de Westminster s'assemblerent le 26 & délibererent sur les moyens de réparer la cinquiéme arche de ce Pont, laquelle menace ruine. Par des lettres de

Parcx Gate on a ſçû que le Comte de Harrington, Viceroi d'Irlande, en étoit parti pour Dublin avec un vent favorable. Le Général Bland est arrivé d'Aix la Chapelle, où il étoit allé prendre les bains pour la bleſſure qu'il a reçûë à la Bataille de Lawffelt. On a publié une nouvelle Proclamation du Roi au ſujet de la maladie épidémique qui regne parmi les beſtiaux.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud ſont à cent un quart; celles de la Banque à cent vingt-ſix, un huitiéme; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent ſoixante & un, un demi, & les Annuités à quatre-vingt-dix-neuf.

Le 5 de ce mois le Margrave de Bade Dourlach eut audience du Roi, & ſa Majeſté le reçût avec de grandes marques de diſtinction. Ce Margrave alla l'après-midi à Reading, pour y voir les courſes de chevaux. On attend le Roi le 8 du mois prochain, & l'on prépare pour cet effet les appartemens du Palais de Saint James. Les Yachts *la Caroline* & *le Fubbs* doivent partir inceſſamment, pour aller prendre à Willemſtadt le Duc de Cumberland. Le Comte de Czernicheff, Miniſtre de l'Imperatrice de Ruſſie, fut le 5 en conference avec le Comte de Cheſterfield, Secretaire d'Etat. Il arriva le même jour un courier avec des dépêches du Prince Stathouder de la République des Provinces Unies, & le ſoir on expédia un Meſſager d'Etat aux Etats Généraux. Le Roi a nommé M. Georges Creſſene ſon Réſident auprès du Cardinal Evêque Prince de Liége. Le Général Bland a été fait Commandant en Chef des troupes en Ecoſſe, à la place du Général Blaxeney, qui doit ſe rendre à l'Iſle Minorque, dont il a obtenu le Gouvernement. L'Amiral Hawxe a pris le commandement de l'eſcadre qui étoit ſous les ordres

du Chevalier Pierre Warren, & l'escadre destinée à croiser dans la Baye de Biscaye sera commandée par le Capitaine Moyston. Quatre vaisseaux de cinquante canons, & deux de vingt, doivent aller proteger le commerce des sujets du Roi sur les côtes d'Ecosse. Les Commissaires de l'Amirauté ont donné ordre que trois vaisseaux de guerre fissent voile pour le Cap Breton, avec dix bâtimens de transport, chargés de munitions de guerre ; & sur lesquels on embarquera plusieurs Charpentiers & autres Ouvriers, tirés des Chantiers de sa Majesté. Le Gouvernement a fait freter depuis peu trente navires, dont on ignore la destination. Un grand nombre de Matelots fut enlevé le 5 sur la Tamise, afin de completter les équipages de quelques vaisseaux, ausquels on a assigné leur croisiére à la hauteur de Dunkerque. Le bruit court que neuf des vaisseaux, qui sont depuis plusieurs années dans la Mediterrannée, ont ordre de revenir pour être désarmés. Seize navires de la Compagnie des Indes Orientales ont dû descendre la Tamise, afin de mettre à la voile sous l'escorte de l'escadre de l'Amiral Boscawen, laquelle doit être jointe par les vaisseaux *le Chester, le Pembroke & le Rubis*, qui sont à la Rade de Sainte Helene. Il y a à bord de ces seize navires une grande quantité de munitions de guerre avec quarante piéces de canon de batterie pour la défense des établissemens possedés par la Compagnie. Le 4 les Commissaires de l'Amirauté reçûrent un exprès de Plymouth. Ils ont appris par le Pacquetbot *l'Hirondelle* qu'il a dû partir de la Jamaïque le 21 Août une flotte Marchande sous l'escorte du vaisseau de guerre *le Wager*. On a été informé que divers Corsaires ennemis croisoient dans les environs des Orcades, pour intercepter la flotte qu'on attend de la Baye

de Hudson. Dans le tems qu'un vaisseau de Rhode Island, commandé par le Capitaine Beat, embarquoit des Negres à la côte de Guinée, ces derniers se sont soulevés, & ont tué toutes les personnes de l'équipage, à l'exception des deux Contre Maîtres, qui se sont sauvés à la nage. On parle d'une promotion dans le Militaire, & l'on assûre que tous les Majors Généraux seront nommés Lieutenans Généraux, & les Brigadiers Majors Généraux. Il a été reglé qu'à l'avenir on ne recevroit plus que des Gentils-hommes dans les deux Compagnies des Gardes du Corps, ausquelles on rendra leur ancien Uniforme, qui étoit d'écarlatte avec des paremens bleus & des boutons de cuivre doré. Le Roi payera des maîtres pour enseigner aux jeunes gens, dont elles seront composées, le génie & tout ce qui concerne l'art militaire, & l'on tirera de ce corps les Officiers de tous les Régimens. M. Cesne, Capitaine dans le Régiment de Skelton, doit se rendre à Calais en qualité de Commissaire du Roi, afin de regler avec ceux de Sa Majesté Très-Chrétienne l'échange des prisonniers faits par les troupes des deux Puissances. Le Marquis de Bellegarde qui étoit ci-devant au service du Roi de Sardaigne, & qui a passé à celui de la République des Provinces-Unies, a obtenu la permission de lever dans les Provinces Septentrionales de l'Irlande un Régiment pour les Etats Généraux. On a appris que le Comte de Harrington étoit arrivé à Dublin le 24 du mois dernier; qu'il avoit été reçû au Port par le Comte de Granard & par le Lord Tullamore; & qu'il avoit été conduit, avec les cérémonies accoutumées, au Château où il avoit prêté serment; & pris ensuite possession de la Viceroyauté d'Irlande. L'Amiral Warren est venu de Portsmouth, pour consulter les

Médecins sur sa maladie. La maladie épidemique des bêtes à corne fait tous les jours de nouveaux progrès, & elle s'est repanduë dans diverses Provinces, qui jusqu'ici en avoient été exemtes.

Les actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent; celles de la Banque à cent vingt-cinq, trois quarts; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-neuf, sept huitiémes, & les Annuités à quatre vingt dix huit.

PROVINCES-UNIES.

LEs Etats de Hollande & de Westfrise ont fait publier un Edit pour la levée du cinquantiéme denier sur tous les biens tant meubles qu'immeubles des personnes qui sont riches de deux mille florins & au-dessus, & du centiéme sur les biens de celles dont les possessions ne montent pas à deux mille florins, mais ne sont pas au-dessous de mille. Cet Edit porte que non-seulement les charges, les maisons & les terres, mais encore l'argent comptant, les billets de Banque, les marchandises & les autres effets de quelque nature qu'ils puissent être, les diamans, les bijoux, la vaisselle d'or & d'argent, les porcelaines, les tableaux, les médailles & les autres raretés seront sujets à cette imposition; que les particuliers seront dispensés de donner l'état de leur mobilier, pourvû qu'en faisant le premier payement, ils affirment par serment qu'ils ont fait cet état selon leur conscience & conformement aux intentions du Gouvernement; que la taxe se payera en quatre termes, sçavoir le premier avant le premier Novembre par les Magistrats, & un mois après par les autres habitans; le second dans le mois de Février de l'année prochaine; le troisié-

me dans le mois de Mai suivant, & le quatriéme dans le mois d'Août; qu'on sera obligé d'acquitter cette taxe, ou en argent comptant ou en vaisselle sur laquelle on déduira le prix de la façon, ou en récepissés sur les villes respectives des Provinces de Hollande & de Westfrise; qu'afin d'empêcher qu'on ne sçache ce que chacun aura fourni, les Commissaires chargés de la perception auront diverses caisses garnies d'autant de serrures qu'il y aura de Commissaires, & dans lesquelles chaque contribuant après avoir prêté le serment, mettra lui-même l'argent ou les effets qu'il apportera pour satisfaire au subside demandé. On ne prescrit point aux personnes qui ne possédent pas mille florins la part qu'elles fourniront de leur bien. On exige seulement qu'elles donnent quelque preuve de leur zéle pour la Patrie, & on les exhorte à faire le plus grand effort qu'il leur sera possible. Les Ministres de l'Eglise Reformée, de la Lutherienne, de celle des Remontrans & de celle des Mennonites, & les Professeurs & Lecteurs des Universités seront déchargés de cette taxe pour ce qui regarde les revenus de leurs emplois. Le sixiéme article de l'Edit explique la maniere dont se fera l'estimation des effets exposés à des risques, comme les vaisseaux & leurs carguaisons. Il est marqué dans le septiéme article comment on doit en user pour les fideicommis & pour les biens dont on n'est qu'usufruitier. Par le même Edit les Etats de Hollande & de Westfrise déclarent que l'imposition d'un demi pour cent, qui a été levée par extraordinaire cette année & la précédente sur les actions de la Compagnie des Indes Orientales & sur les obligations & les rentes viageres, cessera le premier Janvier 1748, & que conjointement avec le Prince Stathouder ils

feront en forte que la nouvelle taxe foit payée dans toutes les Provinces-Unies ; afin que tous les Sujets de la République concourent également à fa défenfe. Il paroît une autre Ordonnance par laquelle il eft permis aux habitans des Provinces de Hollande & de Weftfrife de continuer leur commerce avec les habitans de la Flandre Hollandoife. On a défendu l'entrée de la monnoye étrangere de billon dans les terres de la domination de la République. Le Comte de Chavanes, Miniftre Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, eft allé faire un voyage à l'armée des Alliés.

On mande du 27 Septembre que M. Chiquet, chargé à la Haye des affaires du Roi de France, a remis au Comte de Rechteren Préfident de l'Affemblée des Etats Généraux, un Mémoire de l'Abbé de la Ville Miniftre de S. M. T. C. auprès de cette République. Ce Mémoire étoit accompagné d'une Déclaration que nous avons imprimée en entier à la page 144 de ce volume. Un nouveau Corps de troupes a été détaché de l'armée des Alliés pour venir renforcer le camp d'Oudenbofch, dont le Baron de Schwartzenberg a remis le commandement au Général Cromftrom. L'Infanterie de ce Corps qui eft fous les ordres du Prince Louis de Wolfenbuttel confifte en dix-fept bataillons, fçavoir les trois du Régiment Charles de Lorraine, les deux du Régiment de Konigfeg, trois de *Bethléem*, deux de Vivari, deux de Wolfenbuttel & cinq bataillons Heffois. Sept efcadrons des troupes de cette derniere Nation avec le Régiment de Cuiraffiers de Diemar, celui de Dragons de Bathiany, & cinq cent Huffards compofent la Cavalerie de ce même Corps. L'armée des Alliés eft toujours dans les environs de Maeftricht, mais on en a fait marcher les équipages à Ruremonde & à Venlo.

Il vient d'arriver dans l'Isle de Goerée deux Régimens d'Infanterie des troupes de la Grande Bretagne, & un grand nombre de soldats de recruës pour les Régimens Ecossois qui sont au service de la République. La garnison de Ter Veer a été augmentée du Régiment de Guy & de deux Compagnies d'un Régiment Anglois. On a fait entrer dans Flessingue seize cent hommes des Gardes Angloises & du Régiment Royal d'Ecosse. M. Mackay Commandant du premier bataillon du Régiment de Majoribancks a obtenu du Prince Stathouder un brevet de Colonel. Ce Prince a fait publier une Ordonnance par laquelle il enjoint aux Sujets de la République de n'user d'aucune violence contre qui que ce soit, & de ne point s'arroger le jugement des discours ou des actions qui leur paroissent punissables; mais d'en renvoyer la décision aux Magistrats revêtus de l'autorité nécessaire pour cet effet. Il est dit dans la même Ordonnance qu'on procédera suivant la rigueur des loix contre ceux qui en agiront autrement, & qu'ils seront traités comme refractaires & comme perturbateurs du repos public. Le Comte de Sandwych Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté Britannique revint de l'armée des Alliés le 22 de ce mois. Il a eu à Liége une entrevuë avec le Marquis de Puysieulx, Ministre & Secretaire d'Etat du Roi Très-Chrétien pour le département des affaires étrangeres.

Les Etats des Provinces de Frise & de Groningue à l'exemple de celle de Hollande, ont établi la taxe du Cinquantiéme. M. Lange Secretaire de Legation du Roi de Dannemarck ayant été chargé des affaires de sa Majesté Danoise auprès de cette République, a présenté ses Lettres de créance aux Etats Généraux. Le 3 de ce mois le

Comte de Sandwich Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne eut une conférence avec quelques Députés de cette assemblée, de même que le Général de Debrosse Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe; M. d'Ammon Ministre du Roi de Prusse, & M. Mann Ministre du Roi de Suéde comme Landgrave de Hesse. Le Comte de Bentinck qui revint de Londres le 28 du mois dernier, rendit compte le lendemain aux Etats Généraux du succès de la commission qu'il a exécutée auprès de sa Majesté Britannique. Le Président de cette assemblée conféra le 3 pendant fort long-tems avec M. Van Hoey Ambassadeur de la République auprès du Roi Très-Chrétien. Le 27 du mois dernier le Baron de Grovestein Premier Ecuyer du Prince Stathouder arriva de l'armée des Alliés, & il informa ce Prince des dernieres résolutions prises par le Duc de Cumberland & par les Généraux des Alliés. On a reçu avis que le Corps de troupes qui a été détaché dernierement de l'armée sous le commandement du Prince de Wolfenbuttel pour aller renforcer le camp d'Oudenbosch, étoit le 3 à Osterhout.

Les Députés qui assistent de la part de la Noblesse à l'assemblée des Etats de *Hollande* & de Westfrise, proposerent le 7 de ce mois à cette assemblée de rendre héréditaire dans la Maison de Nassau le Stathouderat de cette Province, & même de régler qu'au défaut des descendans mâles il passât dans la ligne feminine. Les Députés des Villes ont pris cette proposition *ad Referendum*, & les Etats se sont séparés jusqu'au 17. Le même jour le Prince Stathouder partit pour se rendre au camp d'Oudenbosch. Il étoit accompagné du Comte Maurice de Nassau, du Baron de Fin & du Baron

de Growestein. Ce Prince étant arrivé sur les sept heures à Rotterdam, s'y embarqua à bord d'un yacht qui mit aussi-tôt à la voile avec un vent favorable. Le Marquis del Puerto Ambassadeur du Roi d'Espagne a eu, ainsi que le Comte de Sandwych Ministre Plénipotentiaire de sa Majesté Britannique, & le Comte de Chavanes Ministre du Roi de Sardaigne, une conférence avec le Comte de Bentinck Président de l'assemblée des Etats Généraux. Il passa le 8 un courier, qui après avoir remis au Baron de Reischach une lettre du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, continua sa route vers Londres.

L'armée des Alliés ayant repassé la Meuse, s'est approchée du camp d'Oudenbosch, d'où l'on mande que le Baron de Cromstrom est parti pour son Gouvernement de Bois-le-Duc.

ITALIE.

On mande de Naples du 8 du mois dernier qu'il y est venu le 2 un courier du Roi d'Espagne, & un autre de l'armée commandée par l'Infant Don Philippe. Les dépêches de ces couriers ont donné occasion à plusieurs Conseils. Toutes les troupes continuent de demeurer dans leurs cantonnemens, & le Quartier général est toujours à San Germano. On fait de grands amas de munitions de toute espéce dans les magasins des principales Places des frontieres, & l'on travaille avec beaucoup de diligence à perfectionner les ouvrages que le Roi a ordonné d'ajouter aux fortifications de quelques villes maritimes. Les galéres sont sorties de ce port, afin de donner la chasse aux Corsaires de Barbarie. Depuis quelque tems deux galéres du Pape mouillent à Naples,

elles ont été saluées en arrivant par l'artillerie des Châteaux. Cette Capitale pour témoigner la joie que lui cause la naissance du Duc de Calabre, a résolu de faire présent de six cent cinquante mille ducats au Roi, & de cinquante mille à la Reine, & les dépenses des fêtes préparées par le Corps de Ville monteront à douze mille. Le Marquis de Palomba a été déclaré Elu du peuple, & le 3 il prit possession de cette charge.

Depuis la naissance du Duc de Calabre, la Reine a été admise dans le Conseil d'Etat, & elle y assiste réguliérement. Cette Princesse y fait admirer sa sagesse, sa pénétration & l'étendue de ses vûes, tant par rapport aux affaires du dehors que pour ce qui regarde celles de l'intérieur du Royaume. Elle a fait distribuer des gratifications aux soldats du Régiment des Gardes Napolitaines, qui étoient de garde au Palais le jour qu'elle est accouchée. Le Ministre qui réside à Constantinople de la part du Roi, ayant informé la Porte que la Régence de Tripoli avoit rompu le traité qu'elle avoit conclu avec sa Majesté, le Grand Seigneur a consenti que les vaisseaux du Roi pussent attaquer les Tripolitains dans les mers de la domination Ottomane, & y agir contre ces Corsaires de la façon que sa Majesté jugera la plus convenable à l'honneur de sa Couronne & *à l'intérêt de ses Sujets.* Selon les nouvelles de Livourne un grand nombre de bâtimens Napolitains y sont retenus par la crainte des vaisseaux Anglois qui croisent dans les environs.

On écrit de Parme du 14 Septembre qu'on n'est pas encore remis de l'allarme qu'a causée en cette ville l'invasion faite dans ce Duché par un Corps de troupes Françoises, Espagnoles & Génoises. Ce Corps, après avoir surpris le poste de Santa Cro-

te, s'avança le 5 à Borgo di Taro avec tant de précipitation, que les troupes, qui étoient dans ce Château, n'eurent pas le tems de se mettre en défense, & qu'elles furent obligées de se rendre prisonnieres de guerre. Animés par ces premiers succès, les ennemis marcherent à Campione. Ils y éprouverent plus de résistance, mais enfin la garnison, ne pouvant soutenir leurs efforts, subit le même sort que celle de Borgo di Taro. Quelques autres postes, entre autres celui de Varese, ont été emportés l'épée à la main par les ennemis. Le butin qu'ils ont fait est extrêmement considérable, & ils emmenent à Génes plusieurs ôtages pour la sûreté du payement des contributions qu'ils ont établies. On attend du Milanez quelques Régimens, qui ont reçû ordre de se rendre à Parme pour garantir le pays d'une nouvelle entreprise de la part des ennemis.

DE GENES *le* 11 *Septembre*.

SUr l'avis que six mille hommes des troupes de la Reine de Hongrie devoient s'avancer vers Sarzane, on a renforcé la garnison de cette Place, & l'on y a envoyé deux Ingenieurs avec quelque artillerie & une grande quantité de munitions de guerre. Les habitans, non-seulement de la ville mais des environs, ayant donné des marques de fidélité dans toutes les occasions, il y a beaucoup d'apparence que les ennemis auront de la peine à réussir dans les entreprises qu'ils formeront de ce côté. Le Marquis de Bissy, & M. Jacques Grimaldi, Géneral des armes, s'étant embarqués le 6 Septembre à bord d'une des galeres de la République, se rendirent à Portofino, & donnerent leurs ordres pour mettre cette Place en état de défense.

monte à plus de trente mille écus. Une partie des domestiques & des équipages du Duc de Richelieu sont arrivés à Génes le 16 au soir. La galiote Génoise, qui avoit mis à la voile pour aller prendre ce Seigneur à Villefranche, & pour lui servir d'escorte dans la traversée, a été obligée par un vent de Sud, de rentrer dans ce Port. Du côté de la riviere du Ponent il ne se passe rien d'intéressant. Le bruit court seulement que les ennemis ne paroissent pas encore bien déterminés à former le siége de Vintimille, & l'on prétend qu'un de leurs détachemens a été battu à la Bordighera, & qu'il est arrivé à *Savone* quelques navires chargés de leurs blessés.

Les dernieres nouvelles de Corse confirment que le nommé Rivarola, Chef des Rebelles, s'est retiré avec les principaux de ce parti dans le Château de San Fiorenzo, & qu'on se dispose à l'y attaquer tant par mer que par terre.

D'Exiles, le 10 Septembre.

Par la nouvelle position que le Comte Martinengo a fait prendre aux troupes qui sont sous ses ordres, elles s'étendent depuis *Berdonasche*, jusqu'au Col de la Chausse. Il y a *huit* Compagnies de Grenadiers à Champlas du Col, six *Bataillons* à Champlas Sequin, trois cent hommes avec une Compagnie de Grénadiers à Saint Marc au-dessus d'Oulx, une autre Compagnie de Grénadiers & deux cent Fusiliers à Milavre. Des Milices & plusieurs Compagnies Vaudoises occupent divers Postes en avant. M. de Rossié à la tête d'un détachement de troupes reglées & de Vaudois s'est avancé dans la Vallée de Queyras,

y a exigé des contributions de quelques Communautés, & a enlevé soixante bêtes à corne. On assûre que les François n'ont laissé que deux Bataillons dans les retranchemens vis-à-vis de la Vachette, & deux autres avec trois cent Dragons & deux Compagnies Franches dans ceux du Mont Genévre, & que la plus grande partie des autres troupes, qui étoient restées dans le Dauphiné, marchent par Guillestre, pour rejoindre l'armée que commande le Maréchal Duc de Belle-Isle.

Du Camp du Baron de Leutrum à Dolce Aqua le 12. Septembre.

On a construit des retranchemens & plusieurs redoutes au Poste de Baussi Rossi, & l'on doit y placer plusieurs piéces de canon qu'on attend de Savone. Les hauteurs voisines de Vintimille sont occupées par treize Bataillons des troupes de la Reine de Hongrie, & par la Brigade de Savoye des troupes du Roi. Cette Brigade est composée des Régimens de Savoye, des Fusiliers, d'Asti & de Bourgsdorff. Les Régimens de Montferrat, de Tarantaise, d'Aost, de la Reine & d'Outringer, qui forment la Brigade de Montferrat, sont à Formaggina sous les ordres du Comte d'Entremont, & un détachement de cinq cent hommes de cette Brigade garde le Col de Raus. Celle de Piémont, commandée par le Comte de Tana, campe sur le Col de Perus près de Sospello. Les cinq Bataillons des Régimens de Saluces, de Bade, de Turin & de Kalbermatten, composent cette derniere Brigade.

Les Déserteurs de l'armée de l'Infant Dom Philippe confirment que cette armée se fortifie tous

les jours, & qu'il y est arrivé depuis peu huit Bataillons des troupes qui ont été employées à l'attaque des retranchemens du Col de l'Assiette.

Du Camp du Comte de Browne à Sambucco, le 11.

Les Bataillons d'Andlau & d'Andreasi sont allés joindre les treize Bataillons qui sont près de Vintimille aux ordres du Général Novati, & qui font partie de l'armée du Baron de Leutrum. Toutes les troupes qui s'étoient avancées à l'Argentiere, se sont repliées à Berzes, où le Général Saint André a établi son quartier. Il n'a laissé dans le premier de ces deux Postes que deux cent Hussards & quatre Compagnies de Varadins. Le Comte de Browne a renvoyé à l'ancien camp de Borgo près de Coni une partie des troupes qu'il commande. Le bruit court que toutes les Compagnies de Grénadiers, qui avoient été détachées en avant, reviendront bien-tôt à l'armée, & qu'on va faire cantonner dans les environs du Pont Saint Bernard les Régimens qui s'étoient portés au-delà des Barrieres.

On mande de Turin du 16 Septembre que l'armée du Roi, dont le quartier est toujours à Demont, est campée le long du chemin qui conduit à Vinay. Deux Bataillons du Régiment de Sa Majesté, & le second du Régiment de Savoye, en ont été détachés pour aller se joindre au Corps avec lequel le Marquis d'Ormea est à Saint Martin dans la Vallée de Lantosque. Ce Corps doit être aussi renforcé des premiers Bataillons des Régimens de Montfort, de Meyer & de Pignerol. On a appris que les galeres du Roi, secondées d'un vaisseau de guerre Anglois, avoient canon-

hé pendant près de trente-six heures la Ville d'Arenzano, appartenante à la République de Génes, mais qu'elles n'y avoient causé que fort peu de dommage. Les lettres du Parmésan marquent qu'un Corps de troupes Françoises, Espagnoles, Génoises & Corses, & de deux mille paysans Génois, a fait une irruption dans ce Duché, s'y est rendu maître de plusieurs Châteaux, & a établi des contributions dans tout le plat pays. Ces lettres ajoûtent que sur la nouvelle de la marche d'un détachement qui est parti du Milanez pour aller au secours des habitans du Parmésan, ce Corps a repris la route de l'Etat de Génes, mais qu'il emporte avec lui un butin très-considerable, & qu'il emmene un grand nombre de prisonniers.

Les nouvelles du 24 portent que le Prince de Carignan a pris le commandement des troupes avec lesquelles le Marquis d'Ormea s'est avancé à Saint Martin dans la Vallée de Lantosque, & qui ont été renforcées de deux Bataillons Piémontois & de deux Régimens de l'armée de la Reine de Hongrie. On croit que le Roi est dans le dessein de faire un détachement de son armée, pour fortifier celle du Général Leutrum. Un Corps de troupes de celle du Comte de Browne a marché le 14 sous les ordres du Comte de Konigseg, afin de se mettre à portée de soutenir le poste de l'Argentiere. Ce Corps fut suivi le 17 par un détachement de onze cent Grenadiers & de deux cens cinquante Hussards. Cinq mille hommes des troupes de sa Majesté Hongroise s'étant portés à l'Arche, deux mille ennemis, qui occupoient ce poste se sont retirés, & on leur a enlevé quarante mulets. Le Général Briguerasque a mis à contribution quelque-uns des villages des frontieres de France dans le Haut Briançonnois. Selon les avis reçûs

Le public est aussi averti que l'Auteur fait travailler actuellement à une *Carte Topographique de la Zélande*, en neuf feüilles, laquelle est detaillée pour la guerre, au point de ne pouvoir l'être davantage; les Redoutes, Corps de garde, Fanaux, Sables, Digues, Chemins, y étant exactement marqués. Cette Carte paroîtra à la fin de Novembre.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercure de France* du mois d'Octobre. A Paris le premier Novembre 1747.

BONAMY.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 109

Fautes à corriger.

PAge 125, ligne 5, *M. Dumont*, ajoûtez, *le Romain*.

P. 127, l. 22, *M. Boucher*, mettez *M. Cazes*.

Ibid. l. 27, *M. Cazes*, mettez *M. Boucher*.

De l'Imprimerie de J. BULLOT.